Initiatives : dix pages d'offres d'emplois

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15347 – 7 F

MERCREDI 1er JUIN 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Tourner la page au Tchad

HISSÉ solennellement, lundi 30 mai, en présence d'une délégation libyenne, le drapeau tchadien flotte de nouveau sur la « bande d'Aouzou », conformément à un arrêt de la Cour internationale de justice de La Haye, rendu le 3 février dernier.

Ce sont des avions militaires français qui ont transporté de N'Djamena les invités tchadiens et étrangers vers le lieu de la cérémonie. Celle-ci consacre la reconnaissance de la souveraineté du Tchad sur cette partie de son sol, longtemps convoitée, occupée et même annexée par les Libyens. La participation discrète de la France confirme la dimension internationale d'un événement qui devrait permettre de tourner la page sur un chapitre pénible de l'histoire post-coloniale en Afrique.

TERRITOIRE désertique, le long de la frontière libyenne, ne comptant, sur 114 000 kilomètres carrés, que quelques milliers d'habitants semi-nomades, la bande d'Aouzou ne représente guère d'intérêts stratégiques, si ce n'est de vagues promesses d'uranium. Mais depuis l'arrivée au pouvoir du colonel Kadhafi, en 1969, cette portion de désert, occupée à partir de 1973, a servi d'argument, de prétexte et de base à la « Révolution libyenne » pour appuyer les différents mouvements rebelles qui, au fil des années, se sont dressés contre le pouvoir central tchadien, soutenu, lui, par la France, ancienne puissance coloniale.

A l'époque de la guerre froide, cette intervention du régime libyen – plus ou moins encouragé par l'Union soviétique dans son rôle d'élément perturbateur sur d'autres fronts, proche-oriental notamment – marquait des « ambitions africaines » suffisamment inquiétantes pour justifier aux yeux des Occidentaux l'engagement militaire de la France au Tchad, durant près de vingt-cinq ans.

AU plus fort de la menace libyenne, en 1983, l'armée française a déployé jusqu'à 4 300 hommes, ainsi que des avions de combats Jaguar et Mirage qui ont disposé d'une assistance technique américaine pour leurs opérations. Les Libyens ont dû se replier sur la bande d'Aouzou, dont ils continuaient de revendiquer la possession. Et, en 1990, ils ont dû accepter un arbitrage international qui a finalement favorisé le Tchad.

Depuis l'effondrement de l'empire soviétique et l'embargo partiel imposé par l'ONU à la Libye pour la participation présumée de ses services secrets dans des attentats meurtriers contre deux avions civils en 1988 et 1989, le régime du colonel Kadhafi, affaibli, semble s'être assagi. Mais différentes factions continuent de se déchirer au Tchad, où la France maintient encore quelque 800 hommes. La cérémonie de lundi ne signifie pas que tout danger est écarté.

M 0147 - 0601 - 7,00 F

Légère augmentation (0,1 %) des demandeurs d'emploi en avril

La hausse du chômage est ralentie par un début de croissance

Au mois d'avril, le chômage a légèrement augmenté, de 0,1 % en données corrigées, avec 4 900 demandeurs d'emploi supplémentaires. Ce ralentissement de l'aggravation du chômage n'empêche pas une augmentation du nombre des demandeurs d'emploi de longue durée (+ 23 % en un an). Ces résultats viennent corriger l'impression laissée par la croissance économique, censée tout régler. S'il est satisfaisant en soi, le retour de la croissance peut être aussi source d'illusions. Il autorise les gouvernements à repousser à plus tard les choix difficiles qui permettraient d'imaginer des solutions durables.

Les faux espoirs de la reprise

La reprise économique est enfin là, du moins ses premiers signes. Ce devrait être une bonne nouvelle. Il n'est pas sûr que cela le soit.

Car la reprise, satisfaisante en soi, intervient au plus mauvais moment. Son arrivée risque même de justifier tous les attentismes. Parce qu'elle permet de repousser les échéances, elle fera l'objet, si ce n'est déjà fait, d'une évidente utilisation électorale et encombrera les discours de promesses apaisantes, si éloignées des préoccupations du plus grand nombre. Au point que l'on peut pronostiquer que, une fois de plus, le débat sur l'emploi n'aura pas lieu. En tout cas, pas plus que d'habitude lors d'une grande consultation, qu'elle soit législative ou présidentielle. Le vague et le flou prévaudront, plutôt que les choix clairs de société.

Même les chiffres auxquels on s'est beaucoup référé ces jours-ci induisent en erreur ou entretiennent une illusion trompeuse.

Par exemple, les effectifs salariés ont certes augmenté de plus de 20 000 au premier trimestre 1994, symbolisant le retour de la création nette d'emplois, et ce pour la première fois depuis trois ans, mais il faudrait garder la mesure. D'abord, il convient de rappeler que ce beau résultat positif se trouve être en partie dû à l'effort du gouvernement qui, pendant ces mêmes trois mois, a augmenté de 40 000 le nombre de ses CES (contrats emploi-solidarité, successeurs des TUC), comptabilisés comme salariés.

ALAIN LEBAUBE

Lire la suite page 20

« Ne plus légiférer à crédit »

Le président du Sénat, René Monory, juge préoccupante l'inflation récente de lois de programme, de lois d'orientation et de lois quinquennales

page 8

Les audaces du baron Bich

Aristocrate égaré dans l'industrie, l'inventeur du « jetable » est décédé à l'âge de soixante-dix-neuf ans

C'est une figure à part dans le capitalisme familial d'après guerre qui disparaît. Le baron Marcel Bich, fondateur du groupe du même nom (le h en moins), petit empire bâti sur le « jetable » (des stylos, des briquets, des rasoirs), un empire où figurait aussi – ce fut l'un de ses seuls échecs – du parfum, du pas cher, des produits pour bureau de tabac, est décédé à Paris, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. La nouvelle a été annoncée par le groupe dans un communiqué diffusé mardi 31 mai, en début de matinée, sans plus de précision.

Figure à part.. car aussi discret que ses produits sont familiers (des milliers d'écoliers ont appris à écrire avec la fameuse « pointe » assurant, à la différence du stylo-plume, trois bons kilomètres d'écriture sans recharge, ni pâtés), ce vrai baron a toujours fui la notoriété, préférant aux interviews, entretiens et photographies, le charme discret des parties de golf ou des longues courses en voilier.

Patron d'une petite fabrique d'encre au sortir de la deuxième guerre mondiale, Marcel Bich lance, en 1953, le fameux Crystal, un stylo avec une bille qui reprend, tout en la perfectionnant, l'idée d'un inventeur hongrois. Vendu à 0,50 franc, au départ, son prix n'évoluera que très doucement. La recette est trouvée. Le Bic, à la différence du Reynolds, s'identife désormais au stylo-bille. Son esthétique n'est pas bouleversante, mais il est extrêmement bon marché. Il peut être perdu, acheté en quatre couleurs, stocké en dix exemplaires, il ne ruine pas le budget des familles.

Le succès de la formule est total. Marcel Bich va donc la décliner pour d'autres produits usuels. D'abord les briquets (1973), puis les rasoirs (1976). La petite entreprise de Clichy (Hauts-de-Seine) devient un compétiteur redouté, et mine de rien une multinationale, qui combat d'égal à égal avec l'américain Gillette.

L'entreprise est moderne, résolument, par ses produits : le concept du « jetable » fera disserter un Roland Barthes et sera, dans les années 70, le symbole phare de la société de consommation.

CAROLINE MONNOT

Lire la suite page 11

M. Schwartzenberg veut maintenir la « liste Sarajevo »



La décision des « intellectuels » solidaires de la cause bosniaque de ne pas aller jusqu'au vote (*le Monde* du 31 mai) est sérieusement contestée par Léon Schwartzenberg, tête de la liste *L'Europe commence à Sarajevo*, et par une partie des nombreux collectifs contre la purification ethnique. Estimant qu'on ne peut *« pas jouer avec les institutions »*, M. Schwartzenberg, professeur de médecine et député européen sortant, est décidé à maintenir la liste qu'il conduit jusqu'au scrutin du 12 juin, tout en doutant que, pour des raisons matérielles, les électeurs puissent trouver ce jour-là des bulletins de la « liste Sarajevo ».

Lire nos informations page 7
et les points de vue d'OLIVIER DUHAMEL et d'ALAIN MINC, page 2

Fréjus : non-lieu pour M. Léotard

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon a rendu un non-lieu, mardi 31 mai, dans l'affaire du mur de la propriété de Fréjus achetée en 1986 par François Léotard. Cet arrêt met un point final à une information judiciaire dans laquelle le maire de Fréjus et actuel ministre de la défense avait été inculpé de corruption.

page 26

Mort de l'écrivain Juan Carlos Onetti

Né en Uruguay il y a quatre-vingt-cinq ans, l'écrivain Juan Carlos Onetti s'était installé à Madrid en 1975. Depuis près de dix ans, il ne quittait plus son appartement, et plus guère son lit. Il est mort lundi 30 mai, au terme d'une existence pleine de mystères et d'incompréhensions et d'une œuvre importante, singulière, qui fut, ultime malentendu, tardivement reconnue.

page 15

Un entretien avec Jacques Delors

« L'intégration européenne est le seul instrument face aux nouveaux périls », nous déclare le président de la Commission de Bruxelles

« Pensez-vous que les enjeux européens soient clairs pour les Français ?

– Il est en partie inévitable que se croisent les enjeux nationaux et les questions européennes. Il est vrai qu'en France cela est plus marqué qu'ailleurs. On a aussi l'impression que ceux que l'on appelle les pro-européens ont peur d'affirmer franchement leurs convictions. Rien n'est parfait dans la construction européenne, mais on aurait pu espérer que ces derniers disent au moins en quoi le verre était à moitié plein. Lorsqu'on écoute tous les protagonistes, on a le sentiment que le verre est totalement vide.

– Ne constatez-vous pas une baisse de popularité de la construction européenne ?

– Nos enquêtes d'opinion montrent que nous ne sommes plus dans l'euphorie qui a marqué les années 1988-1990. Mais nous ne sommes pas non plus revenus au sentiment d'indifférence qui caractérisait les années d'avant 1985, c'est-à-dire avant que je ne prenne les rênes de la Commission.

Il y a toujours une opinion favorable à l'idée d'une Europe unie, mais de nombreux facteurs font que l'expression en est moins massive et moins enthousiaste.

– L'élargissement de l'Union exige une réforme des institutions. Du côté français, on semble tenir pour acquis que cette réforme se fera sur le dos des petits pays et de la Commission. Existe-t-il une alternative à ce schéma ?

– Ce qu'ont voulu les pairs du traité de Rome, c'est doter la Communauté européenne d'institutions qui puissent permettre de prendre des décisions en temps utile et d'agir efficacement.

Propos recueillis par
PHILIPPE LEMAITRE
et CLAIRE TRÉAN

Lire la suite page 4

UN JOUR, UNE AFFICHE



A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 590 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Arrêter le n'importe quoi

Mode antipolitique, populisme raciste, affairiste ou intégriste, prolifération des listes, absence d'enjeu évident : les élections européennes risquent fort de mettre à mal la démocratie. Un sursaut est nécessaire par le regroupement des choix autour de solutions globales. Le clivage entre droite et gauche reste pertinent et les intellectuels feraient preuve de civisme en s'y reconnaissant.

par Olivier Duhamel

LES quatrièmes élections européennes se présentent au plus mal – pas pour telle ou telle liste, qui s'en remettra, mais pour la démocratie –, qui en souffrira si rien ne change.

1. *La mode antipolitique alimente les populismes antidémocratiques.* Les gens bien informés savent que l'activité politique relève plus du sacerdoce que du calcul d'intérêt. Pour quelques corrompus, l'immense majorité est, comme il se doit, tout à fait honnête, et, le plus souvent, gagnerait mieux sa vie dans le privé. Certes, les gouvernants ont leur part de responsabilité dans l'exaspération collective. Les erreurs d'hier dans la couverture des affaires, les indulgences d'aujourd'hui lorsque l'on garde des corrompus au plus haut niveau nourrissent la complaisance à l'égard du juge furieux et la méfiance à l'égard de tous les politiques. Il est temps cependant de sortir des amalgames primaires. Faute de quoi, la France offrira le triste spectacle de cumuler trois populismes : le raciste – médiatiquement silencieux, mais toujours puissant dans les urnes et les têtes –, l'intégriste – qui réveille au pire moment le nationalisme anti-européen – et l'affairiste – réponse faussement de gauche à la vraie misère.

2. *L'inconsistance de la droite nourrit un nouvel intégrisme.* Le débat entre pro et anti-européens *est aussi usé que dépassé. C'est* pourtant le seul qui résonne un tant soit peu dans la cacophonie de la campagne. Le populisme intégriste fait alors fureur, avec son cocktail aussi inédit qu'indigeste : un tiers de vieux traditionalisme maurassien avec le vicomte de Vendée, un tiers de protectionnisme offert par le milliardaire anglais ex-ultra-libéral, et un tiers de justicialisme fou. Justicialisme, ce terme désignait jadis le péronisme en Argentine, il est utilisé aujourd'hui en Italie pour évoquer les juges qui se laissent emporter par la passion purificatrice. Justicialisme fou, car c'est perdre la raison pour un juge que d'abandonner le principe d'impartialité. Le nouveau produit prospère d'autant plus que la liste de la majorité met son drapeau européen en berne. En clair, Deniau aurait contenu de Villiers et évité Schwartzenberg, Baudis nourrit l'un et suscite l'autre.

3. *La prolifération des listes transforme l'élection en tombola de supermarché.* Les listes monomaniaques se multiplient. Pour les loisirs : les chasseurs remettent ça. Pour les tragédies : au lieu de signer une pétition, nos amis intellectuels ont présenté une liste. D'un côté, ils ont eu raison. Au feuilleton tapiste, qui devenait lassant, ils ont réussi à substituer dans les médias le feuilleton bosniaque, autrement important. Mais ils auraient eu tort de persévérer. Comme dit Bernard Kouchner – qui à Sarajevo et ailleurs n'attendit personne – *s'en prendre à la* France est *pour le moins excessif,* et s'accrocher à une liste eût été pour le moins stupide. Ou alors, pourquoi pas une liste Kigali, puisque là, parfois avec nos armes, l'on tue l'enfant mal né? Pourquoi pas une liste Rushdie, puisque avec sa mise à prix la liberté est bafouée en ses fondements les plus évidents? Pourquoi pas une liste Tchernobyl, puisque le risque y persiste? Pourquoi pas une liste Alger, puisque nos valeurs humaines y sont piétinées et que notre avenir s'y joue? Une liste SIDA, vu l'urgence; une liste drogue, vu les ravages; une liste emploi, vu le drame... A tout éclater ainsi, la proportionnelle est discréditée, l'élection même méprisée.

Le clivage entre droite et gauche

4. *L'impression de non-élection brouille le tout.* Il n'y a pas de listes, mais des pétitions. Il n'y a pas de candidats mais des têtes de liste. Pour beaucoup la campagne s'est arrêtée le jour où la liste a été constituée, puisque, à trois ou quatre exceptions près, tous les membres d'une liste savent déjà s'ils seront ou non élus. Pas de candidats, mais pas de campagne non plus, à part les feuilletons évoqués. Le reste n'est qu'exercice obligé – du moins sur les grandes chaînes de télévision nationales. Hors Paris, les rencontres sont souvent denses, les attentes importantes, la vie politique renaissante. Mais les élections européennes restent mal perçues. Une élection sert normalement à élire une majorité, laquelle fait un gouvernement, lequel engage des politiques qui changent la vie des gens. Tel est, *grosso modo,* le schéma démocratique, et il fonctionne, aux municipales comme aux législatives ou à la présidentielle. Mais, jusqu'à présent, pas pour l'Europe : pas de majorité claire à Strasbourg, pas de lien évident entre cette majorité et la Commission, pas de pouvoir gouvernemental complet pour ladite Commission. Bref, une vingtaine de listes, une campagne aphone, une élection sans enjeu évident, on comprend que l'électeur ne se dérange pas ou vote n'importe quoi. Et pourtant, il se trompe.

5. *Le sursaut nécessaire.* Les candidats prolifiques se trompent. L'exigence politique implique que des hommes se regroupent et proposent des solutions globales, dans les différents domaines, en fonction de valeurs précises, et par des moyens identifiés. Le clivage entre droite et gauche répond, plus ou moins bien, à cet impératif. Les intellectuels accompliraient une mission civique en acceptant de s'y reconnaître, et de le nourrir avec leur talent.

Les électeurs-consommateurs se trompent. Ce n'est pas parce que le mode de scrutin et les partis permettent d'exprimer sans conséquence des passions précises qu'il faut y donner libre cours. Que le citoyen-chasseur oublie un instant qu'il est chasseur et redevienne citoyen pour choisir entre droite et gauche. Que le républicain jacobin réfléchisse un instant aux ravages que le nationalisme peut encore produire demain et cesse de jouer avec le feu en jouant contre l'Europe. Que l'électeur-intello oublie une seconde sa rancœur antisocialiste et songe aux risques de la disperson politique.

Que le téléspectateur-zappeur fixe un instant son esprit sur la résignation réaliste de la droite, en Bosnie ou face à l'emploi, qu'il regarde à gauche le projet de relance européenne et la bataille pour l'ingérence humanitaire, et qu'il cesse de confondre droite et gauche. Qu'il choisisse entre son confort immédiat avec de grands risques pour demain et le volontarisme altruiste, qui le protégera mieux demain. Qu'il comprenne qu'une majorité de gauche ou de droite à Strasbourg, ce n'est pas la même chose. Pas les mêmes lois *covotées, pas le même président* de la Commission pour succéder à Delors, pas les mêmes politiques pour les régions défavorisées, les droits des salariés ou la protection de l'environnement, pas les mêmes places respectives au marché et au droit, à l'intérêt privé et au service public.

Il reste dans ce pays des citoyens convaincus que la démocratie est une chose importante à protéger et à développer. Que la gauche a toujours eu et doit plus que jamais avoir partie liée avec ce combat. Qu'il implique le refus des rétractations nationalistes et que, lorsque la démocratie est en danger, il faut se regrouper. Que ceux qui l'admettent viennent en politique, au moins quelques minutes par semaine (1). Que ceux qui le pensent se le disent. Et qu'ils cherchent à convaincre autour d'eux. Parce que mieux vaut aujourd'hui la vigilance et le regroupement que demain les remords impuissants.

(1) Ceux qui voudraient rejoindre un club fondé en ce sens peuvent adhérer à REVE (c/o Xavier Browaeys, 45, rue Damrémont, 75018 Paris).

► Politologue, directeur de *Pouvoirs,* professeur à l'université Paris-I, Olivier Duhamel est candidat non socialiste sur la liste conduite par Michel Rocard aux élections européennes.

Ni Aron, ni Malraux, ni Zola

En entrant dans la sphère politique, les intellectuels – parti mythique et autoproclamé – adoptent les pires habitudes du combat politicien. En martelant des idées simplistes, ils abandonnent le combat de la raison et nourrissent le populisme ambiant. Déposer une liste « monomaniaque », c'est accréditer l'idée dangereuse que la politique se découpe en tranches.

par Alain Minc

L'ALLER RETOUR électoral de la « liste Sarajevo » laissera des traces. Justifiée à 12 % dans les sondages, l'opération ne l'est plus à 4 % : étrange approche qui coûtera cher à l'image des intellectuels. Quel *gâchis !*

Bosna ! est une œuvre forte, et Bernard-Henri Lévy a longtemps tenu – presque seul sur la Bosnie – ce rôle qui n'existe qu'en France de l'« intellectuel-vigie ». De ce point de vue, lui et Alain Juppé ont formé, sans le savoir, un tandem indissociable, le premier en aiguillonnant les pouvoirs à partir d'une position entière, donc excessive, le second en confrontant cette exigence au principe de réalité. Mais cet équilibre subtil s'efface, dès lors que « les intellectuels » – ce parti mythique et autoproclamé – entrent dans la sphère politique et, afin de se faire mieux entendre, adoptent, pour certains d'entre eux, les pires habitudes du combat politicien.

Par un incroyable retournement, ils apportent, sans le vouloir, leur contribution au populisme ambiant. En martelant deux idées simples – le rétablissement de l'intégrité territoriale de la Bosnie et la levée de l'embargo –, ils accréditent la conviction qu'il existe, en ce domaine comme dans les autres, des solutions tranchées et absolues. Il en va, toutes proportions gardées, de la levée de l'embargo comme de la mise hors la loi du chômage des jeunes : c'est parier sur les réactions viscérales de l'opinion et choisir le camp de l'émotion, à un moment où il menace dangereusement celui de la raison. Ainsi nos intellectuels, militants naturels de la raison, sont-ils en train de l'abandonner. Ils trahissent de la sorte l'éthique de leur métier – de notre métier : aider le public à maîtriser la complexité de la réalité et non le pousser vers la tentation naturelle des réponses univoques et simplistes. Les fils de Raymond Aron, si nombreux sur cette liste, auraient-ils renié son enseignement?

Déposer une liste « monomaniaque », tournée vers un seul sujet, c'est accréditer l'idée que la politique se découpe en tranches et qu'elle fonctionne à l'instar d'une société déjà malade de ses corporatismes. Qui, mieux que les intellectuels, se devait au contraire de rappeler qu'il n'existe de politique que globale? Qui pouvait mieux enseigner à l'opinion que l'ac*tion politique est d'abord la* quête inlassable d'une convergence difficile entre l'utopie et la réalité? Lorsque, manquant à cette exigence pédagogique, les clercs ajoutent à l'égard de la classe politique le mépris et l'injure, ils oublient leurs propres devoirs. Est-il sain, à un moment où le monde politique est déjà soupçonné des pires *maux, de le placer en posture* d'accusé, de le traiter comme un instituteur une bande de mauvais élèves ou un tribunal des inculpés? Est-il admissible que des experts du langage se laissent aller jusqu'à qualifier les politiques de *« tous obscènes »,* à l'instar d'un « tous pourris » formulé d'habitude par ceux mêmes que les intellectuels combattent? Est-il légitime d'abuser de l'avantage que donne naturellement le jeu médiatique aux professeurs de morale, pour ramener les hommes d'Etat au rang d'élèves incertains et les noter : 14 à M. Rocard, 13 à M. Giscard d'Estaing et 6 à M. Juppé?

Un drame manichéen et complexe

Quant au fond du drame lui-même, la Bosnie n'est – n'en déplaise aux héritiers putatifs de Zola et de Malraux –, ni l'affaire Dreyfus ni la guerre d'Espagne, où tout était manichéen et simple, l'ennemi incontestable et le combat naturel. Le drame est, cette fois-ci, manichéen et complexe. Le Mal est *à sa place : c'est évidemment* l'impérialisme grand-serbe. Le procès des erreurs passées va de soi, de la position absurdement philo-serbe, il y a trois ans, de la France, au militantisme pro-croate irraisonné des Allemands.

Mais ce constat ne suffit pas à inventer une diplomatie-fiction et une stratégie-illusion. L'intégrité territoriale? Elle équivaut désormais pour les Bosniaques à ce qu'elle fut en 1870 pour les Français qui, obligés d'abandonner l'Alsace et la Lorraine, acceptèrent pendant un demi-siècle *« d'y penser toujours »* et *« de n'en parler jamais ».* La capacité de la France à la rétablir? Nos intellectuels, originellement fort peu nationalistes, cèdent à leur tour à la tentation du coup de menton, et font semblant de croire que la France entraînera derrière elle le camp occidental, et que celui-ci lèvera au Conseil de sécurité le veto russe. Le prix militaire? *Nos candidats se contentent* d'enregistrer le score de tel ou tel sondage témoignant de l'émotion collective et se gardent bien de mettre les Français *devant les termes du dilemme* et les conséquences d'une intervention accrue : ils font leur le mythe de la guerre sans mort et *rêvent dans les Balkans d'une nouvelle* guerre du Golfe. La Bosnie multiculturelle et exemplairement démocratique? C'est désormais une évidence pour nos amis, alors qu'un minimum de doute méthodique s'imposerait : la réalité doit-elle *autant à l'exemple anglais et si* peu au parallèle libanais?

Le devoir moral est-il désormais de cultiver l'illusion lyrique ou, au contraire, d'enseigner quelques évidences moins grisantes? La France, dans ce désastre, s'est plutôt mieux comportée que les autres, avec en particulier Bernard Kouchner pour donner l'exemple humanitaire et Alain Juppé pour obtenir, depuis six mois, le maximum de fermeté d'une communauté internationale plus indifférente que nous. Aujour*d'hui – que le lecteur excuse ce* propos brutal –, la guerre est malheureusement finie et il s'agit pour l'Occident d'aider les Bosniaques musulmans à négocier le moins mauvais compromis : n'en sont-ils pas les premiers conscients, eux qui réclament 58 % de leurs territoires et non 100 % comme le font les colistiers du professeur Schwarzenberg? Cette action de soutien exigera, sans doute, des pressions et des ultimatums, à l'instar de la levée du siège de Sarajevo : voilà, pour la diplomatie française, un com*bat à sa portée, qu'elle peut* gagner, à condition de ne pas s'égarer dans l'impasse que constitue la suppression de l'embargo!

Il nous restera enfin à tirer les leçons de notre fiasco, afin que le drame yougoslave demeure une exception et ne devienne pas une anticipation. Droit des minorités, diplomatie préventive, et surtout conscience des dangers : c'est sur ce terrain-là que les intellectuels doivent se porter, afin de remplir leurs missions – alerter l'opinion, stimuler les pouvoirs, élucider la complexité, en bref, anticiper.

► Alain Minc est président d'AM Conseil.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité exécutif :

Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur financier
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde

Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann
Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

Bruno Frappat, directeur éditorial
Manuel Lucbert, directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, délégué auprès du directeur général
Michel Tatu, conseiller de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991),
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

DIAGONALES — BERTRAND POIROT-DELPECH *de l'Académie française*

Encore un instant !

EN Bosnie, au Rwanda, l'ONU se déconsidère, et l'Europe avec. Ainsi tranche le Café du Commerce, disparu en tant que lieu, mais toujours vivace dans les conversations. A un bout du zinc mental, côté verre de blanc populiste, on fustige ces organisations inutiles et sans parole; on ajoute, tout content d'invoquer la caution forte de de Gaulle, et d'imiter sa gouaille : *quittons ces « machins » ! A l'autre bout du* comptoir, côté petit noir élitiste, on dit qu'au contraire il faut renforcer les instances internationales, encore trop jeunes pour arrêter les conflits, mais que, patience, elles sauront les prévenir un jour...

Entre les deux guerres mondiales, le même débat avait déjà cours, à propos de la SDN : bonne à rien, disaient les uns; mieux que rien, objectaient les autres, tout à l'espoir qu'à l'avenir Genève devance les drames. Dans les années 90, comme dans les années 30, la controverse revient à s'interroger sur la course de vitesse entre les forces du mal et les instruments du bien.

Presque toujours, la décision de paix se joue sur le fil, après hécatombes. Giraudoux a tout dit de ce suspens, dans *La guerre de Troie n'aura pas lieu.* A l'avant-scène, on palabre, épouses et fiancées défendent la vie coûte que coûte, les *Demokos* plaident pour l'honneur lavé dans le sang; les mèches de Hitler et de Barrès battent l'air, tandis qu'en coulisse les portes de l'irréparable tournent sur leurs gonds grinçant de rouille. Un peu plus, la sagesse gagnait!... Avec la fin des prophètes rationalistes, l'Histoire est rendue à son statut d'obscure horlogerie réglée par un ciel inexorable.

C'est vrai de l'histoire médicale, comme de celle des armes. Réunis le 27 mai à la fondation Singer-Polignac pour fêter le centenaire de Jean Rostand, des biologistes ont exposé le dernier état des travaux mondiaux sur la thérapie génique. M. Olivier Danos, de l'Institut Pasteur, est formel : on sait modifier les gènes des cellules et réimplanter ces dernières de façon qu'elles organisent d'elles-mêmes la lutte contre les agressions. Le passage de la souris à l'homme est pour bientôt. Des millions de patients guettent, dans leur chair, l'issue d'un match dont dépend leur survie, à quelques semaines près. Toutes les maladies ont leur « dernier » mort, comme les batailles ont leur ultime victime, tombée alors que sonnait le clairon du cessez-le-feu.

Une course contre la montre se joue également entre la capacité théorique de modifier certains processus de la procréation et la possibilité de passer à l'acte, imminente selon M. Jacques Testart, de l'INSERM. Le choix entre des embryons d'inégale qualité pousserait la prévention à l'extrême de la précocité, donc de l'efficience contre maladies et terrains à risques, *mais elle ouvrirait* la porte à tous les eugénismes. L'écart est mince entre la fin du mongolisme et la sélection de confort, voire de caprice esthétique, de la part des géniteurs, sans parler des conséquences qu'en tireraient compagnies d'assurances et dictateurs racistes. Songeons à ce que serait devenu le bricolage des *Lebensborn* si les médecins nazis avaient appliqué à leur « aryanisation » les tris d'aujourd'hui!

La biologie a ses comités d'éthique, mais ils sont aussi flageolants que la SDN ou l'ONU. On a rarement réussi à moraliser de force les découvertes des savants, et les bases religieuses ou philosophiques pour le faire se sont affaiblies. Ce bras de fer entre science et conscience fait pendant à celui des diplomates et des guerriers, dans l'angoisse dont s'accompagne la perception du monde, à la fin de ce siècle. Partout, ce ne sont qu'épreuves de vitesse entre une violence sans vergogne et un droit sans force de coercition. Comme si le mal exigeait, avant de se rendre au bien, son contingent de *cadavres, la sagesse* ne triomphant que par lassitude du monstre repu.

Ainsi sont ressenties comme les récompenses de massacres « nécessaires » les promesses de paix venues d'Afrique du Sud et du Proche-Orient – car des colombes traversent tout de même notre ciel de feu, brindille au bec! Ainsi s'expliquent après coup l'effort et le sacrifice colossaux du débarquement de 1944. Il a *fallu* dix années de barbarie affichée pour en arriver au 6 juin. Le verbe *falloir* entretient la légende de dieux assoiffés de sang. Ce délai de la riposte alliée fut-il celui de la réflexion, de la préparation militaire, ou l'effet d'une latence fatale? Il a *fallu* un cancer du foie pour que Honecker paie son criminel entêtement politique. Combien de temps *faudra*-t-il en ex-Yougoslavie pour que soit appuyée militairement ou définitivement caduque une force de persuasion, pour les uns exténuée et bafouée, pour les autres préférable, au-delà du supportable, à toute autre pression?

La campagne française pour les élections européennes n'échappe pas au débat, inauguré par la tragédie grecque, sur la durée et le montant du tribut que réclameraient aux humains les divinités mauvaises. Encore un instant, supplient les enragés de l'espérance. Depuis que l'Histoire ne s'explique plus, le temps apparemment nécessaire aux rémissions du malheur redevient la grande superstition.

INTERNATIONAL

La situation dans l'ex-Yougoslavie

Bombardements serbes contre l'aéroport de Tuzla

Les forces serbes bosniaques ont bombardé, lundi 30 mai, l'aéroport de Tuzla, placé sous contrôle de la FORPRONU. Cet aéroport, le seul en territoire contrôlé par l'armée gouvernementale bosniaque, qui a été réouvert le 22 mars dernier, n'a jamais pu être utilisé à des fins humanitaires comme l'exigeait une résolution des Nations unies, les forces serbes s'y opposant. La trentaine de vols qui s'y sont posés depuis ont acheminé uniquement de l'équipement destiné à la FORPRONU. Le bombardement de lundi après-midi n'a fait ni victime ni dégât. Le vol de l'Ilyouchine-76 qui devait avoir lieu au moment de l'attaque serbe a été annulé. Le 17 mai dernier, des obus serbes avaient été tirés sur l'aéroport au moment où se posait un appareil de la FORPRONU. Le commandant des «casques bleus» pour le secteur avait alors demandé le soutien des avions de l'OTAN, requête qui avait été rejetée par le patron de la FORPRONU en Bosnie, le général britannique Michael Rose.

A Sarajevo, le président bosniaque, Alija Izetbegovic, a menacé de boycotter la nouvelle session de pourparlers de paix, prévue en date des 2 et 3 juin à Genève. La participation de la délégation bosniaque est conditionnée au retrait des forces serbes de la zone d'exclusion de 3 kilomètres instituée par l'ONU autour de Gorazde, enclave musulmane de Bosnie orientale. Selon la FORPRONU, les forces serbes ont maintenu quelque 150 éléments armés dans ce périmètre qu'elles auraient dû quitter conformément aux décisions de l'OTAN, sous peine de raids aériens. Si les Serbes de Bosnie ont accepté de se rendre jeudi à Genève pour discuter d'un cessez-le-feu, ils refusent cependant d'entamer des discussions de fond tant que les sanctions internationales à l'encontre de Belgrade n'auront pas été levées. – *(AFP, Reuter.)*

«La paix ? Dans dix ans, peut-être... »

Même s'ils négocient, les Bosniaques veulent continuer la lutte. Ne surestiment-ils pas leurs forces ?

SARAJEVO

de notre envoyé spécial

Après la *«résistance»*, la *«guerre de libération»*, a commencé. Pressée d'en finir, craignant l'enlisement, redoutant l'escalade, la communauté internationale rêve d'un accord de paix rapide en Bosnie. Mais ici les partisans de l'intégrité du pays se préparent, dans un de ces calmes qui précèdent parfois les tempêtes, pour une longue guerre – pas une *«guerre de cent ans»* cependant – contre *«l'agresseur»*, les séparatistes serbes de Bosnie soutenus par la Serbie. Chacun en semble convaincu : la question territoriale en Bosnie ne se réglera pas demain autour de la table de négociations, mais lentement et par les armes. A commencer par le commandant de la jeune armée de Bosnie-Herzégovine, le général Rasim Delic. Le territoire de la fédération croato-musulmane aura *«la taille dessinée sur le champ de bataille»*, a-t-il récemment déclaré.

Les grandes puissances parlent théoriquement aujourd'hui *«d'une seule voix»* pour imposer la paix. Mais leurs diplomates en poste dans la capitale bosniaque trompeusement *«normalisée»* ne semblent d'accord que sur une chose. En revendiquant 58 % du territoire (alors que le plan de paix international ne leur en donne que 51 %), Croates et Musulmans de Bosnie (qui ne contrôlent aujourd'hui que 30 % des terres) n'ont pas seulement placé la barre trop haut pour les négociations : ils ont déclaré la guerre aux Serbes. La volonté de contrecarrer les rêves serbes est évidente.

La nouvelle carte met fin, pour l'instant seulement sur le papier, à la continuité des *«terres serbes»*, en coupant leur corridor de Brcko (Nord). Elle réveille même les pires cauchemars serbes, en rétablissant (toujours sur le papier) à l'est le lien entre les territoires musulmans de Bosnie et ceux, peuplés de musulmans qui se disent *«bosniaques»* du Sandjak (Serbie). Alors que l'offensive serbe sur Gorazde semblait notamment viser à faire de la rivière Drina plus qu'une frontière : un cordon sanitaire contre un soulèvement musulman de l'Albanie jusqu'en Bosnie, en passant par le Kosovo et le Sandjak, sous la botte serbe.

A Genève ou à Talloires, *«les autorités bosniaques vont négocier pour faire plaisir et occuper la communauté internationale»*, estime un diplomate. *«Nous allons négocier et nous battre»*, dit poliment le président Alija Izetbegovic. Pendant que les pourparlers continuent, on s'occupe ici des choses sérieuses. De contenir la dernière offensive serbe sur une enclave assiégée (comme Bihac) et de préparer de mauvaises surprises à l'*«agresseur»*.

Une «arme secrète»

Malgré les pressions internationales, les déclarations optimistes de commande des représentants de la *«force de paix»* des Nations unies, *«en Bosnie, la guerre ne va pas s'arrêter là»*, dit le ministre – civil – de la défense, Hamdija Hadzihasanovic. *«Les gens qui ont été tellement humiliés, qui ont perdu leurs maisons, ne peuvent accepter l'actuel plan de paix et de division, voire de partition»*, affirme Kemal Muftic, conseiller du président Izetbegovic. Russe, directeur des affaires civiles de l'ONU, Victor Andreev en a conscience. *«Nous travaillons à un mécanisme pour le retour ou l'indemnisation des réfugiés sinon cette guerre ne peut s'arrêter»*, dit-il.

Aucun des arguments *«massues»* avancés par les diplomates ne semblent effleurer la tête des Bosniaques. Sarajevo doit reconnaître qu'il a perdu la guerre, disent les Britanniques. *«Pas du tout»* répond-on ici, *«l'armée fédérale yougoslave occupait 100 % du pays et nous en avons déjà libéré 30 %.»* Les Bosniaques ont une *«arme secrète»*, révèle le ministre de la défense. *«La base de notre combat*, explique-t-il, *c'est la volonté humaine de se battre, une chose que personne ne peut mesurer.»*

Ce facteur humain, imprévisible et inquantifiable, joue nettement en faveur des Bosniaques, admet un général de la Force de protection des Nations unies. *«Leurs troupes ont un très bon moral alors que, du côté serbe, c'est plutôt à la baisse»*, dit ce commandant des «casques bleus». *«Ce sont des Viets au moral d'acier»*, s'étonne un haut responsable des forces croates qui a visité les corps bosniaques. Lors d'une offensive à Olovo, *«ils sont montés à l'assaut pieds nus dans les tranchées serbes»*, ajoute-t-il. Autant que celui des Serbes, le nationalisme bosniaque existe. *«La Bosnie n'était pas un Etat avant la guerre. Mais la guerre a créé l'Etat, comme le FLN en Algérie»*, dit un diplomate européen.

L'autre «argument» avancé par les pays européens pour inciter les Bosniaques à signer la paix, le retrait des «casques bleus» en cas de poursuite du conflit, est pris ici pour ce qu'il est : une menace. *«Ce sont des pressions sur les négociateurs. De toute façon, cela ne fera pas de différence, ne changera pas grand-chose à l'équilibre militaire puisque les «casques bleus» font de l'humanitaire»*, dit le ministre de la défense, qui admet tout de même son inquiétude pour le sort des enclaves isolées, comme Bihac, Srebrenica ou Gorazde. *«Mais d'autres forces les remplaceront»*, dit-il. Comme les volontaires actuels viennent principalement de pays musulmans qui soutiennent ouvertement la cause bosniaque, la Turquie ou la Malaisie, par exemple, les Bosniaques auraient en effet tort de s'inquiéter. Un retrait total de la FORPRONU pourrait suivre une levée officielle de l'embargo sur les armes. Mais Sarajevo ne croit ni à l'un ni à l'autre.

Près de la moitié de la moitié...

L'armée bosniaque a aujourd'hui d'autres armes que son moral, plus secrètes encore. Parce que la République fut la base arrière de l'armée fédérale yougoslave, *«près de la moitié de l'industrie militaire de l'armée fédérale yougoslave était concentrée en Bosnie, et nous en contrôlons aujourd'hui plus de 50 %»*, dit le ministre de la défense. *«La réorganisation de l'armée continue, nous essayons de l'améliorer en permanence. Les écoles de guerre fonctionnent*, dit-il, *il n'y a pas d'embargo international sur le savoir-faire militaire.»* Et depuis les accords de paix avec les Croates de Bosnie et de Croatie, qui ont ouvert la route de l'Adriatique, l'embargo sur les armes prend l'eau, assurent les diplomates. *«De plus en plus d'armes arrivent, notamment d'Iran. La Croatie laisse faire car elle en prend une partie au passage»*, assure un observateur international. Non contente d'avoir résisté, totalement encerclée pendant près d'un an en Bosnie centrale, aux forces serbes et même infligé simultanément de cuisantes défaites aux Croates, l'armée bosniaque a récemment gagné sur les positions serbes. *«Elle améliore ses positions tactiques, s'empare de hauteurs dominantes pour créer les conditions tactiques pour des actions offensives de plus grande envergure»*, a expliqué le général Delic à l'hebdomadaire bosniaque *Ljiljan*. *«Nous n'avons toujours pas remporté de victoire sensationnelle, comme la libération d'une ville»*, mais *«notre armée est prête pour cet exploit»*, a dit le commandant de l'armée bosniaque.

Depuis la fin du conflit croato-musulman, la donne stratégique a changé : les territoires bosniaques peuvent être ravitaillés depuis la côte adriatique croate et les troupes qui étaient face aux Croates sont redéployées sur le front serbe, vers les territoires revendiqués sur la carte de la fédération. *«Une défaite militaire remettra peut-être en question la stratégie des Serbes»*, espère la rédactrice en chef d'*Oslobodenje*. Plus que sur le gain territorial, les Bosniaques semblent compter sur l'effet psychologique.

Car aujourd'hui, vu de Sarajevo, de Gorazde ou de Bihac, les négociations semblent inutiles. *«Les Serbes n'ont pas renoncé à leur projet de Grande Serbie. Ils ont pris dès le début un sens unique. La Serbie a concentré toutes ses forces, militaires et spirituelles, dans ce projet. Ils ne peuvent ouvrir une discussion politique. Le déséquilibre des forces, la logique de l'agression, qui a besoin de haute tension, les poussent à avancer, à toujours attaquer. Leur problème, c'est la résistance bosniaque»*, dit un conseiller du président Izetbegovic. Comme à leur habitude, loin de favoriser les négociations par des gestes sur le terrain, les forces serbes refusent toujours de se retirer de 3 kilomètres à Gorazde, lancent une offensive sur Bihac, ou bombardent violemment Gradacac. Les Bosniaques sont-ils grisés par leurs récents succès, surestiment-ils leurs forces, comme le pensent beaucoup d'observateurs étrangers ? Pour l'instant, *«ils ne peuvent que réduire quelques saillants serbes dans leur territoire de Bosnie centrale»*, ajoute un diplomate.

Certes la nombreuse infanterie bosniaque, encore mal armée, *«ne peut maintenant que reprendre des positions en terrain accidenté, là où l'artillerie et les chars serbes ne sont pas efficaces»*, estime un observateur militaire. Mais, aujourd'hui, lors de *«la phase finale de la guerre, dans quelques années, les Bosniaques, équipés d'armes modernes notamment antichars, couperont le corridor»* serbe de Brcko, que les Serbes sont impuissants à agrandir, étranglant ainsi la Grande Serbie, isolant de Belgrade les territoires conquis à l'ouest de la Bosnie et en Croatie.

A Sarajevo, on ne reconnaît pas ouvertement vouloir couper le corridor. Mais tous les officiels disent que *«la ville de Brcko, à majorité musulmane avant la guerre, n'est pas négociable»*. Conscients qu'ils ne pourront pas reconquérir tous les territoires de l'actuelle *«République serbe»*, qu'il n'y a pas de solution uniquement militaire au conflit, les Bosniaques paraissent vouloir amener les Serbes à négocier une solution respectant réellement les frontières en s'attaquant militairement au point le plus faible. Ils savent cependant que, pour prendre et surtout tenir le corridor, ils auront besoin non seulement de l'appui des forces croates de Bosnie (HVO), mais aussi de celles de Croatie, qui semblent hésiter entre négocier avec Belgrade ou se battre, ou gagner simplement du temps pour mieux s'armer. Beaucoup dépendra de l'armée fédérale croato-musulmane qui se met en place, lentement et non sans arrière-pensée.

La communauté internationale semble aussi impuissante à faire reculer les Serbes qu'à retenir les Bosniaques. *«Nous ne pouvons que faire des pressions limitées sur les Serbes, car il y a un quasi-consensus en Russie pour les soutenir. Jirinovski prendrait trop de pouvoir. Et si l'on emploie la force contre eux, la Russie va bondir»*, explique un diplomate russe. *«Washington fera pression, sans enthousiasme, sur les Bosniaques car il n'y a pas de consensus pour le faire aux Etats-Unis, qui ont une politique face aux pays arabes»*, explique un diplomate américain.

La carte iranienne, que menacent de jouer les Bosniaques s'ils étaient lâchés par l'Occident, sert de moyen de chantage dissuasif, reconnaissent les diplomates. Russes ou Américains, tous ont pourtant conscience des risques de dérapage. *«C'est un conflit mondial qui menace, Est-Ouest et Nord-Sud à la fois»*, dit l'un d'eux. La paix en Bosnie ? *«Dans dix ans, peut-être»*, dit une jeune femme de Sarajevo. *«J'aurai quarante-cinq ans*, ajoute-t-elle songeuse, *si tout se passe bien.»*

JEAN-BAPTISTE NAUDET

HONGRIE

Les deux vies de Gyula Horn

Gyula Horn, le président du Parti socialiste qui a remporté avec éclat les élections législatives dimanche 29 mai, a toutes les chances de devenir le prochain chef du gouvernement. Les socialistes se réuniront en congrès samedi 4 juin *pour désigner* leur candidat au poste de premier ministre.

BUDAPEST

de notre envoyé spécial

Il en aura fallu de peu pour que Gyula Horn, l'homme qui a remis la *gauche hongroise en selle*, ne puisse savourer son succès. Quelques jours avant le premier tour du 8 mai, il a miraculeusement échappé à *un accident de* voiture en rentrant de son dernier meeting électoral. Et depuis cet homme trapu et vif de soixante-deux ans a des allures de mutant avec son cerceau métallique qui lui entoure le crâne en guise de minerve.

Mais cette dernière épreuve n'a en rien ébranlé le caractère entier de ce militant communiste de la première heure, apparatchik de longue date, politicien de toujours et probablement futur premier ministre. Au contraire, Gyula Horn s'est montré plus mordant que jamais devant ses supporters, dimanche soir, ironisant sur la menace d'un retour des *«diables rouges»*, si maladroitement exploitée par le gouvernement conservateur sortant. Car Gyula *Horn dispose d'une qualité* rare parmi les nouveaux dirigeants politiques hongrois : il est autant à l'aise devant un parterre de militants surchauffés que dans les allées feutrées du pouvoir. Son parcours est avant tout celui d'un *stratège* hors pair qui s'interdit le moindre état d'âme. Souvent froid et dur, Gyula Horn a démontré une étonnante capa*cité d'adaptation*. Deux vies *qui* lui ont permis de passer du rôle de communiste orthodoxe à celui de réformateur éclairé.

Communiste, Gyula Horn était presque condamné à le devenir, tant l'histoire de sa famille a été traversée par les grandes fractures de ce siècle. Son père, ouvrier dans une usine du quartier «rouge» d'Angyalföld (la *Terre des anges*) de Budapest, milite activement dans le PC clandestin contre le régime autoritaire de l'amiral Horthy dans les *années 30. Emprisonné*, il *sera* ensuite exécuté par les nazis en 1944. Deux des six frères de Gyula Horn périront plus tard, au nom de *causes diamétralement* opposées. L'un, tué par le Vietminh alors qu'il servait dans la Légion étrangère en Indochine ; *l'autre, un communiste* convaincu, lynché par la foule lors de l'insurrection hongroise de 1956.

Le «tombeur d'Honecker»

Le stalinisme hongrois est à son apogée en 1950 lorsque Gyula Horn adhère au Parti communiste à l'âge de dix-huit *ans*. Viendra ensuite sa participation, tant controversée, aux milices qui ont maté le soulèvement de 1956. Gyula Horn ne nie pas son appartenance à ces unités, mais se défend d'avoir malmené qui *que ce soit, comme* le lui ont



amplement reproché les médias pro-gouvernementaux pendant la campagne électorale, sans jamais apporter de preuve.

Après un passage à l'université de Rostov en URSS, où il obtient un diplôme d'expert-comptable, Gyula Horn commence sa lente ascension dans les *rouages* de la diplomatie. Nommé successivement dans les ambassades *magyares* de Sofia et de Belgrade dans les années 60, il voit sa patience récompensée au printemps 1989 lorsqu'il décroche le poste tant convoité de ministre des affaires étrangères dans le fameux gouvernement des com*munistes réformateurs* – celui qui acheva le régime moribond de Janos Kadar en entamant des négociations avec l'opposition démocratique, conduisant *ainsi* aux premières élections libres du printemps 1990. Et c'est là que Gyula Horn *révèle* toute son envergure. En l'espace de quatre mois, entre juin et septembre 1989, il prend deux décisions historiques qui ont grandement contribué à l'écroulement du bloc de l'Est : le démantèlement du *rideau de fer et l'ouverture* de la frontière autrichienne aux réfugiés est-allemands.

Il a ainsi participé à la chute du mur de Berlin, et son image de «tombeur d'Honecker» a immédiatement effacé celle de l'ancien *milicien*. N'ayant de plus jamais appartenu aux instances dirigeantes du Parti communiste, Gyula Horn est le candidat *«naturel» pour prendre la tête du Parti* socialiste créé par les réformateurs communistes à l'automne 1989, après sa débâcle au premier scrutin démocratique.

En l'espace de quatre ans, il a réussi à remettre sur pied un *parti découragé* et *désespéré* pour le conduire aujourd'hui à une victoire sans précédent. Mais l'autorité de Horn, incontestée *pendant la période de traversée* du désert, risque maintenant d'être mise à mal. L'épreuve du pouvoir va révéler au grand jour *les courants extrêmement hétéroclites* au sein du Parti socialiste. *«Gyula Horn est l'homme pivot entre les syndicalistes et les technocrates du parti»*, écrivait récemment le politologue Laszlo Lengyel.

Rusé et terriblement ambitieux, Gyula Horn affronte désormais un autre défi, dont l'enjeu, là encore, dépasse sa propre personne : rendre crédible la gauche post-communiste.

YVES-MICHEL RIOLS

EUROPE

ISLANDE

Les conservateurs perdent la mairie de Reykjavik au profit d'une jeune dirigeante féministe

REYKJAVIK

de notre correspondant

Le futur maire de Reykjavik a trente-neuf ans. Ingibjörg Solrun Giscadottir siège à l'Althing, le Parlement islandais, où elle est le chef de file incontestée de la Liste des femmes, une formation féministe qui rassemble six femmes députés sans président ni organe exécutif, car elle entend se différencier des autres organisations politiques. Mme Solrun a pris la tête de la coalition réunissant toutes les forces d'opposition à une municipalité aux mains des conservateurs depuis presque soixante ans. Sa liste a obtenu 53 % des voix aux élections locales du samedi 28 mai.

Une véritable cité des femmes

La dirigeante féministe a su unifier et dynamiser, sous l'emblème d'un arc-en-ciel, des formations plus habituées à se déchirer qu'à œuvrer ensemble. Elle est parvenue à faire oublier aux électeurs de Reykjavik que les sociaux-démocrates sont au gouvernement avec les conservateurs, que les agrariens sont plus à l'aise dans l'élevage du mouton que dans la gestion municipale, ou que les socialistes de gauche étaient, il n'y a pas si longtemps, désignés à l'opprobre publique comme « communistes ».

Mme Solrun a aussi réussi à obtenir que toutes les formations désignent des femmes comme tête de liste, de telle sorte que Reykjavik sera une véritable cité des femmes pour les quatre ans à venir, d'autant que les conservateurs, conscients de leur retard en la matière, ont bousculé les résultats de leurs propres primaires pour imposer *in extremis* quelques femmes en bonne place. La liste victorieuse a été servie par les changements intervenus depuis quatre ans dans une société qui découvre la crise vingt ans après les autres européens. Les habitants de Reykjavik ont montré qu'ils étaient plus sensibles aux promesses sociales qu'aux palais de marbre construits par les conservateurs, au prix d'un fort endettement.

Au niveau national, les électeurs ont voulu sanctionner le gouvernement de centre droit, d'où les revers subis par les conservateurs et les sociaux-démocrates. Les Islandais, inquiets d'une trop grande ouverture sur l'extérieur qui risque d'augmenter le chômage, semblent aussi avoir donné leur préférence aux formations les plus hostiles à une intégration à l'Europe.

GÉRARD LEMARQUIS

ITALIE

Première participation d'un néofasciste à un conseil des ministres européen

A l'occasion de la réunion des ministres des télécommunications des Douze, lundi 30 mai, à Bruxelles – premier Conseil auquel participait un ministre italien de l'Alliance nationale, Giuseppe Tatarella – le ministre belge des télécommunications, Elio Di Rupo, a transmis à ses collègues un communiqué affirmant que, *« pour la première fois de l'histoire des Communautés européennes, le Conseil compte en son sein un membre issu d'une formation politique se réclamant l'héritière d'une des formes du totalitarisme que fut le fascisme italien (...). Cette réalité est trop importante pour être banalisée. Ma conscience personnelle, l'idée que je me fais de l'éthique politique, me forcent à la mettre en exergue, à la déplorer »*. M. Di Rupo a indiqué à la presse qu'il éviterait tout contact avec M. Tatarella.

Par ailleurs, le premier ministre socialiste grec Andréas Papandréou, a indiqué lundi au quotidien *Ta Néa* que l'existence de ministres néofascistes constitue un *« signal d'alarme »* pour l'Europe, qui *« aurait dû réagir plus vigoureusement »*. Le gouvernement italien a répondu sèchement que M. Papandréou *« ne sait pas de quoi il parle »*. – *(AFP, Reuter.)*

LETTONIE : poussée nationaliste aux élections locales. – Le Mouvement pour l'indépendance nationale a obtenu 22 des 60 sièges à pourvoir au conseil municipal de Riga, la capitale lettone, marquant une forte remontée des nationalistes aux élections locales du dimanche 29 mai en Lettonie. Leur succès est attribué au mécontentement provoqué chez les Lettons, seuls à voter, par l'accord signé avec Moscou autorisant 20 000 ex-officiers russes à rester dans le pays. – *(Reuter.)*

AUTRICHE : le « non » à l'Union européenne progresse. – Les partisans de l'adhésion à l'Union européenne perdent du terrain en Autriche à moins de deux semaines du référendum du 12 juin. Un sondage publié, lundi 30 mai, par le quotidien *Der Standard* ne donne plus que 48 % au « oui » (contre 51 % il y a une semaine) et 46 % au « non » qui progresse de six points. – *(Reuter.)*

DIPLOMATIE

Un entretien avec Jacques Delors

Suite de la première page

Dans cet esprit, la Commission européenne joue, aux yeux de tous les interlocuteurs, un rôle irremplaçable parce que source des innovations, garantie de la continuité et du respect des règles du jeu. Si demain on devait changer cette logique institutionnelle on courrait le risque de la paralysie. Les protagonistes de la campagne en France ont décidé de faire de la Commission un bouc émissaire, taxé d'irresponsabilité.

» La vérité, c'est que la Commission européenne est responsable devant le Parlement européen, qui peut la censurer à tout moment. D'autre part, en juillet 1993, on m'a demandé d'accomplir un cinquième mandat de deux ans, et le Parlement a voté mon investiture à plus de 90 % des voix. Ceci n'est jamais rappelé dans la discussion. Certes le fonctionnement des institutions peut être amélioré, mais le problème est mal posé.

– Et les petits pays dans une Europe élargie?

– Jusqu'à présent, on a pu travailler dans la Communauté dans l'esprit suivant : aucun pays, fût-il le plus petit, n'est mis en difficulté lorsqu'un intérêt vital est en cause. Il est évident que dans une communauté à vingt-cinq ou trente membres, cette règle non écrite sera plus difficile à appliquer. Entre, d'un côté, l'Allemagne fédérale avec ses 80 millions d'habitants et, de l'autre côté, Malte et Chypre, vous voyez la distance. Par conséquent, de ce point de vue, il faut réfléchir sur un système qui permette de tenir compte des particularités nationales et qui en même temps les transcende chaque fois que nous sommes en mesure de dégager un intérêt commun. Il faudra innover.

– L'idée d'un président pour l'Europe vous paraît-elle bonne?

– L'Union européenne a besoin d'une personnalisation. Pour l'instant, même si je n'en ai pas les pouvoirs, c'est moi qui, aux yeux de certains, remplis ce rôle. Dans une Union européenne, il serait utile que le Conseil européen élise tous les deux ans et demi (deux fois par mandat du Parlement européen), une personnalité qui serait chargée de représenter l'Union européenne, flanquée de deux vice-présidents selon le tour de rôle de tous les pays. La question sera de savoir si ce président sera en même temps à la tête de la Commission.

» La seconde raison qui plaide pour cette solution, c'est celle de la continuité, surtout en matière de politique étrangère. Il est important que les Etats-Unis, le Japon, les continents d'Asie, d'Amérique latine, d'Afrique aient en face d'eux pendant une période assez longue une personnalité qui représente les positions de l'Union, flanquée de deux vice-présidences tournantes (un « grand pays » et un « petit pays ».

Contre la levée de l'embargo sur les armes

– A propos du débat qui s'est développé en France ces derniers temps, pensez-vous que l'Europe doive réclamer une levée de l'embargo sur les armes à destination de la Bosnie?

– Je vous rappelle ce que j'ai déclaré dès 1992 devant le Parlement européen et qui m'a été reproché parce que je dépassais mes prérogatives. J'ai condamné l'idéologie du nettoyage ethnique. J'ai ajouté que, faute d'une menace crédible d'intervention armée, les porteurs de cette idéologie ne s'arrêteraient pas. Les événements, hélas, m'ont donné raison. Aujourd'hui, il me semble que, si on levait l'embargo, le risque serait de nous engager dans une guerre interminable avec extension à d'autres pays ou bien dans une défaite de nos amis bosniaques, compte tenu des potentialités en réserve de l'armée serbe.

» C'est pourquoi je me rallie aux efforts louables et engagés de la France – et notamment de François Mitterrand et Alain Juppé – pour essayer de ramener tous les protagonistes autour de la table sur la base du plan de l'Union européenne qui pourra être légèrement aménagé. Mais à une condition : c'est que l'accord qui pourrait être trouvé ne consacre en aucun cas la victoire idéologique de ceux qui rejettent l'autre au point de le tuer. D'où la nécessité de renforcer la pression sur les Serbes. La politique est l'art de choisir, à un moment donné, la solution la moins mauvaise. Je ne suis pas fier de dire cela, mais je n'ai pas le droit de me dérober à votre question. J'ajoute que les intellectuels sont dans leur mission en interpellant les responsables politiques.

– Pensez-vous que le discrédit qui pèse depuis deux ans sur l'ambition des Douze de mener une politique étrangère commune est rattrapable?

– Il sera difficilement rattrapable dans les mois qui viennent, à supposer même que l'on arrive à cette paix plus imposée par la raison que par le cœur. Je vois dans la tragédie yougoslave la preuve de la non-existence de l'Europe comme acteur dans la politique étrangère. Ce qui serait souhaitable, c'est que les Douze décident et mènent à bien trois ou quatre actions communes en matière de politique étrangère, là où ils ont indiscutablement le même intérêt.

» Vous remarquerez que je ne parle pas de politique étrangère commune, mais d'actions communes de politique étrangère. Je n'ai jamais pensé que nos pays, compte tenu de leurs traditions, de leurs intérêts, de leurs situations géopolitiques, pourraient avoir une politique étrangère totalement commune.

Les « contre-vérités » de Rocard et Baudis

– Pour en revenir à la campagne en France, les candidats ne ménagent pas les institutions de la Communauté. Dans une interview du 19 avril, Michel Rocard a dénoncé* « Une organisation européenne qui prétend interdire la chasse à la palombe dans le sud de la France, mais qui ne parvient pas à interdire la chasse aux Musulmans dans l'Est de la Bosnie. » *Et Dominique Baudis s'est exprimé le même jour dans des termes analogues* (1). *Comment réagissez-vous à de tels amalgames?

– C'est désolant d'entendre de telles contre-vérités. J'ai déjà parlé de la Bosnie. Venons-en à la palombe. En 1979, à l'unanimité, les Etats membres de la Communauté adoptent une directive pour protéger les oiseaux sauvages – en particulier les migrateurs, donc les palombes –, patrimoine commun, puisqu'ils traversent l'Europe à tire-d'aile. Le principe est simple : interdire de les chasser pendant leur vol de retour vers le lieu de nidification afin de préserver l'espèce. Quant aux dates d'ouverture et de fermeture de la chasse, elles étaient laissées à chaque Etat. Telle est la réalité des faits. Et la Commission s'efforce dans ce domaine comme dans d'autres de laisser la décision entre les mains des Etats nationaux, voire des régions, seuls à même de juger des situations, le plus proche du terrain.

– Les gens ne semblent plus croire que l'Europe sera capable d'enrayer le chômage. Est-ce que le Livre blanc que vous avez présenté sur le sujet pourra donner un minimum de résultats concrets?

– Il y a un mal européen du chômage sur lequel j'ai attiré l'attention des chefs d'Etat et de gouvernement. De 1970 à 1990, les Etats-Unis ont créé 29 millions d'emplois nouveaux, le Japon près de 12 millions et nous 9 millions. Les 9 millions d'emplois ont d'ailleurs été créés de 1985 à 1991, grâce à la relance de la construction européenne avec l'objectif du grand marché. Après cela, je me suis posé la question : ces années, était-ce une embellie, le dernier sursaut d'une Europe condamnée au déclin, ou était-ce de bon augure pour l'avenir? Les réponses sont dans le Livre blanc. Et elles sont encourageantes. Il n'y a de fatalité ni dans le déclin ni dans le chômage massif.

Dans ce Livre blanc nous ne demandions pas de pouvoirs supplémentaires pour la Communauté. Nous indiquions ce qui devait être fait, selon nous, à l'échelon européen dans le cadre de nos compétences actuelles (approfondissement du marché intérieur, développement des réseaux d'infrastructures, mise en place de la société d'information, croissance nécessaire de l'investissement et de la recherche au développement), et nous indiquions qu'à l'échelon national il y avait beaucoup à faire en ce qui concerne tout ce qui affecte l'emploi (éducation, formation, organisation du travail dans les entreprises, fonctionnement du marché du travail, indemnisations du chômage, etc.). Au vu des discussions nationales et des mesures prises, on peut affirmer que les Européens ont décidé de se ressaisir.

– Quels résultats concrets attendez-vous?

– J'attends qu'à Corfou, au prochain conseil européen, on prenne les décisions suivantes : premièrement, adoption d'une première liste de projets d'infrastructures et de leurs moyens de financement. Ainsi ces projets pourront démarrer avant la fin de l'année et apporter à la fois un soutien à la reprise économique qui s'annonce et en même temps jeter les bases de structures plus compétitives et d'un meilleur aménagement du territoire en Europe.

Deuxièmement : confirmer que mon intuition était juste en ce qui concerne la société de l'information, que c'est une véritable révolution et qu'il faut se donner très vite les moyens pour que l'Europe soit présente dans ce domaine. Troisièmement, que l'on poursuive des échanges d'informations et d'innovations pour tout ce qui permet de créer de nouveaux emplois. Et d'ailleurs je travaille actuellement sur les nouveaux gisements d'emplois. Car il est faux de dire que nos sociétés souffriraient d'un manque de travail et donc d'une insuffisance d'emplois à offrir.

– La question des frontières de l'Europe n'a pas vraiment fait l'objet de débat au sein des Douze jusqu'à maintenant. Avez-vous dans la tête une idée des limites de la grande Europe?

– Je pense que les limites de la grande Europe se situent aux frontières de l'ancienne Union soviétique, ce qui veut dire que pourraient appartenir à la grande Europe, la Pologne, la République tchèque, la Hongrie, la Slovaquie, la Slovénie, la Bulgarie, la Roumanie, l'Albanie, Chypre et Malte, sans oublier les trois Etats baltes. Et puis, si la paix revient en ex-Yougoslavie, pourquoi pas la Bosnie, la Croatie, la Macédoine, et ce que sera devenue l'union Serbie-Monténégro quand beaucoup d'eau aura coulé sous les ponts et que l'idéologie de la purification ethnique sera vraiment éradiquée.

Ceci pour illustrer l'ampleur des problèmes politiques et institutionnels que vous souleviez tout à l'heure. L'autre difficulté, c'est que la Russie n'est pas enthousiaste pour cette idée de la grande Europe unie. Nous ne pourrons construire cette grande Europe que si nous proposons à la Russie un partenariat très serré dans les domaines politique et économique, si nous reconnaissons la Russie comme une grande puissance, et si nous l'aidons à résoudre les problèmes qui se posent dans l'ex-Union soviétique, notamment en Ukraine. D'où les accords d'association qui vont être signés avec la Russie et l'Ukraine, d'où notre action pour écarter le risque nucléaire, notamment à Tchernobyl.

– Vous évoquez les difficultés institutionnelles que soulève la création de la grande Europe, mais il y a aussi les difficultés économiques. En France les responsables des deux listes principales sont favorables à l'élargissement, mais ne disent jamais rien ni des problèmes agricoles ni des problèmes budgétaires qu'il pose.

– Ils sont effectivement très vagues dans leurs propos. Et cette remarque vaut aussi pour ceux qui taxent les pro-européens de « club des nantis » sans dire un seul mot sur les conséquences économiques et les structures institutionnelles de la grande Europe. La Commission, quant à elle, est préparée à de telles réflexions, qu'il s'agisse de l'accroissement du budget communautaire et des contributions de chaque participant, de la poursuite des objectifs fondamentaux de la politique agricole commune, des conséquences, sans aucun doute positives, sur la croissance économique et la création d'emplois, en liaison avec les pays de l'Est qui ont de grands besoins à satisfaire.

» J'ajoute que, comme citoyen, je suis prêt à assumer les coûts de cette grande Europe de la paix et de la solidarité, en payant un peu plus d'impôts. Mais qui parle de tout cela?

– Que répondez-vous aux gens qui s'inquiètent d'une influence nouvelle de l'Allemagne depuis sa réunification, ou dans la perspective d'un élargissement de l'Union vers le Nord et vers l'Est?

– Je réponds; avons-nous le choix? Si nous considérons que l'Allemagne dérive vers d'autres horizons et si nous précipitions ce mouvement en renonçant à la construction européenne, que nous arriverait-il? Si on me dit, avec raison, l'Allemagne sera forte – et elle le sera, car, actuellement, elle fait un effort considérable en matière de restructuration économique dont peu de gens en France ont idée – eh bien, je réponds que la France doit accomplir le même effort, avec ou sans construction européenne.

» Dans le conte effrayant que certains candidats racontent aux Français, le plus terrible, le plus scandaleux est le suivant : on rend l'Europe responsable des mutations mondiales. La réalité, c'est que le monde change en bien, mais aussi en mal. Car de nouveaux périls apparaissent : les idéologies de rejet de l'autre, la confusion entre la foi et la politique; sous la forme de l'intégrisme, l'hyper-nationalisme... Or l'intégration européenne est le seul instrument qui puisse nous permettre de faire face à ce monde nouveau plein de périls, mais aussi de promesses.

– Depuis la tempête d'août 1993, le système monétaire européen se porte plutôt bien et les Etats membres pratiquent une politique de convergence étroite. Mais en cas de difficultés nouvelles sur le marché des changes, le dispositif résisterait-il aux assauts de la spéculation?

– Je constate que sur les marchés des changes les opérateurs parlent de plus en plus de la perspective de l'Union économique et monétaire. A cela s'ajoute la reprise économique qui va s'effectuer sans aggravation des déséquilibres, ni de l'inflation. L'Union économique et monétaire est redevenue crédible, et il faut la considérer à nouveau comme un élément substantiel d'une stratégie pour faire progresser l'idée de l'Europe. C'est un constat encourageant.

Dans le débat sur Maastricht, certains (Philippe Séguin, Jean-Pierre Chevènement) se sont demandé si la politique économique de l'Europe n'était pas un vrai danger pour la croissance. La question se pose-t-elle encore?

– C'est une vraie question. Jusqu'à présent, nous nous sommes basés sur l'expérience suivante : les pays qui avaient une monnaie stable ont réalisé de meilleures performances en matière de croissance économique et de créations d'emplois que les autres. Mais, même si cela donne des arguments à l'Union économique et monétaire, ce n'est pas suffisant. Je continue pour ma part à me battre contre ceux qui réduisent la politique économique à une monnaie forte et à des canons d'équilibre budgétaire. Je considère que la politique économique est plus complexe, que dans les périodes de basse conjoncture il faut accepter un déficit budgétaire, qu'il n'est pas mauvais de s'endetter pour financer des investissements qui profiteront aux générations à venir.

» Ma conviction est que l'Europe préservera son modèle de société, tout en l'adaptant aux données nouvelles, et inventera une voie originale de développement respectueuse des temps de l'homme et de l'environnement naturel. Une Europe gardant sa personnalité rayonnante et riche de ses diversités nationales et locales, et où notre patrie, la France, aura toute sa place, qui est grande. Ne soyons pas frileux!

Propos recueillis par
PHILIPPE LEMAITRE
et CLAIRE TRÉAN

DIPLOMATIE

Le sommet de Mulhouse

François Mitterrand et Helmut Kohl ont célébré l'amitié franco-allemande

MULHOUSE

de notre envoyée spéciale

C'est sans faste ostentatoire mais de façon très chaleureuse que la ville de Mulhouse a reçu, lundi 30 mai, les dirigeants français et allemands pour le sommet semestriel entre les deux pays. Depuis l'accueil sur la place de l'Hôtel-de-Ville par le maire Jean-Marie Bockel jusqu'au dîner donné dans le cadre insolite du Musée de l'automobile parmi quelques centaines de Bugatti et autres pièces de collection, l'atmosphère était de celles que le Rhénan Helmut Kohl apprécie, propice en cette terre d'Alsace à la célébration de l'amitié franco-allemande.

C'est surtout à cet amical rituel que semble consacrée cette soixante-troisième rencontre entre les deux pays, dont la première journée n'a pas apporté de véritable innovation concrète. Paris et Bonn, comme on le savait déjà, entendent plaider en commun certains dossiers dans les prochaines semaines. L'un d'entre eux, qui intéresse l'Alsace, est le projet de TGV Est pour lequel les deux pays sollicitent de l'Union européenne un complément de financement. La France et l'Allemagne rechercheront d'autre part l'accord de leurs dix partenaires au sommet de Corfou, fin juin, puis celui des autres pays du G 7 en juillet, sur un programme touchant à la sécurité des centrales nucléaires à l'Est, et tout particulièrement de celle de Tchernobyl. C'est une idée déjà ancienne mais l'élément nouveau paraît être cette fois l'accord donné par les autorités ukrainiennes à un plan prévoyant la fermeture des deux réacteurs toujours en fonction à Tchernobyl et la construction, sur financement occidental, de deux nouveaux réacteurs conformes aux normes de sécurité.

A l'initiative de l'Allemagne, les deux pays devraient également proposer à Corfou une harmonisation européenne des législations nationales réprimant le racisme et la xénophobie. L'une et l'autre devraient également défendre au Conseil européen la même candidature pour la succession de Jacques Delors à la présidence de la Commission, celle de l'actuel premier ministre belge Jean-Luc Dehaene.

La première journée du sommet de Mulhouse n'a pas apporté en revanche d'élément nouveau sur la façon dont l'Allemagne et la France entendent assurer la *« continuité politique »* à la présidence de l'Union européenne qu'elles assumeront successivement à partir du 1er juillet prochain. Seuls les grands principes ont été rappelés lundi à Mulhouse, en termes suffisamment vagues pour ne pas faire apparaître de divergences d'approche : priorité à l'emploi et à la coopération avec les pays de l'Est dans la perspective de leur intégration à l'Union.

Pour symboliser la bonne entente entre l'Allemagne et la France, le chancelier a remis à François Mitterrand une toile de Claude Monet, l'un des vingt-huit tableaux que Bonn a décidé de restituer à la France, des tableaux qu'*« un officier français avait confiés à un soldat allemand dans l'intention de les voir restitués après la guerre, ce qui ne s'est jamais produit »*, explique joliment le communiqué allemand sur cette affaire, et qui se trouvaient depuis à la Galerie nationale de Berlin-Est.

CLAIRE TRÉAN

ET J'ESPÈRE QUE, LA PROCHAINE FOIS, ON DÉBARQUERA ENSEMBLE...

PANCHO

Un Monet volé par les nazis restitué à la France

La Route de Louveciennes, une toile de Monet volée pendant la guerre par les nazis, a été remise, le 30 mai, à l'occasion du 63e sommet franco-allemand, par le chancelier Helmut Kohl au président François Mitterrand. L'œuvre restituée fait partie d'un ensemble de vingt-huit tableaux, allant du XVIe siècle aux impressionnistes (dont un Delacroix, un Courbet, un Renoir, un Gauguin et deux Seurat) qui se trouvent depuis la défaite nazie dans des musées de l'ancienne République démocratique allemande. Le gouvernement allemand a chargé Paris de retrouver les propriétaires, probablement des familles juives spoliées par les nazis. Deux familles propriétaires de sept toiles sur les vingt-huit ont pu être identifiées jusqu'à présent.



ASIE

Chine : la nouvelle dissidence

L'arrivée de l'air du large, des idées étrangères et des technologies modernes de communication a profondément modifié la stratégie de l'opposition au régime communiste

PÉKIN

de notre correspondant

Il y a bientôt cinq ans, dans la nuit du 3 au 4 juin 1989, Pékin donnait ordre à son armée d'écraser une rébellion pacifique née de l'insatisfaction de pans entiers de la société, que les jeunes dissidents étudiants – qui se réclamaient de la démocratie occidentale sans toujours la comprendre – n'étaient pas parvenus à fédérer autour d'un projet politique cohérent.

Les appels formulés ces derniers temps par des activistes décidés à jouer à nouveau au chat et à la souris avec la police montrent une évolution marquante de leur réflexion. Sans trancher sur le fait de savoir si l'on peut parler aujourd'hui d'une *« maturité »* de la dissidence chinoise, il faut relever leur effort de systématisation en se penchant sur leurs textes. Le pouvoir, quant à lui, montre par son comportement répressif qu'il est conscient des dangers que représente la dissidence dans une période de mutation sociale brutale qui provoque des mécontentements croissants. Tout indique qu'il ne croit pas un traître mot de son propre discours, feignant une assurance complète face à ceux qu'il dit n'être qu'*« une poignée d'individus coupés des réalités de la Chine »*.

L'un des aspects les plus marquants d'une évolution qui inquiète fortement le régime est que le *« mur de bambou »* du goulag – ou *laogai* – est devenu une passoire. L'information ne circule plus seulement à l'intérieur des prisons et des camps ou venant de l'extérieur sur les mouvements de la société, comme cela se produisait déjà avant 1989. Elle circule également vers l'extérieur, et cela de façon massive.

Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter l'abondante littérature que diffusent des organisations de défense des droits de l'homme comme Amnesty International, Human Rights Watch/Asia, Human Rights in China : impressionnantes listes de prisonniers, documents sur les conditions de détention et informations sur les mesures adoptées par les autorités pour tenter de masquer ou d'améliorer les aspects les plus sombres de la réalité pénitentiaire...

Du pathos aux concepts

Le goulag chinois, longtemps plus muet encore que son «frère» soviétique, parle aujourd'hui haut et fort au monde extérieur, serait-on tenté de dire. Pour le plus grand inconfort de son maître, ce qui reste du PC chinois, conscient que son pouvoir repose sur la compartimentation sociale et la limitation de la diffusion de l'information. Car le PCC n'est pas dupe : si cette information circule, c'est que, même au sein de l'administration des bagnes, se trouvent des gens qui préparent l'avenir en favorisant les fuites. En Chine, au moins autant qu'ailleurs, policiers et gardiens de prison sont parmi les premiers à sentir le vent tourner.

Une autre tendance significative est l'élaboration de textes débarrassés du pathos qui marquait l'essentiel de la littérature dissidente depuis son apparition, dès avant la mort de Mao Zedong en 1976. Les dissidents s'orientent vers une approche beaucoup plus conceptuelle du problème qu'ils se posent tous : que faire de leur pays. Ils empruntent souvent pour cela des outils intellectuels occidentaux, inspirés en particulier de fréquentations qu'ils ont pu avoir au sein du monde politico-juridique, en particulier anglo-saxon, par les échanges académiques *via* Hongkong ou avec l'Amérique.

Troisième évolution, la revendication idéaliste d'une démocratie a cédé le pas à une volonté de formuler des propositions concrètes qui ne heurtent pas de front le régime autant que l'épisode précédent. La leçon du drame de Tiananmen semble avoir été comprise. Les auteurs de la *Charte pour la paix*, par exemple, insistent sur la nécessité d'un compromis entre le régime et les avocats de la libéralisation : *« Nous appelons le peuple et toutes les forces de progrès à l'intérieur et à l'extérieur du pays à respecter le fait que le gouvernement du continent est la seule force capable d'y guider le changement pacifique. »*

La *Charte* demande au gouvernement de s'engager à modifier la législation en ses points contraires aux résolutions des Nations unies sur les droits de l'homme, et à prendre l'initiative de mesures *« stratégiques visant à la transition de l'autocratie vers le pluralisme »*, en vue d'édifier une Chine *« pluraliste, démocratique, unifiée, où coexistent plusieurs forces politiques »*, y compris celles de Taïwan, Hongkong, Macao et de la diaspora.

Pékin a des raisons d'être préoccupé par d'autres textes également indicatifs des leçons acquises par les dissidents : ceux qui portent sur l'amélioration des conditions de vie de ces prolétaires au nom desquels le PCC affirme encore régner. Ainsi une pétition au Parlement a-t-elle réclamé la restauration effective du droit de grève, qui n'existe qu'en théorie ; le droit de constituer des syndicats de paysans (à l'origine du mouvement communiste chinois, mais confisqués depuis belle lurette par le parti) ; une législation sur la transparence des revenus des dirigeants et sur les droits et intérêts des travailleurs temporaires, dont l'exploitation constitue une des locomotives du décollage économique actuel ; et le droit aux syndicats ouvriers libres dans les secteurs où se développe le néo-capitalisme rouge.

Ordinateurs et télécopie

Pour faire bonne mesure, des dissidents font circuler une proposition de statuts pour une « Ligue pour la protection des droits du peuple travailleur » qui entend coordonner les actions revendicatrices, servir d'outil de médiation dans les conflits du travail et se livrer à une *« coopération internationale »* dans ce domaine ultra-sensible.

Pas plus que les auteurs de la *Charte pour la paix*, les auteurs de ces appels, ou ceux qui les soutiennent, n'exigent la démission du gouvernement ou ne s'attaquent nommément aux chefs du régime. Au contraire, tous insistent sur le caractère *« raisonnable »* et *« responsable »* de leur action, destinée à éviter que les changements prévisibles ne se produisent dans la violence.

Autre sujet d'angoisse pour le régime, l'ouverture économique partielle a d'ores et déjà fourni aux dissidents les moyens de propager leurs idées au-delà du cercle extrêmement limité dans lequel l'arriération d'antan les maintenait. Voici quinze ans, quand Wei Jingsheng se lançait dans le mouvement du « Mur de la démocratie », il était réduit à ronéotyper, la nuit dans sa chambre, ses proclamations écrites à la main sur un stencil, en quelques dizaines d'exemplaires, sur un méchant papier acheté en catimini, distribuées à la sauvette par trois ou quatre compères. Aujourd'hui, la plupart des dissidents disposent d'un ordinateur, transmettent leurs écrits par télécopie aux agences de presse étrangères et à leurs connaissances, communiquent par téléphone, sauf si la police coupe leur ligne.

De plus, la connaissance des réalités de la société chinoise sur lesquelles les dissidents fondent leur action n'est plus seulement partagé par un petit groupe d'initiés turbulents mais isolés, elle s'est infiltrée au sein même du système, à l'instigation de dirigeants réformistes. Ainsi, deux récents rapports officiels de chercheurs en sciences sociales, qui ont connu un certain retentissement, reprennent à leur compte des constatations sur l'état réel du pays et sur les troubles vers lesquels il s'achemine si rien n'est fait pour l'éviter qui diffèrent beaucoup plus de la propagande officielle que de l'analyse des dissidents. Or ces études (1), sans aller jusqu'à suggérer une refonte politique aussi radicale que celle souhaitée par ces dissidents, ont été commanditées par les autorités, *comme si d'aucuns, au pouvoir,* cherchaient à tirer la sonnette d'alarme avant qu'il ne soit trop tard.

Ce regain d'effervescence contestatrice avançant vers la maturité contraste avec la brusquerie du régime et de sa police dans l'exercice de la *« dictature du prolétariat »*. Cette brusquerie *résulte principalement de la crise* de succession devant marquer la disparition de Deng Xiaoping. Celui-ci, pourtant, avait, dès son retour triomphal au pouvoir en 1977, montré qu'il était conscient de la nécessité de laisser une succession en ordre. Vieux lénino-nationaliste, il ne disposait cependant pas des outils intellectuels lui permettant de comprendre que pareille ambition est probablement vaine dans un système inspiré de celui de Lénine et plaqué sur une autocratie bimillénaire.

FRANCIS DERON

(1) *Perspectives chinoises*, no 22, mars-avril 1994.

La disparition de Xu Wenli, citoyen « libéré »

PÉKIN

de notre correspondant

Xu Wenli, cinquante ans, est un citoyen chinois *« libéré »*. Ce qui, en Chine, est différent d'un citoyen libre. C'est aussi l'un de ceux à propos desquels on *minimisa, en haut lieu à Paris*, les ennuis avec la police durant la visite d'Edouard Balladur en Chine début avril, mettant sur le compte de *« l'obsession »* de certains journalistes – dont les correspondants du *Monde* et de *l'Express* à Pékin – le bruit fait autour de *« simples contrôles d'identité »*.

Elargi en mai 1993, trois ans avant l'expiration de ses quinze ans de prison pour activités *« contre-révolutionnaires »*, M. Xu n'a pas donné signe de vie depuis que la police l'a arrêté à l'arrivée du premier *ministre français*. Motif non invoqué officiellement, mais que l'on devine à divers recoupements : il tombe sous le coup d'un nouveau règlement donnant à la police la faculté de décider si un prisonnier libéré *sous parole peut, ou non*, contacter des étrangers.

« Libéré », Xu Wenli, qui compte plusieurs Français parmi ses connaissances, a également fait « disparaître » son épouse, Kang Tong. Celle-ci, fonctionnaire, nous avait alertés au sujet des interrogatoires subis par son mari du fait de la présence du chef du gouvernement de la France, pays où leur fille poursuit des études. Kang Tong ne s'est pas non plus signalée depuis.

Le régime a affirmé, après la visite de M. Balladur, que M. Xu avait été remis en *« liberté »* aussitôt après son interrogatoire. Pourtant, il ne fait aucun doute qu'il n'est pas libre de *ses mouvements : nous étions* convenus, lors de sa libération, que s'il était amené à quitter Pékin il nous posterait régulièrement un court mot manuscrit destiné à nous faire savoir qu'il se portait bien. Il eut recours à ce moyen durant deux voyages en province. Mais aucune enveloppe ne nous est parvenue depuis le départ de M. Balladur.

La stabilité de la Chine serait-elle menacée par une missive *aussi subversive que celles qu*'il nous avait adressées précédemment : *« Bonjour.. Tout va bien. Amitiés. Wenli »* ?

F. D.

CORÉE DU NORD

Timide avertissement du Conseil de sécurité à Pyongyang

NEW-YORK (Nations unies)

de notre correspondante

Comme s'il estimait que la situation en Corée du Nord ne présentait encore aucun caractère de gravité ni d'urgence, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté, lundi 30 mai, un timide avertissement à l'égard de Pyongyang. Dans une déclaration présidentielle sans caractère contraignant, le Conseil lui a *« demandé »* de permettre aux inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de contrôler le déchargement du réacteur litigieux de Yongbyon (*le Monde* du 31 mai).

Pour avoir l'accord de la Chine, le texte a été considérablement édulcoré. Tout en *« reconnaissant »* que Pyongyang a *« permis aux inspecteurs de l'AIEA de mener à bien leurs activités (...) accomplissant ainsi un pas en vue de s'acquitter des obligations qui lui incombent (...) »*, le Conseil lui a *« demandé instamment de ne procéder aux opérations de déchargement du réacteur que d'une manière qui préserve la possibilité technique d'une analyse »*.

Le Conseil reste *« activement saisi »* de la question et a décidé qu'un nouvel examen aura lieu *« si nécessaire en vue de parvenir à une complète mise en œuvre de l'accord de garantie de l'AIEA et de la Corée du Nord »*.

A. B. P.

JAPON

Un coup de feu tiré à proximité de M. Hosokawa

Un activiste de droite a tiré un coup de pistolet en l'air, lundi 30 mai, sur le passage de l'ex-premier ministre Morihiro Hosokawa, alors que ce dernier sortait d'un hôtel à Tokyo. Il n'y a eu aucune victime. Masakatsu Nozoe, ex-membre du groupuscule Shokonjuku, lié à la pègre, reprochait à M. Hosokawa ses propos sur la responsabilité du Japon pendant la dernière guerre. Il cherchait visiblement moins à atteindre l'ex-premier ministre qu'à intimider. En mars 1992, l'ex-parrain du Parti libéral-démocrate, Shin Kanemaru, avait été également l'objet d'une attaque-intimidation similaire. En janvier 1990, en revanche, le maire de Nagasaki avait été blessé par un extrémiste. Le plus souvent, l'extrême droite gangstérisée cherche par de telles actions à accroître sa «crédibilité» pour des chantages ultérieurs. – (*Corresp.*)

PROCHE-ORIENT

YÉMEN

Durcissement du régime du président Saleh

Le président Ali Abdallah Saleh a instauré, dans le nord du Yémen, *« un régime de fer »*, ont indiqué, dimanche 29 mai, des diplomates occidentaux en poste dans la région. Un dispositif de surveillance étroite de la population a été mis en place dans les grandes villes, particulièrement à Sanaa. *« Chaque quartier est quadrillé par des équipes d'informateurs contrôlés par les services de sécurité, ce qui suscite un climat de suspicion généralisée*, a déclaré l'un de ces diplomates. *Des centaines de personnes ont été arrêtées depuis le début du conflit et plusieurs militants du Parti socialiste yéménite* (PSY) *ont été tués. D'autres continuent de se cacher ou cherchent à quitter Sanaa. »*

Selon ces sources diplomatiques, *« les contacts entre les Yéménites et les étrangers encore en poste à Sanaa sont l'objet d'une attention toute particulière »*. Certains nationaux connus pour leur franc-parler à l'encontre du pouvoir sont épisodiquement l'objet de menaces, *« le plus souvent au téléphone »*. Trois quotidiens officiels sont désormais les seules publications autorisées à paraître.

« C'est un grand retour en arrière qui a, bien sûr, des motivations conjoncturelles, mais beaucoup de Yéménites redoutent que cette situation perdure au-delà de la guerre, à l'instigation, notamment, des islamistes les plus radicaux, a souligné un diplomate. *Les islamistes soutiennent à fond le régime du président Saleh et ne manqueront pas de le lui rappeler lorsque la normalité aura repris son cours. »* – *(AFP.)*

TERRITOIRES OCCUPÉS

L'Autorité palestinienne annonce qu'elle appliquera « complètement » les accords sur l'autonomie

Le Mouvement de la résistance islamique Hamas a refusé, dans un communiqué rendu public lundi 30 mai, à Damas, de remettre à la police palestinienne, à Gaza, ses militants qui avaient assassiné deux Palestiniens accusés de collaborer avec Israël. Il s'en est vivement pris au chef de la police palestinienne, le général Nasr Youssef, qui, la veille, avait accusé des *« bandes au sein du Hamas de s'être livrées à des enlèvements et à des meurtres »* et avait exigé que lui soient remis les assassins. Il lui a demandé *« de traiter cette situation sensible »* avec sagesse *« afin de ne pas provoquer de réactions qui ne seraient pas dans l'intérêt de notre peuple et de son unité »*.

« Le Hamas étudie l'idée de créer un parti politique » qui pourrait prendre la forme d'un *« bloc groupant toutes les forces de l'opposition dans les territoires occupés »*, a indiqué, lundi, à Amman, son porte-parole officiel, Ibrahim Ghoché. Selon lui, *« ce bloc aura pour tâche politique de répondre aux changements et aux données actuelles sur la scène palestinienne, surtout après l'application de l'autonomie à Gaza et à Jéricho »*.

De son côté, Yasser Arafat a attribué à deux proches collaborateurs les deux grands portefeuilles économiques de l'Autorité nationale palestinienne (ANP), chargée de l'administration des territoires occupés autonomes. Abou Ala, l'homme des discussions secrètes en Norvège, a été nommé ministre de l'économie et du commerce, et Nabil Chaath, négociateur des accords sur l'autonomie au Caire, ministre du plan et de la coopération. Au total, quatorze personnalités composent, pour le moment, l'ANP. Il en reste une dizaine à désigner. Hanane Hachraoui a refusé le poste de ministre de l'information, préférant s'occuper de *« l'organisation des droits de l'homme »*.

Dans un programme politique qu'elle vient d'adopter à Tunis, l'ANP s'engage à *« appliquer complètement »* tous les accords signés avec Israël. Ses membres assurent être *« entièrement liés par les engagements pris par l'OLP »*. Dans un communiqué publié lundi, à Damas, l'opposition groupée au sein de l'Alliance des forces palestiniennes estime que l'ANP, *« formée avec l'approbation de l'ennemi sioniste, n'est qu'une nouvelle administration qui s'ajoute à celles mises sur pied par Israël pour appliquer sa politique économique, sécuritaire et éducative »*. – *(AFP.)*

Israël libère 78 prisonniers palestiniens. – Israël a relâché, lundi 30 mai, 78 prisonniers palestiniens, originaires de la bande de Gaza. Selon l'accord sur l'autonomie signé le 4 mai au Caire, l'Etat juif doit libérer 5 000 prisonniers d'ici au 8 juin. Jusqu'à maintenant, 1 579 détenus ont recouvré la liberté. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

CUBA

Le gouvernement s'engage à ne pas « punir » les demandeurs d'asile réfugiés à la résidence belge

Les autorités cubaines à Bruxelles ont donné, lundi 30 mai, au gouvernement belge des assurances verbales selon lesquelles il n'y aurait pas de poursuites à l'encontre des cent treize demandeurs d'asile cubains réfugiés dans la résidence de l'ambassadeur de Belgique à La Havane. *« Nous avons obtenu des garanties verbales que les réfugiés ne seront pas poursuivis s'ils quittent la résidence de l'ambassadeur »*, a affirmé lundi un porte-parole belge.

Cent quatorze Cubains avaient pénétré samedi dans la résidence de l'ambassadeur et cent treize d'entre eux occupaient toujours les lieux mardi, dans l'espoir d'obtenir l'asile politique en Belgique. Les autorités belges tentent actuellement d'obtenir des autorités cubaines qu'elles assurent l'approvisionnement en eau et en nourriture de ces personnes.

L'un des demandeurs d'asile a quitté les lieux tôt lundi matin. Cette personne a pu franchir librement le périmètre contrôlé par les forces de sécurité et s'en aller après avoir décliné son identité aux policiers. La surveillance autour de la résidence de Belgique, située dans le quartier résidentiel de Miramar, à l'ouest de La Havane, a été renforcée par les policiers, qui avaient bloqué, dès samedi, nombre de rues voisines, et empêchaient lundi les journalistes de s'approcher.

Les personnes retranchées dans la résidence de l'ambassadeur de Belgique *« ne seront pas punies »* si elles renoncent à leur tentative de fuite de l'île et quittent les locaux, a déclaré, lundi à La Havane, un responsable cubain qui n'a pas voulu donner son identité. L'assurance qu'il n'y aura pas de représailles sera prochainement donnée par écrit aux autorités belges, a ajouté ce responsable. Les ambassadeurs des pays de l'Union européenne en poste à La Havane se sont rencontrés lundi pour évoquer la situation, mais n'ont fait aucune déclaration. – *(AFP, Reuter.)*

AFRIQUE

RWANDA

Accord sur l'évacuation des civils

Lors de premières négociations directes à Kigali, sous l'égide des Nations unies, les responsables militaires du Front patriotique rwandais (FPR) et de l'armée gouvernementale ont accepté, lundi 30 mai, de permettre l'évacuation des civils de la capitale rwandaise. Les deux parties sont convenues de reprendre leurs pourparlers jeudi, en vue de parvenir à un cessez-le-feu.

Les négociateurs se sont mutuellement accusés d'avoir violé de précédents accords de cessez-le-feu, mais se sont accordés sur le fait que *« les gens doivent être libres de se déplacer »*, lors d'une conférence de presse conjointe, à l'issue de cinq heures de discussions. Le représentant du FPR, le colonel Frank Mugambage, a exigé la fin des *« massacres planifiés perpétrés par les gens au pouvoir »*, avant que son mouvement puisse participer aux négociations sur le cessez-le-feu, qui doivent s'ouvrir jeudi.

Le chef adjoint de l'armée gouvernementale, le général Marcel Gatsinzi, a pour sa part nié la responsabilité de l'armée dans les massacres, en admettant toutefois que certains soldats avaient pu commettre des *« abus »*. Depuis le 6 avril, date de la mort du président Juvénal Habyarimana, les combats et les massacres ont fait entre 200 000 et 500 000 morts. Les troupes de la MINUAR ont repris l'évacuation des civils bloqués depuis des semaines à Kigali, après un contretemps provoqué dans la matinée par de violents duels d'artillerie. Les deux parties belligérantes ont finalement accepté de coopérer à de futures évacuations, a indiqué un porte-parole militaire de l'ONU, le commandant Jean-Guy Plante. Des Hutus partisans du gouvernement ont été emmenés du stade d'Amahoro, en territoire contrôlé par le FPR, vers des zones contrôlées par les troupes gouvernementales, au sud de Kigali. Des Tutsis et des Hutus partisans de l'opposition, bloqués dans l'hôtel des Mille Collines, dans un secteur tenu par l'armée, ont été escortés vers des quartiers contrôlés par le FPR.

De manière officieuse, les responsables des Nations unies ont cependant exprimé leur scepticisme quant à l'instauration d'un véritable cessez-le-feu. Par ailleurs, la mission de l'ONU a indiqué qu'elle enquêtait sur des informations selon lesquelles 500 personnes auraient été massacrées dans le camp de réfugiés de Kabgayi, au sud de Kigali, où 20 000 Tutsis ont trouvé refuge (*le Monde* daté 29-30 mai). – *(AFP, Reuter.)*

AFRIQUE DU SUD : le Parti conservateur accepte des pourparlers sur un Etat blanc séparé. – Le Parti conservateur (extrême droite blanche), qui a boycotté les récentes élections, a accepté de se joindre à des pourparlers entre le gouvernement et le Front de la liberté (autre parti d'extrême droite) sur la création d'un Etat blanc autonome, a annoncé le président Nelson Mandela, lundi 30 mai. D'autre part, la police a indiqué qu'au moins 43 personnes ont été tuées au cours du dernier week-end en Afrique du Sud, alors qu'un calme relatif régnait dans le pays depuis les élections. – *(AFP.)*

ANGOLA : une centaine de morts à Kuito en une journée. – La radio nationale a annoncé, lundi 30 mai, que 95 personnes ont été tuées, et 195 blessées, au cours de la journée, à Kuito, dans le centre du pays, où s'affrontent l'armée et les rebelles de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA). De plus, l'armée a bombardé durant le week-end la ville d'Huambo, fief de l'UNITA, a-t-on appris à Luanda de sources indépendantes. – *(AFP.)*

CAMEROUN : le président Paul Biya en visite à Paris. – Le président camerounais, Paul Biya, est arrivé lundi 30 mai à Paris, pour une visite de travail de plusieurs jours en France. M. Biya doit être reçu jeudi par le président François Mitterrand. – *(AFP.)*

MAROC : Amnesty International dénonce les « emprisonnements politiques ». – Dans un communiqué rendu public mardi 31 mai, Amnesty International a demandé au gouvernement marocain de *« cesser la pratique des emprisonnements politiques »*. Selon l'organisation humanitaire, *« plus de 130 prisonniers d'opinion et des centaines de prisonniers politiques condamnés à l'issue de procès qui ne sont que des parodies de justice sont toujours incarcérés. Bon nombre de ces détenus ont déjà passé plus de dix ans en prison alors qu'ils n'auraient jamais dû être incarcérés, même un seul jour »*. – *(AFP.)*

TUNISIE : remaniement ministériel. – Le président Ben Ali a remanié, lundi 30 mai, le gouvernement que dirige Hamed Karoui. Ahmed Friaâ, député, remplace comme ministre de l'éducation et des sciences Mohamed Charfi, qui était depuis cinq ans à la tête de ce département. Mondher Zenaidi, premier vice-président de la Chambre des députés, a été nommé ministre du transport, en remplacement de Tahar Haj Ali. – *(AFP.)*

REPÈRES

ALGÉRIE

L'Union européenne salue les « efforts » en faveur du « dialogue »

A l'occasion d'une première visite officielle à Alger, lundi 30 mai, des représentants de l'Union européenne, le ministre belge des affaires étrangères, Willy Claes, et les secrétaires d'Etat aux affaires étrangères grec, Georges Papandréou, et allemand, Dieter Kastrup, ont salué les *« efforts »* du gouvernement algérien en faveur d'*« un dialogue avec toutes les forces vives, qui respectent la démocratie et qui rejettent la violence »*. La *« troïka »*, qui s'est notamment entretenue avec le président Liamine Zeroual et avec le chef du gouvernement, Mokdad Sifi, a confirmé la libération de la seconde tranche de crédit de 150 millions d'écus, dont le versement était lié à la signature par l'Algérie d'un accord de réajustement structurel avec le Fonds monétaire international (FMI). Un soutien financier supplémentaire, d'un montant de 200 millions d'écus, doit être proposé à la Commission et au conseil des ministres européens. – *(AFP.)*

CHYPRE

M. Denktas envisage une intégration à la Turquie de la partie nord de l'île

« Si l'Union européenne ouvrait ses portes aux Chypriotes grecs, les Chypriotes turcs choisiraient une intégration à la Turquie », a déclaré lundi 30 mai à Ankara Rauf Denktas, le chef de la communauté turque de Chypre. A l'automne dernier, les Douze ont répondu aux Chypriotes grecs, candidats à l'adhésion, que si aucun progrès n'avait été accompli d'ici au 1er janvier 1995 pour mettre fin à la partition, des pourparlers avec la seule partie sud pourraient être engagés. Des négociations, ouvertes le 17 février par l'intermédiaire de l'ONU sur des *« mesures de confiance »* destinées à ouvrir la voie à un règlement politique, ont été interrompues fin avril sans aucun résultat, Ankara et M. Denktas ayant rejeté des modifications apportées au document initial, favorisant, selon eux, les Chypriotes grecs.

RUSSIE

Etat d'urgence aux frontières tchétchènes

La tension remonte dans la petite République indépendantiste de Tchétchénie : le porte-parole du président Djohar Doudaev a accusé, lundi 30 mai, *« des experts locaux aux ordres d'Evgueni Primakov »* (directeur du service de renseignement extérieur de la Russie) d'avoir perpétré l'attentat auquel a échappé vendredi le général Doudaev (*le Monde* du 31 mai). Le porte-parole a aussi affirmé que la prise d'otages la semaine dernière qui s'est achevée en Tchétchénie a également été montée par les services secrets russes. Ces derniers ont démenti lundi toute implication, alors que le président Eltsine signait un décret étendant l'état d'urgence, en vigueur depuis un an et demi, à deux régions limitrophes de la Tchétchénie, où la frontière entre Ingouches et Tchétchènes n'est pas définitivement tracée. Le président russe s'est rendu le même jour au Tatarstan, l'autre République indépendantiste de Russie dont le président a cependant signé en février dernier un accord avec Moscou, présenté par le Kremlin comme un exemple pouvant permettre une normalisation avec la Tchétchénie. – *(AFP.)*

LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

La campagne du Parti socialiste et le retrait de la « liste Sarajevo »

M. Rocard défend à Toulouse le projet d'une « nouvelle donne » pour l'Europe

Devant deux mille personnes réunies à Toulouse, lundi 30 mai, Michel Rocard a appelé les socialistes à brandir le drapeau de l'Europe face à un chef de file de la liste UDF-RPR – Dominique Baudis, le maire de Toulouse – qui *« n'a rien à dire »*. Soulagé par l'annonce du retrait de la « liste Sarajevo » (*le Monde* du 31 mai), tandis que l'impact de la liste de Bernard Tapie est hypothéqué par les démêlés juridiques et financiers de son animateur, le premier secrétaire du PS a trouvé un ton plus convaincant pour dénoncer *« l'Europe molle »* des libéraux et défendre son projet de *« nouvelle donne européenne »*.

■ SARAJEVO. Après la décision des « intellectuels » solidaires de la Bosnie de ne pas aller jusqu'au vote, Léon Schwartzenberg, tête de la liste L'Europe commence à Sarajevo, a rappelé, mardi 31 mai, sur RTL, que, *« quand une liste est constituée, elle ne peut pas être dissoute »*. Avec l'appui d'une partie des collectifs contre la purification ethnique, M. Schwartzenberg est donc décidé à maintenir jusqu'au 12 juin la liste qu'il conduit.

TOULOUSE

de notre envoyée spéciale

Michel Rocard ressemble à l'un de ces gros jouets patauds que l'on connaît depuis l'enfance, un ludion. Il oscille d'un côté, fait mine de tomber, puis retrouve en un balancement un peu balourd son équilibre quand on ne l'attendait plus. Flottant, la veille, sur TF1, face aux agaçantes questions de Dominique Baudis sur la durée du travail des employés municipaux de Conflans-Sainte-Honorine (*« A Toulouse, on travaille trente-cinq heures, c'est comment chez vous ? »*), sur les résolutions bien molles des parlementaires européens socialistes sur la Bosnie, Michel Rocard s'est ressaisi lundi 30 mai.

Annoncé en confidence chaque matin depuis une semaine et enfin confirmé le jour même, le retrait de la liste L'Europe commence à Sarajevo n'est sûrement pas pour rien dans cette énergie retrouvée. Bernard Tapie – *« ce « candidat du peuple » au mobilier de 350 millions de francs lourds »*, comme dit Lionel Jospin – passe plus de temps chez les juges ou à s'expliquer sur ses affaires qu'en campagne électorale : voilà un *« concurrent »*, sinon neutralisé, du moins tellement empêtré dans ses problèmes personnels qu'il gêne un peu moins.

Comme si un poids, tout à coup, avait quitté ses épaules, Michel Rocard a l'air de s'être déplié. Il n'a pas à rougir de la salle que lui ont réunie ses amis toulousains : mille cinq cents chaises, plusieurs centaines de personnes debout, on frôlerait les deux mille personnes. De quoi égaler le score de Bernard Tapie et dépasser d'une tête Dominique Baudis, les deux ayant eux aussi, il y a deux semaines, élu domicile salle Jean-Mermoz.

Lionel Jospin, Paul Quilès, Catherine Trautmann et Bernard Kouchner – enfin entré en campagne – sont là qui l'entourent, et ils n'ont pas cet air de corde qui soutient le pendu qu'affectionne, par exemple, un Jack Lang quand il accompagne le premier secrétaire de son parti dans ses déplacements. Commencerait-on enfin, ici et ce soir, la campagne européenne ? Cela en a tout l'air. Malgré les couacs de la veille, Lionel Jospin, après avoir invoqué les mânes de Jaurès, remercie vivement Michel Rocard d'avoir permis, selon lui, de *« montrer les limites du personnage Baudis et le vide de ses propositions »*. En ces temps de *« scepticisme européen »*, il en appelle à un nouveau souffle pour retrouver l'enthousiasme des débuts de la construction européenne, *« modèle de société »*, *« idéal »*, auxquels *« spontanément adhéraient les socialistes européens »*. Inquiet de l'émiettement des listes, il prédit *« qu'à l'inévitable fragmentation succédera le nécessaire rassemblement des forces de progrès »*, et quand il souhaite à Michel Rocard *« bon courage ! »* on a même l'impression qu'il est sincère.

Le « supplément d'âme » de M. Kouchner

Préposé au *« supplément d'âme »*, Bernard Kouchner – qui fait un tabac à l'applaudimètre – a fait distribuer dans la salle la brochure d'une quarantaine de pages où il résume avec lyrisme sa vision européenne. Qu'importe que nulle part le Parti socialiste n'y soit mentionné : c'est un credo vibrant qu'il met en scène avec talent pour la défense d'une *« Europe du cœur »* et la *« construction d'un nouvel humanisme »*. Brocardant la liste Baudis (*« un pour l'Europe, un contre, ni vu ni connu je t'embrouille, où sont les idées ? »*), il rappelle les raisons de son engagement aux côtés de Michel Rocard : la liste Pour une Europe solidaire est la seule qui mette à son menu le droit d'ingérence démocratique.

« Je me sens à l'aise avec vous », dit Bernard Kouchner. Même si le PS n'est pas sa famille, c'est à ses côtés qu'il choisit de défendre l'Europe du partage et de la prévention des catastrophes humanitaires, en prônant la mise en place d'une *« armée permanente européenne des droits de l'homme »*, obéissant aux règles de la Charte des Nations unies, et un dispositif d'alerte qui permettrait, peut-être, *« d'imposer la paix avant la guerre »*. La Bosnie, où l'on ne peut se contenter d'un plan de

JE SUIS DÉÇU, IL N'A PAS CHANTÉ "SARAJEVO".

"PS"

PESSIN

partage des territoires qui la transforme *« en peau de léopard impossible à contrôler »* ; le Rwanda, où se perpètre, après un *« génocide politique »*, un *« génocide ethnique »* ; mais aussi l'Afghanistan, l'Azerbaïdjan, le Tadjikistan : le champ d'intervention est immense. Il ne s'arrête pas à Sarajevo, seul reproche que l'ancien ministre de la santé et de l'action humanitaire fait à la démarche de Bernard-Henri Lévy et de ses amis, à qui il reconnaît volontiers qu'ils ont eu le mérite de secouer une campagne jusque-là *« un peu terne »*.

Présents en filigrane, les intellectuels, que l'on salue mais dont on est, au PS, bien soulagé qu'ils aient annoncé qu'ils n'iront pas jusqu'aux urnes, *« s'étaient peut-être trompés d'adresse »* en interpellant en priorité les socialistes, estime Catherine Trautmann, maire de Strasbourg et numéro deux sur la liste socialiste. Défendant son bilan humanitaire de maire de grande ville membre du réseau Eurocités, qui n'est pas resté inerte face au drame de l'ex-Yougoslavie, elle a – et c'est une litote – *« regretté »* le manque d'engagement du maire de Toulouse dans une action de ce type.

« Balladur, Baudis, Brittan »

Dominique Baudis ? Parlons-en ! De lui et du gouvernement qu'il soutient. Michel Rocard, décidément tout revigoré, a eu une divine surprise en découvrant que *« la campagne va se faire sur nos propositions, et sur elles seulement »*. *« Parce que la droite n'a rien à dire. C'est un vide sidéral. J'ai essayé loyalement* [au cours du débat sur TF1] *de lui faire dire une proposition. Pas trois, pas deux, pas une : zéro ! Je l'attends encore (...). N'avoir rien à dire à ce point-là, c'est quand même fabuleux et cela me fait réfléchir. »*

Cela donne au premier secrétaire du Parti socialiste l'idée, par exemple, de tendre la main à ceux qui, dans l'électorat conservateur, seraient des *« honnêtes gens »*, des *« orphelins »*, dans une Europe désertée par la droite. *« Nous sommes un peu les seuls à porter le drapeau »*, a affirmé Michel Rocard. Singulièrement plus mordant qu'à l'ordinaire, il s'en est vivement pris à l'*« indifférence »* du gouvernement Balladur face au chômage. *« Ce n'est pas tolérable, il faut changer de vision ! »*, s'est-il écrié, en rappelant les propositions des socialistes en matière de réduction du temps de travail, une recherche qui devrait être menée en concertation avec tous les pays européens.

« Les socialistes sont-ils devenus fous, retournent-ils vers l'utopie ? », a demandé M. Rocard en se réclamant de Paul Lafargue et de son *Droit à la paresse*. N'en croyez rien : le partage et la réduction du temps de travail ne sont pas des chimères pour lui. Il y en a assez, a-t-il dit, de *« ces discours de la belle orthodoxie, qui sortent du conformisme philosophique et comptable de* [ceux] *qui voient des impossibilités partout »*.

Plus même que sur le fond, le programme de *« nouvelle donne européenne »* (un emprunt européen pour financer une politique de grands travaux et réhabiliter les banlieues, une Constitution *« courte et claire, qui dise ce que l'Europe fait et ne fait pas »*), c'est le ton qui a changé. *« Contre la droite, l'Europe du laisser-faire, la loi du plus fort »*, Michel Rocard a appelé à se mobiliser contre *« les trois « B » : Baudis, Balladur, Brittan »* (le possible successeur de Jacques Delors à la présidence de la Commission européenne) et à se battre contre *« l'Europe molle »*.

A entendre les applaudissements du public – certes acquis d'avance, mais nettement plus chaleureux que d'habitude –, ce langage plus ferme et plus corrosif face à la droite semble bien passer. Comme si, lorsque pour une fois il parle vraiment de l'Europe, Michel Rocard parvenait à se faire entendre.

AGATHE LOGEART

M. Schwartzenberg et une partie des militants de la cause bosniaque veulent aller jusqu'au scrutin du 12 juin

Bernard-Henri Lévy a annoncé, lundi 30 mai, en fin de matinée, que la liste L'Europe commence à Sarajevo *« n'ira pas au vote »* lors des élections européennes du 12 juin prochain. Dans un communiqué, M. Lévy a précisé que cette liste *« continuera à faire campagne »* et que ses animateurs *« ont décidé de poursuivre sous d'autres formes l'action qu'ils ont engagée »*. Ils ont décidé de constituer un comité national Vigilance-Sarajevo, qui organisera un nouveau *« meeting d'explication et d'interpellation »*, le 6 juin, à la salle de la Mutualité à Paris. Les promoteurs de la liste seront présents, aussi, le 4 juin, à Caen, à la manifestation de soutien à la résistance bosniaque organisée par les collectifs contre la purification ethnique.

« Il apparaît, aujourd'hui, aux initiateurs de la liste que le travail de clarification a atteint l'essentiel des effets qu'il était possible d'obtenir dans le contexte de cette élection européenne », indique le communiqué, avant de préciser qu'*« il va de soi que le comité ne donnera, le jour venu, aucune consigne de vote »*. Parmi les acquis de l'*« opération-vérité »*, déclenchée le 15 mai par M. Lévy, les initiateurs de la « liste Sarajevo » relèvent le fait d'avoir *« imposé la Bosnie au cœur du débat électoral »*, *« contraint des personnalités politiques de premier plan à se prononcer contre le principe de la partition et pour la levée de l'embargo sur les armes »* et *« fait écho à l'indignation de millions de Français, refusant de se reconnaître dans la politique du président de la République et de ses gouvernements successifs* [qui] *vaut acquiescement au massacre »*.

Cette décision de « retrait » de la liste, qui se traduira en principe par l'absence de bulletins, le 12 juin, dans les bureaux de vote, a fait l'objet d'un très long débat. Dès lundi matin, l'amiral Antoine Sanguinetti, placé en troisième position sur la « liste Sarajevo », précisait au *Monde*, sans autre commentaire, que la décision prise l'avait été *« après consultation de quelques-uns »*. Le même jour, sur France-Inter, le journaliste Michel Polac a accusé *« un petit groupe de comploteurs léninistes »* d'avoir *« manigancé tout ça »*.

Avant l'annonce, mardi matin, de la décision de Léon Schwartzenberg, tête de liste, de *« rester jusqu'au 12 juin »*, la rébellion d'une partie des candidats avait éclaté après la présentation, dans un cinéma parisien, à l'initiative des Verts et du Collectif de Paris contre la purification ethnique, du film *Bosna !* réalisé par M. Lévy. Soutenu par une grande partie du public, un représentant des nombreux collectifs de solidarité avec le peuple bosniaque, Pierre-François Oudot, placé en soixante-dix-septième position sur la liste, a accusé les « intellectuels » d'avoir pris leur décision seuls. *« Neuf personnes ont décidé de ne pas participer à la liste »*, a-t-il affirmé. Il s'agit, outre M. Lévy, d'André Glucksmann, de Gilles Hertzog, de Patrick Aeberhard, des écrivains Pascal Bruckner et Daniel Rondeau, de Michel Laval, de Bernard Faivre d'Arcier et du cinéaste Romain Goupil.

L'effet du sondage d'IPSOS

Une vingtaine de personnes avaient participé, en fait, au siège de L'Europe commence à Sarajevo, rue Keller, dans le onzième arrondissement de Paris, à la réunion qui a abouti au « retrait » de la liste. Commencée dimanche à 22 heures, celle-ci s'est terminée lundi vers 4 heures. Face aux « jusqu'au-boutistes », déterminés à aller jusqu'au vote – principalement Léon Schwartzenberg, Antoine Sanguinetti, Marina Vlady, Alain Touraine et Michel Polac –, le groupe des « philosophes » a fait valoir que l'objectif principal, consistant à placer la Bosnie au cœur de la campagne européenne, avait été atteint au-delà de toute espérance. A trop vouloir s'obstiner, la « liste Sarajevo » risquait d'entrer dans un jeu politicien débouchant, au soir du 12 juin, sur un résultat inférieur à 5 % des suffrages exprimés pour la Bosnie.

« Ces derniers jours, on ne parlait plus que de la liste et non de sa finalité, la Bosnie », rapporte M. Hertzog, éditeur de la revue *la Règle du jeu*. *« L'après-mitterrandisme était en train de se préparer. On ne voulait pas y être mêlé en quoi que ce soit »*, ajoute le cinéaste Romain Goupil. Pour M. Bruckner, *« le but n'était pas de voler des voix »*, mais de peser dans la réflexion des responsables politiques. L'écrivain a fait valoir, aussi, qu'une majorité de Bosniaques vivant à Paris, à commencer par l'ambassadeur de Bosnie en France, souhaitaient que la liste n'aille pas jusqu'au vote. *« Chacun était déchiré à l'intérieur de soi-même »*, témoigne Viviane Monnier, numéro deux de la liste et présidente de la fédération Solidarité-Femmes. La décision a finalement été prise à une voix de majorité.

« On a découvert, à cette occasion, que Lévy et Glucksmann n'avaient jamais voulu aller au vote », a affirmé M. Schwartzenberg, mardi matin, sur RTL. *« Je regrette que les intellectuels aient décidé de ne pas aller aux élections. Les intellectuels, les vrais, comme Sartre, Camus, Jeanson, ne se seraient jamais dégonflés »*, a-t-il ajouté, avant d'assurer qu'*« on n'a pas le droit de jouer avec les institutions »*. Selon le témoignage de plusieurs candidats, il semble, en fait, qu'à l'origine le retrait de la liste devait suivre de quelques heures son dépôt, le 27 mai, au ministère de l'intérieur, mais le premier sondage d'intentions de vote intégrant la « liste Sarajevo », effectué par l'institut IPSOS pour *le Point* et la situant à hauteur de 12 % (*le Monde* du 28 mai), a quelque peu modifié cette tactique. Ordre a été donné, alors, à l'imprimeur de lancer le tirage des bulletins de vote. Celui-ci a été interrompu lundi matin, après la réunion de la nuit précédente, à la demande du mandataire financier de la liste.

Selon le porte-parole des collectifs, M. Oudot, trois millions de bulletins avaient été imprimés. Le problème, pour ceux qui veulent « aller aux urnes », est, désormais, de réunir les moyens nécessaires pour achever l'impression des bulletins, afin de les remettre au ministère de l'intérieur avant la fin de la semaine. M. Schwartzenberg doute d'y parvenir.

JEAN-LOUIS SAUX

Lire également la chronique de DANIEL SCHNEIDERMANN page 25

Le retrait de la « liste Sarajevo »

M. Juppé : « L'épopée se termine en pantalonnade »

MULHOUSE

de notre envoyée spéciale

« Courage, fuyons les électeurs ! » C'est avec une certaine jubilation qu'Alain Juppé a commenté, lundi 30 mai, l'annonce du retrait de la « liste Sarajevo » aux élections européennes. *« L'épopée se termine en pantalonnade »*, a ajouté le ministre des affaires étrangères, ironisant sur l'opération menée depuis deux semaines par Bernard-Henri Lévy. *« Sans doute l'ultimatum qu'il avait lancé a-t-il obtenu satisfaction... »*, a-t-il avancé.

Michel Rocard, qui avait critiqué, la veille, sur TF 1, la politique du gouvernement français en Bosnie (*le Monde* du 31 mai), en a pris également pour son grade. *« L'ignorance de Michel Rocard en affaires étrangères est pyramidale. Non, pas pyramidale, plutôt abyssale »*, a déclaré M. Juppé, à qui l'ancien premier ministre socialiste avait reproché de ne pas avoir utilisé, à propos de l'ex-Yougoslavie, les possibilités d'action commune à douze que donne le traité de Maastricht.

De fait, la France a fait adopter par ses partenaires européens toutes ses initiatives récentes sur la Bosnie, à commencer par le « Plan européen » de règlement, auquel elle avait aussi rallié, il y a deux semaines, les Etats-Unis et la Russie. Cela étant, le bilan dont se flattait, lundi, M. Juppé est quelque peu enjolivé. *« En quatorze mois, nous avons changé le cours des choses »*, disait-il, ajoutant que la situation s'était *« stabilisée »* sur le terrain et que les images du film *Bosna !* ne pourraient plus être tournées aujourd'hui. Si le calme qui règne à Sarajevo depuis février était moins précaire, s'il avait été imposé ailleurs – à Gorazde, à Tuzla, dans le nord de la Bosnie –, bref, si le cours des choses avait vraiment changé, le ministre n'aurait pas à évoquer un retrait des « casques bleus » français, comme il le fait ces derniers temps, ni à presser les grandes puissances d'imposer d'urgence un règlement négocié.

La France réclame toujours un sommet international sur la Bosnie. M. Juppé a indiqué, lundi, que la rencontre annuelle des dirigeants des sept pays les plus industrialisés, prévue début juillet à Naples et à laquelle le président russe sera convié, en fournira l'occasion. Il la considère toujours comme une *« date-butoir »*. Une réunion ministérielle du même type que celle qui s'est tenue le 13 mai à Genève devrait avoir lieu d'ici là, après la seconde rencontre des belligérants à Talloires, la semaine prochaine.

C. T.

M. Chevènement regrette que M. Lévy se soustraie à l'épreuve du suffrage universel

L'annonce de Bernard-Henri Lévy selon laquelle la liste L'Europe commence à Sarajevo n'ira pas au vote a été accueillie comme une sage décision, beaucoup de responsables politiques ajoutant qu'ils n'en sont pas étonnés. Ainsi, pour Jean Glavany, porte-parole du Parti socialiste, la décision de l'écrivain n'est *« pas vraiment une surprise »*. *« Les membres de la liste sortaient d'un monde pour entrer dans un autre, le monde politique tant décrié*, a déclaré le député des Hautes-Pyrénées. *Ils s'exposaient à des divisions internes, à la nécessité de mobiliser, à celle de réunir des moyens financiers, avec le risque de ne pas être remboursés. »*

Brice Lalonde, président de Génération Ecologie et tête de la liste présentée par son parti pour les européennes, rend hommage à M. Lévy. *« C'est quelqu'un*, dit-il, *qui n'a pas lâché son os et qui a fait honte à un certain nombre d'hommes politiques qui ne parlaient pas assez de la Bosnie et du risque d'incendie qu'il y avait au flanc de la maison Europe. »* Jean-Marie Le Pen, président et tête de liste du Front national, voit dans l'initiative des promoteurs de cette liste *« un grand coup de bluff médiatique »*.

Aux rangs de ceux qui regrettent que *« l'initiative n'aille pas à son terme »*, Jean-Pierre Chevènement, tête de la liste L'autre politique, exprime le regret que M. Lévy *« n'ait pas fait l'épreuve du suffrage universel »*, car *« la légitimité vient de lui seul »*. Pour M. Chevènement, *« l'initiative n'a, en définitive, entraîné aucune espèce de modification dans le paysage politique français, sinon le ralliement de Michel Rocard à ses thèses »*.

A la radio et à la télévision

Le programme officiel des interventions

Sur France 2 après le journal de 20 heures, sur France 3 à 18 h 15, sur France-Inter avant les informations de 14 heures. – *Mardi 31 mai :* L'Europe solidaire (PS), PCF, Union UDF-RPR (1 minute chacun), L'emploi d'abord !, Démocrates pour les Etats-Unis d'Europe (48 secondes chacun). *Mercredi 1er juin :* PCF, L'Europe solidaire (PS), Union UDF-RPR (1 minute chacun), Liste de la majorité pour l'autre Europe, Lutte ouvrière (48 secondes chacun).

Sur France 2 après la météo du journal de 13 heures, sur France-Inter après le journal de 20 heures. – *Mardi 31 mai :* Union UDF-RPR, L'Europe solidaire (PS), PCF (3 minutes chacun), Génération Ecologie, Energie radicale (MRG) (48 secondes chacun). *Mercredi 1er juin :* PCF, Union UDF-RPR, L'Europe solidaire (PS) (3 minutes chacun), Europe pour tous, FN (48 secondes chacun).

Sur France 3 avant le journal Soir 3. – *Mardi 31 mai :* Union UDF-RPR, L'Europe solidaire (PS). PCF (3 minutes chacun), L'emploi d'abord !, Démocrates pour les Etats-Unis d'Europe (48 secondes chacun). *Mercredi 1er juin :* PCF, Union UDF-RPR, L'Europe solidaire (PS) (3 minutes chacun), Liste de la majorité pour l'autre Europe, Lutte ouvrière (48 secondes chacun).

« Trop de lois tue la loi »

Rappelant ce principe, le président du Sénat juge préoccupante l'inflation récente de lois de programmes, de lois d'orientation et de lois quinquennales. René Monory s'inquiète d'une double dérive juridique vers des « lois imparfaites » et politique vers des « effets d'annonce » qui sont autant d'« alibis face aux difficultés du moment ».

Les critiques du quatrième personnage de l'Etat visent notamment la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire et la loi quinquennale pour la famille.

POINT DE VUE

Ne plus légiférer à crédit

par René Monory

LES Parlements sont nés de la volonté populaire de contrôler les finances de l'Etat. Le véritable pouvoir parlementaire est celui qu'exercent les élus du peuple, en son nom, sur les comptes de la collectivité.

C'est depuis quelques années une évidence trop souvent oubliée, alors que se multiplient les lois et les règlements au point de susciter des mouvements de rejet bien compréhensibles. Trop de lois tue la loi, on l'a dit. Plus de 7 500 textes législatifs, que « nul n'est censé ignorer », avec leurs milliers de textes réglementaires d'application, sont opposables aux citoyens. La prolifération des textes a entraîné une réelle dépréciation de la norme et le volume des lois ne cesse d'augmenter : 418 pages en moyenne en 1960, 1 005 pages en 1990. Cette évolution préoccupante est en train de connaître une nouvelle accélération avec l'inflation de lois de programmes, de lois d'orientation, de lois quinquennales.

Il est temps de réagir, de s'interroger, de rappeler quelques principes pour les confronter à la réalité présente et de corriger une dérive qui ne pourrait qu'éloigner un peu plus le citoyen de l'Etat.

Le gouvernement a annoncé en 1993 un programme législatif qui ne contient pas moins de dix lois quinquennales, d'orientation, de programme ou de lois-cadres. Certaines ont déjà été votées, d'autres sont en instance d'examen par le Parlement, et une nouvelle batterie est en voie d'élaboration. On se souvient de la loi quinquennale de lutte pour l'emploi, de celle relative à la maîtrise des dépenses publiques, on connaît le projet de loi d'orientation sur l'aménagement du territoire et on annonce une loi d'orientation sur la police, on évoque désormais les lois-cadres sur les départements d'outre-mer ou sur la famille, on applique une loi de programme sur le patrimoine monumental, on examine actuellement au Parlement la loi de programmation militaire et on annonce une loi de programme relative à la modernisation de la justice.

Le contexte politique ne saurait justifier à lui seul une pratique qui a, notamment, pour effet de priver le législateur, donc le citoyen, de son pouvoir de contrôle déjà bien encadré par la rigueur des textes.

Parmi toutes ces lois, une seule catégorie est en effet expressément prévue par la Constitution, c'est la loi de programme. Trente-deux ont été promulguées depuis 1958. En assouplissant la règle de l'annualité budgétaire, la loi de programme permet théoriquement de fixer dans la durée un programme d'action ou d'équipement à moyen ou long terme. Tel est le cas des six lois de programmation militaire qui ont permis un effort nécessaire et continu de modernisation de nos forces armées pour lesquelles le lancement d'un grand programme d'armement exige parfois une planification financière de plus de dix ans. Le ministre de la défense s'est récemment félicité qu'elles aient été appliquées à 95 %. Encore ne faut-il pas oublier que certaines d'entre elles ont fait l'objet de révision et qu'il s'agit d'un domaine où la Constitution de 1958 et une pratique institutionnelle non contestée ont conféré au pouvoir exécutif une très grande latitude qu'on ne retrouve pas dans d'autres pays démocratiques. Le conseil de défense, présidé par le chef de l'Etat, décide et planifie, le Parlement ratifie.

L'inflation des lois d'orientation

De même doit-on toujours se rappeler que les lois de programme ne sont opposables aux tiers que dans la limite des crédits inscrits chaque année dans la loi de finances, que le Parlement peut toujours revenir sur une intention annoncée précédemment et qu'il ne peut pas faire injonction au gouvernement d'inscrire certains crédits même antérieurement prévus. Les autres catégories de lois pluri-annuelles relèvent de la seule pratique institutionnelle et n'ont donc pas de statut juridique spécifique. Tel est le cas des lois d'orientation dont le nombre a augmenté considérablement ces derniers mois. Cet instrument nouveau est apparu avec la loi d'orientation agricole du 5 août 1960 et dix-huit lois de programmation ont, depuis lors, été promulguées.

Elles se veulent à la fois une nouvelle forme d'association du Parlement à la politique gouvernementale, qui méconnaît souvent la séparation entre domaine législatif et domaine réglementaire, et une méthode de concertation qui permet d'associer directement un secteur d'activité à l'élaboration de la loi. En réalité, elles sont d'abord un recueil de bonnes intentions et de déclarations très consensuelles dépourvues de toute valeur juridique immédiate. Sur le plan financier, elles n'engagent nullement le gouvernement et le Parlement et sont parfois dépourvues de tout échéancier précis. Ce sont des lois symboliques qui ressemblent à des décisions mais ne sont souvent que des déclarations d'intention. De plus convient-il de se méfier de leurs annexes qui contiennent moult schémas directeurs, cartes et pétitions de principe. Sans doute ne correspondent-elles à aucune procédure constitutionnelle mais elles délèguent à l'administration un pouvoir d'orientation, et souvent de décision dans l'application de la loi quelle que soit l'opinion du législateur.

La loi d'orientation sur l'aménagement du territoire n'échappe pas à ces critiques, malgré l'importance des attentes qu'a suscitées sa préparation. Elle renvoie à huit rapports différents dont la plupart devront être déposés dans le délai d'un an sur le bureau du Parlement ; elle comprend quelques mesures d'application immédiate, sans doute intéressantes mais néanmoins timides ; elle annonce, pour l'essentiel, l'intention du gouvernement actuel de déposer des projets de loi ultérieurs qui dépendront de la décision d'autres gouvernements.

La loi quinquennale pour la famille, dont le contenu a frappé par sa modestie, mélange allègrement des mesures techniques d'application immédiate à des mesures dont l'application différée dépendra des disponibilités financières de la branche famille *(sic !)*, annonce un programme de dépenses de 55 milliards de francs sur cinq ans dont le financement n'est pas garanti et prévoit l'indexation pour cinq ans des prestations familiales « conformément aux prix », sans envisager le financement de ces mesures au-delà de ce terme !

Il est clair ainsi que les lois quinquennales et les lois d'orientation traduisent une évolution particulièrement inquiétante de la conception de la loi. Sur le plan juridique, dès lors qu'elle ne prétend qu'à orienter, la loi est imparfaite et le législateur se dessaisit d'une partie de son pouvoir qu'il doit exercer au nom du citoyen. Alors, l'administration et le juge renforcent leur pouvoir discrétionnaire d'interprétation.

La loi perd son autorité ; elle n'est plus cette règle obligatoire et générale dont le respect peut être exigé parce qu'elle est réputée être une norme d'intérêt général équitable et solennelle. De surcroît, la cascade de lois qui s'ensuit dévalorise l'acte législatif, complique la compréhension de la loi, empêche que se développe un véritable contrôle parlementaire et autorise la multiplication des effets d'annonce.

Effets d'annonce et alibis

Sur le plan politique, cette pratique traduit un grand trouble. La loi doit décider et non se contenter d'effets d'annonce qui pourraient être considérés comme des alibis face aux difficultés du moment. Gouverner, c'est prévoir mais c'est aussi décider, souvent avec courage, parfois dans l'incertitude, toujours dans l'immédiat. En renvoyant sur d'autres les choix même difficiles qui doivent être faits aujourd'hui pour la France, ces lois qui s'apparentent à des symboles d'apaisement ressemblent plus à de fausses déclarations de consensus qu'à des règles normatives ou à des décisions courageuses.

Enfin cette technique contrarie l'une des fonctions essentielles du Parlement. Pour moi, les parlementaires doivent sans cesse nourrir un débat démocratique approfondi, s'adapter avec souplesse et rapidité aux évolutions erratiques de l'économie et des techniques. Les lois d'orientation figent souvent des principes qui s'imposeront ultérieurement au législateur et ne précisent pas assez les moyens à employer pour les atteindre. C'est exactement l'objectif contraire qu'il faut assigner à un Parlement moderne. S'il est légitime de souffrir une exception à la règle financière de l'annualité pour poursuivre un effort ou développer un programme particulier, on ne peut accepter de sacrifier cette richesse spécifique du Parlement : il est l'enceinte par excellence du débat d'idées et le lieu privilégié de la réflexion prospective.

Il faut redonner à la loi de la République sa force et sa solennité, ou bien choisir, une fois pour toutes, de légiférer à crédit.

► **René Monory est président du Sénat.**

légiférer à crédit

Repoussant les demandes de la gauche et des Verts

Le Conseil de Paris verrouille l'information sur les projets d'urbanisme

Après plus de deux heures d'un débat émaillé de vifs incidents, la majorité RPR et UDF du Conseil de Paris a préféré, lundi 30 mai, passer à l'ordre du jour plutôt que de voter sur une proposition de Georges Sarre (Mouvement des citoyens), tendant à rendre plus transparentes les études de l'Atelier parisien d'urbanisme.

« Camille Cabana a réussi le tour de force de reconstituer l'union de la gauche au Conseil de Paris » : c'est le commentaire goguenard que des représentants d'associations, présents dans les tribunes, faisaient au terme du débat qui, durant plusieurs heures, a opposé M. Cabana, sénateur (RPR) et adjoint au maire de Paris, chargé de l'urbanisme, à une coalition réunissant l'ensemble de l'opposition municipale : socialistes, élus du Mouvement des citoyens, communistes et représentant des Verts. Pour une fois, en effet, les vingt-deux élus non chiraquiens ont fait chorus, sans fausse note, pour réclamer une démocratisation de la politique d'aménagement de la ville.

L'occasion leur en était donnée par une communication de M. Cabana sur l'APUR (Atelier parisien d'urbanisme). Voilà cinq mois que l'agence d'urbanisme de la capitale était soumise à un véritable tir croisé du conseil régional, des associations de quartier et des élus de l'opposition parisiens qui critiquent le secret entourant ces travaux. Après avoir ouvert les portes de l'institution aux conseillers régionaux, puis à la presse, après avoir promis de publier les études générales de l'agence (*le Monde* du 21 mai), M. Cabana a dû se résoudre à organiser un débat dans l'enceinte même de l'assemblée municipale.

M. Cabana (RPR) : « un procès en sorcellerie »

Cette perspective avait suffi à provoquer la réunion préalable, le 27 mai, de tous les mécontents, autour de la Coordination et liaison des associations de quartier (CLAQ). Ils s'étaient mis d'accord, à la fois, sur une offensive concertée visant les décisions et les méthodes d'urbanisme de la majorité et sur des propositions concrètes concernant le fonctionnement de l'APUR. Cette double opération a été résumée par Henri Malberg (PC) : *« Il ne s'agit pas,* a-t-il dit, *de lâcher la proie pour l'ombre. La politique de la ville n'est pas décidée par l'Atelier. C'est la majorité du Conseil, c'est le maire de Paris qui font que les choses sont comme elles sont. »*

Chacun des orateurs de l'opposition a décliné, ensuite, cette idée générale, en prenant soin de souligner la compétence des quatre-vingts techniciens de l'agence, mais en critiquant l'utilisation qui en est faite par l'Hôtel de Ville. Afin que nul n'en ignore, tous ont même formulé des suggestions convergentes, tendant à ouvrir les dossiers d'urbanisme. Pour le groupe socialiste, Bertrand Delanoë a demandé un recensement du patrimoine immobilier qui pourrait être réhabilité ; la création, dans chaque arrondissement, d'antennes de l'APUR ; des débats systématiques sur les avis de la commission du vieux Paris. Ces idées ont été reprises par le groupe communiste, qui y a ajouté la consultation des associations d'aide, le lancement d'une étude et une réforme des structures de l'Atelier. L'unique conseiller des Verts, Jean-François Segard, a proposé la création d'un groupe paritaire, comprenant des membres du conseil d'administration de l'APUR et des représentants d'associations.

Même les deux orateurs de la majorité, chargés de soutenir M. Cabana, Philippe Chaix (UDF) et Jean-Pierre Lecoq (RPR), ont timidement plaidé, l'un, pour *« une plus grande publicité donnée aux études de l'APUR »*, l'autre, pour un *« renforcement de l'information des citoyens, du dialogue et de la concertation »*. Ces arguments ont été repris par Georges Sarre (Mouvement des citoyens), qui a demandé, au minimum, la publication des études de l'APUR sur le marché des bureaux et sur le patrimoine architectural de la ville. Puis il a proposé au vote des conseillers une délibération plutôt modérée, préconisant la rédaction d'une *« charte de consultation préalable des associations »*.

Seul à son banc, M. Cabana ne voulait rien entendre. Dans deux interventions parfois véhémentes, il a réfuté point par point les critiques, écarté les suggestions. Contre toute raison, il a nié que l'APUR ait jamais fait d'études sur le marché des bureaux, alors que le plan d'occupation des sols de 1989 les favorisait, que le maintien des emplois dans la capitale en dépend et qu'il est censé assurer l'équilibre financier de la plupart des ZAC. *« On nous fait un procès en sorcellerie !* s'est-il écrié. *C'est une détestable querelle, une entreprise de déstabilisation, une mauvaise action ! »*

Volant à son secours, un élu de la majorité a alors proposé de *« passer à l'ordre du jour »*, c'est-à-dire d'examiner une autre question sans même voter sur la proposition de M. Sarre. Ainsi en a décidé la majorité du Conseil, mettant un piteux point final à un débat difficile et refusant, par là même, d'améliorer la transparence de l'urbanisme parisien.

MARC AMBROISE-RENDU

Pour sa protection et sa mise en valeur

Montmartre va bénéficier de mesures exceptionnelles

Roger Chinaud, maire (UDF) du dix-huitième arrondissement de Paris, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères et ancien député (RPR) de la circonscription, ainsi que les principaux élus de l'arrondissement vont approuver, dans les semaines qui viennent, une série de mesures originales, tendant à protéger le patrimoine bâti de la butte Montmartre et à y organiser la fréquentation touristique.

Montmartre va surprendre encore une fois. Le 9 juin, à la tombée du jour, dans les arènes aménagées au flanc de la Butte, quelques centaines de spectateurs aventureux assisteront à la représentation inaugurale du dixième Festival de Montmartre, *la Métamorphose d'une mélodie*, spectacle imaginé par Amos Gitaï, un cinéaste israélien. Ce sera, dit-on, une sorte de mini-opéra, avec percussions, récitatif en français, chants en hébreu et mélopées en yiddish. C'est une création originale et inclassable comme les aime Guy Shelley, patron du festival et directeur de l'un des théâtres du dix-huitième arrondissement, l'Espace acteur. Ensuite, tout au long du mois de juin, une vingtaine de concerts, de représentations théâtrales et d'expositions inciteront les Parisiens à retrouver le chemin de la célèbre colline. A l'instar du premier soir, ce sera un melting-pot de classique, de jazz, de bel canto, de pièces d'avant-garde et de reprises, comme *Caligula* de Camus. Pour simplifier les choses, le siège du festival et la vente des billets se trouvent dans une artère (rue Sainte-Isaure) que les plans de Paris ont tout simplement oubliée. Malgré ou à cause de ces singularités, Guy Shelley attend, comme l'an dernier, dix mille spectateurs. Ils vont côtoyer les bandes de jeunes qui campent sur les marches du Sacré-Cœur, les pèlerins qui grimpent vers la basilique et les hordes de touristes qui piétinent sur la place du Tertre.

On estime le nombre des visiteurs de la Butte à plus de six millions par an. Ils font la fortune des commerçants et des « faux rapins », mais souvent ils exaspèrent les résidents qui voudraient se réserver le charme provincial d'un quartier où il fait encore bon vivre. Cette contradiction-là n'est pas originale, mais, là-haut, à près de 100 mètres au-dessus de la Seine, où rien ne se passe tout à fait comme ailleurs, elle est particulièrement accusée. Exemple : fort de ses six cents adhérents, l'association de défense de Montmartre a obtenu que la noria des cars s'arrête la nuit et chaque fin de semaine.

Elle continue à faire pression sur les élus pour obtenir leur totale exclusion. Cette position d'indépendance sourcilleuse est, ici, de tradition, et elle nourrit le folklore local. La société d'histoire et d'archéologie datant du siècle dernier, la Commune libre, la République de Montmartre, l'Association des p'tits poulbots, nées durant l'entre-deux-guerres, les comités et les groupes d'intérêts plus récents, tous militent, à leur manière, pour la sauvegarde des particularités montmartroises.

Le patrimoine architectural

Claude Charpentier, un architecte habitant dans le quartier, a lutté pied à pied pendant quarante ans pour que ce qui reste du vieux village d'autrefois ne soit pas défiguré. Dès 1977, il avait obtenu que des mesures d'exception soient inscrites dans le plan d'occupation des sols de la capitale, mais cette protection, qui ne touche qu'une quinzaine d'hectares, n'est plus suffisante. La ville a donc chargé Alexandre Mélissinos, architecte spécialiste des secteurs sauvegardés, d'étudier un plan plus ambitieux.

Celui-ci s'étendra sur les 60 hectares délimités, à l'ouest et au nord, par les rues Caulaincourt et Custine, à l'est par la rue de Clignancourt, au sud par les rues d'Orsel et Véron. A l'intérieur de ce périmètre, considéré par les habitants comme le vrai Montmartre, M. Mélissinos propose, d'abord, de classer au titre des monuments historiques la basilique du Sacré-Cœur et quelques autres édifices, puis de rendre intouchables environ quatre cents immeubles de styles divers, mais tous intéressants et situés à des points stratégiques (par exemple, à l'angle d'une rue) ; enfin, de fixer des règles architecturales strictes (hauteur, volume, façade, toiture) pour les mille deux cents bâtiments restants.

Ceux-ci pourront être démolis et reconstruits, mais sans modifier le paysage général de la Butte. Les jardins privés, les cours, les alignements d'arbres, les « créneaux » à partir desquels on aperçoit Paris seraient respectés. Le tout sera inscrit, îlot par îlot, dans un plan d'occupation des sols spécial.

Ce document tout à fait original sera présenté dès la rentrée au conseil d'arrondissement et aux associations, puis soumis à enquête publique à l'automne avant d'être définitivement adopté par le Conseil de Paris au début de l'an prochain. En même temps seront discutées les propositions d'un bureau d'études privé, Urbanis, qui a planché sur la circulation et la fréquentation touristique. Il s'agirait de réserver l'accès de la Butte aux seuls résidents durant les fins de semaine et les jours fériés, mais aussi d'améliorer les transports en commun en modifiant le parcours du « Montmartrobus » et en réhabilitant les stations de métro Anvers (rebaptisée Sacré-Cœur) et Abbesses (rebaptisée Butte-Montmartre). Le stationnement des cars, boulevard de Rochechouart, serait aménagé et les parkings pour voitures individuelles mieux signalés.

Des kiosques d'accueil, assortis de toilettes convenables, seraient installés en plusieurs points, notamment près de la basilique. On y distribuerait un guide dont les étapes seraient signalées dans les rues par des repères discrets. L'équipe d'Urbanis suggère, aussi, de mieux contrôler les activités de la place du Tertre et de favoriser l'installation dans les boutiques actuellement à vendre de véritables artistes. Pour la première fois, la ville essaierait de gérer le tourisme dans un quartier de Paris de manière à ce qu'il soit plus agréable et qu'il respecte la vie quotidienne des habitants.

Changer l'image de la Butte

Ces préoccupations rejoignent celles d'un certain nombre de Montmartrois. Ainsi, le syndicat d'initiative du vieux Montmartre – organisme doublement original puisqu'il est privé et strictement de quartier – voudrait renouer avec la tradition culturelle de la Butte et y faire revenir un tourisme de qualité. Il propose depuis peu des séjours à Montmartre comprenant deux nuits à l'hôtel, une soirée au cabaret, la visite des musées et l'accès au petit train qui sillonne la colline. Son président, le marchand de tableaux André Roussard, a convaincu sept théâtres du secteur d'éditer en commun leur programme. Guy Shelley, l'homme du festival, qui est aussi l'animateur de ce groupe, est optimiste : *« En nous épaulant au lieu de nous concurrencer, nous allons changer l'image conventionnelle de Montmartre et lui rendre peut-être sa vocation de lieu de création. »*

En tout cas, la Butte ne s'endort pas sur ses médiocres lauriers touristiques. Bruissant de multiples initiatives dont l'originalité et la recherche de la qualité sont le trait commun, elle prouve qu'elle pourrait redevenir une colline inspirée.

MARC AMBROISE-RENDU

Ancien maire du deuxième arrondissement

Alain Dumait (UDF) rompt avec la majorité chiraquienne

En désaccord avec la politique de Jacques Chirac, Alain Dumait, conseiller (UDF) et ancien maire du deuxième arrondissement de Paris, a donné sa démission de son groupe et quitté la majorité municipale, à laquelle il reproche la hausse de la fiscalité dans la capitale. Ce départ, avec ce qu'il annonce, jette le trouble à l'Hôtel de Ville.

Depuis lundi 30 mai, le divorce d'Alain Dumait avec la majorité chiraquienne est officiel. Jacques Chirac ainsi que Roger Romani, questeur du Conseil de Paris, ont reçu la lettre du conseiller UDF leur indiquant à la fois sa démission et ses raisons. Celles-ci sont essentiellement d'ordre budgétaire : M. Dumait est en désaccord avec l'augmentation des dépenses de la Ville, notamment sociales, et avec la hausse corrélative des impôts locaux, qui, selon lui, serait de l'ordre de 45 % sur la période 1992-1994.

M. Dumait critique le recours massif aux emprunts, qui atteignent 4 milliards de francs en 1994, soit huit fois plus qu'il y a quelques années. *« Ce sont autant d'impôts pour demain »*, dit-il. Enfin, il estime que les garanties d'emprunts accordées aux multiples associations d'économie mixte contrôlées par la ville ont plus que doublé depuis dix ans. *« L'ensemble de cette politique aboutit à une sorte de municipalisation qui réduit l'initiative privée*, explique-t-il. *Il s'agit d'un désaccord de fond avec la gestion du maire de Paris. »*

Un coup de semonce

Elu conseiller de Paris et maire du deuxième arrondissement en 1983, réélu en 1989, M. Dumait avait commencé à prendre ses distances dès cette année-là. Il avait laissé son poste de maire à Benoîte Taffin, dont il était devenu le premier adjoint. En 1993, au cours d'une réunion des groupes de la majorité, il avait critiqué la politique budgétaire et s'était abstenu à deux reprises lors du vote du budget 1994. Cette fois, pour s'exprimer *« plus librement et plus fortement »*, il quitte la majorité municipale.

Son départ est sans conséquence sur l'équilibre des forces au sein du conseil, où il restera inscrit comme « libéral ». Le groupe Rassemblement pour Paris (traduction municipale du RPR) dispose de la majorité absolue, avec quatre-vingt-treize élus sur cent soixante-trois. Le groupe Paris-Libertés (UDF) comprend quarante-cinq élus et reste une force d'appoint, liée à M. Chirac par un contrat que son président, Jacques Dominati, dit vouloir scrupuleusement respecter jusqu'à la fin de la présente mandature, c'est-à-dire juin 1995.

Au sein même de cette coalition – dont font partie des membres du Parti républicain comme Roger Chinaud, des centristes comme Charles de Vincenti, des radicaux comme Yves Galland, des giscardiens de clubs comme Bernard Lehideux, des PSD comme Patrick Tremège et des adhérents directs comme Benoîte Taffin –, les discussions vont bon train. Certains ne sont pas loin d'approuver M. Dumait et pensent que l'accord sur le programme a été rompu par le maire sans véritable concertation. Ils estiment, cependant, que le moment n'est pas venu de le faire savoir.

Rejoindront-ils le partant un peu plus tard ? Pour deux ou trois d'entre eux, ce n'est pas impossible, mais, pour l'instant, la décision de M. Dumait représente, pour le maire et pour M. Dominati, un coup de semonce. *« Je suis d'autant plus navré*, dit ce dernier, *que c'est moi qui avais poussé Alain à se présenter en 1983. Son impatience représente pour moi un échec. »* D'autres membres du groupe s'estiment liés personnellement à M. Chirac et lui resteront fidèles jusqu'en 1995, quoi qu'il arrive. Ces divergences conduisent, en tout cas, M. Dominati à organiser une réunion de tous les élus UDF de Paris, le 7 juillet prochain, à l'Hôtel de Ville, afin que chacun s'exprime et que le jeu se calme.

De son côté, M. Dumait n'a pas l'intention de rester inactif. Ce quinquagénaire, qui circule dans son quartier à bicyclette et qui est propriétaire d'une petite maison de presse employant une douzaine de personnes, a fondé, en 1990, une curieuse association intitulée Les contribuables associés. Ce mouvement, inspiré du « consumérisme » américain, se donne pour objectif d'agir sur les élus pour stabiliser la pression fiscale. Pour ce faire, il les inonde de pétitions. Il compterait, aujourd'hui, quatre-vingt-cinq mille adhérents, dont treize mille dans la capitale, emploie sept permanents et dispose d'un budget de 8 millions de francs. Il a organisé, mardi 31 mai, à Paris, un congrès international des Tax Payers Associations, où trente pays sont représentés. On comprend mieux pourquoi M. Dumait a choisi ce moment pour rompre avec la municipalité.

Ce n'est qu'un début. Dès l'automne, lorsque les contribuables parisiens recevront leur feuille d'impôts locaux, M. Dumait compte les inviter à rejoindre son association. *« Si ça marche*, dit-il, *mon mouvement deviendra une force avec laquelle il faudra compter, tout d'abord pendant la campagne présidentielle, ensuite aux élections municipales. »* Le petit événement qui agite la majorité municipale parisienne n'est peut-être pas une tempête dans un verre d'eau, mais le premier acte du remue-ménage qui, inévitablement, va secouer le microcosme politique de la capitale en 1995.

M. A.-R.

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

Voici les films nouveaux qui seront présentés dans les salles parisiennes à partir du mercredi 1er juin.

LES AMOUREUX. Film français de Catherine Corsini : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

DIEU, QUE LES FEMMES SONT AMOUREUSES. Film français de Magali Clément : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

MONSIEUR NOUNOU. Film américain de Michael Gottlieb, v.o. : George V, 8e (36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47).

LES PATRIOTES. Film français d'Eric Rochant, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15) ; UGC Maillot, 17e (36-65-70-61) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (36-65-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LES ROMANTIQUES. Film français de Christian Zarifian : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LES ROSEAUX SAUVAGES. Film français d'André Téchiné : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47).

SEUL, AVEC CLAUDE. Film canadien de Jean Beaudin : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55).

LA MORT DU BARON BICH

L'inventeur du «jetable»

Suite de la première page

Moderne par ses méthodes de commercialisation, l'entreprise Bich n'en est pas moins gérée, pendant des années suivant des principes qui fleurent bon le siècle dernier. Autorité patronale infaillible et charismatique, dons aux *«œuvres sociales»*, primes remises aux salariés méritants... Un Michelin finit par s'adapter, même *timidement* à l'ère du temps. Pas un Bich.



Aristocrate égaré dans l'industrie, mais la pratiquant avec un sérieux et un flair certain, le baron Bich se tient pour autant à l'écart de l'establishment des affaires. Souci de tranquillité, ou distanciation volontaire... Chaque année, son rapport annuel s'ouvre sur une citation de Tocqueville, livrant la philosophie du groupe. *«Le plus grand soin d'un gouvernement devrait être d'habituer les peuples à se passer de lui.»* Un libéralisme de patricien, nourri d'une sainte horreur de la *«technocratie»*. A ses actionnaires, le baron Bich recommandera de se méfier des énarques! Il s'enflammera également par pages de journaux interposés contre le contrôle des prix.

Le modèle familial – onze enfants sont nés de ses trois mariages successifs – est, pour lui, une référence, un principe d'organisation de l'entreprise, de la société. Pour autant, malgré ses convictions incontestablement réactionnaires, le baron, qui n'a *jamais* eu de responsabilités dans les organisations patronales, ne s'est jamais investi directement en politique. Sa troisième épouse, Laurence Courier du Méré, était, toutefois, candidate aux législatives de 1986 en troisième position sur la liste du Front national, dans les Yvelines.

Lors de son parcours d'industriel achevé il y a un peu moins d'un an, *son fils Bruno reprenant* alors les rênes, le baron n'aura connu qu'un échec cuisant. Le lancement du parfum Bic, au *printemps 1988, des fragrances* vendues en bureaux de tabac, dans un flacon de la taille d'un briquet, sera un flop total. L'argument du prix – 20 *francs* l'unité – ne fonctionnera pas. Après avoir investi 250 millions de francs et y avoir consacré une usine entière au Tréport (Seine-Maritime), le groupe doit jeter l'éponge, accumulant les pertes. Depuis, Bic est à la recherche d'un second souffle, en panne de progression. Faute de pouvoir les développer, le groupe a du céder les collants Dim à l'américain Sara Lee. Le chiffre d'affaires, réalisé à 81 % à l'étranger, plafonne sous la barre des 6 milliards de francs. L'activité planches à voile est déficitaire. Et la rumeur financière évoque, avec une certaine récurrence, un désengagement d'une des participations «haut de gamme» du groupe, celle dans la maison de couture Guy Laroche.

CAROLINE MONNOT

[Né le 29 juillet 1914 à Turin, Marcel Bich est issu d'une famille de vieille noblesse savoyarde. Il était le fils d'un ingénieur italien, le baron Aimé-Mario Bich, et de la baronne Marie Muffat de Saint-Amour de Chanaz. Licencié en droit à Paris, il fut d'abord directeur de production des *Encres Stephen*, avant de fonder la société Bic en 1950, dont il est resté le PDG jusqu'en 1993. Chevalier de la Légion d'honneur, il a participé à quatre reprises – en 1970, 1974, 1977 et 1980, – à la Coupe America, avec son bateau, *France*. Veuf et remarié deux fois, Marcel Bich a eu onze enfants, dont Bruno, qui lui a succédé à la tête de l'entreprise.]

Une succession soigneusement préparée

Pendant quarante ans, le groupe Bic s'était identifié à son fondateur. L'an dernier, pourtant, le patriarche avait décidé de passer la main et préparé sa succession. En juin, il abandonnait son poste de président-directeur général à son fils Bruno, choisi de préférence à Antoine, Claude et François qui travaillaient aussi à l'intérieur du groupe. Bruno Bich, il est vrai, avait été soigneusement préparé à ses nouvelles fonctions. Il avait dirigé de fait pendant plusieurs années la filiale américaine du groupe, Bic Corp., avant de succéder à son père à la tête de celle-ci en 1992. Parallèlement, il siégeait aux côtés de son père aux assemblées générales du groupe. Une multitude de signes qui faisaient de lui *un dauphin tout désigné*.

Quatre mois plus tard, en septembre, le baron Bich cédait 21,7 % du capital de sa société (1,5 million d'actions) à un holding familial. Baptisé MBE, celui-ci prenait la forme d'une société en commandite par actions, dont le baron Bich fut d'abord le seul associé-commandité avant de faire venir à ses côtés son fils Bruno. L'opération faisait chuter de 53 % à 45 % les droits de vote détenus par la famille dans le groupe, les actions transférées perdant leur droit de vote double pendant deux ans d'après les statuts de la société. Mais, en dissociant, dans MBE, le pouvoir du capital, elle devait paradoxalement contribuer à asseoir l'autorité de Bruno Bich sur l'entreprise, tout en autorisant à terme la famille – et chacun de ses onze enfants – à vendre tout ou partie de leurs actions, ne serait-ce que pour acquitter les droits de succession.

P.-A. G.

La vaine quête de la Coupe de l'America

La *Coupe de l'America*, le plus vieux trophée sportif du monde, a toujours fasciné de grands capitaines d'industrie. Harold «Mike» Vanderbilt, Sir Thomas Lipton, l'Australien Alan Bond et, plus récemment, Raul Gardini et l'Américain Bill Koch, ont consacré des fortunes dans la quête de l'aiguière d'argent offerte en 1851 par la reine Victoria. Newport la mondaine, rendez-vous estival de l'aristocratie de Boston, gardera longtemps le souvenir des grandes soirées organisées par le baron Bich lors de ses quatre tentatives de conquête du trophée en 1970, 1974, 1977 et 1980.

Le baron ne se contentait pas de financer, sur sa cassette personnelle cette quête d'un Graal de plus en plus coûteux (30 millions de francs pour sa dernière campagne). Après s'être attaché les services des meilleurs architectes, comme le Néerlandais Johan Valentjin ou l'Australien Ben Lexcen, de barreurs prestigieux comme Paul Elvström, quadruple champion olympique, Eric Tabarly ou Bruno Troublé, il prenait surtout plaisir à vivre avec l'équipage les campagnes d'entraînement à Newport.

Après quelques épisodes plutôt rocambolesques comme la mésaventure d'Eric Tabarly qui, un jour de brouillard, n'avait pas pu trouver la bouée à virer, ou ces moments de colère où le baron exigeait de prendre lui-même la barre du 12 mètres JI (jauge internationale), Marcel Bich était devenu au fil de ses tentatives un challenger redouté. En 1980, *France III*, barré par Bruno Troublé, avait échoué en finale des challengers contre *Australia*. Ce sont ces mêmes Australiens qui, trois ans plus tard, allaient concrétiser le rêve du baron en étant les premiers à mettre fin à cent trente-deux ans de domination américaine dans cette épreuve.

G. A.

COMMUNICATION

Le tribunal de commerce de Paris choisit RMC pour reprendre Radio-Montmartre

Le CSA en mal de pouvoir

Le tribunal de commerce de Paris a avalisé, lundi 30 mai, le plan de reprise de Radio-Montmartre par RMC et la CIRTES, société qui gère le réseau, désavouant ainsi le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), favorable à NRJ (*le Monde* du 31 mai). Le CSA devait décider, *mardi 31 mai*, s'il «confisquait» les fréquences de la station. Le dossier Radio-Montmartre, après d'autres, illustre toutefois la limite des compétences du CSA en matière de régulation du paysage radio.

Est-ce propre à la cohabitation? *Ou* est-ce encore le symptôme récurrent de la «difficulté d'être» de l'instance de régulation? Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) n'en finit pas de voir son avis bafoué, ses remarques balayées, voire ses communiqués raillés. Lundi 30 mai, en excluant NRJ, «candidat» déclaré du CSA à la reprise de Radio-Montmartre, le tribunal de commerce de Paris n'a fait qu'ajouter à la longue liste des affronts que l'instance a dû dernièrement essuyer. Et l'habileté de RMC et de la SOFIRAD – présidée par Jean-Louis Dutaret, «conseiller officieux» du ministre de la communication Alain Carignon – à s'allier avec la CIRTES, société gérante de Radio-Montmartre, pour «rafler» ce réseau radio, *n'a fait qu'augmenter* la «paranoïa» du CSA.

Le premier camouflet a été infligé à l'automne. Le député Michel Pelchat (UDF, Essonne) et le sénateur Adrien Gouteyron (RPR, Haute-Loire) balayent par un amendement sur la défense de la chanson française, repris dans la loi sur la liberté de communication du 1er février 1994, le travail d'un «sage» du CSA, Georges-François Hirsch.

Troubles d'identité

Pour faire appliquer les fameux quotas de chanson française (40 %) sur les ondes, le CSA doit aujourd'hui se débrouiller avec l'absence de définition de la loi (*«musique de variétés», «nouveaux talents», «nouvelles productions»*), sans pouvoir établir un texte de portée générale. *«Le conseil est dépossédé de la libre détermination des obligations des radios en ce domaine,* note Hervé Rony, directeur général du Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP). *Sa seule marge de manœuvre consiste à accroître cette proportion et à fixer, d'ici au 1er janvier 1996, le calendrier de mise en place de cette nouvelle obligation* (1)».

Le président du CSA, Jacques Boutet, commet ensuite la faute de vouloir «censurer» l'émission «Love in fun» et de laisser s'étaler au grand jour les mésententes au sein de l'instance. Au siège de la tour Mirabeau, la grogne monte, les «sages» sont divisés et l'administration a des états d'âme. M. Hirsch rejoint Jack Lang et Alain Carignon à Fun radio, lui apportant incognito son soutien. En pleine période anti-CIP, M. Boutet est sommé par le cabinet du premier ministre de ne pas en ajouter et prié de faire machine arrière. Symbole : «Le Doc», alias Christian Spitz, animateur-vedette de «Love in fun», figure aujourd'hui au comité pour la consultation nationale des jeunes, installé par Edouard Balladur (*le Monde* du 28 mai).

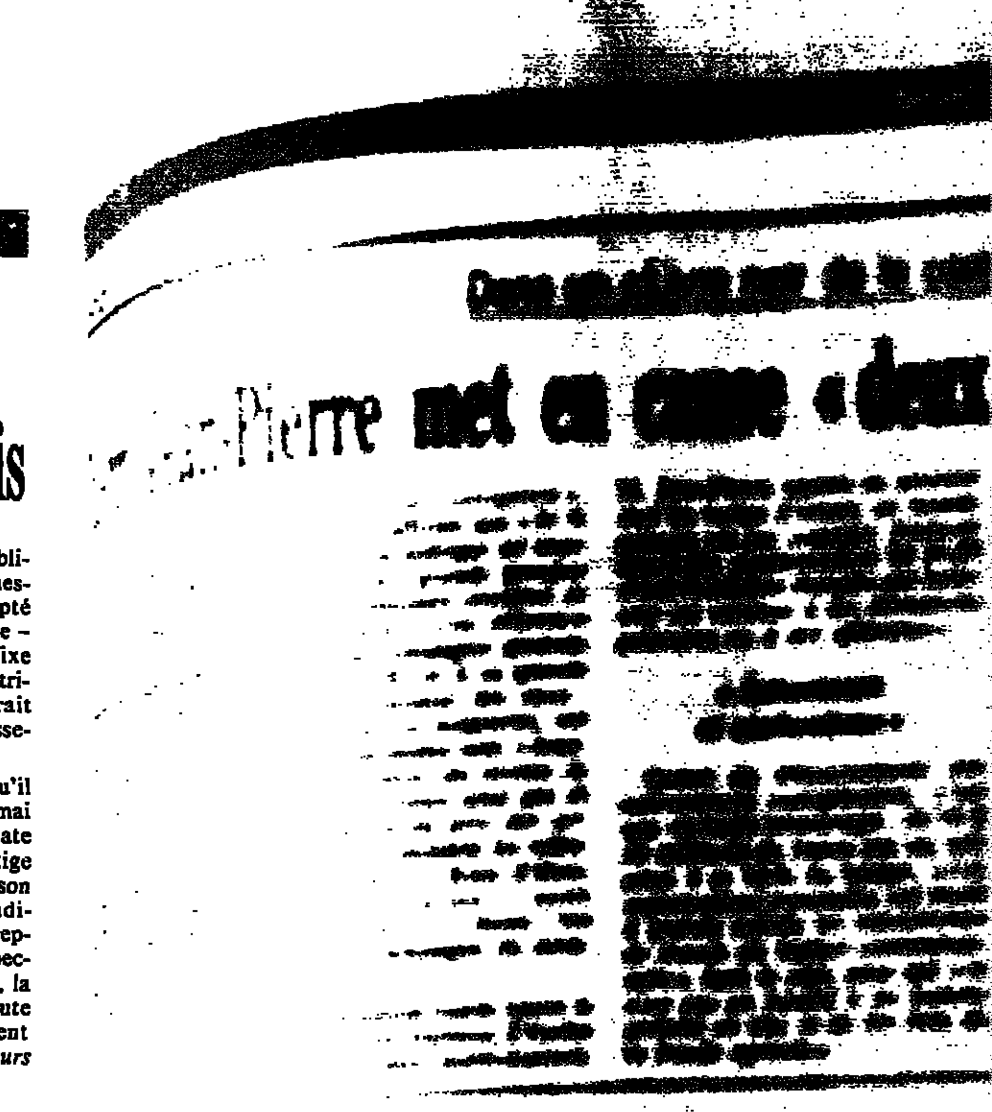
Mais le Conseil souffre depuis longtemps de troubles d'identité. *Les neuf «sages» disposent-ils*, oui ou non, d'un vrai pouvoir de nature réglementaire? La «loi Carignon» réduisait déjà, *de facto*, ses prérogatives. *Le* renouvellement automatique des autorisations, l'acceptation des plans de cession (et plus seulement des plans de continuation) des radios *en difficulté* signent sa marginalisation en renvoyant le paysage radio, et notamment le marché des fréquences, à un fonctionnement libéral. Il y a pire : par un arrêt de février 1994, le conseil d'Etat annule cinq décisions d'autorisation de fréquences du CSA, en jugeant que le CSA n'était pas compétent – depuis 1989! – pour répartir les ressources publicitaires entre les opérateurs locaux et nationaux.

Ces gifles sont les plus douloureuses. Lois et jurisprudence font de plus en plus obstacle au pouvoir normatif (déjà fort réduit) du CSA, jusqu'à faire de lui un *«gardien de square»*, selon l'expression de Jacques Rigaud (*le Monde* du 19 mars). Dans un ouvrage récent (2), des professionnels du droit ou de l'audiovisuel (Jean-Marie Cavada, Olivier Mongin, Pierre Rosanvallon, etc.) enfoncent le clou en accusant les responsables politiques : *«Si les pouvoirs publics traditionnels – gouvernement et Parlement – entendent refuser au CSA l'exercice du pouvoir normatif, ce n'est pas une autorité indépendante qu'il leur faut, mais un croisement de l'ancien service d'observation des programmes du premier ministre et de l'ex-division de la planification des fréquences de TDF...»*

ARIANE CHEMIN

(1) *Revue Angle droit*, avril 1994.

(2) *la République des médias*, mars 1994, Fondation Saint-Simon.



En assignant la banque devant le tribunal de grande instance de Paris

Bernard Tapie gagne du temps dans son affrontement avec le Crédit lyonnais

Dans son affrontement financier avec le Crédit lyonnais, qui exige le remboursement immédiat de 450 millions de francs sur une dette totale de plus de 1,2 milliard de francs, Bernard Tapie a contre-attaqué en assignant la banque devant le tribunal de grande instance de Paris. Le député (République et liberté) des Bouches-du-Rhône demande l'« exécution forcée » du protocole signé avec la banque, aux termes duquel il disposait d'un délai de cinq ans pour s'acquitter de sa dette.

■ SUSPENSION. Cette procédure a pour effet de suspendre toute exécution des saisies demandées récemment par le Crédit lyonnais dans l'attente du jugement, qui, selon la banque, risque de ne pas intervenir « avant plusieurs mois ».

■ COMPTES DE L'OM. Dans l'information judiciaire ouverte sur les comptes de l'Olympique de Marseille, Bernard Tapie a été entendu durant cinq heures, lundi 30 mai, par le juge d'instruction, Pierre Philipon.

En assignant sa banque, le Crédit lyonnais, devant le tribunal de grande instance de Paris, lundi 30 mai, Bernard Tapie semble avoir d'ores et déjà obtenu ce dont il avait le plus besoin : du temps. Annoncée deux jours plus tôt par l'entourage de l'homme d'affaires, l'assignation n'a finalement été déposée qu'en fin d'après-midi par son avocat, Me Francis Bousquet. Mais elle a, dès à présent, pour effet d'empêcher, dans l'attente d'une décision judiciaire, toute exécution des saisies effectuées jusqu'ici à titre conservatoire par le Crédit lyonnais : saisie des meubles dans l'hôtel particulier de Bernard Tapie le 20 mai, puis le lendemain dans un entrepôt de Gennevilliers ; saisie-arrêt, le 27 mai, sur les 100 millions de trésorerie disponibles sur les comptes du groupe Tapie à la SDBO (Société de banque occidentale), filiale du Crédit lyonnais.

« Un véritable partenariat »

« Depuis l'année 1979, écrit Me Bousquet dans son assignation, *le Crédit lyonnais, au travers de sa filiale la SDBO, a toujours été le banquier de M. Bernard Tapie et des sociétés de son groupe et, à ce titre, les a soutenus. Ces relations, qui dépassaient celle d'un banquier avec son client et constituaient de véritables relations de partenariat, avaient créé, compte tenu de leur durée, un climat de confiance entre les parties qui justifie les conventions intervenues entre elles. »* L'avocat de M. Tapie fait ainsi allusion au protocole d'accord signé le 13 mars dernier par lequel la banque lui octroyait un délai de cinq ans pour rembourser ses dettes, qui dépassent 1,2 milliard de francs, et que la banque dirigée par Jean Peyrelevade tient aujourd'hui pour *« caduc »*.

Le Crédit lyonnais affirme en effet que M. Tapie n'a pas adressé en temps et heure – avant le 31 mars 1994, aux termes du protocole d'accord – les attestations des deux experts chargés d'estimer la valeur de ses meubles et objets d'art, ce que celui-ci persiste à contester, sur la foi de courriers desdits experts. L'un de ceux-ci, Jean-Pierre Dillée, a pourtant confirmé par écrit au Crédit lyonnais que ses estimations *« ne peuvent pas constituer une référence de prix de réalisation »* et qu'il ne les a d'ailleurs pas lui-même fait tenir à la banque (*le Monde* du 28 mai).

Réparation du préjudice

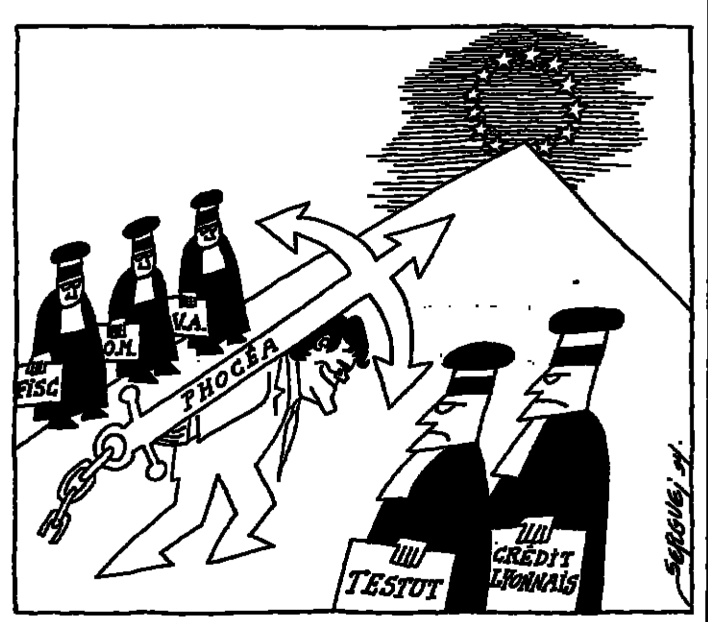
« Le Crédit lyonnais, poursuit l'assignation, *a trahi cette confiance et a rompu unilatéralement les engagements qu'il avait contractés (...), étant précisé que cette décision de rupture en elle-même est susceptible d'avoir des conséquences préjudiciables considérables dont le Crédit lyonnais devra réparation. »* Outre la validation de l'accord du 13 mars, dont il réclame *« l'exécution forcée »* – sous astreinte d'un million de francs par jour de retard à compter du jugement à venir –, Bernard Tapie réclame donc, en réparation du préjudice causé *« par la dénonciation injustifiée du protocole par le Crédit lyonnais et par la publicité donnée par ce dernier à cette dénonciation »*, le versement d'une somme de 5 millions de francs.

Point essentiel, il demande au tribunal, *« en tout état de cause »*, de *« faire défense au Crédit lyonnais et à la SDBO d'engager ou de poursuivre toute voie d'exécution vis-à-vis des requérants en vue du recouvrement des concours financiers objets des accords précités »*.

L'avocat du député (République et Libertés) des Bouches-du-Rhône n'ayant pas opté pour une procédure d'urgence – une assignation à jour fixe aurait été possible devant le tribunal, – le dossier pourrait désormais subir un ralentissement sensible.

Me Bousquet a indiqué qu'il demanderait dès mardi 31 mai au tribunal de fixer une date pour l'audience de ce litige entre le Crédit lyonnais et son client, dont la sanction judiciaire sera évidemment susceptible d'appel. Avec la perspective des vacances judiciaires, la direction de la banque doute dès à présent qu'un règlement soit obtenu *« avant plusieurs mois »*.

HERVÉ GATTEGNO



Mis en examen pour faux et usage de faux, abus de confiance et abus de biens sociaux

L'ex-président de l'OM a été interrogé sur les comptes du club

Bernard Tapie a été entendu pour la première fois, lundi 30 mai, par le juge Pierre Philipon, chargé de l'enquête sur l'affaire dite des comptes de l'OM, dans laquelle il a été mis en examen le 26 mars. *« J'ai bien fait de venir : quand je vois la différence entre ce que je lis dans les journaux et ce qui se passe vraiment, je ne le regrette pas »*, a déclaré M. Tapie, à l'issue d'une audition de près de cinq heures, qu'une source judiciaire qualifiait de *« sans concession »*.

Estimant avoir donné au juge d'instruction *« toutes les explications »* susceptibles de *« mettre les pendules à l'heure »*, M. Tapie a recommandé aux journalistes de ne plus *« jamais parler de fausses factures »* dans ce dossier. Synthèse de l'enquête policière commencée en novembre 199., le rapport de la brigade financière de Marseille remis au juge d'instruction le 2 février faisait pourtant un usage répété de ce vocable. Selon ce rapport, 80 045 277 francs auraient quitté les caisses du club, entre 1987 et 1990, par le biais *« de fausses factures et de paiements injustifiés »*, ce qui a motivé la mise en examen de M. Tapie pour *« faux et usage de faux, abus de confiance et abus de biens sociaux »*, puis celle de Jean-Pierre Bernès, Alain Laroche et Michel Hidalgo, ses principaux collaborateurs à l'OM lorsqu'il en était encore le président.

Depuis l'exclusion prononcée à son encontre le 22 avril par la Fédération française de football, à la suite de l'affaire de corruption du match VA-OM, Bernard Tapie ne peut plus, en effet, se prévaloir de ce titre de président. Aussi a-t-il confié au directeur financier du club, Alain Laroche, le soin de présenter, mardi 31 mai, à la Direction nationale de contrôle et gestion (DNCG) de la Ligue nationale de football, les derniers éléments portant sur la situation financière de l'OM. Au terme de cet entretien, les experts de la DNCG peuvent choisir d'entériner les comptes du club ou de lui infliger de nouvelles sanctions. Mais leur décision, susceptible d'appel, ne devait pas être rendue publique dès mardi.

H. G.

OLYMPIQUE DE MARSEILLE : le ministère du budget donne trois ans au club pour payer ses impôts. – Le ministère du budget a accordé à l'Olympique de Marseille un délai de trois ans pour payer un peu plus de 70 millions de francs d'arriérés d'impôts. *« Nous avons accordé un calendrier de paiement à Bernard Tapie dans le souci de sauvegarder la survie de l'OM »*, a déclaré, mardi 31 mai, un porte-parole du ministère du budget interrogé par l'Agence France-presse. Selon le ministère, *« ce dossier a été traité comme tous ceux d'entreprises en difficulté »* pour sauver les seuls actifs que sont les contrats des joueurs.



SOCIÉTÉ

JUSTICE

Dans un « Livre noir de la corruption »

Thierry Jean-Pierre met en cause « deux grands groupes » français

Candidat aux élections européennes sur la Liste de la majorité pour l'autre Europe de Philippe de Villiers, placé en autorisation d'absence par la chancellerie, Thierry Jean-Pierre a rendu public, mardi 31 mai, un document de synthèse intitulé « le Livre noir de la corruption ». Dans ce texte, le magistrat, qui avait été chargé, en décembre 1993, par le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, d'une mission de lutte contre la grande criminalité, rappelle les mécanismes de la corruption en France et préconise des solutions.

Après avoir noté que le premier effet des lois de décentralisation a été de *« multiplier par dix mille les occasions de corruption »*, M. Jean-Pierre affirme que *« 80 % de la corruption politique est organisée par deux grands groupes composés de plusieurs centaines de sociétés chacun »*. Une référence limpide à la Compagnie générale des eaux (CGE) et à sa grande rivale, la Lyonnaise des eaux - Dumez. Pour le magistrat, ces deux multinationales sont *« largement responsables du niveau de corruption en France ainsi que de l'augmentation du prix des services que leur concèdent les collectivités publiques »*. Rien d'étonnant si elles sont *« omniprésentes »* dans les comptes de campagne de nombreux élus.

Côté corruption lourde (outre le tout-venant des bureaux d'études et des journaux publicitaires), M. Jean-Pierre signale au premier chef les ventes d'armes, un monde opaque où les contrats donnent lieu à des *« commissions au profit d'intermédiaires français qui reversent ces sommes à des formations politiques ou à des affairistes »*.

« Autocensure et conformisme »

Quant au détournement des subventions européennes, c'est une véritable hémorragie : de 16 à 40 milliards de francs par an, soit entre 4 et 10 % du budget. *« Les organisations criminelles ont trusté à grande échelle les mécanismes de fraude du budget communautaire »*, écrit le juge, pour qui *« ce n'est pas un hasard si les Italiens arrivent en tête, et de fort loin, de la fraude agricole »*.

Tout cela, ajouté à *« l'extraordinaire amorphie de notre système judiciaire »*, fait le jeu du crime organisé. Car *« la corruption d'élus, de fonctionnaires ou de particuliers est bien l'arme favorite des mafias qui souhaitent pénétrer un secteur »*. Et dans les circuits de l'argent sale, il arrive que les *« lessiveuses »* mises en place pour blanchir l'argent de la drogue ou du trafic d'armes accueillent aussi celui de la corruption politique et de la fraude fiscale. Face à ces dérives, M. Jean-Pierre juge les dispositifs répressifs français et européens *« dispersés et globalement inefficaces »*. Pour leur redonner force et cohésion, il propose une stratégie globale basée sur une approche *« strictement opérationnelle »*, de nouvelles dispositions pénales et le renforcement de la coopération judiciaire et policière au niveau européen.

Interrogé, par ailleurs, sur les *« blocages judiciaires »* constatés dans certaines *« affaires »* politico-financières, M. Jean-Pierre nous a déclaré : *« Ma conviction est que Pierre Méhaignerie ne cherche pas à classer les affaires. »* Le magistrat, dont la candidature sur une liste électorale menée par un membre du Parti républicain – parti dont le financement occulte a été récemment mis en cause – a conforté l'image d'un juge partisan, ajoute : *« Les blocages se situent, pour l'essentiel, au niveau des parquets généraux pour des raisons d'autocensure et de conformisme bien plus que pour des raisons politiques. »*

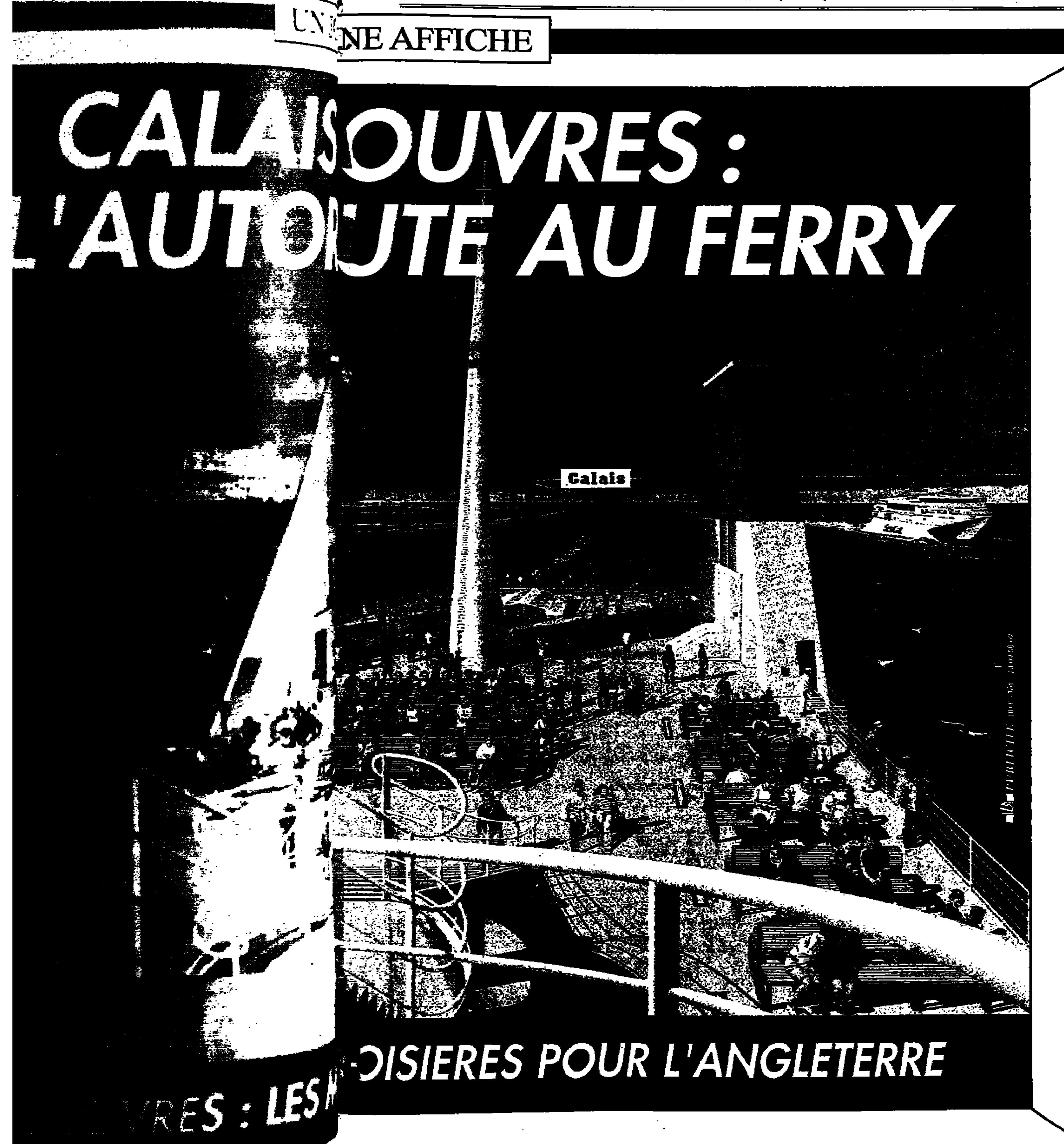
ROLAND-PIERRE PARINGAUX

Devant le tribunal correctionnel de Paris

Les employés de la Century justifient le recours aux écoutes téléphoniques

Les six membres de la société de gardiennage Century, qui avaient été inculpés dans un dossier d'écoutes « sauvages » (*le Monde* du 12 septembre 1990), ont admis, lundi 30 mai devant le tribunal correctionnel de Paris, avoir espionné les conversations téléphoniques de personnes en instance de divorce ou de sociétés redoutant des concurrents déloyaux.

Reconnaissant avoir été avertis à l'époque de l'illégalité des écoutes, ils ont considéré que ce procédé *« reste encore le meilleur moyen d'investigation »*.



Le procès des croupiers du Palm-Beach à Grasse

Les contre-pieds de Rolland Courbis

Dix-huit personnes, dont treize croupiers et cinq joueurs, poursuivies pour escroqueries, comparaissent, depuis le lundi 30 mai, devant le tribunal correctionnel de Grasse dans une affaire de « baronnage » (paiement de gains fictifs par des croupiers à des joueurs complices) qui a eu pour cadre le casino Palm-Beach de Cannes au cours de l'été 1988. Rolland Courbis, amateur repenti des tapis verts et ancien entraîneur des Girondins de Bordeaux, est la vedette de ce procès.

NICE

de notre correspondant régional

Rolland Courbis attendait, depuis quatre ans, l'occasion de *« s'expliquer »* devant un tribunal. *Moi, je joue deux procès,* résume-t-il, d'emblée. *L'un à l'intérieur, l'autre à l'extérieur. »* Allusion à son limogeage récent du club des Girondins de Bordeaux, manifestement lié à l'épilogue judiciaire de l'affaire du Palm-Beach. Selon l'accusation, il aurait été l'un des « barons » qui, de mèche avec des croupiers indélicats, ont écumé le prestigieux établissement de jeux cannois – aujourd'hui fermé – au cours de l'été 1988. Avec sa compagne, la comtesse Maria-Luisa Rizzoli, veuve du magnat de la presse italien Andrea Rizzoli, il fréquentait assidûment, à l'époque, les casinos de la Côted'Azur.

Au cours de l'instruction, il a reconnu que des numéros qu'il n'avait pas joués lui avaient, néanmoins, été payés. Cependant, précise-t-il à l'audience, il a fait ces déclarations par *« solidarité »* avec sa compagne, afin que celle-ci, *« soit remise en liberté »*. Il ne renie pas, pour autant, ses premières déclarations. *« Tous les gros joueurs,* explique-t-il, *sont des gens privilégiés dont les contestations sont plus facilement acceptées que pour les autres. »* Indirectement, à travers la notoriété de Mme Rizzoli, il bénéficiait de ce statut avantageux. Mais, en tout état de cause, on ne saurait le confondre avec un « baron », car lui n'a *« jamais marché dans des combines »* et n'a pas *« partagé des sommes avec des croupiers sur un parking »*.

Au cours de l'été 1988, le Palm-Beach avait enregistré 11,3 millions de francs de résultats négatifs, alors que, les saisons précédentes, son produit brut avait toujours été positif et supérieur à 45 millions de francs. *« On trouve normal,* rétorque Rolland Courbis, *que pendant dix ans le casino soit en chance et il suffit d'une année de malchance pour qu'on ait des problèmes avec la justice ! »* En 1989, la surveillance avait été renforcée. Ce qui n'a pas échappé à l'ancien entraîneur de Bordeaux. *« Quand vous avez quelqu'un qui joue une fois toutes les heures 10 francs sur le noir ou le rouge, soit il est prudent, soit il est policier !... »* Au demeurant, souligne-t-il, il a gagné davantage que la saison précédente (1).

Nerveusement très fragile, Mme Rizzoli a également admis, de son côté, qu'elle était une joueuse *« très privilégiée et même un peu capricieuse »*. Sa passion des tapis verts, *« une drogue atroce »* lui a coûté 75 millions de francs en l'espace de dix ans. La direction du Palm-Beach, qui voulait la conserver dans sa clientèle, a peut-être fait preuve de certaines libéralités à son égard pour lui permettre de jouer à satiété. Les croupiers qu'elle a mis en cause, à partir de photographies ? *« Un pur hasard. J'ai choisi n'importe qui pour sortir de ma garde à vue. »*

Les employés de jeux du Palm-Beach qui ont défilé à la barre, au cours de la première journée d'audience, ont, pour la plupart, nié les faits qui leur sont reprochés. L'un d'eux, au cours de l'instruction, avait pourtant décrit, dans le détail, les techniques du « baronage ». A savoir : les « annonces tardives » permettant aux croupiers de placer les plaques sur le numéro gagnant dès l'immobilisation de la bille, le « faux change », la « restitution de mise » aux joueurs alors que la mise est perdante, ou encore le « chargement », consistant, pour un croupier à prendre lui-même des plaques et à les faire changer à la caisse avec l'aide d'un complice.

Selon l'accusation, il y aurait eu une *« véritable fraude organisée »* qui aurait coûté au Palm-Beach plusieurs dizaines de millions de francs. Certains prévenus ont, cependant, par allusions ou sous-entendus, mis en cause la direction de l'établissement, qui, selon eux, ne pouvait ignorer les malversations commises au détriment du casino dans un climat de laxisme généralisé.

GUY PORTE

(1) Selon l'accusation, Rolland Courbis aurait réalisé, au cours de la saison d'été 1988, une « différence positive » de 1 797 000 francs. Les gains de Mme Rizzoli, dans la même période, se seraient élevés à 1 521 000 francs.

SPECTACLE : le manager de Johnny Hallyday remis en liberté. – Jean-Claude Camus, le manager de Johnny Hallyday, qui avait été écroué, vendredi 27 mai, après sa mise en examen pour faux et usage de faux par un juge d'instruction de Valenciennes (*le Monde* du 31 mai), a été remis en liberté, lundi 30 mai, sur décision du président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Douai (Nord).

TRAFIC DE CANNABIS : Le Maroc réagit au rapport de l'Observatoire géopolitique des drogues. – Les autorités marocaines ont qualifié d'*« erronées »* les informations publiées dans le rapport de l'Observatoire géopolitique des drogues (OGD) pour 1993, qui présente le Maroc comme le premier exportateur mondial de cannabis (*le Monde* du 25 mai). Selon Rabat, le plan d'action contre l'exportation de la drogue a coûté *« 70 millions de dollars »* au Maroc.

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Une affaire de viol devant la cour d'appel d'Angers

Les retards d'une équipe médico-sociale

ANGERS

de notre correspondant

Relaxés le 29 octobre 1993 des délits de non-dénonciation de crime et non-assistance à personne en danger par le tribunal correctionnel du Mans (*le Monde* daté 31 octobre-1er novembre 1993), un psychiatre, un psychologue, une assistante sociale, un éducateur et deux responsables du service de Placement famille spécialisé (PFS) Montjoie dans la Sarthe, ont comparu, lundi 30 mai, devant la cour d'appel d'Angers (Maine-et-Loire) sur appel du parquet du Mans. A l'origine de l'affaire, le viol, commis le 11 décembre 1992, par un garçon de dix-huit ans, sur un enfant de sept ans placé dans la même famille que lui.

L'éducateur de l'association a connaissance des faits le 14 décembre et renvoie immédiatement son auteur dans sa propre famille. Mais c'est seulement le 29 décembre qu'un directeur de l'association informera la justice, qui fera inculper l'agresseur – aujourd'hui en détention préventive – le lendemain. C'est ce trop long délai qui est reproché à l'équipe éducative. Pour l'avocat général Xavier Ronsin, seul le psychiatre est fondé à se retrancher derrière le secret professionnel, également invoqué par le psychologue. Tous les autres membres de l'équipe sont, selon M. Ronsin, coupables de non-dénonciation de crime. Quant au délit de non-assistance à personne en danger, il est imputable aux six prévenus puisque la victime courait, après l'agression, un danger physique (séquelles et contamination) et psychologique : *« On n'a pas voulu entendre la parole de la victime parce qu'elle dérangeait l'image du service... »*

Ambiance « conflictuelle »

L'avocat général a requis des peines de huit mois de prison avec sursis et 15 000 francs d'amende à l'encontre du psychiatre et de l'éducateur responsable des deux jeunes – *« il était au courant des antécédents de l'agresseur »* –, de six mois avec sursis et 10 000 francs d'amende à l'encontre de l'assistante sociale et du psychologue, et de trois mois avec sursis pour les deux directeurs du service. La défense, reprenant les arguments exposés en première instance, a invoqué *« le temps nécessaire pour préparer la victime à des investigations médicales et policières susceptibles d'aggraver son traumatisme et à préparer l'agresseur psychologiquement fragile à sa confrontation avec la justice... »*. Comme devant le tribunal correctionnel, les débats ont mis en lumière l'ambiance « conflictuelle » régnant à l'époque au sein de l'association. Des conflits qui ont sans doute joué un rôle dans le retard reproché à l'équipe éducative.

La Commission des citoyens pour les droits de l'homme – une association fondée par l'Eglise de scientologie – s'était constituée partie civile et réclamait le franc symbolique de dommages et intérêts : *« Demande irrecevable,* a estimé l'avocat général, *les fait n'entrant pas dans le champ d'intervention ouvert par la loi aux associations. »* Quant à la défense, elle a estimé cette démarche *« indécente de la part d'une association qui est le paravent d'une secte »*.

La cour rendra son arrêt le 12 juillet.

CLAUDE-HENRY GAY

RELIGIONS

POINT DE VUE

Le pape et l'ordination des femmes

L'ancienneté d'une erreur n'en fait pas une vérité

Après la publication de la lettre apostolique de Jean-Paul II confirmant le refus *« définitif »* par l'Eglise catholique de l'ordination des femmes (*le Monde* du 31 mai), Claudette Marquet, femme pasteur, souligne la gravité d'une telle décision.

par Claudette Marquet

IL est des mots qui dénaturent le message dont ils se veulent porteurs. En utilisant deux termes détestables et, pour tout dire, anti-évangéliques – *« exclusion »* et *« définitif »* – le pape Jean-Paul II vient d'apporter des trombes d'eau aux moulins de celles et ceux, beaucoup plus nombreux qu'on ne les aperçoit d'une fenêtre vaticane, que l'Evangile n'atteint plus, parasité qu'il est, à leurs yeux, par un appareil ecclésiastique hors du temps.

Les théologiens de métier discuteront à l'infini du statut du texte pontifical et de son degré d'autorité. Leurs conclusions n'intéresseront que le petit noyau d'initiés qui s'amusent à ne pas vouloir prendre une parole de pape pour une parole de pape. Or le pape écrit que, depuis sa fondation, l'Eglise catholique a interdit les femmes de sacerdoce ; qu'il s'agit là de la volonté même du Christ qui, en choisissant douze hommes comme apôtres, a accompli celle de Dieu, le tout authentifié par le magistère romain qui *« de manière continue a soutenu que l'exclusion des femmes du sacerdoce est en accord avec le plan de Dieu sur l'Eglise »*.

Chacun, bien sûr, dispose du droit de lire et d'écrire l'histoire à sa façon, l'histoire des Eglises comme l'histoire des Evangiles. Mais outre que l'ancienneté d'une erreur n'en fait pas une vérité, il est consternant qu'après plus de trente ans de bons et loyaux dialogues œcuméniques une Eglise particulière continue de se poser en interprète exclusif et véridique des Ecritures. Quel théologien ou bibliste informé, même catholique, accréditerait aujourd'hui l'idée que les récits évangéliques sont des reportages en direct sur les faits et gestes de Jésus ? Quel théologien, quel bibliste accréditerait l'idée que l'appartenance à un sexe plutôt qu'à un autre constitue le facteur déterminant du choix de ses compagnons par Jésus ?

Déborah et les douze tribus

Parler de douze apôtres, c'est se référer explicitement aux douze tribus formant idéalement le peuple d'Israël dans l'Ancien Testament et signifier ainsi que Jésus se présente en héritier autorisé de l'Ancienne Alliance. Et parmi les douze qui « jugeaient », c'est-à-dire qui dirigeaient les douze tribus, prend place Déborah, qui exerçait la triple fonction de prophète, de prêtre et de général d'armée. Si le fait d'être homme ou femme n'est pas aussi anodin que d'être grand ou petit, c'est pourtant par abus de langage et de pouvoir que le pape (comme certains autres chefs ou théologiens d'Eglise, d'ailleurs) transforme l'appartenance à un sexe en un destin. Et pourquoi pas la race ou la classe sociale ?

Le Christ dont Jean-Paul II prétend connaître si bien la volonté n'a jamais pratiqué l'exclusion, de qui que ce soit, pour quelque cause que ce soit, si du moins l'on se réfère aux mêmes textes évangéliques. Jamais le Jésus des Evangiles n'a déclaré définitive et sans espoir de modification une loi, sauf la loi d'amour de Dieu et de son prochain. Et la loi n'est-elle pas faite pour l'être humain, et non l'être humain pour la loi ? Si ce n'était pas si triste, on pourrait rire de cette insistance quasi maladive de plus d'un successeur de Pierre sur la différenciation sexuelle et sur l'éminente valeur que la virilité revêtirait aux yeux de Dieu.

Cette lettre fait mal à mon christianisme et je ne suis pas loin d'éprouver de la honte pour le message évangélique. Certes, pas plus qu'un pape, je ne détiens la vérité de Dieu. Mais je suis athée d'un Dieu qui, cantonnant les femmes dans le rôle de « saintes martyres, vierges, ou mères de famille », n'appellerait que des hommes à le servir.

► **Claudette Marquet est pasteur de l'Eglise réformée de France.**

A Salt Lake City (Utah)

Mort d'Ezra Benson président de l'Eglise des mormons

Ezra Taft Benson, président de l'Eglise de Jésus-Christ des saints des derniers jours (mormons), est décédé, dimanche 29 mai à Salt Lake City (Utah), d'une crise cardiaque à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. C'est en 1943 qu'il avait été ordonné à l'apostolat. Président pendant douze ans du Collège des Douze apôtres, il avait été reconnu comme « prophète, voyant et révélateur » et élu, le 10 novembre 1985, treizième président à vie des mormons.

De 1953 à 1961, il avait renoncé à ses responsabilités ecclésiastiques pour devenir, pendant huit ans, secrétaire à l'agriculture sous le président Eisenhower. Il s'était ensuite rapproché de groupes politiques de la droite américaine, faisant notamment campagne contre l'égalité des droits des Noirs.

L'Eglise fondée il y a cent soixante ans par John Smith, selon son « Livre de Mormon » et les préceptes de la Bible, est établie, depuis 1847, à Salt Lake City. Elle compte aujourd'hui environ huit millions de membres. Le Conseil des Douze apôtres doit se réunir prochainement pour désigner un nouveau président.

SPORTS

TENNIS



Les Internationaux de France à Roland-Garros

Goran, sage malgré lui

En dépit des nombreuses difficultés qu'il a dû surmonter depuis le début des Internationaux de France de tennis, le Croate Goran Ivanisevic restait, sur les huit joueurs têtes de série du bas du tableau masculin, le seul qualifié pour les quarts de finale. Il devait affronter à ce stade du tournoi l'Espagnol Alberto Berasategui, dont la meilleure arme est un coup droit original frappé avec la même prise de raquette que pour le revers.

■ **SURPRISES.** Pour sa deuxième participation à un tournoi du Grand Chelem, l'Allemand Hendrik Dreekmann, dix-neuf ans, s'est qualifié pour les quarts de finale en battant l'Américain Aaron Krickstein.

■ **RECTIFICATIF.** En consultant les programmes, nous avons commis une confusion qui a entraîné deux erreurs dans l'article intitulé « Trop de temps au temps » : d'une part, les premiers quarts de finales messieurs devaient avoir lieu mardi 31 mai (les nouveaux aménagements du stade n'ont donc pas provoqué de bouleversement du programme) ; d'autre part, les Américains Pete Sampras et Jim Courier ne devaient donc pas avoir deux jours de repos avant de s'affronter. Nous nous excusons de cette confusion malencontreuse auprès de nos lecteurs et des organisateurs.

[redacted]

Andrea Gaudenzi râle, profère des grossièretés, jette sa raquette, marchande un point qu'il estime volé et maudit l'arbitre. Le jeu de l'Italien n'a d'égal que sa colère si transalpine. Un tennis façon *commedia dell' arte*, tout de gestes inspirés, de pirouettes de dépit et de grand sourires ravageurs. Cet Arlequin blond est toujours là où son adversaire ne l'attend plus. Malicieux et acrobate, il vient d'arracher un set à Goran Ivanisevic en rivant ce dernier aux dernières extrémités de la ligne de fond de court, balançant ce grand échalas côté cour, côté jardin.

Le plus frustrant, c'est que Goran ainsi malmené ne lui donne guère la réplique, laissant son adversaire s'époumonner dans son monologue, jusqu'à l'asphyxie. Aujourd'hui, Ivanisevic est d'un calme ! Il patiente et tempère l'échange de balles un peu molles ; il courbe l'échine après ses fautes grossières. Pas d'orage, pas de jurons lâchés en croate. Cela fait peine à voir.

Rien à faire. Chahuté dans un territoire inconnu, puisque si loin du filet, Goran ne pipe mot. Andrea le trublion aura tout fait pour le pousser à bout, lui volant la vedette : il a écopé d'un avertissement pour obscénité, traditionnellement réservé à Goran ; il a grimpé sur la chaise de l'arbitre qui s'était absenté un instant, pour dire des âneries devant un public comblé. Goran, sagement replié sur sa chaise, lui a à peine adressé un regard.

Insensible à cet arrêt intempestif, inébranlable devant cette brassée de fautes qu'il a servies sous quelques sévères huées, ces balles pulvérisées dans les bâches, envoyées à la va-comme-je-te-pousse dans les couloirs, ces amorties promises à un naufrage dans le filet. Rien, pas même sa réussite coutumière, ces amples coups droits fouettés dans le vent, ces passing-shots tirés au centimètre, ces jeux de services raflés à près de deux cents à l'heure.

Un joueur caractériel

Depuis longtemps, Goran Ivanisevic est classé comme un joueur caractériel, celui dont on craint qu'il peut faire le pire comme le meilleur ; celui capable de « sauter les plombs », pris à la gorge par une espèce de folie destructrice qui lui fait « balancer » ses matches avant d'aller pleurer misère dans les vestiaires. Aujourd'hui, pourtant, ses nerfs sont muselés.

Goran ne s'est pas assagi. Seulement, Goran a peur. Peur de ces seconds couteaux venus semer la panique parmi les vedettes promises de la deuxième semaine des Internationaux de France et qui veulent sa peau, puisqu'il est l'ultime rempart à leurs exploits, seule tête de série épargnée dans le bas du tableau du simple messieurs. Dimanche, il lui a fallu ferrailler cinq sets contre le modeste Alex Corretja pour en arriver là où il est aujourd'hui, aux portes des quarts de finale, en ce lundi où il fait enfin beau et peut-être un peu chaud sur la scène de Roland-Garros.

Il sait que la logique peut lui faire espérer une place en finale et il a compris l'édition 1994 du tournoi capricieuse. Comme pour s'apprivoiser, se rassurer, l'enfant terrible s'est débarrassé de ses oripeaux un peu trop fluos et de cette gagne un peu trop hystérique qui a fait sa célébrité. Lui qui fut grave en dehors des courts, le plus fervent porte-parole de sa Croatie meurtrie par la guerre, en ex-Yougoslavie, le devient sur la terre battue de Roland-Garros.

Il a vingt-deux ans, il n'a jamais gagné de tournoi du Grand Chelem et cela le tenaille quand même un peu ; d'où cette leçon de sagesse donnée malgré lui, sous le sceau de la trouille, sur le court central. Curieusement, c'est à Paris que Goran Ivanisevic peut enfin réaliser ce rêve, ici où la surface est la plus lente, peu propice à son tennis d'attaquant, lui qui dégaine en moins de deux ses services-boulets, lui qui peut fouetter, à la force de son poignet de gaucher, les coups les plus insensés du tennis, ceux qui ne s'apprennent pas, ceux que s'invente, comme cela, d'un coup de tête, le joueur poussé au bout de ses retranchements.

Lundi, il a appris à patienter, à attendre les fautes de son adversaire, crocodile encore un peu trop tendre de la terre battue. On s'inquiète, encore, de cette soudaine sagesse, de cette rage annihilée l'espace d'un jour. Mercredi, en quart de finale, il lui faudra plus qu'attendre au fond du court pour battre Alberto Berasategui, plus aguerri que Gaudenzi. Goran Ivanisevic rit, retrouvé : *« Désolé, nous étions lundi. Je ne jette jamais ma raquette en début de semaine. D'ordinaire, je ne peux jamais être calme sur un court. Je suis comme cela. Si je suis trop calme, je ne suis pas bon. j'ai besoin d'être vraiment moi-même pour gagner. »* Etre lui-même ? *« Face à Berasategui, il faudra que je retrouve mes nerfs à vif et le chemin de la volée. Sinon, je vais mourir. »*

BÉNÉDICTE MATHIEU

Coup tordu

L'inné et l'acquis. L'ancienne controverse sur la nature profonde des qualités de l'homme a failli resurgir au coin d'un court de tennis à Roland-Garros. Au centre du débat : le coup droit d'un quasi-inconnu, Alberto Berasategui, qui propulse la balle avec la puissance d'une fronde et qui risque de provoquer une épidémie de luxations du coude parmi ceux qui voudront l'imiter.

Ce garçon qu'une taille normale de 1,73 mètre fait qualifier de « petit » dans ce qui devient un sport de géants a stupéfié les spectateurs des Internationaux de France en frappant la balle avec la même face du tamis de la raquette, sans changer de prise, aussi bien en revers qu'en coup droit. Seule une très grande souplesse du poignet lui permet de réaliser ce prodige, qui est aussi une manière de crime contre l'orthodoxie, le sacro-saint style des professeurs. Bref le coup droit de Berasategui est un coup tordu.

Jusqu'à présent, cela n'avait préoccupé personne. Le jeune homme avait pu se faire battre dans l'indifférence la plus totale au deuxième tour des Internationaux de France 1993. Même sa victoire sur l'Américain Jim Courier en finale du dernier tournoi de Nice ne l'avait pas sorti de l'anonymat. Mais l'incognito n'est plus de mise quand on se retrouve en quarts de finale de l'un des quatre plus prestigieux tournois de tennis du monde après avoir notamment battu le chef de file français, Cédric Pioline, et le dernier prodige russe, Evgueni Kafelnikov. Surtout quand on est pareillement outillé.

Il s'agissait donc de savoir le pourquoi du comment. C'est là que vient se nicher la querelle de l'inné et de l'acquis. Car, comme son nom le laisse entendre, Berasategui est basque, natif de Bilbao. Il a beau ne rien entendre aux enjeux de la politique locale, il n'aurait pas pu ne pas voir jouer à la pelote, s'en imprégner, la reproduire inconsciemment. La singularité du geste ne pouvait tromper les experts. D'ailleurs, ce n'aurait pas été la première fois qu'on aurait vu cela. A la fin des années 20, un Basque né en France, qui tenait aussi sa raquette un peu n'importe comment en revers, Jean Borotra, était lui aussi devenu célèbre en jouant au tennis après avoir pratiqué la pelote.

L'histoire était belle. Trop ! On peut en effet avoir grandi à Bilbao sans avoir jamais traîné ses espadrilles autour d'un fronton. Ce fut le cas du petit Alberto. Il commença en revanche à jouer au tennis avec un père qui ignorait tout des rudiments techniques de ce sport et qui le laissa donc tenir sa raquette comme il l'entendait. Comme le gamin était prometteur, sa famille l'expédia bientôt dans un célèbre camp d'entraînement tenu aux Etats-Unis par un coach australien, Harry Hopman.

Là, toutes les tentatives pour faire changer son geste au gamin s'avérèrent infructueuses. Ce qui ressemble un peu à un moulinet, mais qui est en fait un véritable coup de fouet, ne lui demande aucun effort et n'occasionne aucun traumatisme. On pourrait donc en conclure que Berasategui a ce tennis dans le sang, comme on dit des Noirs qu'ils ont le rythme dans la peau.

ALAIN GIRAUDO

FOOTBALL : Ruud Gullit quitte la sélection néerlandaise. – Ruud Gullit ne participera pas à la Coupe du monde aux Etats-Unis (17 juin-17 juillet). Agé de trente et un ans, l'attaquant d'origine surinamienne, qui a porté soixante-quatre fois le maillot de la sélection néerlandaise, a quitté le stage de préparation pour la Coupe du monde sans donner les raisons de cette décision. Un différend avec le sélectionneur Dick Advocaat sur le système de jeu choisi pour l'équipe nationale serait à l'origine du désaccord.

Les résultats du lundi 30 mai

SIMPLE MESSIEURS

Huitièmes de finale

Troisième quart de tableau

G. Ivanisevic (Cro., n° 5) b. A. Gaudenzi (Ita.), 6-2, 5-7, 6-4, 6-3 ; A. Berasategui (Esp.) b. J. Frana (Arg.), 6-2, 6-0, ab.

Quatrième quart de tableau

M. Larsson (Suè.) b. J. Yzaga (Pér.), 6-3, 6-2, 6-2 ; H. Dreekman (All.) b. A. Krickstein (EU), 6-4, 6-4, 6-4.

Entre parenthèses, la nationalité des joueurs et, éventuellement, leur numéro de tête de série.

LETTRES

La mort de l'écrivain uruguayen Juan Carlos Onetti

Les malentendus de la vie

Juan Carlos Onetti, qui avait quitté l'Uruguay, son pays, en 1975 et vivait depuis lors à Madrid, est mort, lundi 30 mai, dans une clinique de Madrid, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

«Alors, il sentit que tout le froid qui l'avait imprégné durant la journée et tout au long de l'hiver recueilli et définitif, vécu dans le lit, le gagnait jusqu'au squelette, et, de là, sécréterait, partout où il habiterait, un éternel climat de glace.» C'est ainsi qu'Onetti s'en est allé, comme Larsen, son *alter ego*, discrètement, dans un lit. Le lit, il ne le quittait plus depuis des années, ne trouvant rien dans la vie qui l'incitât à le faire.

Né à Montevideo, capitale de l'Uruguay, en 1909, il eut une vie remplie de malentendus et de mystères. Descendant d'Italiens – Onetti ? –, ou d'Irlandais – O'Netty?, – il fut un de ces exilés européens qui essaient en vain de planter des racines dans le cône Sud, projettent d'impossibles retours aux sources, comme tant de personnages de ses romans.

Fils d'un modeste inspecteur des douanes et d'une Brésilienne née Borges – ce qui lui donne un lien de parenté avec Jorge Luis –, il abandonna rapidement ses études, *«parce qu'il était nul en dessin»*, et commença sa formation d'autodidacte par toutes sortes de lectures : *Fantômas*, Knut Hamsun, Balzac, Proust – *«Si l'on pose sur une balance* A la recherche du temps perdu *et toute la littérature sud-américaine, le fléau penchera du côté de Proust»* –, Barbusse, Céline et Faulkner, parmi beaucoup d'autres, sans oublier Simenon. Il exerça par ailleurs des métiers divers : vendeur de pneus Michelin, employé au guichet du stade municipal, agent publicitaire, journaliste, rédacteur en chef à l'agence Reuter et ensuite de la prestigieuse revue *Marcha*.

Il fréquentait en même temps les maisons closes et les quartiers chauds de Buenos-Aires et de Montevideo, villes où il passa le plus clair de sa vie. Ni l'une ni l'autre ne servit de cadre à ses romans : il dut inventer Santa-Maria, synthèse des deux, sa Macondo, sa Yohnapatawpha personnelles. Mais, à la différence des villes fictives de Garcia Marquez et de Faulkner, Santa-Maria ne pouvait pas être une création réussie, ni le décor d'une existence harmonieuse.

Ville avortée – comme la vie elle-même, selon Onetti –, grouillante de secrets sordides, peuplée d'êtres interchangeables, qui ont tous des noms étrangers : Larsen, Boegner, Brausen, von Oppen; femmes lasses au corps lourd, usées par l'alcool, abîmées par les coups *(la Vie brève)*; maquereaux, cabaretiers, journalistes minables *(C'est alors que...)*; ratés en tout genre. Elles ne connaissent pas de happy-end, ses histoires d'amour – toujours tristes, souvent incestueuses *(les Adieux)*, – où la mort est au détour des pages *(Une nuit de chien)*, où le récit intemporel est traversé de personnages cyniques, sans espoir et sans méchanceté, qui, comme cette «fiancée volée», la pauvre Moncha, devenue folle après la mort de son promis, inspirent à l'auteur la plus profonde tendresse.

Un solitaire invétéré

De tous les écrivains sud-américains, de tous les «grands» de la première moitié du siècle – Asturias, Borges, Carpentier, – et des célèbres de la seconde – Fuentes, Cortazar, Garcia Marquez... –, Onetti, réticent à donner du roman latino-américain l'image qu'on attendait de lui, a été le plus lent à percer, à imposer sa couleur, son absence de couleur. Ni politique ni messianique, son œuvre ne contient pas la moindre touche de couleur locale, ni de description de paysages, *ni* de réalisme magique. Ce qui intéresse Onetti, c'est ce qui affleure sous la couche du rêve, et non point la gloire ni même la reconnaissance de ses éventuels lecteurs. Victime également de son tempérament de solitaire invétéré, de son caractère bougon, de sa mauvaise humeur, il déclinait les invitations; refusant les entretiens, il ne s'occupait guère de la diffusion de son image. Quand, en 1980, la gloire arriva avec l'attribution du prix Cervantes, la plus haute distinction littéraire de langue espagnole, il fut «personnellement absent» au dîner offert en son honneur par le roi Juan Carlos.

Lorsque Onetti publie, en 1933, son premier texte dans *la Prensa* de Buenos-Aires, «Avenida de Mayo – Diagonal – Avenida de Mayo», les constantes de son œuvre à venir sont déjà mises en place : la cité moderne comme arrière-plan d'une quête de l'identité de personnages déplacés, la perversion et le détournement radical du réel par l'imaginaire et, surtout, une manière de traverser «en diagonale» les problèmes posés par la création littéraire. Mais ce sera *le Puits (El Pozo)* qui marquera une profonde mutation dans la littérature latino-américaine.

Loin des fleuves profonds, des forêts amazoniennes, ce roman tiré à cinq cents exemplaires, dont cinquante furent vendus aux amis, fait entrer la ville, Buenos-Aires, comme élément littéraire. Eladio Linacero, l'anti-héros, véritable paria spirituel, désenchanté de la politique, rejette les valeurs alors dominantes et cherche son propre salut *en se glissant dans les trous* qui ne sont pas le fait de sa volonté.

Telle est l'éthique de son œuvre, aussi bien dans *le Chantier* (Larsen, gérant d'un arsenal à la dérive – de même que l'Uruguay –, essaie de le remettre en état) que dans *Ramasse-vioques* (le même Larsen, surnommé ainsi pour avoir eu l'idée grandiose de créer un bordel parfait avec *«quatre résidus obscènes de femmes»*). Ces deux romans forment, avec *la Vie brève*, le grand livre de Santa-Maria.

Dans sa jeunesse, Onetti essaya de voyager par deux fois : en Union soviétique d'abord, pour voir comment le communisme fonctionnait, et en 1936, en Espagne, pour lutter dans les rangs républicains. Dans les deux cas, il trouva de bonnes excuses pour s'abstenir. En 1974, un malentendu devait le mener à la prison et la torture, et à choisir l'exil. Il fut arrêté pour avoir été président d'un jury littéraire qui avait décerné le premier prix à une nouvelle considérée comme pornographique par les généraux uruguayens. Mis au secret pendant une semaine, Onetti a toujours été discret sur les tortures qu'il avait subies et sur ses tentatives de suicide.

Libéré au bout de trois mois à la suite d'une campagne internationale, il s'installa à Madrid, où il continua de pratiquer une littérature de bonté. Comme ce personnage de *la Cara de la desgracia* qui avoue un crime qu'il n'a pas commis parce qu'il se sent responsable du suicide de son frère, le but de son existence lui semblait être de réparer les maux causés par la haine. Tel est le véritable visage de l'homme qui vécut ses dernières années dans une chambre d'un appartement madrilène, fumant, lisant et buvant sans relâche; un homme timide à la tendresse abrupte qui regardait avec méfiance la célébrité tardive, sachant bien que celle-ci est aussi un malentendu.

RAMON CHAO

Bibliographie

Romans : *le Puits (El pozo), Une nuit de chien (Para esta noche), les Adieux (Los Adioses)*, trad. Louis Jolicœur; *Terre de personne (Tierra de nadie)*, trad. Denise Laroutis (tous aux éditions Christian Bourgois); *la Vie brève (La Vida breve)*, trad. Claude Couffon et Alice Gascar; *Ramasse-vioques (Juntacadaveres), C'est alors que... (Cuando entonces)*, trad. Albert Bensoussan; *Laissons parler le vent (Dejemos hablar al viento)*, trad. Claude Couffon, à paraître (tous chez Gallimard); *le Chantier (El Astillero)*, trad. Laure Guille-Bataillon, préface de Max-Pol Fouchet, en poche, «Folio» Gallimard nº 1601.

Récits et nouvelles : *les Bas-Fonds du rêve («Tan triste como ella» y otros cuentos)*, trad. Laure Guille-Bataillon, Abel Gerschenfeld et Claude Couffon; *la Fiancée volée (La Novia robada)*, trad. Albert Bensoussan (tous deux chez Gallimard); *Présence (Presencia)*, nouvelle, trad. Frédérique Chambert (*le Monde diplomatique* nº 372, mars 1985); *Savon*, nouvelle, trad. André Gabastou (*le Serpent à plumes* nº 6, hiver 1989-1990).

Un nouveau livre d'Onetti, *Quand plus rien n'aura plus d'importance*, pour lequel il avait accordé un entretien au *Monde* («le Monde des livres» du 16 avril 1993), sortira en français dans quelques jours aux éditions Christian Bourgois.

Des entretiens avec Onetti ont paru chez Plon en 1990 (*Onetti*, de Ramon Chao).

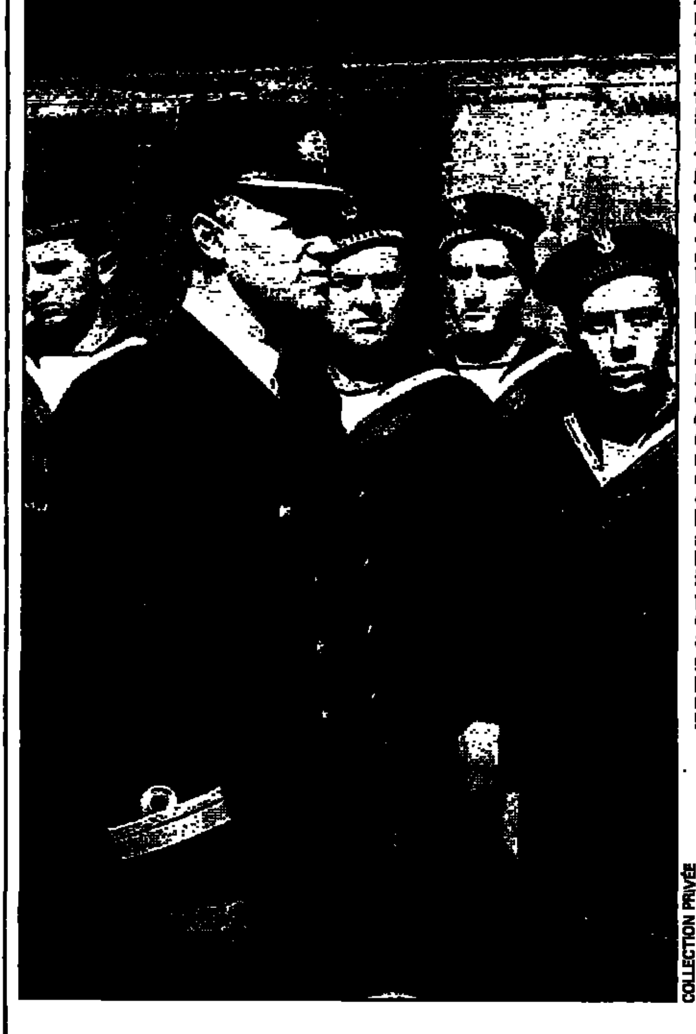
LE 50e ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

LES VÉTÉRANS DU JOUR J 14

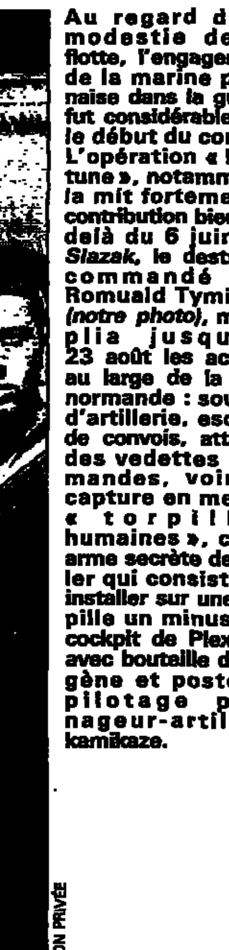
11 heures. Le commandant Romuald Tyminski dirige les salves du destroyer polonais «Slazak» vers Lion-sur-Mer

***6 juin 1944, 11 heures.* Une mer a-t-elle jamais connu pareille ébullition? La Manche, à cette heure, bouillonne d'activité, de bruits, d'effervescence. Des essaims de chalands et de péniches à fond plat, bourrés d'hommes et de munitions, continuent à se ruer sur les plages. Des haut-parleurs leur hurlent des ordres au-dessus du tonnerre des moteurs et des salves. Cuirassés, destroyers et croiseurs s'essouffleront-ils jamais, qui crachent vers la côte depuis le point du jour un feu d'acier puissant? La flotte en tout cas s'organise comme une ville aquatique et autosuffisante : navire-hôpital avec salles d'opération parfaitement équipées; bateau-cuisine pour soldats affamés; ravitailleurs en armes, combustibles, vêtements et vivres... L'opération «Neptune», phase navale d'«Overlord», ne laisse rien au hasard.**

Les salves du destroyer polonais *Slazak* ont retenti, au large de Sword Beach, depuis 6 h 40. Mais le tir, désormais, doit se faire plus précis pour répondre aux besoins d'un commando britannique débarqué à Lion-sur-Mer. Le commandant Romuald Nalecz-Tyminski cherche à nouer le contact avec les hommes à terre.



COLLECTION PRIVÉE



Au regard de la modestie de sa flotte, l'engagement de la marine polonaise dans la guerre fut considérable dès le début du conflit. L'opération «Neptune», notamment, la mit fortement à contribution bien au-delà du 6 juin. Et *Slazak*, le destroyer commandé par Romuald Tyminski *(notre photo)*, multiplia jusqu'au 23 août les actions au large de la côte normande : soutien d'artillerie, escorte de convois, attaque des vedettes allemandes, voire... capture en mer de «torpilles humaines», cette arme secrète de Hitler qui consistait à installer sur une torpille un minuscule cockpit de Plexiglas avec bouteille d'oxygène et poste de pilotage pour nageur-artilleur kamikaze.

«Que se passait-il à terre? Où en étaient les hommes qui avaient débarqué sous des gerbes de feu? Mes jumelles ne perçaient guère le rideau de fumée qui enveloppait le rivage. Mais le bruit, la fumée, indiquaient que les défenses allemandes avaient du répondant et que leur artillerie continuait à faire mal. Belle résistance, vraiment! On n'entrait pas comme ça dans le bunker de Hitler.

» Cela faisait douze heures que le *Slazak* avait pénétré dans le secteur de Sword, au large de Ouistreham. Nous étions alors sur nos gardes, attendant à tout moment une *attaque de vedettes ou de destroyers allemands*. Mais personne n'était venu. Sans doute parce que l'aviation alliée qui sillonnait le ciel avait lancé les fameuses *«windows»*, ces rubans de papier métallisé qui, en voltigeant, causaient des centaines d'échos sur les radars allemands et brouillaient les écrans. Mais le secret ne pouvait être gardé plus longtemps.

» A 5 h 20, en un ensemble parfait, les plus gros bateaux avaient lancé leurs premières salves contre les batteries de la plage. A 6 h 40, cela avait été notre tour et nous avions visé les positions fortifiées de Ouistreham. Le destroyer norvégien *Svenner* manquait hélas! à l'appel, victime une heure plus tôt d'une torpille allemande qui l'avait littéralement soulevé des eaux avant que la mer ne l'avale. Et puis nous nous étions rapprochés dangereusement de la côte pour escorter au plus près les barges du génie et du matériel lourd avant de reprendre plus au large notre position de tir initiale. Tout était minuté et nous avions des ordres. Nous voulions tous faire un travail parfait.

» Pas d'émotion superflue. Pas de sensiblerie déplacée. Ni même d'excitation. L'enjeu était trop grave, cette guerre était cruciale. Il fallait du sang-froid, de la concentration, de la lucidité. Rechercher la perfection dans chaque geste, chaque manœuvre, chaque décision tactique. Obéir rigoureusement aux ordres d'un chef d'orchestre qui nous avait déjà donné les partitions et pointait parfois sa baguette vers l'un ou l'autre pour indiquer un changement ou faire donner de la voix. Un métier, oui. Un métier grave. Et un devoir. On ne pensait qu'à cela.

» Le *Slazak* n'en était pas à son premier débarquement : Dieppe en 1942, Sicile et Salerne en 1943. L'équipage était rodé et répondait superbement. Mais il y avait cette fois, comment dire, encore plus de ferveur et d'entrain. Car nous pensions à la Pologne. Libérer la France libérerait l'Europe. Courir vers la France nous faisait faire un grand pas sur le chemin du retour en Pologne. Nous sentions cela à l'unisson. Et quand la veille, avant de lever l'ancre, j'avais annoncé à mes hommes, réunis sur le pont du *Slazak*, notre destination, ils avaient applaudi à tout rompre. Le drapeau polonais allait claquer au vent.

» Cinq ans que la plupart d'entre nous avaient quitté la Pologne. Cinq ans que j'y avais laissé ma femme Gadwiga, en lui promettant d'être de retour dans trois mois pour la naissance de notre bébé, annoncée pour novembre. Novembre 1939... Cinq ans que la Pologne avait été trahie, humiliée, martyrisée et dépecée par deux monstres qui s'arrachaient sa dépouille. J'étais en Méditerranée sur un navire-école en route pour Las Palmes quand le radiographiste avait déboulé dans le bureau, le matin du 1er septembre 1939, pour annoncer que les troupes de Hitler avaient traversé nos frontières. Aussitôt on avait fait demi-tour pour revenir à Casablanca.

» Les Français, on le savait, nous défendraient toujours. Le 17 septembre, l'armée rouge attaquait à son tour les territoires de l'Est. En un pacte secret, Hitler et Staline s'étaient partagé la Pologne.

«Avec l'obsession de rendre libre la Pologne»

» Pauvre Pologne. Nous avions espéré que la France et la Grande-Bretagne allaient vite riposter. Quelle naïveté! Leur impréparation était criante, je l'ai très vite compris. J'ai rejoint Landerneau et Coëtquidan où j'ai pu réunir une centaine d'hommes – y compris *des Français du Nord, d'origine polonaise* – avant de rejoindre l'Angleterre, où s'était installé notre gouvernement. Et de Narvik à Dunkerque, de Dieppe en Italie, nous nous sommes battus sans relâche avec l'obsession de rendre libre la Pologne. Gadwiga comprenait, qui m'envoyait secrètement du courrier *via* une amie au Danemark, puis *via* le Portugal. Sa photo était dans ma cabine, près d'une petite icône et d'une gravure représentant l'amiral Nelson. Le bébé, une petite fille prénommée Aldona, grandissait. L'imaginer m'intimidait déjà.

» Sur le pont du *Slazak*, l'opérateur radio désespérait depuis une heure d'établir le contact avec un commando des Royal Marines débarqué près de Lion-sur-Mer. Nous devions lui fournir un soutien d'artillerie sur demande. Encore fallait-il qu'il exprime ses besoins... Soudain, la voix d'un correspondant chargé de guider nos tirs a vibré dans le casque. Une unité d'Allemands stoppait la progression du commando. A nous d'intervenir! Il fit une description de la position ennemie. Hop! Position écrasée. Le commando pouvait foncer. A 13 h 45, il y eut une nouvelle demande. Un bastion ennemi bloquait toute avancée. Qu'à cela ne tienne! Nous ne pouvions plus voir la cible, mais les indications du guide permirent d'ajuster le tir *(«Plus loin! Plus court! A droite!»)*. Dix salves suffirent à liquider le bastion. A 14 h 41, ce fut un plan d'urgence. *«Le commando est pris sous un déluge d'obus!* criait notre complice. *Les Allemands ont des positions fortifiées sous les bois; d'autres tirent de villas protégées par des sacs de sable! Intervenez vite!»* On lui demanda s'il pouvait là encore guider lui-même nos tirs. *«Impossible!* cria-t-il. *Ça tire de tous côtés, je ne peux même pas sortir la tête de mon trou!»*.

» Pendant quarante minutes, le *Slazak* cracha le feu aussi fort qu'un volcan. *«Cible atteinte dans le bois. Restent encore les villas!»* hurla notre homme dans un état de grande excitation. Et pendant vingt autres longues minutes le *Slazak* déversa ses bombes sur les villas normandes transformées en fortins. *Vers 16 heures, la voix explosait de* joie : *«You saved our bacon! (Vous nous avez sauvé le lard!) Merci! Tenez-vous prêts à le faire une autre fois!»* Et nous le fîmes à nouveau, ravis d'une collaboration décidément fructueuse, qui ne s'acheva que dans la soirée. Faute de munitions.

» Comme nous étions optimistes, ce soir-là! Ce débarquement, pensions-nous, ne pouvait pas rater. La France, l'Europe allaient être sauvées. Et nous autres, Polonais en exil, aurions participé, avec honneur et compétence, à cette libération. Aussi ai-je eu un choc le lendemain, en revenant sur Porthmouth prendre des munitions. Devant l'hôtel de ville flottaient toutes les bannières des pays alliés : France, Norvège, Danemark, Australie, Etats-Unis, Pays-Bas, jusqu'à celle de la Chine! Mais point de bannière polonaise. J'ai couru au bateau écrire au maire de la ville une lettre indignée que je lui ai fait porter sur-le-champ en y joignant le pavillon que le *Slazak* arborait le D-Day. *«Une erreur regrettable»*, m'écrira-t-il plus tard.

» Mais l'absence de notre drapeau n'était-elle pas plutôt un signe? Un signe comme ce silence systématique de la presse britannique sur les faits d'armes des forces polonaises? Pas un mot par exemple sur les *«Bravo Polaki!»* criés par les Italiens pendant que nous entrions à Bologne. Pas un mot sur tous les Polonais morts au Monte Cassino... Black-out précurseur d'une trahison dont les Polonais allaient être victimes. Car ne nous y trompons pas. A Yalta, la Pologne fut vendue. Honteusement. Et lâchement. Staline avait hypnotisé et Roosevelt et Churchill. Que pesait la Pologne devant un aussi joli rapprochement? On la jeta sans vergogne dans le camp de l'URSS, dans les bras de l'ennemi. Et puis on l'oublia pendant quarante-trois ans.

» Les combattants? Que voulez-vous qu'il advînt aux milliers de combattants? Ceux qui *prirent le risque de revenir chez eux furent* emprisonnés, torturés ou battus, accusés de sabotage. Les autres, en Angleterre, furent montrés du doigt, empêchés de travailler par des syndicats influencés par le communisme qui affichèrent partout : *«Unions say no to Polls»* (Les syndicats disent non aux Polonais). Se méfier de Staline faisait de vous un fasciste et la plupart des officiers ne trouvèrent qu'un travail de plongeur – pas de serveur! – dans les restaurants.

» Les grandes puissances n'ont que faire de morale. La gratitude n'est pas de leurs vertus. Nous avions fait confiance et l'on nous a trahis. Nous avions tout donné et l'on nous a vendus. La Pologne avait battu Hitler. Mais elle avait aussi perdu la guerre.»

∴

Après six ans et sept mois de séparation, et quelques épisodes tour à tour tristes et rocambolesques, Romuald Nalecz-Tyminski et Gadwiga se retrouvèrent en Allemagne, où Aldona trouva à son papa une tête «vraiment toute petite comparée aux photos». *Le commandant Tyminski entra alors dans la marine marchande, travailla sept ans pour la flotte pakistanaise et devint directeur d'un port aux Bahamas, où il est resté vingt ans. Agé aujourd'hui de quatre-vingt-neuf ans, il vit avec sa femme à Toronto, leur fille, mère de deux grands enfants, ayant choisi pour sa part La Nouvelle-Orléans. Romuald Nalecz-Tyminski, qui avait quitté jeune sa Podolie natale (région ouest de l'Ukraine)* «pour fuir les soviets» *et rejoindre la Pologne – son* «vrai pays» *–, n'est retourné à Varsovie qu'en 1991 et sera fier, le 6 juin, de croiser au cimetière polonais de Normandie le président Lech Walesa.*

ANNICK COJEAN

Demain

13 heures. La cornemuse de Bill Millin retentit dans la région de Bénouville.

RTL fera entendre mercredi 1er juin, dans son journal de 8 heures, la cornemuse du 6 juin.

Un entretien avec le docteur Sebag-Lanoë

« Face aux tentations de l'euthanasie et aux contraintes économiques, il est urgent de promouvoir une médecine de la fin de la vie. »

Chef du service de gérontologie et soins palliatifs à l'hôpital Paul-Brousse (Villejuif), le docteur Renée Sebag-Lanoë est l'un des meilleurs spécialistes de gérontologie et d'accompagnement médicalisé des mourants (1). *Elle participe, mardi 31 mai à Paris, au cinquième colloque de la Fondation nationale de gérontologie intitulé « La mort du vieillard : soins en fin de vie ». Dans l'entretien qu'elle a accordé au « Monde », le docteur Sebag-Lanoë situe les enjeux du combat en faveur de la pratique des soins palliatifs. Face aux contraintes économiques des hôpitaux publics et aux tentatives multiformes visant à l'acceptation, légale ou non, de la pratique de l'euthanasie, elle plaide en faveur du développement de la prise en charge médicale à l'approche de la fin de la vie.*

« La récente décision prise par les Pays-Bas d'« assouplir » les interdictions légales de la pratique de l'euthanasie vient de relancer le débat sur les soins palliatifs et sur l'accompagnement médicalisé des mourants. Où en est-on en France quant au développement de cette activité dérangeante et encore souvent méconnue ?

– Dans notre pays, ce débat a commencé à émerger en 1985. L'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD) commençait de plus en plus à faire parler d'elle. Les pouvoirs publics s'étaient émus de ses prises de position tonitruantes et le ministère de la santé avait eu le mérite, à la demande d'Edmond Hervé, de créer une commission présidée par Geneviève Laroque. Le travail de cette commission avait permis d'aboutir à la rédaction de la circulaire ministérielle d'août 1986 relative à l'organisation des soins et à l'accompagnement des malades en phase terminale. Ce texte avait été rendu public par Michèle Barzach. La circulaire de 1986 est un document tout à fait remarquable sur le plan idéologique, et original à l'échelon européen. Pour la première fois, les pouvoirs publics reconnaissaient officiellement la pratique des soins palliatifs. Mais sans pour autant dégager des moyens financiers spécifiques destinés à promouvoir le développement de cette nouvelle activité.

– Que s'est-il passé ensuite ?

– Quelques unités de soins palliatifs se sont créées à Paris et en province (2). Ces créations procédaient d'un certain spontanéisme, de la motivation d'une équipe médicale, d'un directeur d'hôpital, voire d'une direction départementale des affaires sanitaires et sociales. Malheureusement, il n'y a pas eu de planification sanitaire dans ce domaine. Résultat : les implantations d'unités de soins palliatifs sont aujourd'hui très inégalement réparties et les moyens donnés à ces différentes structures sont extrêmement divers. La quasi-totalité de ces unités ont été créées en dehors des centres hospitalo-universitaires. Il y a bien des diplômes universitaires de soins palliatifs – actuellement une dizaine environ en France – mais ces enseignements ne concernent que des médecins en fin d'études (généralistes, cancérologues, gériatres) qui effectuent une démarche volontaire. Le vrai grand problème est celui de l'enseignement, de la formation systématique des étudiants en médecine. Il s'agit d'un problème de santé publique auquel tous les médecins de notre pays sont et seront confrontés. Avec la médicalisation de la mort, nous avons vécu en trente ans une mutation sociale majeure. Il est indispensable que tout futur professionnel de santé, médecin, infirmière ou aide-soignante, ait une véritable formation sur ces questions.

– Ce sujet doit-il, selon vous, être dissocié de celui, chroniquement évoqué, des insuffisances dans le traitement de la douleur ?

– Non. Dans la prise en charge d'un malade en fin de vie, le contrôle de la douleur constitue un élément essentiel. Je défie quiconque d'avoir une relation prolongée avec quelqu'un qui se tord de douleur. C'est l'évidence même. A l'inverse, on ne peut pas dire que le contrôle de la douleur résume intégralement la prise en charge d'une personne en fin de vie. Il y a là de nombreux éléments qui sont à prendre en compte, à la fois techniques et relationnels. Tout ici est étroitement mêlé. Chaque geste technique peut être un prétexte relationnel et toute relation est subordonnée à cet élément de base qu'est le confort de la personne qui va mourir. Il y a beaucoup à faire pour donner, dans ce domaine, des éléments de formation aux étudiants et aux médecins. Il est terrible de constater que l'on continue de « fabriquer » et de « mettre sur le marché » des professionnels de santé qui n'ont pas reçu de formation préalable et qui sont totalement désarmés face à ces questions essentielles. Cette situation – inacceptable – conduit à tenter de rattraper les lacunes de la formation initiale par le biais de la formation continue. Jusqu'à quand ?

– N'y a-t-il pas là l'expression collective d'une conviction confuse, celle que tout ce qui touche à la mort doit rester du ressort des religions ou, dans une expression plus moderne, d'associations militantes ?

– Sans doute. Mais on peut soutenir, à l'inverse, que les mouvements associatifs ne se développent que là où il y a absence de prise de position professionnelle. Il faut ici rendre justice à plusieurs mouvements associatifs. Si l'ADMD se s'était pas comportée comme un groupe de pression, il n'y aurait pas eu d'initiative ministérielle vis-à-vis des soins aux mourants. L'Association pour le développement des soins palliatifs ou celle intitulée « Jusqu'à la mort accompagner la vie » ont également œuvré de manière utile et très constructive.



Il aurait fallu, il faudrait que les pouvoirs publics prennent d'urgence la relève.

Une perspective révoltante

– On prend progressivement la mesure du poids des contraintes économiques sur la pratique médicale. Le développement des soins palliatifs représente-t-il une nouvelle charge financière pour la collectivité ?

– Ce n'est pas un vrai problème financier pour ce qui est de l'enseignement. Il ne manque ici que la volonté des doyens des facultés de médecine de tenir compte de cette mutation sociologique et médicale, et de former les futurs médecins à ces indispensables éléments de leur pratique. En ce qui concerne la création d'unités de soins palliatifs, c'est incontestablement un problème financier. De telles unités, avec des lits d'hospitalisation, sont coûteuses puisqu'il s'agit de soins, de formation et de recherche. C'est d'ailleurs pourquoi certains s'orientent aujourd'hui vers la création d'équipes consultantes mobiles, moins coûteuses, formées d'un médecin, d'une infirmière et d'une psychologue qui, au sein d'un hôpital, se déploient à la demande pour aider les soignants à améliorer la prise en charge de leurs patients en fin de vie. Encore faut-il qu'il y ait demande et acceptation d'une telle offre.

– Comment comprendre que les établissements hospitalo-universitaires, si sensibles à leur image, n'aient pas encore pris la mesure de l'intérêt qu'ils pouvaient trouver au développement en leur sein d'unités de soins palliatifs ?

– Nous sommes ici dans un grand paradoxe. L'hôpital est le lieu où l'on guérit le plus mais aussi celui où l'on meurt le plus. Tout ce qui a été valorisé dans l'enceinte hospitalière a, jusqu'à présent, été dans la sphère curative. Il ne faut pas, me semble-t-il, rêver. Le développement des unités de soins palliatifs, l'harmonisation de leur implantation sur le territoire et la dotation de moyens leur permettant de remplir leur mission sont des objectifs indispensables et prioritaires. Mais il ne faut pas pour autant généraliser de telles unités. Car on spécialiserait alors des lieux dans l'accueil de personnes en fin de vie. En d'autres termes, dès que vous seriez mourant ou susceptible de l'être vous seriez adressé dans un service spécialisé pour mourir... Il y a là une perspective, à mes yeux, révoltante, une dangereuse dichotomie des fonctions. L'objectif, à terme, est que tous les professionnels de santé puissent être en mesure de donner des soins adaptés aux patients en phase terminale, que ce soit à domicile, en institution sanitaire ou en maison de retraite. Cet objectif devra être atteint quel que soit l'âge (de l'enfant au vieillard) et quelle que soit la pathologie, qu'il s'agisse du cancer, du sida, des maladies neurologiques ou gériatriques. La création d'unités de soins palliatifs ne doit pas masquer l'urgence qu'il y a à se préoccuper de l'amélioration des soins donnés aux patients en fin de vie dans tous les services où il y a des gens qui meurent. Outre les problèmes de formation médicale, il y a ceux de la densité des personnels soignants. On est ici dans un paradoxe extraordinaire. Officiellement, la loi hospitalière comporte la mission d'accompagnement des mourants, mais on n'a pas répercuté, sur le terrain, les conséquences pratiques – en termes d'augmentation de personnels – que suppose cette activité nouvelle qui s'ajoute à celle, habituelle, de soins. Or, le malade en fin de vie est un très grand consommateur de temps, il réclame de fortes disponibilités physiques et psychiques de la part des soignants. Il faut impérativement augmenter les effectifs dans les services à haut degré de mortalité.

– N'y a-t-il pas une contradiction fondamentale à vouloir développer de manière conjointe et contemporaine une activité curative et une médicalisation de la fin de la vie ? Les équipes soignantes peuvent-elles mener de front ces deux tâches ?

– Il ne faudrait surtout pas qu'il y ait, ici, de contradiction. Si l'on développait une simple logique d'efficacité, on pourrait arriver à une sorte de division du travail qui verrait des professionnels de santé se spécialiser les uns dans la guérison, les autres dans la « non-guérison ». Si tel était le cas, les professions de santé y perdraient, à terme, leur âme.

– Faute d'une réelle volonté collective, le désintérêt de fait des responsables locaux et nationaux pour le développement des soins d'accompagnement aux mourants ne risque-t-il pas de faire le lit de l'euthanasie ?

– C'est incontestable. La demande d'euthanasie et sa pratique sont alimentées par l'absence des soins qui devraient être donnés aux patients en phase terminale, permettant en particulier de contrôler la douleur et l'inconfort. Plus on verra de mauvaises morts, plus on comptera de militants dans les associations qui visent à une légalisation de l'euthanasie. Ces militants ont presque tous vécu dans leur entourage une mort douloureuse et difficile. On peut parfaitement comprendre que le souvenir indélébile que laisse une expérience de ce type génère la volonté de se prémunir contre cette situation. En pratique, la demande d'euthanasie est très souvent générée par la douleur, l'inconfort, la solitude, l'angoisse. Plus l'équipe soignante est présente, proche, capable de répondre aux symptômes, et plus on peut faire évoluer la demande de mort, en comprendre le mécanisme et ne pas répondre au pied de la lettre. Les professionnels ont à résister à cette demande. Sinon, ils perdent leur identité, celle de gardiens de la vie. Quel serait l'impact sur la mentalité collective de voir médecins et infirmières devenir donneurs de mort ? Le danger est d'autant plus grand qu'il faut ici tenir compte des données économiques.

» En France, 70 % des décès surviennent en milieu hospitalier. 75 % des morts concernent des personnes de plus de soixante-cinq ans et 60 % des plus de soixante-quinze ans. Or toutes les études économiques démontrent que ce sont les derniers mois, les dernières semaines de la vie qui coûtent le plus cher... Nous sommes ici en présence d'enjeux économiques et démographiques qui dépassent la seule médecine. Pourtant, la gérontologie ne suscite pas – c'est un euphémisme – d'intérêt. Il est vrai que les vieux n'iront jamais manifester dans la rue. Les soignants qui sont à leur côté sont un groupe faible, dévalorisé dans un système sanitaire qui – à cause des médecins internistes notamment – ne reconnaît pas cette discipline comme une spécialité, ce qui interdit toute forme de groupe de pression. Quant aux familles, même si elles payent très lourdement et souvent de façon injuste, elles vivent cette question dans une relation de culpabilité, estimant qu'elles auraient dû pouvoir assumer cette situation. Par ailleurs, en dépit des intentions de Simone Veil, la question de la dépendance est renvoyée aux calendes grecques. Raison de plus pour dire l'urgence, face aux tentations de l'euthanasie et aux contraintes économiques, de promouvoir une médecine de la fin de la vie.

– Si tel n'était pas le cas, quel est votre pronostic ?

– Nous assisterions à tous les excès. Faute d'une réelle réflexion sur la gérontologie, le risque est très grand de voir, dans les années qui viennent, des refus de soin à des personnes qui pourraient en bénéficier et, à l'inverse, des acharnements thérapeutiques que l'on pourra qualifier d'abusifs. Derrière les soins palliatifs et l'accompagnement des mourants, le problème essentiel est celui de la médecine du grand âge. Les premières expériences de soins palliatifs ont été menées dans des services de gériatrie. Ils se sont développés, sur un mode anglo-saxon, autour du cancer puis plus récemment du sida. Les cancéreux et les sidéens posent certes des problèmes considérables, mais faut-il oublier qu'en termes de santé publique ce sont les personnes âgées qui sont majoritaires ? Ces vieux sont bien notre dernier tabou, eux que l'on enferme et que l'on ne montre plus jamais. »

Propos recueillis par
JEAN-YVES NAU

(1) Le docteur Renée Sebag-Lanoë est notamment l'auteur de deux ouvrages publiés aux Editions Desclée de Brouwer : *Mourir accompagné* (1986, quatrième édition revue et augmentée, 1990, 240 pages, 105 F) et *Soigner le grand âge* (1992, 224 pages, 115 F). On se reportera également, sur ce thème, aux mêmes éditions, à l'ouvrage de Patrick Verspieren, *Face à celui qui meurt* (1984, 208 pages, 92 F).

(2) Rapport du docteur Henri Delbecque : *Les soins palliatifs et l'accompagnement des malades en fin de vie*, La Documentation française, 218 pages, 140 F.

PRÉCISIONS. – Dans notre article intitulé « Querelle de langage chez les sourds » (*le Monde* du 25 mai), il fallait lire qu'environ sept cents enfants par an naissent sourds en France, et qu'entre quatre-vingt mille et cent mille personnes pratiquent la langue des signes. Le docteur Jean Dagron nous prie par ailleurs de préciser qu'il est *« partisan du bilinguisme »* (langue des signes *et* français).

Les applications industrielles de la biologie moléculaire

Nourritures géniques

La tomate Flavr Savr, mise au point par une société américaine, est le premier aliment génétiquement modifié à être commercialisé

CE n'est donc plus, cette fois, qu'une question de jours. D'ici à la fin de la semaine, demain peut-être, la première tomate génétiquement modifiée et destinée à la consommation débarquera sur les étals du Midwest et de Californie. C'est du moins ce qu'affirme son créateur, la firme de biotechnologies Calgene, qui a obtenu le 18 mai dernier l'ultime feu vert de la Food and Drug Administration (FDA) pour soumettre le fruit de ses recherches à l'épreuve de la concurrence. Une tomate *«mûre et toujours ferme»*, dont le processus de maturation a été ralenti grâce aux outils de la biologie moléculaire, et dont la commercialisation met fin à plusieurs années d'incertitudes quant au devenir industriel des plantes dites «transgéniques».

Transgéniques? Il y a dix ans, cette dénomination même était quasiment inconnue. Animales ou végétales, on désigne ainsi les espèces vivantes dans lesquelles ont été introduits en laboratoire un ou plusieurs gènes étrangers, de manière à conférer à leur descendance de nouveaux caractères intéressant l'industrie, l'agronomie ou la médecine. Une prouesse issue du développement, dans les années 1970, de la technique du clonage, qui permet, grâce à des «bistouris moléculaires» (dits enzymes de restriction), de découper des fragments de chromosomes en des sites très précis, puis de les insérer, à l'aide cette fois de «soudeurs moléculaires» (des ligases), dans le génome d'une autre espèce.

Pratiquée avec une efficacité croissante depuis dix ans, la méthode employée pour pratiquer cette modification génétique sur une espèce végétale consiste le plus souvent à louer les services d'un hôte intermédiaire, *Agrobacterium tumefaciens*. Présente dans le sol depuis des millions d'années, cette banale bactérie accomplit en effet spontanément ce que les biologistes tentent de réaliser en laboratoire : elle transfère aux plantes qu'elle infecte une partie de son patrimoine héréditaire. Une forme de «génie génétique naturel» que les agronomes ne se sont pas privés de mettre à profit, puisqu'il suffit de greffer à cette bactérie n'importe quel gène étranger pour que celui-ci soit à son tour transféré, moyennant quelques manipulations, à la plupart des espèces végétales.

Roses bleues

Grâce à cette méthode et à quelques autres, des dizaines de plantes transgéniques ont ainsi fleuri, ces dernières années, dans les laboratoires du monde entier. La plupart portent un gène leur conférant une résistance naturelle aux herbicides, aux maladies ou au climat, ou encore une meilleure qualité nutritionnelle. Certaines deviennent capables de fabriquer des médicaments *(voir ci-contre)*. D'autres répondent à des critères plus esthétiques, telles les roses de la société néerlandaise Florigène, devenues bleues grâce au gène responsable de la synthèse d'un nouveau pigment. Mais toutes, pour des raisons techniques et surtout réglementaires, en sont encore au stade de l'expérimentation.

Toutes, sauf la tomate transgénique américaine. Affublée du nom imprononçable de Flavr Savr (pour *flavour savour* : goût savoureux), celle qui tient aujourd'hui la vedette est née il y a sept ans dans les laboratoires californiens de Calgene, une petite société de biotechnologies comme il en existe des dizaines aux Etats-Unis. L'objectif? Obtenir une tomate compétitive sur le marché américain, en parvenant à isoler, puis à bloquer, le gène responsable de sa maturation.

La tomate, en effet, est un fruit qui voyage mal. Pour la vendre hors saison et au meilleur prix dans les supermarchés, ses producteurs doivent la cueillir encore verte, puis, le plus souvent, la stocker en chambre réfrigérée pendant plusieurs semaines. Au moment de sa mise en vente, la petite solanacée, déjà bien malmenée, subit un rapide gazage à l'éthylène (susbtance qui accélère la maturation des fruits et légumes), histoire de prendre quelque couleur. Résultat : des fruits ni verts ni rouges, le plus souvent insipides, au regard desquels une tomate cueillie à point et capable de ne pas faiblir pouvait avoir toutes ses chances...

En 1987, Calgene décida donc de tenter l'aventure. Ses chercheurs commencèrent par isoler le gène d'une enzyme jouant un rôle clé dans l'amollissement de la tomate mûre : la polygalacturonase. Une fois munis de ce gène, ils parvinrent, à l'aide d'une des multiples stratégies de la biologie moléculaire (dite stratégie «anti-sens»), à bloquer son activité. Trois ans plus tard, le tour était joué : testée en plein champ, Flavr Savr restait jeune et ferme plusieurs semaines encore après la récolte; retrouvant du même coup et à longueur d'année, selon ses créateurs, le bon goût des tomates d'antan.

Manifestations écologistes

Restait à franchir l'étape suivante, celle de l'homologation. Attendue depuis des années par les industriels des biotechnologies, celle-ci devint théoriquement acquise en mai 1992, lorsque la FDA déclara officiellement que les produits alimentaires génétiquement modifiés, *«lorsqu'ils ne soulevaient pas de problèmes spécifiques en matière de sécurité»*, n'auraient besoin ni d'autorisation ni de label particulier pour être commercialisés (*le Monde* du 28 mai 1992).

Deux ans plus tard, le temps est donc venu pour Flavr Savr de subir l'épreuve du consommateur. Celui-ci se laissera-t-il séduire, au prix quelque peu dissuasif (15 francs la livre) auquel Calgene prévoit ce lancement? Surmontera-t-il l'appréhension que peut inspirer un aliment «génétiquement manipulé», même si ce dernier, aux dires de tous les scientifiques, ne présente pas plus de danger pour la santé que n'importe quel produit «naturel»? La société californienne, soucieuse d'apaiser les mouvements écologistes américains (le plus virulent, mené par Jeremy Rifkin, prévoit déjà diverses manifestations – avec lancers de tomates pourries? – devant les étals), a en tout cas misé sur une transparence maximale : sa dernière-née portera le label «produit du génie génétique», alors que nulle réglementation ne l'y oblige.

Quel que soit son avenir, la tomate Flavr Savr inaugure ainsi une ère nouvelle en matière d'alimentation. Aux Etats-Unis, où la «philosophie» consiste dans ce domaine à laisser aux industriels l'entière responsabilité de leurs procédés d'obtention, cette première ne manquera pas d'encourager tous ceux dont les fruits, légumes, et autres végétaux génétiquement modifiés attendent encore derrière les portes des laboratoires.

En Europe, où l'on prend le chemin d'une réglementation plus stricte à l'égard du génie génétique, il faudra en revanche attendre plus longtemps avant de voir ces espèces sur mesure envahir le marché. La Commission de Bruxelles vient, certes, d'accorder sa première homologation à une plante transgénique, un tabac brun que Rhône-Poulenc et la SEITA ont rendu résistant à certains herbicides (les oxynils). Mais celui-ci n'en est encore qu'au stade de la culture préindustrielle, et aucune cigarette le contenant ne pourra, selon ses inventeurs, *«apparaître sur le marché avant la fin de la décennie»*.

CATHERINE VINCENT

Mucoviscidose : un médicament par les plantes

Un espoir né de l'alliance entre une firme pharmaceutique et un fabricant de semences

S'AIDANT des nouveaux outils de la biologie moléculaire, les chercheurs de la firme Jouveinal sont parvenus à purifier, chez l'homme et diverses espèces de mammifères, les gènes de plusieurs lipases gastriques (enzymes produites par l'estomac et nécessaires à la bonne digestion des graisses).

L'une d'entre elles, extraites de l'estomac de chien, est particulièrement efficace pour activer les sécrétions pancréatiques – sécrétions dont l'absence ou l'insuffisance se manifeste dans plusieurs maladies humaines, parmi lesquelles la mucoviscidose, cette fréquente et très grave affection héréditaire qui touche, en Europe, un enfant sur 2 500.

Pour permettre la production industrielle de cette lipase, autrement dit «greffer» ce gène animal dans les chromosomes d'un organisme capable de synthétiser la protéine correspondante à grande échelle et à un coût compétitif, les chercheurs avaient le choix entre plusieurs solutions. Parmi celles-ci, les micro-organismes et les animaux de ferme «transgéniques» (dans le patrimoine desquels est introduit un gène étranger), déjà exploités par plusieurs laboratoires de recherche industriels pour la production de substances pharmaceutiques (*le Monde* du 18 septembre 1991).

Pour des raisons techniques autant que financières, Jouveinal a finalement opté pour le végétal. *«Comparée aux biotechnologies animales, la production par les plantes d'enzymes thérapeutiques offre une meilleure garantie de sécurité en terme de contamination virale, et permet une production à grande échelle à moindre coût»*, précise son directeur, Pierre Le Sourd. Des avantages d'autant plus appréciables que Limagrain, troisième groupe mondial dans l'industrie des semences, a récemment mis au point, à l'instar de quelques autres sociétés internationales, une méthode de transformation génétique susceptible de métamorphoser un plant de tabac, ou, mieux encore, une simple graine de colza (1) en véritable «usine à molécules».

Décidant de mettre leur savoir-faire en commun, les deux entreprises ont donc passé un accord (2) prévoyant, sur quatre ans, de consacrer à ce projet environ 20 millions de francs. Elles espèrent obtenir un rendement de production d'un kilogramme de lipase purifiée par hectare de colza. Limagrain assurera la transformation génétique des plantes, leur production aux champs, et procédera aux premières étapes de l'extraction de la lipase. Jouveinal se chargera de purifier l'enzyme, d'étudier son activité biologique et de contrôler l'inocuité de ce futur médicament, actif, espère-t-on, contre les atteintes digestives de la mucoviscidose.

Ca. V.

(1) Relativement facile à transformer génétiquement, la graine de colza constitue un organe de stockage dont le métabolisme naturel est entièrement centré vers la production de protéines. Son utilisation se révèle donc particulièrement adaptée à la production de molécules d'intérêt industriel ou thérapeutique.

(2) Fort de cette technique de transformation végétale, Limagrain a également signé, le 9 mai dernier, un accord de collaboration avec le Centre régional de transfusion sanguine (CRTS) de Lille, afin de faire produire par des plantes certaines protéines humaines dérivées du sang (albumine, alpha-1-antitrypsine, facteurs d'hémostase).

POINT DE VUE

Contre l'éthique de l'égoïsme

par le professeur Claude Got

QUEL sera l'avenir, dans notre pays, des prélèvements d'organes et de l'autopsie scientifique? Le désaccord persistant entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur la bioéthique nous fait aujourd'hui craindre le pire.

Chaque Assemblée a privilégié un principe et s'y tient. Pour le Sénat, la logique du droit prime et les contraintes doivent être identiques chaque fois que l'on touche à un cadavre humain. Pour l'Assemblée nationale, il faut garder les pieds sur terre : si les exigences applicables aux transplantations doivent réduire, dans des proportions inquiétantes, les autopsies visant à préciser les causes de la mort, il faut des dispositions spéciales pour faciliter cette pratique qui contribue au contrôle de la qualité des soins. La recherche d'une solution équilibrée est difficile car la loi traite de quatre situations différentes. Il y a deux sortes de prélèvements destinés à soigner et deux destinés à savoir.

Prélever un organe pour le donner à celui qui en a besoin se fait sur un corps dont la respiration et la circulation sont maintenues artificiellement mais dont le cerveau est détruit. Avertir la famille et les proches est alors indispensable car c'est le prélèvement des organes qui provoquera l'arrêt des machines devenues inutiles. Pour le médecin, le malade est déjà mort, pour la famille il meurt quand on interrompt l'activité de soins.

Prélever une cornée, du tissu osseux, peut se faire plusieurs heures après l'arrêt du cœur. Cette pratique n'a aucune relation avec l'interruption des soins. Avant 1992, elle s'effectuait sans prévenir la famille, l'absence d'opposition connue de l'administration ou des médecins étant considérée comme un accord présumé. Contrairement à ce qui a été souvent affirmé, les difficultés d'application étaient exceptionnelles et elles pouvaient être évitées en assurant une meilleure connaissance de la loi. En 1992, après un conflit survenu à Amiens, Bernard Kouchner avait exigé que les familles soient consultées. Depuis, les prélèvements de cornée ont été réduits dans des proportions inquiétantes, et des milliers de malvoyants ou d'aveugles sont en attente d'une greffe ou vont en Belgique bénéficier d'une loi qui a su associer solidarité et respect de la liberté individuelle.

Les prélèvements sur un cadavre dans un but de connaissance sont réalisés dans deux situations. La plus fréquente est la recherche des causes de la mort, un médecin qui a eu en charge un malade veut savoir ce qui s'est passé, reconnaître une éventuelle erreur, une complication imprévue. Plus rarement, le but est d'améliorer nos connaissances d'une maladie par des prélèvements qui ne peuvent être pratiqués du vivant d'un malade, pour éviter de lui faire courir des risques dont il ne tirerait aucun bénéfice. Ces deux motifs peuvent s'associer et ils ont une caractéristique commune : ils relèvent de l'intérêt collectif. Le progrès scientifique bénéficie à tous et le contrôle de la qualité des soins fait partie de l'éthique médicale. Il doit être considéré comme un devoir et un impératif de santé publique.

Alors que le projet de loi gouvernemental reconduisait la loi Caillavet de 1976, l'Assemblée a transformé en première lecture le concept d'accord présumé, en exigeant une vérification explicite auprès de la famille ou des proches de cette absence d'opposition. La notion de présomption qui exprime une hypothèse, un accord implicite, est transformée en une vérification explicite de cette présomption. Ce raffinement législatif n'introduit pas seulement une contradiction sémantique dont notre pays aurait l'exclusivité. Il aboutit en pratique à faire l'inverse de ce que le législateur prétend faire et de ce que la majorité d'entre nous souhaitent. Moins d'un Français sur six refuse le prélèvement d'organes si la question lui est posée personnellement, une famille sur deux indique une opposition du défunt à un prélèvement si la question intervient au moment de la mort, quand elle répond avec son affectivité. Prétendre faire prévaloir l'intérêt d'autrui ou le besoin de savoir au moment du travail de deuil est une forme de cruauté que beaucoup de médecins refusent.

Ces restrictions mettent en danger l'autopsie destinée à préciser les causes de la mort, le gouvernement précédent a cru trouver une solution en proposant de supprimer l'exigence de la consultation de la famille pour ce type de prélèvement. L'Assemblée a accepté l'amendement gouvernemental, mais le Sénat l'a refusé à deux reprises. Il faut reconnaître que cette exception n'est pas très logique et qu'elle ne résout pas le problème des prélèvements de cornée.

Des vérités millénaires

La solution permettant de sortir de cette impasse ne peut venir que d'un abandon de la double réglementation pour satisfaire le Sénat, et il est alors indispensable d'abandonner également le questionnement de la famille, incompatible avec la sauvegarde d'une forme de contrôle de qualité à l'hôpital qu'est l'autopsie médico-scientifique soutenue par l'Assemblée. La solution ne peut venir que de l'amélioration de la manifestation de l'opposition à tout prélèvement exprimée de son vivant. Si les documents individuels paraissent insuffisants, le fichier national des oppositions proposé à deux reprises par l'Assemblée peut être une bonne solution. Il n'a malheureusement pas la faveur du gouvernement, qui doute de sa faisabilité, et il est redouté par certains parlementaires qui craignent qu'un usage trop large réduise le nombre des transplantations.

Les deux arguments ne sont pas plausibles. Nous savons faire un fichier des permis de conduire, un fichier des interdits bancaires, pourquoi serions-nous incapables de gérer un fichier des oppositions aux prélèvements? Comment, en outre, peut-on prétendre au nom de l'éthique favoriser l'expression de la volonté individuelle et refuser une méthode qui serait «trop efficace» pour atteindre cet objectif? Il est possible, par exemple quand un individu atteint sa majorité, d'établir systématiquement un document précisant l'acceptation ou le refus des prélèvements sur le cadavre et de conserver une trace de ce choix dans un fichier informatisé pouvant être consulté par les hôpitaux. La décision individuelle pourrait être modifiée à tout moment, mais l'intéressé serait le seul à faire ce choix, sans le déléguer à la famille au pire moment pour le faire, celui où l'affectif prévaut souvent sur la solidarité ou la raison. Les insuffisances des médecins sont fréquemment dénoncées avec un zèle qui sépare mal les limites de la connaissance des erreurs de comportement collectives ou individuelles. Il serait paradoxal d'augmenter les exigences de sécurité des soins et de réduire les possibilités de reconnaître les diagnostics erronés et les traitements inadaptés. Faut-il rappeler des vérités millénaires? Dire que l'expérience s'acquiert en reconnaissant ses erreurs, que l'aventure scientifique peut être une source de drames si elle ne s'autocontrôle pas en permanence? Si l'éthique devient une forme de promotion de l'égoïsme dans une société qui refuse l'erreur et la mort, il faudra nous indiquer quelle est la cohérence de la doctrine philosophique qui la fonde et quelle logique permet de condamner celui qui se trompe en lui refusant la possibilité d'identifier ses erreurs.

Les praticiens qui sont au contact du malheur ne sont pas les scientistes du XIXe siècle, ils connaissent leurs limites et tentent de réduire les souffrances, d'éviter les handicaps, de conserver la liberté de vivre. Ils savent que la grande majorité d'entre nous est sans illusion sur l'avenir du corps après la mort et que la destruction brutale par une incinération, ou la destruction progressive par des bactéries ou des vers, nous fera revenir à l'état moléculaire. Cette conception rationnelle n'est pas incompatible avec la compréhension de l'émotion inspirée par une atteinte à l'intégrité du corps d'un être que l'on a aimé. Le passage de l'échec de l'activisme médical au silence d'une morgue fait partie du travail de deuil et il faut avoir perdu le sens de l'humain au profit d'une éthique formelle pour prendre cette route en sens inverse et agresser une famille confrontée à la mort en lui demandant si l'on peut ouvrir un corps. Les médecins effectueront cette démarche pour des enjeux vitaux, par exemple pour procéder à des transplantations, ils ne le feront pas pour obtenir des cornées, préciser un diagnostic, rechercher une complication thérapeutique ou une évolution imprévue.

La volonté d'un être humain de refuser de contribuer après sa mort à la réduction du malheur des autres, que ce soit en interdisant le prélèvement d'organes ou en s'opposant à toute autopsie est une attitude respectable. Elle doit impérativement être exprimée au cours de sa vie par l'intéressé.

Le jour où une loi limitera en pratique l'autopsie et les prélèvements de cornée aux malades isolés ou à ceux dont la famille sera capable de surmonter son émotion et sa relation affective avec la mort d'un proche, une éthique de l'égoïsme et du formalisme aura prévalu aux dépens de la solidarité et de l'humanisation des hôpitaux. Elle indiquera, plus que toute autre, l'évolution suicidaire d'une société dont les membres entendraient pouvoir tout recevoir sans jamais rien donner, fussent-ils morts.

► Le professeur Claude Got est chef du service d'anatomo-pathologie de l'hôpital Ambroise-Paré, 92 - Boulogne-Billancourt.

THÉÂTRE

LA VILLE PARJURE à la Cartoucherie-Théâtre du Soleil

Notre tragédie nécessaire

Le spectacle d'Ariane Mnouchkine et Hélène Cixous, *la Ville parjure*, ou *le Retour des Erinyes* prend pour thème un drame d'actualité immédiate – le sida, les SDF – et lui donne la hauteur du mythe.

La ville est une nécropole, un cimetière, un endroit blanc et grège sans définition temporelle, où se rencontrent morts et vivants. Où crèchent des gens dont on ne sait pas s'ils sont morts ou vivants. Des SDF, des gens comme ça, de tous les temps, socialement morts. *« L'action se situe entre 3 500 ans avant J.-C. et l'année 1993 »*, écrit Hélène Cixous, auteur du nouveau spectacle en deux parties du Théâtre du Soleil, *la Ville parjure* (« le Monde-Arts et spectacles » du 25 mai). Comme toujours ici, le décor est d'une splendide évidence. Guy-Claude François a inventé un espace qui, à la fois, raconte nos villes et retrouve la géographie de la scène grecque. Un rectangle entouré d'alvéoles. Au-dessus, dans l'ombre, les musiciens de Jean-Jacques Lemêtre. Au fond, une grille laisse voir une façade grise aux fenêtres murées.

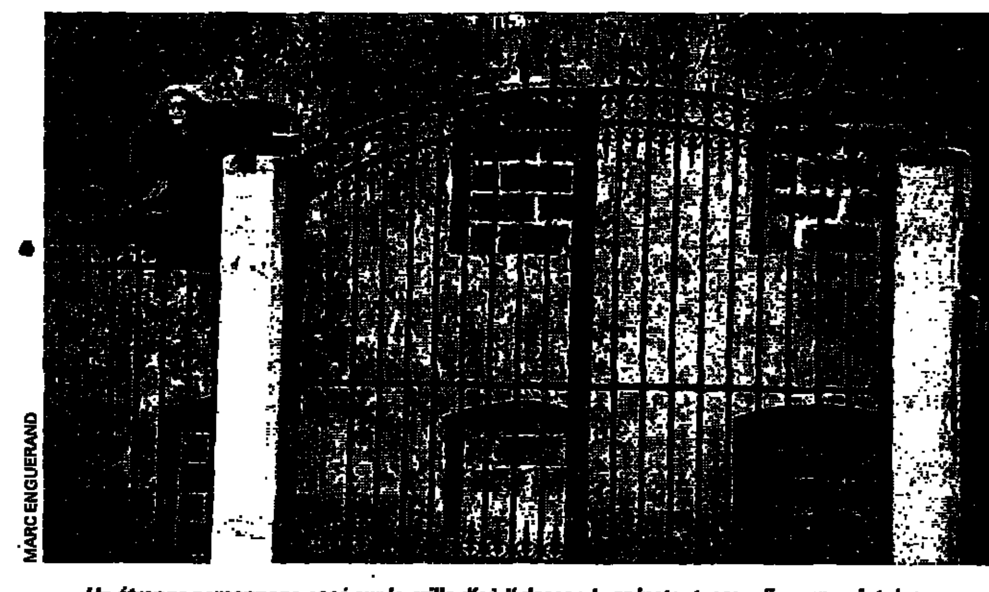
Il y a donc ces gens, les survivants de la misère, tassés aux portes des tombeaux, et, au centre, une femme au visage jeune, aux cheveux gris. Elle se lave les dents, dernier rempart contre la clochardisation totale, dit-on. Elle n'est pas comme eux, elle est avec eux pour la simple raison qu'elle s'est détournée de ceux qui tiennent une place dans la société. Ses deux enfants sont morts du sida à la suite d'une transfusion de sang contaminé, et elle ne se tait pas. Elle n'accepte pas. Elle ne crie pas vengeance : elle veut à tout prix que le responsable demande pardon, c'est-à-dire reconnaisse sa culpabilité. Il suffit de cette exigence affirmée pour que se grippe le mécanisme de la bonne conscience.

Si Ariane Mnouchkine et Hélène Cixous se sont documentées – elles remercient Anne-Marie Casteret pour son livre *l'Affaire du sang*, qui leur a été *« très précieux »*, – elles ne cherchent pas à apporter des révélations sur cette affaire, ni à en tirer une fable exemplaire. Elles font le pari de lui donner la hauteur du mythe. La pièce porte en sous-titre *le Retour des Erinyes*. Les Erinyes arrivent, trois noires mégères s'étonnant de ce que le monde ait si peu changé – si ce n'est le téléphone –, braillant la révolte, dénonçant l'horreur, accusant ceux qui ont su, ceux qui n'ont pas voulu savoir, qui ont laissé faire – désignés sous des noms d'emprunt, de fausses fonctions (le roi, le capitaine) ou simplement, confient-elles au public, pour éviter les procès en diffamation, Monsieur ou Docteur Machin.

Prêts à profiter du « scandale »

Un étrange personnage, mi-oiseau déplumé, mi-vieillard raviné, se pose sur la grille, d'où il observe, d'où il descend par instants pour dire son point de vue. En vêtements sans époque aux couleurs de la pierre, les vivants/morts font office de choreutes, sans toutefois parler d'une seule voix. Chacun a son histoire, défend sa position, ses raisons de vouloir ou de ne pas vouloir se mêler à l'action. Pour la mère, il n'est jamais question d'abandonner, quelles que soient les menaces, les promesses, les bonnes paroles, les invites à se comporter de façon réaliste et utile, que lui adressent, les uns après les autres, tous les « Machin ».

Ce sont les hommes politiques, ceux du gouvernement et ceux de l'opposition prêts à profiter du « scandale » (la pièce a été écrite entre septembre 1992 et décembre 1993), avec leurs assistants, les médecins et leurs avocats. Sur le visage des hommes politiques est plaqué le masque figé de leurs portraits tirés pour les affiches électorales. Ils sont beaux, élégants, habillés de longs manteaux noirs, de costumes découpant le triangle éclatant d'une chemise blanche barrée d'une cravate sobre. Les médecins ont des rides soucieuses, la voix claironnante, portent des blouses blanches, des chapeaux qui cachent leurs traits, des parapluies qui les protègent. Les accusés sont « en civil », en pantalons noirs tenus par des bretelles blanches sur la chemise blanche, et sous, leur vaste robe noire et tournoyante, les avocats sont entièrement dissimulés.



MARC ENGUERAND

Un étrange personnage posé sur la grille d'où il descend par instant, pour dire son point de vue.

Les costumes sont de Nathalie Thomas, Marie-Hélène Bouvet, Annie Tran, Christelle Muller les maquillages ont été supervisés par Tamani Berkani. Leur importance est primordiale : de même que le demi-masque en cuir d'Arlequin et son habit bariolé indiquent un stéréotype, ils signalent précisément le caractère des personnages, et leur fonction, réelle et théâtrale. Ils s'emparent d'images familières, en poussent quelques détails, obtenant un décalage en harmonie avec la construction du spectacle. Construction symphonique qui laisse arriver un solo, se répondre des voix, accompagnées en arrière-plan par la musique continue de Jean-Jacques Lemêtre.

Avec une virtuosité fascinante se superposent, s'entrecroisent les différents niveaux d'écriture. On passe en souplesse de l'imprécation à des dialogues sarcastiques, à des affrontements cyniques, à de merveilleux chants de tendresse humaine, ou de révolte, à un lyrisme exacerbé, parfois superflu après un moment particulièrement fort. Mais ce sont ces vagues de langage, cette construction complexe qui dressent des barrières contre les pièges du théâtre-dossier, et donnent à *la Ville parjure* la dimension du mythe. C'est l'écriture, la volonté de montrer le fonctionnement des mécanismes individuels – cupidité et générosité, lâcheté et bravoure, idéalisme et cynisme –, et non pas de démontrer comment les mécanismes sociaux corrompent les individus.

Et c'est le jeu des comédiens, à la fois proféré et dépouillé, qui décrit musicalement émotions et sentiments. Un jeu physique fluide, qui dessine les attitudes correspondantes, en souligne le rythme. Il ne se réfère ni à la commedia dell'arte, comme au temps de *l'Age d'or*, ni au kathakali comme pour *les Atrides*, tout au moins les trois premières pièces. *Les Euménides*, déjà, avaient rompu avec les couleurs vives des robes et des maquillages surchargés pour des teintes de terre, celles d'un monde laissé à la loi des humains. *La Ville parjure* en est la suite, les humains ont prouvé que la barbarie est toujours là, la loi a été déviée : *« La Justice est la bonne gestion de l'injustice, la Justice est notre tragédie nécessaire »* , écrit Hélène Cixous.

Ici, il n'y a plus de danses, plus de chœurs chantés. Il y a toujours la poésie enchantée des images : dans un rêve de la mère, deux enfants, suivis à distance par deux servants voilés traversent les grilles, manipulant deux pantins jaunes en tunique médiévale et, silencieusement, les font marcher... les deux enfants que la mère retrouve jouant tranquillement avec un vélo dans la nuit du cosmos. La terre est loin, petite boule de lumière qui tourne et disparaît. L'espace entier de la scène est plongé dans cette nuit où flottent des milliers d'étoiles. Espace du théâtre, de la légende, du mythe, sur lequel se referme l'histoire de la *Ville parjure*.

COLETTE GODARD

▶ Cartoucherie-Théâtre du Soleil, route du Champ-de-Manœuvres, 75012 Paris. Métro Château-de-Vincennes, puis autobus 112 ou navette gratuite. Première partie, mercredi et jeudi à 19 h 30 ; deuxième partie, vendredi 19 h 30. Intégrales, samedi à 15 h 30. Dimanche à 13 heures. Tél. : 43-74-24-08.

MUSIQUES

NINE INCH NAILS au Bataclan

Furie sonore

La réputation d'un artiste conditionne parfois plus efficacement les spectateurs que l'écoute objective de ses disques. L'aura sulfureuse de Trent Reznor, jeune leader du groupe Nine Inch Nails, aura fait autant que la puissance fracassée de ses albums pour rassembler la foule parisienne, lundi 29 mai, dans la salle du Bataclan. Selon la rumeur, ce chanteur écorché vif, fasciné par les plaisirs de la douleur, repoussait les limites de la tolérance auditive en hurlant ses obsessions psychotiques au-dessus d'une vague sonore mêlant la violence du heavy metal à la rigueur abrasive des musiques industrielles

Comble d'étonnement, ces bouffées de haine et de déprime gonflées par un déluge bruitiste avaient connu un succès commercial inattendu, catapultant Nine Inch Nails en tête des meilleures ventes de disques aux Etats-Unis. Leur concert parisien aura permis de rationaliser un peu cette réussite, même si la biographie et les disques de Trent Reznor ont plutôt tendance à entretenir la légende.

Né en Pennsylvanie, ce fils de parents vite divorcés aurait été traumatisé à l'âge de douze ans par un film d'épouvante, *l'Exorciste*, jusqu'à se prendre, un temps, pour l'Antéchrist. Initié au piano classique mais rapidement fan de hard rock pompier, il se lancera plus tard dans la musique électronique, inspiré par les expériences de David Bowie et Brian Eno à la fin des années 70, et par les musiques industrielles des groupes allemands et belges au début des années 80. Installé à Cleveland, il sortira en 1989 un premier album au titre évocateur : *Pretty Hate Machine* (« jolie machine à haine »), qui conviait malaises et frustrations sur les pistes de danse. En 1991, sa participation à la première édition de Lollapalooza le consacrera vedette de ce festival itinérant de musiques alternatives.

Enfanté dans la dépression, *Broken*, le deuxième album de Nine Inch Nails, est un disque de colère brute aux voix laminées par les cataclysmes sonores. La vidéo du morceau *Happiness in Slavery* (« le bonheur dans l'esclavage ») sera censurée pour son contenu résolument sado-masochiste, mais l'album confirmera leur leadership – partagé avec le Ministry d'Al Jourgensen – de la vague techno-metal américaine.

Cette année enfin, isolé dans une villa d'Hollywood qui fut autrefois le théâtre de l'assassinat de Sharon Tate par Charles Manson, Trent Reznor concevait *The Downward Spiral*, disque plus subtil et varié, dont la sortie justifiait une tournée de concerts qui, lundi soir, passait par la France. Très vite, on put constater que l'extrémisme revendiqué du groupe s'inscrivait dans la tradition d'un rock friand de surenchère et d'émotions fortes. La base de son inspiration est à l'origine de tout un pan de l'histoire du genre. La haine de soi, l'autodestruction, l'asociabilité, le goût du blasphème et de la provocation ont déjà produit leur lot de décibels.

Mais Nine Inch Nails y apporte sa part d'innovation. En additionnant l'énergie de deux des courants les plus intenses du moment – le hardcore et la techno –, le groupe aiguise un peu plus leur tranchant respectif. En appliquant à son intimisme tourmenté les métaphores musicales de tensions urbaines chères au rock industriel, Trent Reznor exprime une angoisse inédite.

Difficile pourtant de ne pas voir que la finalité de ce rock est aussi et toujours de produire du spectacle. Aussi extrême soit ce défoulement, il ne met jamais en péril l'ordre nécessaire au bon fonctionnement des morceaux. Chaque partie est soigneusement agencée, chaque riff de guitare, chaque sample, chaque pilonnage de batterie tendent à créer une dynamique propre à l'écriture des hymnes adolescents. Avec beaucoup de savoir-faire, le chanteur construit un spectacle qui alterne frénésie et tempo plus reptilien, ménageant même des moments de funk minimaliste.

La scénographie est à l'avenant, d'une efficacité quasi hollywoodienne, encadrant l'impétuosité des musiciens de jeux de lumière, les habillant d'oripeaux « gothiques » et d'attirails sado-maso. Bardé de cuir, d'une finesse de traits presque féminine, Trent Reznor, ce jeune homme triste, est aussi une pop star.

STÉPHANE DAVET

▶ *The Downward Spiral*, 1 CD TVT, CID 8012522 126-2, distribué par Island.

MSTISLAV ROSTROPOVITCH docteur « honoris causa » à la Sorbonne. – Le célèbre violoncelliste russe Mstislav Rostropovitch – déchu de sa nationalité par les autorités soviétiques en 1978 – recevra son diplôme de docteur *honoris causa* au cours d'une séance solennelle qui se tiendra dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne le 19 juin à 19 heures. L'université de Paris-Sorbonne avait accordé le même diplôme au violoniste britannique lord Yehudi Menuhin.

DANSE : nominations. – Françoise Adret a accepté, à la demande du conseil d'administration du Ballet du Nord, d'assurer provisoirement la direction de la compagnie jusqu'à la nomination de la future équipe artistique. (*leMonde* du 21 avril). Françoise Adret a présidé aux destinées du Lyon Opéra Ballet. D'autre part, le chorégraphe François Raffinot est nommé commissaire à la danse, au sein de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD). Il succède à Susan Buirge.

ARTS

L'ouverture du Musée d'art contemporain

Marseille, côté toiles

Le Musée d'art contemporain (MAC) a été inauguré, samedi 28 mai, à Marseille. La vocation de cet établissement est de présenter et de défendre la création actuelle à partir des collections issues du Musée Cantini et des différents fonds nationaux et régionaux.

MARSEILLE
de notre envoyé spécial

La scène est dans une cimenterie, dans les falaises de l'Estaque. Le décor est blanc, blanc du calcaire, blanc de la poussière de ciment qui poudre les feuillages et le sol, blanc des murs et des cheminées, blanc de la mer sous un soleil trop dur. En fond sonore, les poids lourds dans le chemin, l'usine, les avions qui passent bas et même, de temps en temps, un train sur les viaducs, les viaducs de l'Estaque qu'ont peints Cézanne et Braque.

Dans l'un des bâtiments de la cimenterie, un peintre a établi son atelier, où il ne peint ni les viaducs, ni la mer, ni le paysage industriel, mais des portraits d'hommes et de femmes, gisants redressés à l'inquiétante présence. Il se nomme Djamel Tatah. Il a la trentaine et une réputation grandissante d'extravagant de l'art d'aujourd'hui. Il est passé par Saint-Etienne avant de s'établir à Marseille, par décision calculée. « *Je me suis demandé où je pouvais aller. A Paris, impossible, trop cher. Mais je voulais une vraie ville, agitée, intéressante. Il n'y avait donc que Marseille. Ici, rien que de regarder les passants, c'est un spectacle... Je ne dis pas que j'y resterai éternellement, mais si je pars, ce sera pour New-York, pas pour Paris.* » Après un premier atelier au centre de la ville, dans un quartier renommé pour sa vie nocturne, Tatah s'en est allé ici, au-dessus du golfe, près des calanques, dans l'un de ces villages que l'agglomération marseillaise absorbe sans les digérer.

Autre scène, à une terrasse de café, devant le Vieux-Port. Il n'est question ni de football, ni de l'élection municipale en 1995, ni de Bernard Tapie. Il y a là Piotr Klemensiewicz et Georges Autard, tous deux professeurs à l'Ecole des beaux-arts de Marseille-Luminy, de la génération qui précède d'une demi-douzaine d'années celle de Tatah. Ils ont passé la matinée, ils passeront l'après-midi en compagnie de leurs élèves de cinquième année qui accrochent leurs travaux de fin d'études dans deux endroits, à la galerie de l'école et dans un grand magasin de la Canebière qui prête un de ses étages. « *C'est une idée que nous avions depuis longtemps, nous la réalisons enfin aujourd'hui. Pour les élèves, c'est une expérience nouvelle, différente de la simple remise d'un diplôme – et une manière de montrer qu'ils existent, que l'école existe, qu'il s'y passe des choses.* » Ainsi vingt-quatre débutants exposeront-ils une semaine, pour la première fois de leur carrière.

D'autres indices ? L'existence d'un « hebdomadaire arts et spectacles Marseille et Bouches-du-Rhône » dénommé *Taktik*, aux pages largement remplies d'informations et de nouveautés ; l'action de la municipalité, qui se flatte d'encourager la vie des arts et de favoriser l'accès aux ateliers ; la présence encore de plusieurs galeries d'art contemporain de tendances variées.

Une géographie esthétique

Ces tendances se répartissent pour l'essentiel entre deux pôles. Sur le cours Julien, dans un quartier d'antiquaires et de boutiques de mode, le plus fameux des galeristes marseillais, Roger Pailhas, présente quelques Marseillais, tel Gérard Traquandi, mais plus souvent l'art néo-conceptuel ou néo-dadaïste qu'il expose aussi à Paris, dans son espace de la rue Quincampoix. Deuxième zone : entre la rue Sainte et la rue Grignan, la Galerie de Marseille n'est pas sur une ligne très différente de la galerie Pailhas, tout aussi « mode internationale », à l'inverse d'Athanor, dont ne se dément pas l'engagement en faveur de la peinture et la volonté de ne pas négliger les artistes de la ville. Il s'inscrit de la sorte dans une tradition que l'histoire de l'art n'a guère étudiée encore : l'existence depuis le XIXe siècle d'un monde artistique marseillais autonome, peu dépendant de Paris. Ce monde a eu ses Salons, ses associations de peintres et ses collectionneurs, familles d'armateurs et de négociants qui ne recherchaient que la discrétion. Cet ensemble artistes-marchands-amateurs a « fait » la carrière d'un Monticelli, méconnu à Paris et puissamment défendu par ses concitoyens. Tous les acteurs ont changé, les manières plus encore, mais le « système » n'a pas disparu, capable de résister aux engouements suggérés par la capitale, les Biennales et les Dokumenta.

Reste le principal, l'élément moteur de tant de vitalité : les artistes qui font la densité du milieu culturel marseillais. Ils sont si nombreux qu'il serait vain d'essayer une énumération. Mieux vaut une géographie esthétique, fût-elle simplificatrice. Si le passage de Claude Viallat n'est plus qu'un souvenir, Anne-Marie Pêcheur, Autard et Klemensiewicz, tous trois professeurs à Luminy, constituent, non point un groupe, encore moins un mouvement, mais un point de repère, du côté de la peinture interrogeant son histoire, les ressources de la couleur et de la construction. Gérard Traquandi et Richard Baquié ont surgi dans les années 80 Lepremier rôde aujourd'hui dans un territoire mal exploré, entre paysage photographique et effacement de l'image. Le second découpe, assemble, bricole et électrifie des débris de toutes sortes, de l'épave automobile au frigidaire et au ventilateur, inventant un baroque post-industriel.

Les plus jeunes balancent entre des références contradictoires, des peintres tels le portraitiste Tatah et le paysagiste Fanjeaux aux adeptes du néo-ready-made à peine sortis des Beaux-Arts, Paraponaris, Gonzalez et Coupet – sans négliger Haroutounian ou des artistes plus âgés que la notoriété a jusqu'ici inexplicablement oubliés, tel le très atypique Jean-Jacques Surian. Les uns sont marseillais de naissance, d'autres – les plus nombreux – d'adoption. Antagonismes esthétiques et querelles de préséance ne manquent pas, agrémentés de soupçons et de ragots. Est-ce si grave ? Mieux vaut un plaisant capharnaüm de rivalités que le silence de l'inaction.

Ce serait peu dire que la création d'un Musée d'art contemporain (MAC),inauguré samedi 28 mai, contribue à l'impression d'une activité à peu près frénétique. Elle l'augmente en décidant de consacrer une institution aux œuvres du dernier quart de siècle, sous l'autorité de Bernard Blistène, directeur des Musées de Marseille, et de Philippe Vergne, chargé du musée ; elle l'aggrave en inventant, pour les artistes marseillais, un nouvel enjeu, être présent dans les salles du MAC et bénéficier ainsi de la reconnaissance officielle ; elle établit de la sorte que Marseille tient son rang de métropole artistique – et tout cela d'une manière singulière, assez éloignée des procédés habituels.

Le MAC – le nom a été choisi par bravade – détient en effet un record, celui du musée le moins cher de France. Il a coûté à la direction des Musées de France, à la Ville et à la région un peu moins de 6 millions de francs, pour 4 500 mètres carrés de salles, un cinéma, les bureaux et un jardin. Comment ? En récupérant un bâtiment construit à la fin des années 70 par un collectionneur et philanthrope allemand, le Dr Rau, qui avait décidé d'y créer une fondation, y renonça pour se consacrer à la construction d'un hôpital au Zaïre et a fait don de la construction à la ville. L'architecture est, examinée de l'extérieur, d'une navrante pauvreté, entre entrepôt pour surgelés et stockage informatique, dans un quartier périphérique, un peu trop périphérique peut-être, entre centre commercial et avenues à quatre voies.

A l'intérieur, aménagé sur les conseils de l'architecte Lorenzo Piqueras, le résultat est infiniment plus heureux : des travées blanches, aux lignes droites, lumineuses et dont le défaut tient à la hauteur, insuffisante, et aux corbeaux qui supportent la toiture, trop gros et trop visibles. L'ascétisme est de règle, ascétisme dont le pavement de marbre laiteux exagère la froideur jusqu'à l'excès. Il n'empêche : dans cet espace récupéré, à l'opposé du « geste architectural » à la mode, les œuvres se voient bien, et l'on pourrait tenir ce mérite pour le seul qui vaille dans un musée.

L'esquisse d'un parti pris

Quelles œuvres ? Ici commence le débat qui agite les ateliers. Bernard Blistène et Philippe Vergne ont puisé dans les collections du Musée Cantini et les dépôts du FNAC et du FRAC pour dessiner une histoire de l'art contemporain. Elle a son origine dans le nouveau réalisme de César – Marseillais de naissance –, se développe à travers fluxus, l'arte povera et le minimalisme, et s'épanouit dans la manipulation et l'assemblage d'objets et d'images quotidiens, avec Christian Boltanski, Annette Messager ou Hervé Paraponaris. Tout cela favorise un accrochage spectaculaire et démonstratif, conçu autour de quelques pièces monumentales, une automobile compressée de César, une automobile dépecée de Baquié, une automobile découpée d'Orozco. A croire que l'art contemporain ne saurait se comprendre véritablement qu'en relation avec l'industrie mécanique.

La peinture, à l'inverse, n'est célébrée qu'avec la plus parfaite parcimonie, Supports-Surfaces à peu près passé sous silence et l'art d'aujourd'hui épuré avec une rigueur qui finit par agacer un peu. Sans doute doit-on admettre que le MAC ne peut s'offrir toutes les toiles qui rééquilibreraient l'accrochage, mais le voudrait-il ? Rien n'est plus incertain. Il y a, dans ce musée, sinon une logique, du moins l'esquisse d'un parti pris.

Ce dernier répparaît dans l'exposition temporaire qui accompagne l'inauguration. Elle célèbre des collectionneurs marseillais – car il y en a , nombreux, actifs, très secrets pour la plupart –, pour les uns héritiers de vieilles fortunes d'armateurs et d'industriels, pour les autres architectes ou médecins. Il est assez étrange d'observer que ceux qui ont été sollicités accumulent précisément des œuvres du même type, des mêmes mouvements dont relèvent les collections permanentes. Hasard heureux, sans doute. La cohérence y gagne assurément. Pour la variété et la nouveauté, c'est moins sûr.

PHILIPPE DAGEN

▶ MAC, 69 avenue d'Haïfa, 13008 Paris. Tél. : 91-25-01-07. L'exposition « Ils collectionnent, le retour » dure jusqu'au 4 septembre.

Une ville de musées

MARSEILLE
de notre envoyé spécial

Marseille est une ville de musées. Dispersés dans la ville, logés dans des architectures variées – de l'ancien hôpital de la Vieille-Charité construit par les Puget au très pompier palais Longchamp, de l'architecte Espérandieu, et désormais au Musée d'art contemporain (MAC) –, ils ont pour la plupart fait l'objet de rénovations récentes (cela sans entrer dans le détail des musées d'histoire locale souvent digne d'intérêt).

La Vieille-Charité et sa sublime chapelle accueillent le Musée d'archéologie méditerranéenne et le Musée d'arts africains, océaniens et amérindiens, installés comme le méritent leurs richesses. Le Musée des beaux-arts, dans le palais Longchamp, déploie ses collections de peintures anciennes dans des salles un peu trop vastes, qu'il partage avec le Muséum d'histoire naturelle. Le Musée Cantini loge, dans un hôtel du XVIIIe siècle, la peinture du XXe siècle, des Fauves aux années 50.

L'avant-dernier né de cette dynastie jouit de l'adresse la plus centrale, au numéro 11 de La Canebière : il s'agit du Musée de la mode. Dans un aménagement sobre de Wilmotte, il met en scène robes de soirée et tailleurs sur des mannequins. Sa naissance n'a pas été sans polémiques, la municipalité se voyant reprocher de consacrer ses crédits à la mode alors que la crise économique affectait la ville. Deux expositions témoignent cependant de son activité. L'une révèle des acquisitions récentes, alors que la seconde traite du drapé, beau sujet à étudier de l'Antiquité à aujourd'hui par l'image – vases grecs, dessins anciens, peintures néoclassiques –, la sculpture, la photographie et le vêtement. De la toge de la patricienne romaine aux robes de Gaultier, par éléments juxtaposés, une histoire s'esquisse, où techniques textiles et canons esthétiques ont partie liée.

Ph. D.

▶ Musée de la mode, 11, avenue de La Canebière, 13001 Marseille. Tél. : 91-14-92-00. Jusqu'au 19 juin.

Mort de Fabrizio Mancinelli. – Le professeur Fabrizio Mancinelli, responsable des travaux de restauration des fresques de Michel-Ange dans la chapelle Sixtine, qui se sont achevés le 8 avril, est décédé le 30 mai des suites d'un cancer. Il était âgé de cinquante-quatre ans. Considéré comme l'un des plus grands experts de Raphaël et de Michel-Ange, Fabrizio Mancinelli était directeur du département pour l'art byzantin aux Musées du Vatican.

ÉCONOMIE

Des résultats encourageants au premier trimestre 1994

La « peur du gendarme » explique le freinage des dépenses de santé

En 1993, la consommation médicale totale des Français a progressé au rythme de 5,7 %, un peu moins vite que ces dernières années. La prise en charge de ces dépenses par la Sécurité sociale, qui représentent 647 milliards de francs, soit 11 234 francs par personne et par an, est en constante diminution.

■ CODE. Confirmée depuis le début de l'année, la croissance atténuée des dépenses d'assurance-maladie s'explique notamment par la prochaine entrée en vigueur d'un code de bonne conduite prévoyant des « références médicales ». Toutefois, ces résultats sont fragiles car ils ne reposent pas sur des mécanismes garantissant le respect de l'objectif prévisionnel d'évolution des dépenses.

Mis en exergue pour 1993 par les comptes nationaux de la santé, le freinage de la progression des dépenses d'assurance-maladie s'est poursuivi au premier trimestre 1994. Notables, ces résultats obtenus alors qu'aucun mécanisme structurel de maîtrises de dépenses n'est encore entré en vigueur, sont pourtant fragiles et font apparaître les contradictions d'intérêt entre professions de santé.

Le doute n'est plus permis : la bonne vieille peur du gendarme est, faute de mieux, le plus efficace des instruments de maîtrise des dépenses de santé. Certes, les effets du plan d'économies introduit en août 1993 par Simone Veil, ministre des affaires sociales, et la récession économique, qui pèse sur les comportements individuels des malades, ont contribué à ralentir la progression des remboursements. Pourtant, personne ne doute que la perspective de voir prochainement appliquées les normes – de portée modeste, à bien des égards – contenues dans la convention médicale d'octobre ait exercé un effet dissuasif. Sur le premier trimestre, la croissance des remboursements de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) ne dépasse pas 1,3 %. Ce qui laisse quelque espoir de voir respecté l'objectif (contenir à 3,4 % la hausse des dépenses de médecine de ville) retenu par la convention médicale d'octobre.

Bien que fragiles, ces résultats n'incitent pas les pouvoirs publics à précipiter la mise en place du dispositif conventionnel. Ainsi, l'entrée en vigueur d'un dossier médical pour les patients de plus de soixante-dix ans atteints de plusieurs pathologies (un « médecin-pivot » devra assurer la coordination des soins) bute toujours sur des obstacles administratifs et les rivalités entre généralistes et spécialistes. De même, le codage des actes, permettant à la « Sécu » de savoir si tel acte médical est justifié au regard de la pathologie traitée, n'est pas encore bouclé. Quant aux soixante-cinq premières références médicales (1), code de bonne conduite relatif à certaines pratiques thérapeutiques, elles n'entreront au plus tôt dans les faits qu'à l'automne prochain.

Entourées de multiples précautions, ces références ne bouleversent pas l'exercice médical. Le comportement de certains praticiens sera observé pendant deux mois par un comité paritaire composé de leurs confrères syndicalistes et de médecins-conseil de la Sécurité sociale. Ensemble, ils détermineront les sanctions (qui pourront difficilement aller au-delà de 10 000 francs) non sans tolérer *« des marges d'appréciation évitant qu'une procédure soit engagée automatiquement »*. Il s'agira donc de ne pénaliser que les abus notoires et dûment constatés. Pour l'heure, les indicateurs de la CNAMTS reflètent une décélération plus forte des prescriptions que des honoraires. En clair, cela signifie que les prescripteurs font peser l'effort sur les autres professions de santé, situées en aval. Un exemple ? Depuis le début de l'année, les dépenses de pharmacie reculent en moyenne de 0,1 % chaque mois alors qu'elles progressaient mensuellement de 0,3 % en 1993. Cet effet de ciseaux risque également d'attiser les intérêts contradictoires entre les généralistes (qui reçoivent en moyenne 40 francs d'honoraires pour 60 francs de prescriptions) et d'autres catégories de médecins, notamment les biologistes, les radiologues, les pharmaciens ou les para-médicaux, qui ne peuvent pas, en principe, directement décider de leur activité et dont les représentants commencent à s'inquiéter. Les discussions autour du dossier médical – qui pourrait constituer un premier pas vers la limitation de l'accès direct aux spécialistes – constituent une pomme de discorde supplémentaire.

Consommation médicale totale

Pourcentage d'évolution d'une année sur l'autre

	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Pourcentage d'évolution	+8	+9	+7,9	+6,6	+6,6	+5,7

(Axe : 200 – 300 – 400 – 500 – 600 – 700 ; années 1988 à 1993)

Source : Commission des comptes de la santé

La fragilité de la convention médicale est encore accentuée par le résultats des récentes élections aux unions professionnelles. Celles-ci ont vu les omnipraticiens – qui anticipent pourtant l'accord de maîtrise des dépenses – donner une large majorité au syndicat MG-France (généralistes), principal adversaire de la convention d'octobre 1993 signée par la CSMF et le SML.

Pression accrue

En tout état de cause, la progression ralentie des dépenses de la médecine de ville ouvre la voie à l'attribution, au 1er juillet, de la hausse de 5 francs des honoraires médicaux prévue par la convention, à laquelle le gouvernement ne voit guère de raisons de s'opposer. Dans ces conditions, l'objectif d'une croissance des dépenses de soins ambulatoires limitée à 3,4 % ne pourra qu'imposer une pression accrue sur le montant des prescriptions... Conscient que rien n'est acquis, mais satisfait de l'évolution actuelle des comptes, hormis la dérive des budgets hospitaliers, le gouvernement n'a pas l'intention de pousser les feux. Le *Livre blanc* sur la santé, qui sera présenté à la rentrée, permettra donc d'alimenter la réflexion de ses successeurs. *« Après l'élection présidentielle, il faudra prendre des décisions importantes et se doter, enfin, d'instruments juridiques et financiers efficaces. En attendant, on se contente des moyens du bord en espérant que la tendance se maintiendra »*, résume un haut fonctionnaire.

Les actions engagées sur le terrain par quelques caisses primaires d'assurance-maladie suggèrent pourtant que la peur du gendarme reste insuffisante. Ainsi, en passant au peigne fin l'activité de professionnels exerçant dans les maisons de retraite, de quelques ambulanciers (qui, si l'on en croyait certaines facturations, étaient présents simultanément à plusieurs endroits différents) et des quinze principaux prescripteurs du département, la caisse primaire de l'Eure a ramené l'an dernier le rythme de ses dépenses en dessous de la moyenne nationale. En appliquant tout simplement la réglementation.

JEAN-MICHEL NORMAND

(1) Ces références concernent notamment le nombre d'échographies durant la grossesse, le dosage des hormones thyroïdiennes ou l'hypercholestérolémie.

CLÉS/*Evolution*

■ Dérive. Les dépenses de santé progressent beaucoup plus vite en France, où elles représentent près de 9 % du produit intérieur brut, que dans les autres pays développés. En 1994, le déficit de l'assurance-maladie devrait atteindre 30 milliards de francs.

■ Convention. La convention médicale définit les rapports tarifaires entre la « Sécu » et les médecins libéraux. Le texte négocié en octobre fixe un objectif de croissance des dépenses de la médecine libérale (hors cliniques privées) de 3,4 %. Cependant, ses dispositions (dossier et références médicales, codage des actes) ont pris un retard considérable.

■ Remboursements. Le niveau de prise en charge des dépenses par la Sécurité sociale est passé de 76,5 % en 1980 à 73,9 % en 1993. Parallèlement, la participation de l'Etat a baissé, alors que le financement par les ménages a été porté de 14 % à 15,4 %. La part des mutuelles et des assurances privées a également augmenté.

647 milliards de francs, soit 11 234 francs par habitant

La consommation médicale a légèrement décru en 1993

Publiés mardi 31 mai par le ministère des affaires sociales, les comptes nationaux de la santé font apparaître une moindre progression de la consommation médicale totale des Français. En 1993, celle-ci représentait 647,8 milliards de francs (11 234 francs par habitant), en progression de 5,7 %, après 6,6 % en 1992, comme en 1991, et 7,9 % en 1990. Malgré cet infléchissement, observé par la commission des comptes de la santé, la part de la consommation de soins et biens médicaux dans le produit intérieur brut continue de s'élever : 8,9 %, après 8,6 % en 1992 et 8,3 % en 1991. Avec une croissance de 3,8 %, contre 5,7 % en 1992, l'évolution des soins de médecine ambulatoire (181 milliards de francs) se modère sous l'effet des actions intervenues au cours des dernières années, qu'il s'agisse de la refonte de la nomenclature de certaines professions, de la limitation de l'accès au secteur à honoraires libres ou des accords de modération des dépenses, mais aussi des déremboursements intervenus mi-1993. La hausse des soins de médecins libéraux (85,6 milliards, soit 1 485 francs par habitant) est passée de 5,8 % en 1992 à 4,4 % en 1993, alors que l'activité des dentistes aura été, l'an passé, la plus faible depuis 1970.

Proches du taux de progression des années 1985-1991, les dépenses du secteur public hospitalier (230,5 milliards de francs, 3 997 francs par personne) augmentent de 6,2 %, après 7 % l'année précédente. Le secteur privé (71 milliards de francs) voit les siennes évoluer plus rapidement en valeur (6,3 %) qu'en volume (3,6 %), sous l'effet d'un *« transfert vers des soins de chirurgie ambulatoire »*. En revanche, la consommation pharmaceutique (116 milliards de francs, 2 022 francs par personne) augmente de 7,1 %, contre 6,2 % en 1992, en raison, notamment, des épidémies de grippe.

En 1993, le niveau de couverture assuré par la Sécurité sociale est encore en recul.

Il ne représente plus que 73,9 % des dépenses, contre 74,4 % en 1992 et 76,5 % en 1980. Un désengagement qui rejaillit sur les mutuelles (6,3 % des dépenses, contre 6,1 % en 1992) et les ménages (15,4 %, contre 15,2 %) alors que la « part de marché » des assurances privées progresse de 1,5 % en 1980 à 3,6 % en 1993. Enfin, les budgets liés à la prévention (16,8 milliards de francs) restent à un niveau fort modeste. Pas plus de 2,3 % des dépenses de santé...

J.-M. N.

Les faux espoirs de la reprise

Suite de la première page

Ensuite, et quelle que soit la valeur du signal envoyé, il reste faible en regard des suppressions nettes d'emplois salariés intervenues ces trois dernières années : 93 000 en 1991, 258 000 en 1992 et 227 000 en 1993.

A ce train-là, il faudrait un... quinquennat pour reconquérir tout le terrain perdu. Pis, cela ne signifierait pas pour autant que le chômage puisse diminuer sensiblement dans un délai plus ou moins proche. Constante à défaut d'être régulière, l'augmentation de la population active empêche dans l'immédiat d'aller au-delà d'un *« ralentissement du rythme d'aggravation du chômage »*, ainsi que le soulignent les communiqués ministériels par un doux euphémisme. Quand bien même des baisses se produisent parfois d'un mois sur l'autre, la tendance demeure à la hausse, et ce pour un an ou un an et demi encore.

Le dogme de la croissance

A trop se féliciter de la reprise, on s'expose à une incompréhension majeure de la part de l'opinion publique qui supportera mal de continuer à souffrir alors que la conjoncture s'améliore et que nombre d'entreprises annoncent des résultats en progression. Tout cela parce qu'il se produit toujours un décalage important (de l'ordre de dix-huit mois) entre le début d'une relance économique et sa traduction en emplois, même s'il faut reconnaître que, à la baisse comme à la hausse, l'économie française est devenue plus réactive. Un autre danger menace. Alors qu'il commençait à être sérieusement malmené, le dogme de la croissance seule susceptible de provoquer la création d'emplois refait surface. Le doute s'était installé, les meilleurs experts parvenaient à convaincre, que si la croissance était nécessaire, elle n'était en rien une condition suffisante, et voilà que les discours les plus rassurants repartent en sens contraire. Parce qu'il est plus commode de s'en tenir à une explication mécanique. Et surtout parce que la confiance dans les vertus uniques de la croissance serait *a priori* indolore, évitant à chacun de se poser les questions fondamentales les plus délicates et donc d'avoir à s'impliquer dans le changement.

Pareille mésaventure s'est déjà produite, il faut s'en souvenir, quand Michel Rocard occupait les fonctions de premier ministre. Bénéficiant de taux de croissance exceptionnels (de 3 % à presque 5 %), le locataire de l'hôtel Matignon avait alors différé les réformes qu'on attendait légitimement de lui. Il avait terminé son exercice gouvernemental sous l'accusation, de plus en plus convergente, d'immobilisme, et on lui reprochera plus tard de ne pas avoir mis à profit cette période euphorique, la première qui se soit rencontrée depuis la fin des « trente glorieuses » en 1975, pour opérer les indispensables remises à plat que réclamait la société française.

A l'abri d'une bulle

Résumé en deux chiffres, le bilan de M. Rocard devrait d'ailleurs faire réfléchir M. Balladur, qui peut escompter une hausse de 1,8 % de la croissance en 1994 ; en trois ans, de 1987 à 1990, 800 000 emplois supplémentaires avaient été créés, mais le nombre des chômeurs n'avait diminué que de 160 000.

Malgré cela, et ce précédent, la stratégie d'Edouard Balladur se veut simple, que la polémique sur le contrat d'insertion professionnelle, aussitôt dénoncé comme un « SMIC-jeunes », a confortée. Ne pas faire de vagues pendant au moins toute une année, se mettre à l'abri d'une bulle jusqu'à l'élection présidentielle et, dès lors, renvoyer à plus tard les décisions qui pourraient provoquer des remous. Bref, faire en sorte que l'effet d'apesanteur se prolonge ; dans cet objectif, prendre un minimum d'initiatives et, plus que tout, espérer très fort qu'aucune bavure sociale ne vienne perturber le climat...

Idéal politiquement, un tel schéma se trouve renforcé par l'annonce de la reprise. Puisque l'économie va mieux, remettons-nous-en à elle. Plus, accompagnons le mouvement et essayons de le dynamiser par quelques mesures qui en rapprocheront les résultats tangibles. En fonction du calendrier, les impulsions doivent être précisément maîtrisées, et il ne saurait être question d'exhumer des dossiers explosifs.

C'est en ce sens aussi que la reprise se révèle être une mauvaise nouvelle. Mise entre parenthèses, la France n'aborde pas les sujets, certes de division, que la situation recommande de traiter. Elle continue son chemin alors même que, structurellement, trop de questions restent pendantes que la timide embellie actuelle ne permettra pas de résoudre, quoi qu'il en soit. Ainsi chloroformée, la société peut s'épargner une prise de conscience, et la perspective d'un débat, indispensable, s'éloigne, au moins temporairement. A moins d'un changement imprévisible, Philippe Séguin, qui veut passer de la notion de plein emploi à celle de pleine activité, notamment, ou Charles Pasqua, qui rêvait de faire de l'aménagement du territoire une arme de lutte contre le chômage, ainsi que quelques autres, ont déjà perdu. Ils ne seront pas entendus pendant la campagne qui vient, et les choix d'avenir ne seront pas discutés, voire sanctionnés par un vote, les options majoritaires, socialistes ou libérales, jouant sur des nuances. Pourtant, il faudra bien aborder un jour ces questions de fond, à moins que les événements n'obligent à le faire sous l'urgence. Si rien ne change, on court à la catastrophe. L'exclusion progresse dangereusement, certaines banlieues sont en péril, le chômage de longue durée se répand et les menaces d'explosion, ou d'implosion plutôt, sont laissées sans traitement. A trop tarder, il finira par être trop tard.

ALAIN LEBAUBE

Chômage : hausse de 0,1 % en avril

En avril, le chômage a progressé de 0,1 % en données corrigées des variations saisonnières (CVS), selon les résultats publiés par le ministère du travail mardi 31 mai. Après des hausses du nombre des demandeurs d'emploi de 0,3 % en mars, et de 0,2 % en février, ce chiffre est identique à celui du mois de janvier (0,1 %) et traduit un ralentissement de la progression du chômage, déjà annoncé par l'INSEE (*le Monde* du 21 mai). Sur les quatre derniers mois de l'année, on dénombre 23 500 demandeurs d'emploi supplémentaires, contre 111 100 au cours de la même période de 1993.

Il y a néanmoins 3 325 800 demandeurs d'emploi en données corrigées à la fin du mois. Selon les critères du BIT (Bureau international du travail), le taux de chômage représente 12,3 % de la population active, soit une augmentation de 0,1 % par rapport à février et d'un point sur an.

En données brutes, l'augmentation est de 7,3 % sur un an. En avril, la hausse du chômage provient des personnes de 25 à 49 ans (+0,5 %), tandis que le nombre des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans diminue (-0,7 %). En revanche, la situation du chômage de longue durée continue de s'aggraver. Les personnes qui sont inscrites depuis plus d'un an sont au nombre de 1 142 500, en hausse de 1,6 % en avril.

REPÈRES

CONJONCTURE

Les chefs d'entreprise restent optimistes selon l'INSEE

L'opinion des chefs d'entreprise sur leur production des derniers mois s'est de nouveau redressée, indique l'enquête de l'INSEE du mois de mai auprès des industriels publiée lundi 30 mai. Si l'ensemble des grandes branches de l'industrie manufacturière bénéficient de la reprise, celle-ci est, pour la première fois, particulièrement nette dans le secteur des biens d'équipement professionnel, où les perspectives de production restent, toutefois, *« un peu moins optimistes »* que lors de l'enquête d'avril.

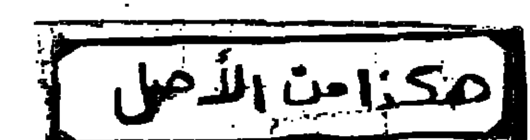
Grâce aux mesures d'aide gouvernementales, la production automobile continue de progresser mais *« les carnets de commandes d'origine étrangère se sont sensiblements dégarnis »*, ajoute l'INSEE. Le redressement reste, en revanche, *« encore peu marqué »* pour les biens de consommation. Au total, les stocks sont jugés moins lourds *dans l'industrie manufacturière* et les carnets de commandes connaissent une nette amélioration. Les industriels *« anticipent à présent des hausses de prix »* aussi bien pour leurs produits que pour l'ensemble de l'industrie.

TRAVAUX PUBLICS

Chute d'activité record au premier trimestre

Le secteur des travaux publics a enregistré un premier trimestre 1994 « catastrophique », avec une chute d'activité record de 8,9 % – la plus forte depuis dix ans – par rapport aux trois premiers mois de 1993 et la perte de 6 000 emplois, a estimé, lundi 30 mai, la Fédération nationale des travaux publics (FNTP). Si un effort particulier n'est pas fait par les pouvoirs publics pour relancer l'investissement, la FNTP prévoit pour l'ensemble de 1994 une baisse d'activité de 6 %, qui entraînera la suppression d'environ 10 000 emplois, qui s'ajouteront aux 8 000 emplois ouvriers perdus en 1993 par rapport à 1992.





ÉCONOMIE

Pour des faits déjà sanctionnés par la COB

Pierre Bergé est mis en examen pour « délit d'initié »

Pierre Bergé, président de la maison de couture Yves Saint Laurent, a été mis en examen, lundi 30 mai, pour *« délit d'initié »* par le juge David Peyron. Les faits incriminés – la cession d'actions, hors marché, à des banques suisses à l'été 1992, – ont déjà été sanctionnés par la Commission des opérations de Bourse (COB) d'une amende de 3 millions de francs, ramenée à 1 million par la cour d'appel de Paris.

La transaction pour laquelle le juge d'instruction au tribunal de Paris, David Peyron, a mis en examen, lundi 30 mai, Pierre Bergé et Jean-Francis Bretelle, président et directeur général de la maison Yves Saint Laurent Couture, remonte à plus de deux ans. Au cours de l'été 1992, où Pierre Bergé et le couturier Yves Saint Laurent, propriétaires alors de leur groupe (c'était avant sa cession au groupe Elf-Sanofi), vendirent à trois banques suisses pour cent millions de francs d'actions.

Il s'agissait, pour les deux hommes, de faire face à d'importants découverts bancaires, contractés un an auparavant, pour racheter 14,7 % du capital de leur société, dont le groupe De Benedetti souhaitait se défaire. Deux particularités de cette transaction allaient ensuite poser problème : d'abord, elle fut réalisée « hors *marché* » , *c'est-à-dire hors* Bourse ; ensuite, elle se fit en trois étapes, échelonnées du 31 juillet au 11 septembre. Or, le 24 juillet, les responsables de la société avaient été informés par un rapport de la division parfums d'Yves Saint Laurent Groupe, d'une forte dégradation des résultats de cette branche (*le Monde* du 28 janvier 1994). L'annonce, le 21 septembre, des résultats semestriels du groupe, en forte baisse eux aussi, devaient d'ailleurs faire chuter fortement le cours de Bourse.

Situation débitrice

S'appuyant sur l'article 2 de son règlement 90 08, la COB avait estimé que *« des personnes disposant d'une information privilégiée à raison de leur qualité de membres des organes d'administration doivent s'abstenir* [de l'] *exploiter pour compte propre et pour compte d'autrui »*. Elle avait donc décidé d'infliger, pour « manquement d'initié », à Pierre Bergé, une sanction pécuniaire de 3 millions de francs que la première chambre de la cour d'appel de Paris ramenait à 1 million de francs, le 16 mars (*le Monde* du 18 mars). Tout en dénonçant *« la gravitié des manquements »* , la cour avait, en effet, estimé que les faits devaient être appréciés à la lumière des difficultés financières du patron de la maison de couture et des pressions de sa banque, Neuflize Schlumberger Mallet (NSM), pour qu'il apure sa situation débitrice.

La COB ne s'était pas seulement contentée d'infliger une « sanction pécuniaire ». Elle avait aussi transmis le dossier au parquet de Paris, qui demandait, le 30 novembre dernier, l'ouverture d'une information judiciaire. C'est ce deuxième volet – pénal, cette fois, – qui vient de connaître son premier rebondissement avec la mise en examen de Pierre Bergé et de Jean-Francis Bretelle. Le créateur Yves Saint Laurent, qui ne gère pas en direct ses affaires financières, n'a été entendu que comme témoin, assisté d'un avocat.

Pour avoir cédé ses actions « hors marché » , Pierre Bergé a été mis en examen pour violation du monopole des sociétés de Bourse. Pour l'avoir fait après avoir su que sa branche parfum avait enregistré de mauvais résultats financiers, il l'est également pour « délit d'initié ». Un deuxième volet juridiquement complexe, la loi se faisant imprécise. L'article 10 1 de l'ordonnance du 28 septembre 1967 vise, en effet, les personnes qui *« disposant, à l'occasion de l'exercice de leur profession ou de leur fonction, d'informations privilégiées »*, ont *« réalisé ou sciemment permis de réaliser sur le marché (...) une ou plusieurs opérations avant que le public ait connaissance »* de ces informations. Le texte pénal ne définit pas, en revanche, ce qu'est le « marché ».

« C'est la première fois que l'on poursuit sur cette base pour une transaction de gré-à-gré, remarque Me Jean-Michel Darrois, avocat de M. Bergé. *Comme c'est la première fois, aussi, que l'on poursuit sur la base de l'article 24 de la loi du 14 février 1942, une loi adoptée pour lutter contre le marché noir »*. Ce texte punit *« quiconque aura, en dehors des Bourses de valeurs, provoqué la réunion de plusieurs personnes en vue de négocier ou de coter des valeurs mobilières »*. Déjà riche de rebondissements, « l'affaire » Yves Saint Laurent pourrait connaître, encore, de nouveaux développements.

PIERRE-ANGEL GAY

Coup de tonnerre dans le secteur de la finance en Italie

La justice s'attaque à la puissante banque d'affaires milanaise Mediobanca

ROME

de notre correspondante

La justice aux prises avec Mediobanca, le sanctuaire inexpugnable, du moins le pensait-on, de la haute finance italienne : est-ce le point d'orgue de l'avalanche d'enquêtes et de révélations qui a submergé la péninsule ces deux dernières années ? Lundi 30 mai dans l'après-midi, quatre avis d'ouverture d'enquête ont été en effet envoyés au président honoraire de l'institut bancaire, le mythique Enrico Cuccia, à l'administrateur délégué, Vincenzo Maranghi, au directeur financier, Gerardo Braggiotti, et au directeur pour les investissements, Maurizio Romiti. La justice reproche aux dirigeants de Mediobanca de ne pas avoir révélé certaines irrégularités dans les comptes sociaux de Ferruzzi dont la banque aurait eu connaissance.

Selon le substitut du procureur de Ravenne, qui est à l'origine de ces enquêtes, cette décision est parfaitement justifiée, explique-t-il dans un communiqué à la presse, par les informations parvenues à la justice. D'autant que lors d'un « raid » très remarqué, il y a quelques semaines, les agents de la garde des finances étaient allés saisir quantité de dossiers, au siège de l'entreprise, via Filodrammatici, à Milan.

De quoi s'agit-il ? Essentiellement d'un épisode concernant le « sauvetage » des ruines de l'empire Ferruzzi-Montedison – deuxième groupe privé italien en proie à des dettes colossales – (31 000 milliards de lires environ) (1). Sauvetage tenté par cinq banques créditrices, sous l'autorité de Mediobanca. Bien avant le 4 juin 1993, date à laquelle la famille Ferruzzi avait laissé les pleins pouvoirs à la banque d'affaires Mediobanca pour tenter de renflouer le groupe, Enrico Cuccia et son équipe auraient été parfaitement au courant des « trous » inexpliqués dans les comptes de Ferruzzi et de la Ferfin (la société financière), de même que de certaines irrégularités bancaires. Notamment de l'existence de 435 milliards de lires de prêts plutôt douteux accordés à des sociétés « off-shore », aux Caraïbes notamment.

Or Mediobanca n'aurait pas insisté pour que ces chiffres soient transcrits dans les bilans de 1992, leur révélation n'étant due finalement qu'à une communication faite devant les actionnaires du groupe, il y a quelques mois, par l'ex-numéro 1 de Ferruzzi, Carlo Sama, lui même beau-frère de Raul Gardini, qui s'est suicidé l'été dernier.

Face aux accusations de M. Sama, qui lui reproche d'avoir été au courant de tout et d'avoir fait pression auprès des banques pour contraindre la famille Ferruzzi à lui abandonner en quelque sorte les rênes du groupe, Enrico Cuccia se défend en expliquant que Mediobanca était seulement chargée de la restructuration et n'avait pas compétence sur son administration interne. Dans un communiqué, la banque, qui jusqu'ici a participé à toutes les opérations de sauvetage ou même d'aide ponctuelle des grands groupes italiens – elle est très active en ce moment pour la réorganisation et l'introduction en Bourse de certains éléments de la Fininvest de Silvio Berlusconi –, exprime même *« son amertume »* de se voir *« criminalisée »* alors qu'elle a évité *« la banqueroute au deuxième groupe privé du pays »*.

Quoi qu'il en soit, la décision du parquet de Ravenne signe une période difficile pour Enrico Cuccia, le vieux marionnettiste de la finance italienne, déjà contesté pour avoir récupéré un peu trop la mise, en sous-main, lors des premières privatisations bancaires intervenues ces derniers mois.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

(1) Un milliard de lires équivaut environ à 3 400 000 francs.

Didier Pineau-Valencienne devrait être fixé sur son sort mercredi 1er juin

Les accusations se précisent contre les deux filiales de Schneider en Belgique

BRUXELLES

de notre correspondant

Quel que soit le sort prochain de Didier Pineau-Valencienne, l'image de Schneider risque ici de sortir brouillée de l'affaire. Sans mettre en cause l'honorabilité personnelle du grand patron français, des journalistes belges, et aussi des financiers, s'interrogent aujourd'hui sur la façon dont il contrôlait ses filiales. *« Cela pose le problème du fonctionnement des groupes*, assure un informateur qui a bien suivi le début de l'affaire. *Dans les grands groupes, le patron est en même temps le président d'un tas de filiales qu'il ne connaît pas, parce qu'on néglige trop souvent de faire les audits qui s'imposeraient. Attendez-vous à des rebondissements, au moins sur le plan fiscal. Cofimines et Cofibel* (les sociétés financières sur lesquelles Schneider lança une OPA litigieuse) *avaient des filiales exotiques plutôt suspectes. »*

Ce qui frappe les esprits est évidemment le fait que M. Pineau-Valencienne ait pour voisin de prison – sous les mêmes chefs d'inculpation, a précisé le parquet – Valentino Foti, actionnaire principal de la très suspecte PB Finance. Cette coquille financière est actuellement en grande difficulté mais son capital avait étrangement grossi au début des années 1990 après l'arrivée de partenaires italien (Sirix) et suisse (Fimo), soupçonnés de participer au blanchiment de l'argent de la drogue. A l'initiative d'un administrateur délégué de Cofibel et Cofimines, le Belge Jean Verdoot, le groupe Schneider avait pris une participation de 25 % dans cet étonnant attelage. Valentino Foti a été placé en détention provisoire le même jour que M. Pineau-Valencienne, mais Jean Verdoot est décédé d'une crise cardiaque dans un avion, entre Genève et Bruxelles (et non dans un accident d'avion comme nous l'avons écrit par erreur). Des rumeurs ont circulé sur le caractère suspect de cette mort subite, après une rencontre avec de mystérieux personnages en Suisse. Ce qui est sûr c'est que Jean Verdoot, ancien comptable du groupe Empain promu à la direction d'entreprises dont il était la mémoire, aurait été un témoin intéressant à entendre.

Un intermédiaire suspect

En dehors de l'affaire PB Finance, qui donne lieu à des investigations belges à l'étranger, Schneider se fait peut-être du souci quant aux suites de son OPA sur Cofimines et Cofibel. Un arrangement était intervenu en décembre 1993 entre le groupe français et les petits actionnaires belges qui s'estimaient lésés et avaient finalement obtenu une majoration de prix. Or, *« les minoritaires pourraient réclamer une indemnisation complémentaire s'il apparaît que la gestion de Cofibel et Cofimines avait un caractère délictueux »*, écrivait, lundi 30 mai, *Faxtuel*, une lettre confidentielle belge jugée crédible dans les milieux économiques et financiers.

Faxtuel fait aussi une observation qui agite les initiés. Le juge Jean-Claude Van Espen, qui a fait incarcérer M. Pineau-Valencienne, est aussi en charge de l'affaire Inusop, un institut de sondage soupçonné de surfacturation au profit du parti socialiste francophone. Un certain Robert Willermain, ancien chef de cabinet de Robert Urbain, ministre belge du commerce extérieur, a été impliqué dans cette affaire. *« Or, le même Robert Willemain a été précisément engagé par Schneider, en particulier pour convaincre la SNCB de prendre Spie Batignolles comme fournisseur. »* En clair, le groupe français, peu regardant ou mal renseigné, aurait pris à son service un personnage suspecté par la justice, pour agir en sa faveur auprès des chemins de fer belges, dans l'attribution des marchés relatifs à la construction de la future ligne de TGV Lille-Bruxelles.

Conclusion de *Faxtuel* : *« Ce dernier élément n'a évidemment aucun rapport avec l'inculpation du patron de Schneider, mais il est clair que l'affaire Cofibel-Cofimines, déclenchée au départ par des actionnaires minoritaires soucieux de valoriser leur portefeuille, peut être à présent exploitée à fond comme une arme dans ce qu'il faut bien considérer comme une guerre économique sans merci. »* La moindre erreur peut profiter à d'autres. Ainsi le message de soutien des chefs d'entreprise français à M. Pineau-Valencienne a été interprêté comme une tentative de pression méconnaissant les usages belges en matière de séparation des pouvoirs. Dans sa gestion de la crise, le groupe garde maintenant un silence qui frise la peur du faux pas, dans un pays où ses clients industriels ne sont rien moins que Solvay, Electrabel et Pétrofina.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

CLEFS/ *Les scénarios possibles*

■ **Emprisonnement.** Mercredi 1er juin, la chambre du conseil du tribunal de première instance de Bruxelles, composée de magistrats, se réunit à huis clos, mais en présence des avocats de l'inculpé, pour décider de la prolongation ou non de l'emprisonnement de Didier Pineau-Valencienne. Si elle décide de la prolongation, ce sera obligatoirement pour une période d'un mois. Si elle opte pour la libération, celle-ci pourra être assortie de conditions : dépôt d'une caution, assignation à résidence...

■ **Appel.** Dans les deux cas, il existe une juridiction d'appel : la chambre des mises en accusation de la cour d'appel de Bruxelles, qui peut être saisie soit par le parquet (en cas de libération), soit par les avocats (en cas de prolongation de l'emprisonnement). Cette chambre, composée de magistrats, se réunit, elle aussi, à huis clos et en présence des avocats. Elle a souvent pris le contre-pied de la chambre du conseil.

■ **Charges.** Si Didier Pineau-Valencienne est libéré mercredi, cela ne signifiera pas, bien entendu, qu'il est disculpé des charges qui pèsent sur lui mais que son maintien derrière les barreaux n'est plus nécessaire à l'enquête.

■ **Procédure.** Le juge d'instruction peut toutefois décider à tout moment de remettre l'inculpé en prison. D'abord pour quatre jours. Puis la procédure reprendra : chambre du conseil, qui décide ou non de la prolongation pour un mois, appel devant la chambre des mises en accusation... Il arrive que l'inculpé soit remis en prison la veille de l'ouverture de son procès.

■ **Procès.** Lorsque le juge d'instruction aura clôturé son enquête, il appartiendra au parquet de présenter ses conclusions à la chambre du conseil, qui, au cours d'une procédure contradictoire (avocat et procureur pourront défendre leurs dossiers) décidera s'il y a lieu ou non de poursuivre l'inculpé. Dans le cas de Didier Pineau-Valencienne, si la procédure suit son cours jusque-là, le procès aura lieu devant le tribunal correctionnel de Bruxelles.

INDUSTRIE

En proposant un programme commun de 12 milliards de francs

Les constructeurs automobiles européens souhaitent accroître leur coopération en matière de recherche

L'arrivée de l'enfant terrible, c'est-à-dire de Jacques Calvet, PDG de PSA-Peugeot-Citroën, au sein de l'Association des constructeurs européens d'automobile (ACEA) s'est matérialisée vendredi 27 mai à Turin. Durant cette réunion, les constructeurs automobiles du Vieux Continent ont mis en place une association EUCARD (European Council for Automotive Research and Development) pour promouvoir la nécessité de mener des programmes de recherche en commun et mieux faire valoir leur point de vue à Bruxelles. Ils se sont mis d'accord sur un programme de recherche commun de 1,8 milliard d'écus (près de 12 milliards de francs) dont ils souhaitent que 40 % environ soient financés par la Commission dans le cadre du quatrième programme commun de recherche et développement doté d'une enveloppe globale de près de 11 milliards d'écus sur quatre ans.

Ce regroupement devrait être la réponse européenne à l'organisation américaine USCar qui regroupe les trois grands constructeurs automobiles de Detroit et a obtenu du gouvernement américain des subventions considérables de l'ordre du milliard de dollars (6 milliards de francs).

Les constructeurs européens n'en sont pas à leur premier essai. Ils avaient déjà proposé en 1991 un programme commun, « Environment friendly vehicle », doté d'un budget de 1,2 milliard d'écus et dont les thèmes étaient voisins de ceux proposés désormais par EUCARD. A savoir, la mise au point de voitures propres, de dispositifs permettant d'améliorer la sécurité, la consommation, les modes de production, et la fluidité du trafic.

A. K.

VIE DES ENTREPRISES

Une décision attendue

Louis Schweitzer continuera de diriger Renault

Le conseil d'administration de Renault, réuni mardi 31 mai en fin de matinée, devait proposer le renouvellement du mandat de Louis Schweitzer à la tête de l'entreprise au losange. Cette proposition devrait être soumise au prochain conseil des ministres.

Cette décision était attendue. Le conseil d'administration de Renault avait déjà proposé, il y a une quinzaine de jours, le renouvellement du mandat de M. Schweitzer comme administrateur, préalable indispensable à son maintien au poste de président de l'entreprise. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, n'a en outre jamais caché son soutien au PDG de Renault : « *Quand il n'est pas nécessaire de changer, il est nécessaire de ne pas changer. Les résultats de Renault montrent que l'entreprise est dirigée* », déclarait-il le 12 février sur Radio-Classique. Malgré une conjoncture difficile, se traduisant par un chiffre d'affaires en retrait de 7,6 % par rapport à l'année précédente (à 170 milliards de francs), Renault est en effet l'un des rares constructeurs automobiles européens (avec BMW et GM-Europe) à avoir été bénéficiaire en 1993 avec un résultat légèrement supérieur à 1 milliard de francs. Nommé président de Renault le 27 mai 1992 à la suite du départ en retraite de Raymond Lévy, Louis Schweitzer a continué d'améliorer la productivité de l'entreprise ainsi que la qualité de ses produits et de son réseau dans la foulée de son prédécesseur.

Divergences politiques

L'échec de la fusion avec Volvo intervenu fin 1993 ne lui est que partiellement imputable, les pouvoirs publics ayant aussi leur responsabilité dans cette affaire. Depuis l'abandon de ce projet, Louis Schweitzer a en outre su négocier rapidement les modalités du désengagement du constructeur suédois à la satisfaction générale. L'opération aura en effet permis d'augmenter les fonds propres de Renault de 8,5 milliards de francs environ.

Malgré leurs divergence politiques – M. Schweitzer fut directeur de cabinet de Laurent Fabius au ministère du budget, à l'industrie puis à Matignon –, MM. Longuet et Schweitzer partagent les mêmes points de vue quant à la stratégie de Renault. Tous deux étaient favorables à une privatisation rapide du constructeur automobile. Tous deux furent déçus lorsque le report de cette privatisation au-delà de l'élection présidentielle devint patent, l'entreprise ne figurant pas sur la liste des privatisables avant la fin de l'année. Un report dû à des raisons politiques. Depuis quelques semaines, des rumeurs font état d'une privatisation partielle de la firme au losange à l'automne et qui pourrait porter sur 20 % à 25 % du capital. Ce scénario serait effectivement à l'étude, mais aurait assez peu de chances de déboucher réellement, dit-on dans les milieux gouvernementaux.

En étant reconduit à son poste de PDG, Louis Schweitzer reste néanmoins un président en sursis. Car pour avoir été retardée, la privatisation de Renault n'est pas abandonnée pour autant. Si elle devait avoir lieu à l'automne 1995, le poste de son PDG serait remis en question. Et il est alors difficile de savoir si les convergences de vues industrielles entre le gouvernement et le PDG de la firme l'emporteront sur leurs divergences en matière d'affinités politiques.

ANNIE KAHN

En application de son programme de cession d'actifs

Le Crédit lyonnais met la FNAC en vente

Le Crédit lyonnais a entrepris – pour accélérer son redressement et comme pendant à sa recapitalisation par l'Etat – un vaste mouvement de cession d'actifs. Plus de 3 milliards de francs ont déjà été vendus depuis janvier et au total, plus de 10 milliards de francs d'actifs seront cédés avant la fin de l'année. Dans ce cadre, la banque publique a mis sur le marché la participation majoritaire (de 64,8 %) de sa filiale Altus finances dans la FNAC. Un mandat de vente a été confié à une grande banque étrangère. Une cession qui n'est pas une surprise, puisque le « nettoyage » des participations d'Altus fait partie des priorités de la nouvelle équipe dirigeante du Lyonnais.

Plusieurs groupes sont sur les rangs pour prendre le contrôle de la FNAC, mais font preuve d'une grande prudence. Lagardère Groupe a indiqué regarder le dossier de près. Un autre géant de la communication, Havas, a déjà fait part de son intérêt pour le distributeur de produits culturels. Son président, Pierre Dauzier, a indiqué qu'il n'était pas exclu qu'Havas prenne une participation dans la FNAC.

Pinault-Printemps est le premier candidat à s'être déclaré. Le britannique Kingfisher, qui a pris le contrôle de Darty et la Générale des eaux pourraient se mettre sur les rangs. Cette dernière détient déjà directement et indirectement *via* sa filiale la Compagnie immobilière Phénix, 33,7 % de la FNAC. La Générale des eaux dispose d'un droit prioritaire d'acquisition des titres FNAC détenus par le Lyonnais. Les deux groupes avaient repris ensemble le distributeur en juillet 1993 pour 2,4 milliards de francs à la GMF (Garantie mutuelle des fonctionnaires). Certains observateurs estiment que la Générale des eaux pourrait reprendre la FNAC en partenariat avec Havas et en profiter pour accroître sa participation dans le capital du groupe de communication.

E.L.

L'essentiel du patrimoine de CFI vendu à Unibail

Suez vend une partie de ses actifs immobiliers

La Compagnie de Suez va céder à Unibail la majeure partie des actifs immobiliers (centres commerciaux, bureaux et habitations) de sa filiale la Compagnie foncière internationale (CFI). Le montant global de la transaction devrait être compris entre 3,2 et 4 milliards de francs. Le choix définitif des actifs cédés sera fixé dans un délai de deux mois.

Cette cession devrait se traduire pour Suez par une plus-value comprise entre 1,7 et 1,9 milliard de francs. La compagnie financière a entrepris depuis plus de deux ans un vaste mouvement de vente d'actifs qui a porté au total sur plus de 20 milliards de francs. Les plus-values dégagées sur CFI permettront de compenser les pertes sur les encours immobiliers regroupés au sein de la Compagnie hypothécaire.

Seuls certaines filiales de promotion, des actifs à l'étranger et un petit nombre d'immeubles toujours en coùrs de négociation, représentant quelques centaines de millions de francs, devraient rester au sein de la CFI. Car la vente inclut également les activités de gestion des immeubles, et pour ce qui concerne les centres commerciaux, la société Commerce et gestion. Les centres commerciaux, qui représentent plus de la moitié de l'investissement, « *forment un ensemble à la fois homogène et complémentaire du patrimoine commercial déjà détenu par Unibail et sa filiale à 100 %, Price* », explique-t-on chez Unibail, dont le premier actionnaire? avec 9,56 % du capital est le groupe Worms et compagnie.

E.L.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

SOCIAL

CRÉDIT LYONNAIS : appel à une grève de vingt-quatre heures. –Une intersyndicale composée de FO-CFDT-CGT-CFTC a décidé, lundi 30 mai, d'appeler les salariés du Crédit lyonnais à une grève de vingt-quatre heures le 14 juin, jour de la troisième et dernière réunion du comité central d'entreprise avant la mise en place du plan social qui prévoit la suppression de 3 100 à 3 800 emplois sur trois ans. Le SNB-CGC, second syndicat au Crédit lyonnais, ne s'associera pas à l'action du 14 juin.

AIR INTER : préavis de grève de navigants jeudi 2 juin. – Une partie des personnels navigants techniques (pilotes et mécaniciens) de la compagnie Air Inter ont appelé, lundi 30 mai, les salariés de la compagnie intérieure à une grève de vingt-quatre heures jeudi 2 juin. Selon la direction d'Air Inter, « *en l'état actuel des préavis, 100 % des vols seront assurés* », la compagnie procédant généralement à des affrètements. Les syndicats appelant à cet arrêt de travail sont le SPAC, le SNPL-IT, le SNOMAC, regroupés au sein de l'USPNT, Air Inter et le SPIT, qui assurent représenter ensemble 60 % des effectifs de pilotes et mécaniciens d'Air Inter. En revanche, la section Air Inter du SNPL n'a pas appelé à cette action.

TRAFIC

ORLY-LONDRES : Air Liberté porte plainte, British Airways conteste les restrictions. –Air Liberté a regretté, dans un communiqué, lundi 30 mai, que la desserte Orly-Londres soit mise en place à partir du 13 juin alors qu'elle n'a toujours pas obtenu l'autorisation d'atterrir à l'aéroport londonien d'Heathrow. Le président d'Air Liberté, Lofti Belhassine, a porté plainte à ce sujet à Bruxelles et rencontrera le commissaire européen aux transports, Marcellino Oreja, le 9 juin. La compagnie espère toutefois obtenir gain de cause dès le 2 juin, date à laquelle le comité de coordination de Heathrow étudiera sa demande et celle d'AOM. Le président de British Airways, Sir Colin Marshall, s'est félicité, pour sa part, de la décision française d'ouvrir Orly-Londres le 13 juin, mais a critiqué les « *restrictions* » imposées aux compagnies aériennes qui les obligent, à partir de l'été 1995, à utiliser des avions de plus de 200 places à Orly aux heures de pointe. « *Nous avons l'intention de les récuser auprès des autorités concernées* », a-t-il déclaré.

RÉSULTATS

TOTAL : niveau voisin de 1993. – Le résultat opérationnel de Total au premier semestre de 1994 « *devrait s'établir à un niveau voisin de celui constaté il y a an* », malgré « *un contexte encore dégradé* », a déclaré, lundi 30 mai, le président Serge Tchuruk au cours de l'assemblée générale des actionnaires réunie à la Défense. Au premier semestre 1993, Total avait dégagé un résultat opérationnel de 3,494 milliards de francs. Selon M. Tchuruk, au premier trimestre 1994, « *le prix du brut est resté très bas* » et « *les marges de raffinage se sont maintenues en Europe au niveau moyen de 1993* ». « *A l'inverse, au début du deuxième trimestre, la remontée des prix du brut s'est accompagnée d'une chute des marges de raffinage et la demande de produits pétroliers est restée faible, en particulier en France.* » Total versera à ses actionnaires un dividende net par action de 7,50 francs en 1993 contre 7 francs en 1992.

ACQUISITION

GAZ DE FRANCE rachète la société de production de gaz EEG dans l'ex-RDA. –Gaz de France a racheté, vendredi 27 mai, la société est-allemande de production de gaz Erdoel-Erdgas Gommern GmbH (EEG), l'une des dernières sociétés non encore privatisées par la Treuhand (office des privatisations dans l'ex-RDA). La firme française s'engage ainsi pour la première fois dans l'exploration et la production de gaz naturel. Le montant de la transaction, rétroactive au 1er janvier 1994, n'a pas été précisé. Gaz de France s'est engagé à reprendre les quelque 700 salariés d'EEG et à maintenir 600 emplois à long terme. La société s'est également engagée à investir 720 millions de DM sur cinq à dix ans (2,4 milliards de francs).

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CHRYSLER CORPORATION

Le Conseil d'Administration de la société CHRYSLER CORPORATION a, dans sa séance du 19 mai 1994, décidé la mise en paiement d'un dividende de 25 cents par action ordinaire détenue, payable le 15 juillet 1994, aux actions inscrites à la date du 15 juin 1994.

Le détachement du coupon en France aura lieu le 16 juin 1994.

Les actions ordinaires sont négociées ex-coupon à la Bourse de New-York à compter du 9 juin 1994.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 31 mai ↓ Nouvelle baisse

La Bourse de Paris, qui avait ouvert mardi 31 mai sur une baisse de 0,87 %, a accentué son recul dans la matinée, dans le sillage des marchés obligataires toujours déprimés. En début d'après-midi, l'indice CAC 40 reculait de 1,55 % à 2 021,10 points, alors que sur le MATIF, le contrat notionnel juin cédait 0,76 % à 117,96 et le contrat Bund allemand 0,50 % à 92,58. « *Après un court répit lundi, en raison de la fermeture des places américaine et britannique, la Bourse continue à reculer par contagion avec le MATIF et on ne voit pas ce qui pourrait freiner cette tendance, maintenant que le support de 2 050 points a été enfoncé* », commentait un boursier.

Selon lui, le CAC 40 devrait poursuivre sa glissade jusqu'au seuil suivant situé aux environs de 1 980-1 950 points, les 2 000 points ne constituant qu'une « *étape psychologique à franchir* ».

« *La perspective d'un décrochage de 100 points suplémentaires dans les jours à venir limite toute initiative d'achat et les étrangers qui ont largement vendu la semaine passée attendant tranquillement ce glissement* », ajoutait-il.

Le volume est resté modéré, avec environ 900 millions de francs échangés sur le règlement mensuel. Dans l'après-midi devait se dérouler la compensation des contrats, à terme de mai qui arrivent à échéance, ce qui devrait gonfler les volumes.

Les valeurs cycliques comme Lafarge sont particulièrement affectées par la baisse mais également les financières (AGF) et les pétrolières (Elf Aquitaine). Parmi les faibles hausses, Bic était en tête, le décès du Baron Bich, qui avait passé la main à son fils Bruno en 1993, n'entraînant pas d'incertitude sur le titre.

Les actions AGF divisées par deux

Les actionnaires de la Société centrale des Assurances générales de France, maison mère du groupe AGF, ont approuvé, lundi 30 mai, la division par deux du nominal des titres AGF (à 30 francs) et la création d'options pour le paiement du dividende en actions. Les actionnaires ont également approuvé les statuts futurs de l'entreprise pour les mettre en harmonie avec le droit commun des sociétés commerciales. « *Ils entreront en vigueur dès la privatisation et prévoient notamment que le conseil d'administration comprendra de 9 à 15 membres, dont 3 élus représentant les salariés* », explique un communiqué des AGF. Le prix de l'option, exerçable entre le 31 mai et le 17 juin 1994, pour un paiement en actions a été fixé à 463 francs. Le dividende a été fixé à 12 francs par action.

NEW-YORK, LONDRES, 30 mai Clos

Les marchés financiers et de matières premières ainsi que les banques étaient fermés lundi 30 mai aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Les Américains célébraient ce jour-là le Memorial Day et les Britanniques, le Bank Holiday.

TOKYO, le 31 mai ↑ Troisième sommet

La Bourse a clôturé en hausse mardi 31 mai, l'indice Nikkei s'appréciant de 134,62 points, soit 0,65 %, à 20 973,59. Pour la troisième séance consécutive, l'indice a clôturé à un nouveau plus haut de l'année. Il a même un moment franchi en séance la barre des 21 000 points, pour la première fois depuis le 14 septembre 1993. Selon les analystes, cette avance reflète l'espoir d'une reprise prochaine de l'économie japonaise et d'une poursuite de la progression entamée récemment par le marché des actions. « *L'objectif du Nikkei a été la barre des 21 000 points. Mais il pourrait être révisé à 22 000, des signes de reprise économique étant apparus* », relevait un boursier.

VALEURS	Cours du 30 mai	Cours du 31 mai
Bridgestone	1 580	1 590
Canon	1 730	1 740
Fuji Bank	2 430	2 420
Honda Motors	1 880	1 880
Matsushita Electric	1 820	1 830
Mitsubishi Heavy	768	767
Sony Corp.	6 180	6 220
Toyota Motors	2 120	2 110

Le Japon reste le premier pays détenteur d'actifs de la planète

A l'issue de l'année fiscale qui se termine fin mars 1994, le Japon reste de loin le premier pays détenteur d'actifs à l'étranger, avec un solde positif de 611 milliards de dollars (environ 3 500 milliards de francs), en hausse de 18,9 % par rapport à l'année précédente. Les actifs possédés hors de ses frontières par le Japon se sont élevés à 2 181 milliards de dollars, tandis que les dettes vis-à-vis de l'étranger ont augmenté de 3,2 %, à 1 570 milliards. L'excédent record de la balance des comptes courants de 131,4 milliards de dollars a contribué à la hausse des actifs extérieurs nets. L'Allemagne est le deuxième pays détenteur d'actifs nets étrangers avec un solde positif de 257,6 milliards de dollars à la fin juin 1993. De leur côté, les Etats-Unis avaient un passif net de 521,3 milliards de dollars à la fin 92.

CHANGES

Dollar : 5,6110 ↓

Mardi 31 mai, le deutschemark était en légère hausse à 3,4195 francs sur le marché des changes parisien, contre 3,4166 francs, la veille en fin de journée (cours indicatif Banque de France). Le dollar baissait à 5,6110 francs, contre 5,6220 francs lundi soir (cours BdF).

FRANCFORT	30 mai	31 mai
Dollar (en DM)	1,6450	1,6410
TOKYO	30 mai	31 mai
Dollar (en yens)	104,40	104,38

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (31 mai) ...... 5 7/16 % - 5 9/16 %

New-York (30 mai) ...... CLOS

BOURSES

PARIS

	27 mai	30 mai
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	2050,67	2052,51
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	1418,78	1420,60
Indice SBF 250	1378,63	1379,81

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*

	27 mai	30 mai
Industrielles	2050,67	Clos

LONDRES *(indice « Financial Times »)*

	27 mai	30 mai
100 valeurs	2966,40	Clos
30 valeurs	2341,90	Clos

FRANCFORT

	27 mai	30 mai
Dax	2140,99	

TOKYO

	30 mai	31 mai
Nikkei Dow Jones	20838,97	20973,59
Indice général	1678	1683

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,6175	5,6195	5,6308	5,6348
Yen (100)	5,3815	5,3856	5,4275	5,4342
Ecu	6,5729	6,5781	6,5642	6,5730
Deutschemark	3,4175	3,4198	3,4210	3,4250
Franc suisse	4,0081	4,0125	4,0204	4,0281
Lire italienne(1000)	3,5216	3,5251	3,5033	3,5088
Livre sterling	8,4742	8,4829	8,4818	8,4942
Peseta (100)	4,1410	4,1441	4,1168	4,1223

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	4 1/4	4 3/8	4 1/2	4 5/8	4 7/8	5 0/0
Yen (100)	2 0/0	2 1/8	2 1/16	2 3/16	2 1/8	2 1/4
Ecu	6 1/4	6 3/8	5 15/16	6 1/16	5 7/8	6 0/0
Deutschemark	5 1/16	5 3/16	5 0/0	5 1/8	5 0/0	5 1/8
Franc suisse	4 3/16	4 5/16	4 1/8	4 1/4	4 1/8	4 1/4
Lire italienne(1000)	7 7/16	7 11/16	7 1/2	7 3/4	7 9/16	7 13/16
Livre sterling	4 15/16	5 1/16	5 1/8	5 1/4	5 5/16	5 7/16
Peseta (100)	7 1/2	7 3/4	7 9/16	7 13/16	7 9/16	7 13/16
Franc français	5 7/16	5 9/16	5 5/16	5 7/16	5 1/2	5 5/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

هكذا من الأصل

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 31 MAI

Liquidation : 23 juin
Taux de report : 5,63

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : −1,39 % (2024,05)

Règlement mensuel

Montant coupon (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
147,28	EDF-GDF 3%	6250	6200	−0,80
85,23	B.N.P. (T.P)	1050	1050	—
90,28	Cr.Lyonnais(T.P.)	1020	1010	−0,98
95,67	Renault (T.P.)	2300	2309	+0,39
101,18	Rhone Poulenc(T.P)	2270	2270	—
98,14	Saint Gobain(T.P.)	1230	1230	—
82,34	Thomson S.A (T.P)	1140	1115	−2,19
10	Accor 1	699	681	−2,58
14	Air Liquide 1	782	772	−1,28
14,50	Alcatel Alsthom 1	612	607	−0,82
10	Alcatel Cable 1	692	691	−0,17
13	Alcpi 1	390,40	398	−0,61

Montant coupon (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
6	Dassault-Aviation 1	501	499	−0,40
4,80	Dassault Electro 1	446,10	444	−0,47
45	De Dietrich 1	2950	2980	+0,84
5,50	Degremont 1	532	529	−0,56
5	Dev.R.N-P De Cal 2	75,80	75,20	−0,79
18,50	Dev.R.Sud-Est Ly 2	100	97,75	−2,25
4	DMC (Dollfus Mi) 1	420	406	−3,33
11	Docks France 1	732	719	−1,78

Montant coupon (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
70,50	Locindus 1	1095	1009	−0,59
17,50	LVMH Moet Vuitton 1	875	862	−1,49
10	Lyon.Eaux-Dumez 1	575	568	−1,22
12,80	Marine Wendel 1	396	391	−1,26
2,20	Matra-Hachette 1	119	116	−2,52
4	Metaleurop 1	83,50	82,40	−1,32
2,50	Metrologie Intl 1	11,55	11,60	+0,43
1,50	Michelin 1	222,70	218,70	−1,80

Montant coupon (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
22	Sodexho 1	580	570	−1,82
2	Sogenal (Ny) 2	142	141	−0,70
33	Sommer-Allibert 1	1940	1918	−1,08
39,38	Sophia 1	469	465	−0,85
38	Sovac 1	1659	1630	−1,75
17	Spie Batignolles 1	383	379,90	−0,81
23	Strafor Facom 1	700	697	−0,43
8,20	Suez 1	307,40	304,20	−1,04

Montant coupon (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
1,24	Hewlett-Packard 1	448,20	447	−0,27
0,25	Hitachi 1	56	57,50	+2,68
17,98	Hoechst 1	1163	1162	−0,09
1,21	I.B.M 1	359	357,70	−0,36
1,48	I.C.I 1	68	68	—
2,40	I.T.T. 1	476,80	472,90	−0,82
0,85	Ito Yokado 1	288	285,90	−0,73
0,33	Matsushita 1	96,55	97,70	+1,19
0,53	Mc Donald's 1	342,10	342,50	+0,12
1,39	Merck and Co 1	171	170,80	−0,12
2,13	Minnesota Mining 1	291,50	288	−1,23

[illegible]

Comptant (sélection)

Obligations

[illegible]

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
CIC 1	346	346
Commaire Blancy	377	—
Coragen Holding	28,20	—
Champex (Ny)	10,25	—
CIC Un.Euro.CIP 1	355	340
C.I.T.R.A.M. (B)	3500	—
Cpt Lyon Alem 2	381	379,10
Concorde-Ass Risq 2	1000	1000
Constr.Met.Prov.	28	28,50
Credit Gen.Ind.	80,10	—
Darblay	501	—
Didot Bottin	700	691

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Ulmer Cofradi	1620	1640
Vicat 2	525	529
Virax	131,50	—

Étrangères

[illegible]

Hors-cote (sélection)

[illegible]

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Codetour	233	233
Creeks	194,80	190,10
Dauphin OTA	315,10	—
Devanlay 2	1415	1420
Labor.Delisco	188	188
Editions Belfond	117	—
Europ Propulsion 2	370	369,90
Finabail	190	179,50
Finacor	171,90	167,90
G.L.M. S.A.	1000	1020
Gravograph	211	212
I.C.C. 2	220	217

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Thermador Hold(Ly)	585	588
Unilog	323	322
Viel et Cie #	245	249
Vilmorin et Cie/2	382	384

Sicav (sélection) 30 mai

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Ecur. Trimestriel	2012,33	1992,41
Elanciel	131,46	127,83
Elicash	825288,49	825288,49 ◇
Emergence Poste	109,14	105,96
Energia	388,32	370,71
Eparcic	4253,81	4253,81
Eparcourt-Sicav	4040,59	4030,48
Epargne-Unie	1541,23	1503,64
Eufi Cash capi.	9252,01	9252,01 ◆
Euro Solidarité	1201,60	1189,70 ◆
Eurocic Leaders	1314,96	1276,66
Eurodyn	1472,43	1436,52

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Nippon-Gan	7627,79	7528,72
Nord Sud Dévelop	1921,44	1917,60 ◆
Oblicic-Mondial	3185,18	3059,27
Oblicic-Régions	1157,82	1139,92
Oblifutur	3383,34	3300,83
Oblig. ttes caté.	286,36	283,31
Oblilion	1870,86	1854,32
Obliséurité Sicav	15221,66	15221,66
Oblitys	519,22	511,55
Oraction	1673,87	1632,26
Patrimoine Retraite	263,43	258,26
Parvalor	644,39	631,75

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Univar	272,51	272,51 ◇
Univers Actions	1633,76	1593,91
Univers Obligations	1993,48	1958,31
Valorg	2306,36	2304
Valreal	62458,61	62427,48
Winterthur St-Honore	258,76	247,83

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 30/05	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,6285	5,6220	5,40	5,90
Ecu	6,5795	6,5775	—	—
Allemagne (100 dm)	341,8400	341,6800	329	352
Belgique (100 F)	16,5895	16,6000	16,10	17,10
Pays-Bas (100 fl)	304,8800	304,7200	293	314
Italie (1000 lires)	3,5340	3,5380	3,35	3,80
Danemark (100 krd)	87,2900	87,2300	83	91
Irlande (1 iep)	8,3360	8,3300	8	8,75
Gde-Bretagne (1 L)	8,4945	8,4845	8,10	8,90
Grèce (100 drachmes)	2,2930	2,3030	2,10	2,65
Suisse (100 f)	400,1800	400,9400	387	409
Suède (100 krs)	72,8800	72,6700	69	78
Norvège (100 k)	78,9400	78,8800	75	84
Autriche (100 sch)	48,5720	48,5740	47,10	50,10
Espagne (100 pes)	4,1470	4,1495	3,90	4,45
Portugal (100 esc)	3,2850	3,2850	3,05	3,80
Canada (1 $ can)	4,0816	4,0578	3,90	4,35
Japon (100 yens)	5,3784	5,3799	5,20	5,55

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 30/05
Or fin (kilo en barre)	69600	69300
Or fin (en lingot)	69550	69850
Napoléon (20f)	400	404
Pièce Fr (10 f)	325	—
Pièce Suisse (20 f)	401	403
Pièce Latine (20 f)	401	403
Souverain	507	505
Pièce 20 dollars	2505	2505
Pièce 10 dollars	1330	1335
Pièce 5 dollars	875	—
Pièce 50 pesos	2600	2555
Pièce 10 florins	415	422

Matif (Marché à terme international de France)

30 mai 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 47 222

Cours	Juin 94	Sept. 94	Déc. 94
Dernier	118,74	117,76	117
Précédent	118,68	117,72	116,84

CAC 40 A TERME
Volume : 33 231

Cours	Mai 94	Juin 94	Juillet 94
Dernier	2051	2033,50	2030
Précédent	2048	2030	2028

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Naissances

M. et Mme Olivier DEREN,
née Sophie Morot,
ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils,

Augustin,

à Paris, le 25 mai 1994.

28, rue Saint-Paul,
75004 Paris.

Viviane et Serge LEPELTIER
ont la joie de faire part de la naissance de leur petit-fils,

Romain,

le 25 mai 1994, chez
Frédérique et Denis STÉFANIAK.

18, allée Henri-Gillet,
18000 Bourges.

– De l'amour entre
Coriane ILLOUZ
et
Gérard PEHAUT
est né, le 30 mai 1994,

Simon,

premier frère de Léa Pehaut.
Gaudeamus.

Anniversaires de naissance

– Le 1er juin 1975, tu es arrivé pour notre bonheur à tous.

Bon anniversaire,

Frédéric.

Mariages

Eveline BLEPP
et
Jacques NAYMARK

ont le plaisir de faire part de leur mariage qui a été célébré le 22 mai 1994, à la mairie du 11e arrondissement de Paris.

Décès

– Sa famille,
Et ses proches,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Michel BERTON,

survenu le 29 mai 1994, à l'âge de cinquante-deux ans.

La cérémonie religieuse est célébrée, mardi 31 mai, à 14 heures, en l'église Notre-Dame-de-la-Salette, 38, rue de Cronstadt, Paris-15e.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité à Châteaudouble (Drôme).

La famille remercie pour leur dévouement l'équipe du service du professeur Alexandre, de l'hôpital Broussais, et toutes les personnes qui l'ont accompagné dans sa maladie.

Mme Solange Berton
Et ses enfants,

12, rue de Vouillé,
75015 Paris.

Philippe CAL,
comédien,

nous a quittés samedi 28 mai 1994, à l'âge de trente-cinq ans.

Ses amis,
Sa famille,
se retrouveront mercredi 1er juin, à 16 heures, en l'église Saint-Germain de Charonne, 119, rue de Bagnolet, Paris-20e.

« Le vierge, le vivace et le bel aujourd'hui... »
Mallarmé.

Le docteur Pierre CHADOURNE

s'est éteint le 26 mai 1994, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

L'inhumation a eu lieu à Vétheuil (Val-d'Oise), dans la plus stricte intimité.

De la part de son épouse,
Mme Christiane Chadourne.

10, rue Paul-Couderc,
92330 Sceaux.

Un colloque à Caen

Faut-il faire la guerre pour la démocratie ?

Le Monde des débats et le conseil régional de Basse-Normandie organisent, le jeudi 2 et le vendredi 3 juin, à Caen, à l'Abbaye-aux-Dames, un colloque sur le droit d'intervention. Des historiens, des chercheurs, des philosophes, des responsables politiques et militaires français et étrangers, débattront de la façon dont a été conçue, et appliquée depuis, la stratégie des droits de l'homme qui a motivé les combattants alliés de la seconde guerre mondiale. Contacter Mlle Lefevre au (16) 31-06-98-39.

– Mme Nicole Ginoux,
M. et Mme Loïc Avice de Bellevue,
M. et Mme Philippe Ginoux,
M. et Mme Patrice Ginoux,
ses enfants,
Nathalie et Manuel Bessec,
Laurent et Géraldine Avice de Bellevue,
Marie-Anne et Eric Ginoux,
Nicolas Ginoux,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri GINOUX,
maire de la ville de Montrouge;
conseiller général des Hauts-de-Seine,
ancien député,

survenu le 27 mai 1994, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Le service religieux sera célébré en l'église Saint-Jacques-le-Majeur, place de la Mairie à Montrouge, le mercredi 1er juin, à 15 h 30.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale, au cimetière de Montrouge.

18, rue Marcelin-Berthelot,
92120 Montrouge.

– M. Georges Dalex,
premier maire adjoint de la ville de Montrouge,
La municipalité,
Le conseil municipal,
Le personnel communal,
La Fondation Verdier,
Le conseil d'administration de la SEMMONT,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Henri GINOUX,
maire de la ville de Montrouge,
conseiller général des Hauts-de-Seine,
ancien député,
ancien conseiller régional,

survenu le 27 mai 1994.

Une chapelle ardente sera ouverte au public le mercredi 1er juin, à partir de 8 h 30, en la mairie de Montrouge.

Un hommage public lui sera rendu en la mairie, le même jour, à 14 h 30.

La cérémonie religieuse aura lieu à 15 h 30, en l'église Saint-Jacques-le-Majeur de Montrouge.

Hôtel de ville,
43, avenue de la République,
92120 Montrouge.

– Le président du conseil général des Hauts-de-Seine,
Le bureau,
Et les membres du conseil général,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Henri GINOUX,
maire de la ville de Montrouge,
conseiller général des Hauts-de-Seine,
ancien député,

survenu le 27 mai 1994.

(Le Monde *du 31 mai.*)

– M. et Mme Eric Degrémont,
Nils et Samuel Degrémont,
ses parents et ses frères,
Mme Raymond Breitling,
sa grand-mère,
M. et Mme Jean-Claude Degrémont,
M. et Mme Bo von Beetzen,
M. et Mme Olivier Degrémont,
M. et Mme Pierre-Philippe Degrémont,
M. et Mme François de Bonnechose,
M. et Mme Jean-Arnold de Clermont,
M. et Mme Philippe Guiraud,
M. et Mme Alfred Necker,
et leurs enfants,
ses oncles, tantes et cousins,
Ses amis,
ont la douleur d'annoncer le décès accidentel de

Léonard DEGRÉMONT,

à l'âge de dix-neuf ans, le 30 mai 1994.

Le culte d'action de grâce aura lieu au temple de Monflanquin (Lot-et-Garonne), le mercredi 1er juin, à 14 h 15.

« Le Seigneur garde tes allées et venues dès maintenant, et pour toujours. »
Ps., 121, 8.

2, rue Paul-Louis-Courier,
24000 Périgueux.

– Henri et Rachel Gebrowicz,
Joseph et Raymonde Rozencwajg,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Ida GEBROWICZ,

à quatre-vingt-douze ans.

Elle sera inhumée le 1er juin 1994, à 15 heures.

Rendez-vous porte principale du cimetière de Bagneux.

Ils rappellent le souvenir de son mari,

M. Zelik GEBROWICZ,

mort à Auschwitz en 1943.

Ni fleurs ni couronnes.

115 *bis*, rue de Paris,
94220 Charenton-le-Pont.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Michel Sené,
Leïla, Hélène et Eloïse,
Michel, Yves et Nicolas,
ses enfants,
Juliette et Hugo,
ses petits-enfants,
Renée et Pierre Pagès,
ses parents,
ont la douleur de faire part du décès de

Annie de COMARMOND,

survenu le 20 mai 1994.

Elle a été inhumée à Piana, dans le tombeau familial.

8, villa Auguste-Blanqui,
75013 Paris.
58, avenue de Choisy,
75013 Paris.

– Mme Christian Genevard,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Christian GENEVARD,
pharmacien,
maire honoraire de Morteau (Doubs),
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
officier des Palmes académiques,
ancien député,
ancien conseiller général,
ancien président
du district de Morteau,

survenu le 26 mai 1994.

Les obsèques ont eu lieu le 28 mai, à Monein (Pyrénées-Atlantiques).

Cet avis tient lieu de faire-part.

12, chemin d'Olhonce,
64220 Saint-Jean-Pied-de-Port.

– Jean-Louis Rauzy,
Jeanne-Marie Rauzy,
ses enfants,
Antoine Furno,
son petit-fils,
ont la tristesse de faire part du décès de

Marie-Jeanne, Anna LACAS,
docteur en droit,

survenu le 19 mai 1994, à Paris.

La cérémonie religieuse et l'inhumation dans le caveau de famille ont eu lieu le mercredi 25 mai, à Avignonet (Haute-Garonne), dans l'intimité.

« Le vent souffle où il veut : tu en entends le bruit, mais tu ne sais pas d'où il vient ni où il va. »
Jean, III, 8.

2 *bis*, rue Desmarquets,
76200 Dieppe.
178, rue du Faubourg-Saint-Honoré,
75008 Paris.

– Mme J.-G. Revault d'Allonnes,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Marie-Hélène Fermé,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Diane Orgeolet,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Olivier Revault d'Allonnes,
leurs enfants et petits-enfants,
son épouse, ses sœurs, son frère et leur famille,
ont la tristesse de faire part du décès du

général de corps d'armée (C.R.)
Jean-Gabriel
REVAULT D'ALLONNES,
compagnon de la Libération,

survenu le 28 mai 1994.

Les obsèques religieuses ont lieu le mardi 31 mai, à 15 heures, en l'église de Pagney (Jura).

Cet avis tient lieu de faire-part.

39350 Pagney.

[Né le 13 août 1914 à Louannec (Côtes-du-Nord), ancien élève de Saint-Cyr, Jean-Gabriel Revault d'Allonnes rejoint la France libre dès août 1940 et il participe aux opérations du Gabon, de Syrie, de Libye et de Tunisie avec ce qui devait devenir la 2e division blindée, où il sert comme officier à l'état-major du futur maréchal Leclerc. En avril 1944, il est en Angleterre avec cette même formation qui débarquera, en France, en juillet de la même année. Il est alors capitaine au régiment de marche du Tchad (RMT), et c'est à ce titre qu'il sera fait compagnon de la Libération le 29 décembre 1944. Après la guerre, il est notamment attaché militaire de France en Colombie, puis il sert en Indochine jusqu'en 1954. Après avoir occupé plusieurs postes d'état-major, il devient attaché militaire de France à Lisbonne et, en 1963, il est nommé à la tête du 43e régiment blindé d'infanterie de marine, en Allemagne, où il a la tâche d'instruire, parmi ses recrues du service, le chanteur Johnny Hallyday. Le colonel Revault d'Allonnes passe alors pour un partisan d'une réforme en profondeur du service militaire et il exposera ses idées à plusieurs reprises dans la presse, et notamment dans *le Monde*. En 1965, il commande la 9e brigade à Saint-Malo. Après avoir commandé la 23e division militaire à Rouen, il est nommé en 1973 chef de la mission militaire française auprès du comité militaire de l'Atlantique nord. En 1975, il quitte l'armée d'active avec le rang de général de corps d'armée. Titulaire de la croix de guerre 1939-1945 et de la Military Cross britannique, le général Revault d'Allonnes était commandeur de la Légion d'honneur et grand-croix de l'ordre national du Mérite.]

– Bray-en-Val (Loiret).

La famille Rézard
fait part du décès de

Mme Jean RÉZARD,
née Andrée Poussin,

le 29 mai 1994, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Les obsèques religieuses auront lieu le mercredi 1er juin, à 15 heures, en l'église Saint-Jacques de Bray-en-Val (Loiret).

Clairval,
le moulin Saumaire.
45460 Bray-en-Val.

– Mme Jacques-Yves Schaack,
née Christine Sarradin,
son épouse,
Thierry, Nadia et Sofiane Schaack,
Nathalie, Marie-Caroline
et Emmanuelle Schaack,
ses enfants et petit-fils,
Christophe, Caroline, Claire, Thomas et Mathias Ader,
ses beaux-enfants,
Mme Pierre Bourguignon,
Mme Edith Wilhelem,
ses belles-mères,
M. et Mme Armand Roller-Schaack
et leurs enfants,
M. et Mme Alain Schaack-Debicke
et leurs enfants,
Les docteurs Jean-Claude et Françoise Schaack-Denis
et leurs enfants,
M. et Mme José Olivera-Schaack
et leurs enfants,
M. et Mme Schaack-Doub
et leurs enfants,
ses frères et sœurs,
Les familles Bourguignon, Merckling, Ramain, Pesant, Barsacq, Sarradin,
ses beaux-frères et belles-sœurs,
Ainsi que les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du rappel dans la lumière de Dieu de

M. Jacques-Yves SCHAACK,
ingénieur de l'Ecole polytechnique
de Zurich,
veuf en premières noces
de Michèle Bourguignon,

survenu à Paris, le 25 mai 1994, à l'âge de cinquante-six ans, muni des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 3 juin, en l'église Notre-Dame-de-Lorette, Paris-9e, à 8 h 30 précises, suivie de l'inhumation au cimetière d'Esch-Lallange (Luxembourg), à 15 h 15.

Une messe sera célébrée le samedi 4 juin en l'église Saint-Pie X de Luxembourg-Belair, à 11 heures.

Prière de remplacer les fleurs et couronnes par un don à Médecins du monde, mission Sud-Soudan, adressé à :
Christine Schaack,
41, rue des Martyrs,
75009 Paris.

– Sousse. Sfax. Paris. Israël.

M. et Mme Simon Uzan,
leurs enfants et petits-enfants,
M. Benjamin Uzan,
veuf d'Yvette Jacques,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Gisèle Uzan,
veuve de M. Victor Nataf,
leurs enfants et petits-enfants,
M. Bouhnik et Mme,
née Mireille Uzan,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Victor UZAN,
née Julie Lumbroso,

leur mère, belle-mère, grand-mère et arrière-grand-mère,

survenu à Paris, le 28 mai 1994, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Les obsèques auront lieu le mercredi 1er juin, à 10 h 30, au cimetière parisien de Pantin (Seine-Saint-Denis), où l'on se réunira porte principale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

35, rue Vauvenargues,
75018 Paris.
7, rue Lacaille,
75017 Paris.
Talpiot Mizrah,
207/30 Jérusalem.

Anniversaires

– Dans la tristesse de ne plus voir ses yeux, son sourire, ceux qui ont connu et aimé

Simone CHAZE

se souviennent.

– Il y a dix ans,

Mme DESMAS,
née Marie-Louise Cochart,

nous quittait.

Que celles et ceux qui l'ont connue et aimée aient une pensée affectueuse pour elle.

– Le 1er juin 1989,

Jean RABAUT,
journaliste,
historien,

nous quittait.

Ses enfants et sa sœur se souviennent.

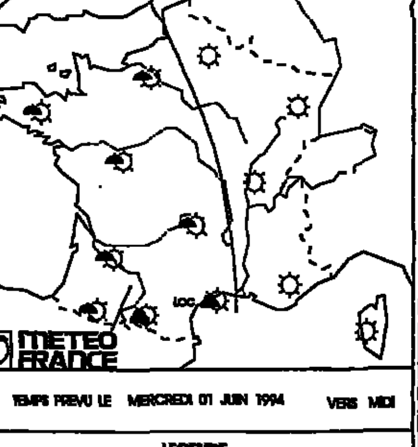
Communications diverses

Ecole spéciale d'architecture
rentrée automne 1994

Bacheliers, futurs bacheliers, diplômés de l'enseignement supérieur, vous désirez intégrer l'Ecole spéciale d'architecture à l'automne 1994 :

– l'examen d'admission se déroulera le mardi 28 juin 1994;
– retrait des dossiers : 254, boulevard Raspail, Paris-14e, ou par correspondance;
– dépôt des dossiers avant le 24 juin 1994;
– semaine portes ouvertes du 6 au 10 juin ;
– renseignements : (1) 40-47-40-00.

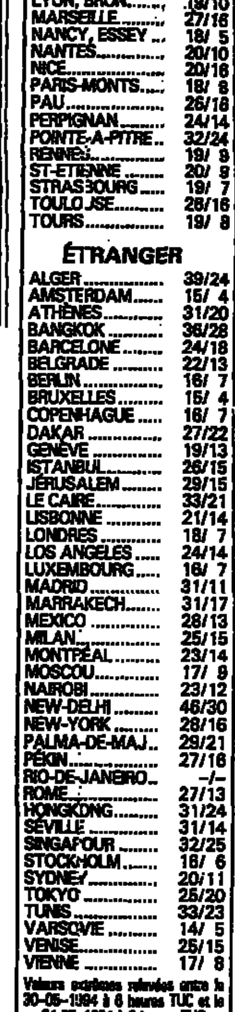
MÉTÉOROLOGIE



LEGENDE
ENSOLEILLE — TRES NUAGEUX OU COUVERT — AVERSES
ECLAIRCIES PEU NUAGEUX — PLUIE OU BRUINE — ORAGES
NUAGEUX COURTES ECLAIRCIES — NEIGE — BRUMES ET BROUILLARD — SENS DE DEPLACEMENT

Mercredi : soleil et chaleur. – Sur l'ensemble du pays, ce sera une journée estivale, avec un franc soleil et une forte chaleur.
Le Languedoc pourra toutefois subir quelques nuages bas, poussés par un petit vent d'autan.
En fin de journée, le ciel se voilera sur les régions les plus à l'ouest; des ondées orageuses commenceront à éclater en soirée, puis durant la nuit, sur la Bretagne, la Normandie, les Pays-de-Loire, le Poitou-Charentes, l'Aquitaine et les Pyrénées.
Les températures matinales seront dans les normes de saison : 6 à 10 degrés dans le Nord et le Nord-Est, 10 à 14 sur le reste de la moitié nord, et de 13 à 18 sur la moitié sud ; quant aux maximales, elles seront dignes d'un mois de juillet, avec de 24 à 30 degrés au nord de la Loire, et de 29 à 34 au sud.
Le vent sera partout faible ou modéré, de sud ou sud-est.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



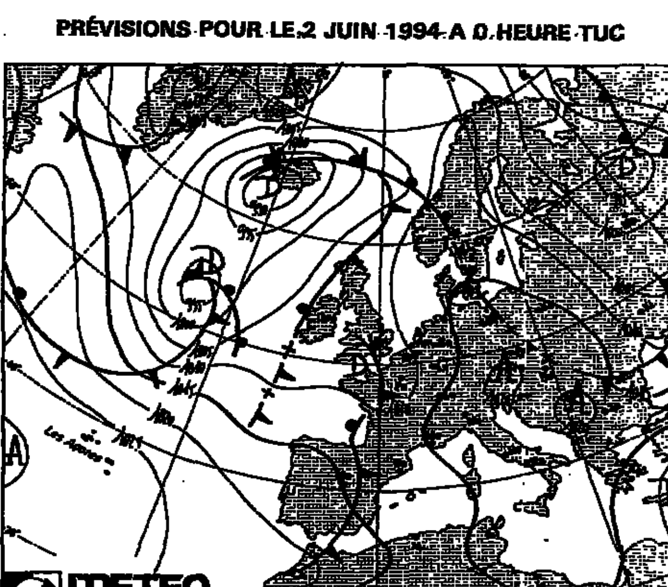
TEMPÉRATURES
maxima – minima

FRANCE	
AJACCIO	23/14
BIARRITZ	28/16
BORDEAUX	24/15
BOURGES	19/ 9
BREST	16/ 6
CAEN	14/ 5
CHERBOURG	13/ 4
CLERMONT-FER.	18/ 9
DIJON	19/ 9
GRENOBLE	22/11
LILLE	15/ 5
LIMOGES	21/12
LYON, BRON	19/10
MARSEILLE	27/16
NANCY, ESSEY	18/ 5
NANTES	20/10
NICE	20/16
PARIS-MONTS.	18/ 8
PAU	26/18
PERPIGNAN	24/14
POINTE-A-PITRE	32/24
RENNES	19/ 9
ST-ETIENNE	20/ 9
STRASBOURG	19/ 7
TOULOUSE	28/16
TOURS	19/ 8
ÉTRANGER	
ALGER	39/24
AMSTERDAM	15/ 4
ATHÈNES	31/20
BANGKOK	36/28
BARCELONE	24/18
BELGRADE	22/13
BERLIN	16/ 7
BRUXELLES	15/ 4
COPENHAGUE	16/ 7
DAKAR	27/22
GENÈVE	19/13
ISTANBUL	26/15
JÉRUSALEM	29/15
LE CAIRE	33/21
LISBONNE	21/14
LONDRES	18/ 7
LOS ANGELES	24/14
LUXEMBOURG	16/ 7
MADRID	31/11
MARRAKECH	31/17
MEXICO	28/13
MILAN	25/15
MONTRÉAL	23/14
MOSCOU	17/ 9
NAIROBI	23/12
NEW-DELHI	46/30
NEW-YORK	28/16
PALMA-DE-MAJ.	29/21
PÉKIN	27/16
RIO-DE-JANEIRO	–/–
ROME	27/13
HONGKONG	31/24
SÉVILLE	31/14
SINGAPOUR	32/25
STOCKHOLM	16/ 6
SYDNEY	20/11
TOKYO	25/20
TUNIS	33/23
VARSOVIE	14/ 5
VENISE	25/15
VIENNE	17/ 8

Valeurs extrêmes relevées entre le 30-05-1994 à 6 heures TUC et le 31-05-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 2 JUIN 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6312

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I							■		
II									
III				■					
IV		■	■			■			
V							■		
VI				■				■	■
VII					■	■			
VIII	■						■		
IX									
X	■								
XI						■			

HORIZONTALEMENT

I. Héros d'une histoire assez complexe. Quelque chose de fouillé. – II. Ils se donnent bien du mal pour la galerie. – III. Séduisit. Dans une situation fort reposante. – IV. Chef d'orchestre. Touché au cœur. – V. Tenue de chasseur. Préposition. – VI. Elle manqua d'objectif (épelé). Mot valant à lui seul toute une « expression ». – VII. Vainqueurs de compétitions se déroulant souvent en deux manches. Préfixe. – VIII. Flatteur, on finit par l'avoir dans le nez. Degré. – IX. Vêtements de corps. – X. Mot familier aux turfistes. – XI. D'un tel homme, on est bien obligé de reconnaître qu'il a raison. Fracture d'une côte.

VERTICALEMENT

1. Elle écoute d'autant mieux qu'elle est bien dressée. – 2. Elle peut disposer d'un château ou d'une simple pièce. Tire sur le vert. – 3. Fut tenu à une résolution. Démon. – 4. Quartier de Nice. Conjonction. Compagnons fidèles des odalisques. – 5. Feux de position. Donne lieu à des représentations périodiques. – 6. Fin de participe. Terme de jeu. Quelque chose d'hermétique. – 7. Touché par le plein emploi. Symbole. Ses couteaux sont inoffensifs. – 8. Est pratique pour endormir. Combattis la banalité. – 9. Dont les côtes sont remarquables. Ecrivit pour la postérité.

Solution du problème n° 6311

Horizontalement

I. Benjamine. – II. In. Uvales. – III. Brasero. – IV. Le. Etau. – V. IG. Is. Epi. – VI. Oiseau. En. – VII. PS. Un. Art. – VIII. HT. Traça. – IX. Ir. Bée. Un. – X. Lésa. Anet. – XI. Eros. Suse.

Verticalement

1. Bibliophile. – 2. Enregistrer. – 3. SO. – 4. Jussieu. Bas. – 5. Ave. Santé. – 6. Mare. Réas. – 7. Ilote. Aa. Nu. – 8. Né. Aperçues. – 9. Esquintante.

GUY BROUTY

RADIO-TÉLÉVISION

MARDI 31 MAI

TF 1

13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.25 Série : Côte Ouest.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.35 Club Dorothée.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! (et à 0.20). Invité : Etienne Chicot.
19.50 Alain Decaux raconte. Le Débarquement.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.50 Cinéma : L'Ours. ■■■ Film français de Jean-Jacques Annaud (1987).
22.25 Divertissement : Ciné gags.
22.35 Série : Columbo.
1.20 Journal et Météo.
1.25 Magazine : Reportages.

FRANCE 2

13.40 Campagne pour les élections européennes.
13.50 INC.
13.55 Sport : Tennis. En direct de Roland-Garros.
18.10 Jeu : Un pour tous.
18.45 Divertissement : Rien à cirer. Invité : Michel Courtemanche.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 4.40). Animé par Nagui.
19.59 Journal.
20.30 L'Image du jour à Roland-Garros.
20.35 Campagne pour les élections européennes.
20.40 Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Le Bras de fer (Over the Top). □ Film américain de Menahem Golan (1987).
22.30 Magazine : Bas les masques. Je vis dans un orphelinat pas comme les autres. Reportages : Le coucher à Saint-Philippe, La famille de Xavier, La formation aux Orphelins apprentis d'Auteuil, 28 maisons, 26 quartiers.
23.50 Journal, Météo et Côté court.
0.15 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.
1.25 Sport : Tennis. Internationaux de France à Roland-Garros : le match du jour (rediff.).

FRANCE 3

13.55 Jeu : Télétennis.
14.05 Série : Bizarre, bizarre.
14.30 Série : La croisière s'amuse.
16.10 Tiercé, en direct.
16.25 Magazine : La Fièvre de l'après-midi.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer. En direct de Sainte-Mère-Eglise.
18.15 Campagne pour les élections européennes.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *L'Invitation au voyage,* d'Alain Weill.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Magazine : Côté court.
20.35 Tout le sport.
20.50 Spectacle : Grande nuit magique en Italie.
22.10 Campagne pour les élections européennes.
22.25 Journal et Météo.
22.55 Les Brûlures de l'Histoire. Les secrets du jour J. Invité : Gilles Perrault, historien.
23.50 Magazine : A la une sur le 3.
0.20 Continentales.
0.55 Musicale graffiti.

CANAL PLUS

13.35 Le Journal du cinéma.
13.40 Cinéma : Moi Ivan, toi Abraham. ■■ Film français de Yolande Zauberman (1993).
15.25 Magazine : L'Œil du cyclone. Les pieds-noirs font du cinéma (rediff.).
15.50 Surprises.
16.00 Le Journal du cinéma.
16.05 Cinéma : Agaguk. ■ Film français de Jacques Dorfmann (1992).
17.50 Surprises.
18.00 Canaille peluche.

— En clair jusqu'à 20.35 —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Hook. ■ Film américain de Steven Spielberg (1991).
22.50 Flash d'informations.
22.55 Cinéma : Qiu Ju, une femme chinoise. ■■■ Film chinois de Zhang Yimou (1992, v.o.).
0.32 Pin-up.
0.35 Cinéma : L'Ecole des héros. □ Film américain de Daniel Petrie Jr. (1990, dern. rediff., v.o.).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Cinéma : Aniki-Bobo. ■■ Film portugais de Manoel De Oliveira (1941, v.o., rediff.).
18.10 Documentaire : Bienvenue au pays des morts, le tabac et ses victimes. De Georg M. Hafner et Kamil Taylan (rediff.).
18.55 Série : Voisins. De Victor Kamer.
19.30 Documentaire : L'Opération Nicolaï. De Ricard Beles.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Magazine : Transit.
21.45 2e anniversaire d'ARTE.
22.00 Cinéma : Jules et Jim. ■■■ Film français de François Truffaut (1962).
23.40 Documentaire : L'Histoire vraie de Jules et Jim. D'Elisabeth Weyer.
0.40 2e anniversaire d'ARTE. Seconde partie (20 min).

M 6

13.30 Série : Drôles de dames.
14.20 Variétés : Musikado.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : Les deux font la loi.
18.00 Série : Un flic dans la Mafia.
19.00 Série : Pour l'amour du risque.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Grandeur nature.
20.50 Série : Loïs et Clark, les nouvelles aventures de Superman.
22.40 Série : Amicalement vôtre.
23.35 ▶ Documentaire : Les Frontières de la haine. D'Hubert Dubois.
0.35 Six minutes première heure.
0.45 Magazine : Mes années clip.
1.30 Magazine : Culture pub.
1.55 Documentaire : Nature et civilisation.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel médecine. La maladie de Parkinson.
21.32 Grand angle. *La Naie Presse,* 1934-1994, histoire d'un journal juif et communiste (rediff.).
22.40 Les Nuits magnétiques. Le lit : du lange au linceul.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 30 avril au Centre Pompidou) : Richiamo, de Fedele ; La Citta invisibili, de Melchiorre ; La terre se déplace sur les cornes d'un taureau, de Huber, par l'Ensemble Al Kindi et l'Ensemble Intercontemporain.
23.07 Ainsi la nuit. Sonate pour clarinette et piano en fa mineur op. 120, de Brahms ; Quatuor à cordes en fa majeur, de Ravel ; Etude pour piano en fa mineur op. 25, de Chopin.
0.00 L'Heure bleue.

Les interventions à la radio

RTL, 18 h 15 : Philippe de Villiers (« Le grand jury RTL-*le Monde* »).
France-Inter, 19 h 20 : « Europe des nations, Europe des régions », avec Jacques Blanc, Marc Censi, Miquel Roca, Jean-Pierre Chevènement, Marie-Christine Blandin.

IMAGES — DANIEL SCHNEIDERMANN

Explications

« JE vous remercie de m'avoir invité ce soir. Nous devons à nos ex-futurs électeurs, je le reconnais, quelques explications, et je ne m'y déroberai pas. Si nous avons finalement décidé, après quelques nuits blanches, de maintenir notre liste tout en la retirant, c'est après avoir été victimes d'un triple complot. Afin que les responsabilités devant l'Histoire soient clairement établies, appelons-le par son nom.

» J'accuse les forces politiques d'avoir tenté de nous assimiler à elles en entretenant un débat misérable pour chercher à savoir à quelle liste concurrente nous allions prendre des voix. Quelle médiocre conception ! Quelle incompréhension de notre démarche ! Si nous nous présentions à ces élections, c'était précisément pour pouvoir rester hors de l'arène politique. Jamais nous n'avons prétendu nous livrer à l'exercice indigne de la pêche aux voix. Nous avons une trop haute idée des élections pour y voir une gesticulation politicienne, et nous nous faisons de l'électeur une image trop pure pour envisager de solliciter son vote.

» Les médias ne nous ont pas épargnés. Nous nous y attendions, certes ; mais tout de même ! Le tapage autour de notre liste, l'ouverture du « 20 heures », les gros titres des journaux, les invitations répétées, les spéculations autour de la présence dans nos rangs de « modérés » et de « jusqu'au-boutistes », alors que tout au long de ces journées je n'ai jamais été si proche de mon ami Machin, la honteuse simplification de nos positions, ont eu pour effet de nous assimiler à un phénomène superficiel et sans lendemain. Que fut-ce d'autre qu'un lynchage médiatique particulièrement raffiné ?

» Enfin, je ne minimiserai pas les effets ravageurs de l'empressement des électeurs eux-mêmes. Accorder 4 ou 7, voire 12 % des suffrages à un mouvement qui ne prétendait pas faire campagne et ne revendiquait ni victoire ni élu, n'était-ce pas une manière de le déconsidérer ?

» Que tous ceux-là, pourtant, ne se réjouissent pas trop vite : cette défaite est notre plus éclatante victoire. Ceux qui voulaient nous empêcher d'aller jusqu'au bout ont échoué : nous ferons campagne jusqu'à la dernière seconde, nous ne nous tairons pas. Quant à ceux qui souhaitaient nous entraîner dans la misérable basse-cour politicienne, ils en seront pour leurs frais : nous ne distribuerons pas de bulletins de vote. Cela n'empêchera évidemment pas tous nos vrais amis de voter pour nous. Nous leur faisons confiance.

» En vérité, nous ne serons jamais plus présents que dans notre absence. Et je ne saurais trouver manière plus éloquente, chers amis, de rester parmi vous que de vous dire maintenant : au revoir, et merci pour tout ! »

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MERCREDI 1er JUIN

TF 1

6.00 Série : Passions (et à 4.00).
6.28 Météo (et à 6.58, 7.13).
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.00 Journal.
7.15 Club mini. Cococinelle ; Tifou ; Quick et Flupke.
7.30 Disney Club mercredi. Dessin animé ; La Petite Sirène ; La Bande à Picsou ; Reportage ; L'atelier de magie de Pierre Barclay.
8.55 Club Dorothée matin. Princesse Sarah ; Sailor Moon ; Dragon Ball Z ; Ranma un demi ; Power Rangers ; Salut les Musclés ; La Séquence animaux du docteur Klein ; Clip ; Jeux.
11.55 Jeu : La Roue de la fortune.
12.25 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.40 Série : Agence tous risques.
14.35 Club Dorothée. Huit ça suffit ; Charles s'en charge ; Salut les Musclés ; Drôle de vie ; Parker Lewis ne perd jamais ; Jeux.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine : Coucou c'est nous ! (et à 0.05). Présenté par Christophe Dechavanne. Invitée : Sandrine Kiberlain.
19.50 Alain Decaux raconte. Le Débarquement.
20.00 Journal, La Minute hippique et Météo.
20.45 Variétés : Sacrée soirée. Emission présentée par Jean-Pierre Foucault, Sophie Favier, Nathalie Simon, Laurent Baffie et Sam Z. Avec François
22.45 ▶ Magazine : Décisions secrètes. De Jean-Louis Burgat, Dominique Bromberger et Jean-Louis Gilliaud. Le jour où Bush a sauvé Saddam Hussein.
23.50 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise. Peter Hadfield, de Shell.
1.10 Journal et Météo.
1.15 Concert : Orchestre national Bordeaux-Aquitaine. *Symphonie n° 1,* de Bruckner, d'après Prokofiev.

FRANCE 2

5.50 Dessin animé.
5.55 Divertissement : Rien à cirer (rediff.).
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.30 Clip : Sida (et à 22.55).
8.35 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
9.00 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.25 Télévisator 2. Présenté par Cyril Drevet.
11.15 Flash d'informations.
11.20 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide.
12.20 Magazine : C'est tout Coffe. Présenté par Jean-Pierre Coffe.
12.55 Météo (et à 13.35).
12.59 Journal.
13.35 Campagne pour les élections européennes.
13.50 INC.
13.55 Sport : Tennis. Internationaux de France, en direct de Roland-Garros.
18.05 Jeu : Un pour tous.
18.40 Divertissement : Rien à cirer. Invitée : Bernadette Lafont.
19.15 Jeu : Que le meilleur gagne.
19.50 Tirage du Loto (et à 21.10).
19.59 Journal.
20.15 Face-à-face. Bernard Tapie et Jean-Marie Le Pen.
20.50 L'Image du jour à Roland-Garros.
20.55 Campagne pour les élections européennes.
21.00 Journal des courses et Météo.
21.20 ▶ Téléfilm : Marie s'en va-t'en-guerre. De David Delrieux, avec Laure Duthilleul, Etienne Chicot.
23.00 Documentaire : Les Amants du siècle. De Frédéric Mitterrand. Igor Stravinsky et Véra de Bosset.
0.10 Journal, Météo et Côté court.
0.35 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.
1.45 Court métrage : Histoires courtes. La Piscine, de Laurent Jennet.
1.55 Sport : Tennis. Internationaux de France à Roland-Garros : le match du jour (rediff.).

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Premier service.
7.15 Bonjour les petits loups.
8.05 Les Minikeums. Les Koalous ; Denis la malice ; Peter Pan ; Jeu : les Mondes fantastiques ; Widget ; Fantômette ; Princesse Saphir ; La Légende de Prince Valiant ; Bravo la famille.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Sport : Tennis (et à 13.00). En direct de Roland-Garros.
12.30 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.55 Flash tennis (et à 17.30).
14.05 Série : Bizarre, bizarre.
14.45 Le Magazine du Sénat. Audition de Bernard Bosson et de Christian Blanc, sur la situation et les perspectives du groupe Air-France ; Colloque présidé par Pierre-Christian Taittinger sur l'Alliance Atlantique et la sécurité en Europe ; Débat en séance publique sur le projet de loi relatif à l'amélioration de la participation des salariés dans l'entreprise.
14.55 Questions au gouvernement, en direct de l'Assemblée nationale.
16.45 Jeu : Les Délires d'Hugo.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.15 Campagne pour les élections européennes.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Dictionnaire mondial de la bande dessinée,* de Patrick Gaumer et Claude Moliterni.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Magazine : Côté court.
20.35 Tout le sport.
20.45 INC.
20.50 ▶ Magazine : La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada. Etats d'urgence. Ex-Yougoslavie : le tribunal de l'histoire. 1. Crimes et criminels.
22.25 Campagne pour les élections européennes.
22.40 Journal et Météo.
23.10 Mercredi chez vous. Programme des télévisions régionales.

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 7.30 —

7.00 CBS Evening News.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.30 Canaille peluche. Albert, le cinquième mousquetaire.

— En clair jusqu'à 8.10 —

7.50 Ça cartoon. Présenté par Philippe Dana.
8.10 Documentaire : Le Big Bang, l'homme de l'espace.
9.05 Cinéma : Les Lavandières du Portugal. □ Film franco-espagnol de Pierre Gaspard-Huit (1957). Avec Jean-Claude Pascal, Anne Vernon, Paquita Rico.
10.45 Flash d'informations.
10.48 Court métrage : L'Exclusion. De Paul Boujenah.
10.50 Téléfilm : L'homme qui pleurait. De Michael Whyte, avec Ciaran Hinds, Amanda Root.

— En clair jusqu'à 12.35 —

12.29 Pin-up.
12.30 Magazine : La Grande Famille. Présenté par Jean-Luc Delarue. J'ai été rapatrié(e) d'urgence ; La récré du mercredi : ma première grande aventure.
12.25 Court métrage : La Pharmacie. De Gérard Jugnot, avec Christian Lamotte.

— En clair jusqu'à 13.35 —

13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Décode pas Bunny.
14.30 Série animée : Léa et Gaspard.
14.35 Documentaire : National Geographic. Libres Eléphants du Botswana, de Dereck Joubert et Beverly Joubert.
15.30 Téléfilm : Tel père, quel fils ! De Jay Sandrich, avec Jack Lemmon, Talia Shire.
17.00 Court métrage : Déshabille-toi, que je t'habille. De Florence Strauss.
17.05 Les Superstars du catch.
18.00 Canaille peluche. Les Enfants du Mondial.

— En clair jusqu'à 21.00 —

18.30 Ça cartoon. Présenté par Valérie Payet.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas, Antoine de Caunes, Jérôme Bonaldi et Philippe Vandel.
20.30 Le Journal du cinéma du mercredi.
21.00 Cinéma : Un flic à Chicago. ■ Film américain de John Irvin (1989). Avec Patrick Swayze, Liam Neeson, Adam Baldwyn.
22.45 Flash d'informations.
22.55 Cinéma : L'Arme parfaite. □ Film américain de Mark DiSalle (1991). Avec Jeff Speakman, John Dye, Mako (v.o.).
0.14 Pin-up.
0.15 Cinéma : Prague. ■ Film franco-britannique d'Ian Sellar (1992). Avec Alan Cumming, Sandrine Bonnaire, Bruno Ganz (v.o.).
1.40 Cinéma : De sang froid. ■ Film américain de Penelope Spheeris (1984). Avec Maxwell Caulfield, Charlie Sheen, Christopher McDonald.

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Série : Slapstick. Le thème : travestis. Le film : Mademoiselle Charlot, de Charlie Chaplin, avec Charlie Chaplin (rediff.).
17.25 Magazine : Transit. Présenté par Daniel Leconte.
18.35 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. La crise de Macédoine vue par la Grèce (rediff.).
19.00 Série : Le Petit Vampire.
19.30 Magazine : Mégamix. Présenté par Martin Meissonnier. Kabylie : la voix des hommes libres ; Brigitte Fontaine ; Rock, Rap'n'Roll ; Sister Rosetta Tharpe ; Pearl Jam ; Balanescu Quartet ; Mystery Slang.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Musica : Canadian Brass, Home Movies. Avec l'ensemble Canadian Brass : Frederic Mills et Ronald Romm, trompettes, David Ohanian, cor, Eugene Watts, trombone, Charles Daellenbach, tuba.
21.30 Documentaire : Tuba libre. Cours magistral avec Roger Bobo, de Peter Berggren.
22.15 Concert : La Libération de Sisyphe. De John Stevens. Avec Roger Bobo, tuba solo, et l'Octuor européen des tubas.
22.30 Magazine : Musica journal.
23.05 Cinéma : Le Cabinet du docteur Caligari. ■■■ Film allemand de Robert Wiene (1919). Avec Werner Krauss, Conrad Veidt, Lil Dagover (N., muet, 78 min).

M 6

7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 11.55).
7.05 Contact 6 Manager.
7.10 Les Matins de Christophe (et à 8.05).
9.05 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 1.20, 6.00).
11.05 Série : Campus Show.
11.30 Série : Lassie.
12.05 Série : Papa Schultz.
12.35 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.30 M 6 Kid. Cadillac et dinosaures ; Conan l'aventurier ; La Petite Boutique des horreurs ; Moi, Renart.
16.00 Sport : Basket. Challenge Buckler, à Bercy.
17.00 Variétés : Multitop. Emission présentée par Yves Noël et Laure Marine.
17.30 Série : Les deux font la loi.
18.00 Série : Un flic dans la Mafia.
19.00 Série : Pour l'amour du risque.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Documentaire : Nom de code Overlord (et à 0.40). 1. Le grand bluff.
20.05 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Ecolo 6 (et à 1.10).
20.45 Série : Nestor Burma. Le soleil naît derrière le Louvre, de Joyce Bunuel, avec Guy Marchand, Tonya Kenzinger.
22.30 Téléfilm : Le Vertige des sens. D'Ellen Cabot, avec Jan Michael Vincent, Ken Abraham.
0.00 Magazine : Emotions.
0.30 Six minutes première heure.
0.45 Magazine : Fax'O (et à 5.10).

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes. Historiens de l'Afrique. Avec Hélène d'Almeida-Topor, Jean-Pierre Chrétien, Jean Copans, Kiflé Sélassié, Catherine Coquery-Vidrovitch.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. 1993, Année internationale des peuples autochtones.
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert (en direct de Prague) : Bacchus et Ariane, suite n° 1, de Roussel ; Burlesque pour piano et orchestre, de R. Strauss ; Symphonie fantastique op. 14, de Berlioz, par l'Orchestre national de France, dir. Charles Dutoit.
22.30 Soliste. Sviatoslav Richter.
23.07 Ainsi la nuit.
0.00 L'Heure bleue. Tendances hexagonales, par Xavier Prévost. Le concert : le Trio de Sophia Domancich, pianiste, avec Paul Rodgers, contrebasse, Jean-Louis Mechali, batterie.

Les interventions à la radio

France-Info, France-Inter, 7 h 40 : Bill Clinton (« Entretien spécial »).
Europe 1, 8 h 35 : Jean-Marie Cavada (« Mon œil »).
Radio-Shalom, 18 h 30 : Jean Poperen (« Le grand débat »).

Le Monde

TRAVERSES PIERRE GEORGES

Salauds de pauvres !

« SALAUDS de pauvres ! » C'était du Marcel Aymé dit par Jean Gabin dans *la Traversée de Paris*. C'est désormais du John Major dans la campagne anglaise. Le Premier britannique, en plein tourment pré-électoral, s'est laissé un peu aller.

M. Major ne supporte plus les très pauvres. Ils sont sales. Ils sont agressifs. Ils mendient. Ils n'ont pas la reconnaissance du ventre et des allocations de secours. Ils sont pervers et couchent dans la rue *« par choix »*, donc par vice, et non *« par nécessité »*. Ils polluent le paysage et dissuadent le touriste. Bref, la pauvreté, il y a des maisons pour ça. Comme il y eut Dickens pour le folklore misérabiliste.

On supposait vaguement John Major comme un déclassé, ou, plus désagréable, comme un parvenu. On ne suppose plus. John Major fut pauvre, fils d'un pauvre homme de cirque et d'une artiste de variétés qui couraient les routes, horrifiaient sans doute le bourgeois et finirent dans la débine. John Major a tout oublié. Et s'il mendie, lui aussi, quelques voix sur la droite de sa droite, c'est pour la bonne cause, la sienne.

Les hommes peuvent être ainsi oublieux. Dans un genre plus drolatique, un collègue racontait une anecdote, vraie ou non, sur Tino Rossi, que l'on disait assez pingre. Et on prête volontiers aux pingres. A l'un de ses amis d'enfance corse venu quémander un secours financier au nom de la pauvreté partagée jadis, le chanteur aurait répondu : *« Non, ami. Tu comprends, les sandwiches, cela se partage facilement. Les millions non. »*

John Major ne partage plus. Certes, nul n'a jamais prétendu ou cru que les conservateurs britanniques, et lui le premier, avaient inscrit à leur programme l'extinction du paupérisme. Mais quand on est aux affaires de son pays depuis des années, il est malvenu de se faire chasseur de pauvres. Sous peine de se les voir renvoyer à la figure. Comme fauteur de pauvres.

Pour autant, il serait injuste de limiter au seul John Major les ravages de cette pauvreté, si visible, si encombrante. Combien d'élus en France, combien de maires ont ainsi, dans leurs paroles ou par leurs actes, voulu escamoter les miséreux ? Combien de politiques ont, dans leur tête ou leurs textes, gravé ce panonceau réservé jadis aux cages d'escalier et aux bignoles : *« Interdit aux mendiants et aux colporteurs. »*

Salauds de pauvres. Salauds de « nouveaux » pauvres, puisqu'ils se reproduisent comme des lapins, qui ont saigné la gauche et tétanisent la droite. Combien d'entre nous dans Paris, ville mendiante, dans le métro, les cafés, aux feux rouges, ne supportent plus de se voir en ce miroir social et pensent Major ?

L'ESSENTIEL

Ce numéro comporte un cahier « Initiatives » folioté I à XIV

Le numéro du « Monde » daté mardi 31 mai 1994 a été tiré à 469 193 exemplaires

Dans l'attente d'un futur statut de la Ville sainte

Les Palestiniens s'inquiètent de leur avenir à Jérusalem

Délibérément laissée à l'écart des négociations entre Israël et l'OLP sur l'autonomie de Gaza et de Jéricho, la question – essentielle dans les relations israélo-arabes – du statut de Jérusalem, qui doit être traitée à partir de mai 1997, est posée beaucoup plus vite que prévu par les nouveaux « partenaires de paix ». Lundi 30 mai, trois jours après que le premier ministre israélien, Itzhak Rabin, eut menacé de restreindre l'activité des institutions palestiniennes installées dans la partie orientale de la ville, Fayçal Husseini, numéro un du Fatah en Cisjordanie, sonne l'alarme.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Héritier d'une des plus vieilles, des plus célèbres et des plus riches familles palestiniennes de Jérusalem, M. Husseini a lancé à son tour un avertissement, au cours d'une conférence de presse, lundi. *« Les Israéliens doivent savoir que nous n'accepterons aucune altération du statu quo*, a-t-il dit. *Nous empêcher de vivre et de nous développer ici, dans notre propre ville qui sera un jour la capitale de notre Etat, constituerait une violation caractérisée des accords d'Oslo et risquerait de tuer définitivement l'ensemble du processus de paix. »*

Conquise par les soldats juifs en juin 1967, unilatéralement annexée en 1980 et décrétée depuis *« capitale unifiée et éternelle d'Israël »*, la partie orientale de la ville sainte abrite environ 155 000 Palestiniens refusant la citoyenneté israélienne qui leur est théoriquement offerte. Aucun pays au monde ne reconnaît cette annexion et, pour le signifier, la plupart des grandes puissances, dont la France, maintiennent leurs ambassades à Tel-Aviv.

Cela n'a pas empêché Israël de développer sa « capitale », d'abord à l'ouest sur les territoires historiquement siens (350 000 habitants juifs), mais aussi à l'est, en annexant notamment de larges portions de la Cisjordanie pour agrandir le territoire municipal et « noyer » ainsi les derniers résidents palestiniens de Jérusalem-Est. Depuis l'an dernier, dans la partie est de la ville « réunifiée » et pour la première fois depuis des siècles, le nombre d'habitants juifs – colonies dortoirs de la périphérie incluses – est supérieur à celui des Arabes (167 000). Les projets de développement qui ont été approuvés par le gouvernement devraient permettre d'y ajouter, d'ici à quelques années, au moins cinquante mille résidents juifs.

« Raisons de sécurité »

C'est ce que les rois de Jordanie et du Maroc – Hassan II est président du comité arabe pour Jérusalem – appellent la *« judaïsation forcée »* de la Ville sainte.

En butte aux obstacles dressés depuis vingt-sept ans par Israël pour brider leur développement à l'intérieur de la ville – peu de permis de construire sont délivrés aux Arabes –, les Palestiniens n'en ont pas moins conservé toutes les institutions qui étaient les leurs avant l'occupation de 1967. On en compte, aujourd'hui, de 150 à 200 entre les écoles, les clubs sportifs et universitaires, les instituts de recherche, les associations économiques, politiques et religieuses.

Parmi elles, la Maison d'Orient. Rouverte en 1991 après plusieurs années d'interdiction, elle abrite la Société d'études arabes créée par M. Husseini et aussi le siège « officiel » de l'OLP pour la Cisjordanie. C'est là, notamment, que les responsables palestiniens reçoivent leurs hôtes étrangers. Lorsque M. Rabin évoquait, la semaine dernière, *« des développements qui n'auraient pas dû se produire à Jérusalem »*, c'est d'abord à la Maison d'Orient qu'il pensait.

« Nous ferons le nécessaire, ajoutait M. Rabin, *pour que tous les centres de décision de l'Autorité palestinienne soient basés à Jéricho. »* En clair – et certains ministres ne se sont pas gênés pour faire de la surenchère en réclamant *« la fermeture immédiate des institutions politiques arabes »* dans la ville sainte –, Israël se réserve le droit de modifier le statu quo à Jérusalem sans attendre l'ouverture des négociations définitives sur son statut, prévue dans trois ans, mais dénie aux Palestiniens celui d'y maintenir au moins leurs activités existantes.

Pour *« raisons de sécurité »*, depuis près d'un an, l'accès de Jérusalem-Est est interdit aux Palestiniens qui n'y sont pas résidents. Pour se rendre à la mosquée Al Aqsa, troisième lieu saint de l'islam, voire au Saint Sépulcre pour ceux qui sont chrétiens, les Palestiniens doivent obtenir des autorisations spéciales de quelques heures, délivrées avec parcimonie. Ainsi, la liberté d'accès aux lieux saints, en principe garantie par Israël, est bien moins évidente sur le terrain que dans les discours. Avec le temps, les barrages militaires qui cernent la ville et empêchent les véhicules à plaque minéralogique bleue (Cisjordanie) ou blanche (Gaza) d'y pénétrer ont des justifications de moins en moins sécuritaires...

PATRICE CLAUDE

Lire également nos informations page 6

Un arrêt de la chambre d'accusation de Lyon

François Léotard obtient un non-lieu dans l'affaire du mur de sa propriété de Fréjus

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon a rendu un non-lieu, mardi 31 mai, dans l'affaire du mur de la propriété de François Léotard à Fréjus (Var). Rendue conformément aux réquisitions du parquet général, lors de l'audience du 19 avril, cette décision met un point final à l'affaire dans laquelle le maire de Fréjus et actuel ministre de la défense avait été inculpé de corruption.

« L'information complète et régulière n'a pas permis de recueillir de charges suffisantes de corruption passive contre François Léotard », a jugé la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon, mettant un point final à la procédure judiciaire, au cours très mouvementé, qui avait été ouverte à la suite de l'achat par le maire de Fréjus, en 1986, d'une bastide du domaine de Sainte-Croix qui fera ensuite l'objet d'une rénovation et de la construction d'un mur de propriété.

Le 5 février 1993, la chambre d'accusation avait demandé au parquet général de requérir contre M. Léotard pour *« corruption passive et ingérence »* à propos d'un abandon de créance de 250 000 francs, sollicité et obtenu par le maire de Fréjus auprès d'une entreprise de maçonnerie locale, la SEDEG, et de son dirigeant, Roger Ghis. Cette société était aussi celle qui avait, à la bastide de Sainte-Croix, réalisé au *« frais de la collectivité un mur et une clôture essentiellement destinés à assurer la sécurité de la propriété* [de M. Léotard] *ou la tranquillité de ses occupants »*. Elle avait ultérieurement obtenu un marché public de la municipalité de Fréjus.

Cette demande de poursuite d'information avait été rendue en même temps qu'un non-lieu partiel dans le lourd dossier de Port-Fréjus. Ce dossier, qui constituait le volet principal des faits à l'époque reprochés à M. Léotard après la plainte déposée en 1990 par un promoteur de Fréjus, René Espanol (*le Monde* daté 7-8 février 1993), visait en effet des délits prescrits puisqu'ils remontaient à plus de trois ans.

Dans un nouveau réquisitoire daté du 15 mars 1993, le parquet général avait autorisé la poursuite de l'information sur le seul dossier du mur et de la clôture de la bastide. C'est à l'issue de cette information que le parquet général avait pris, lors de l'audience du 19 avril 1994 au tribunal de Lyon, des réquisitions de non-lieu. Le parquet général s'était alors notamment appuyé sur le fait que l'entreprise de M. Ghis avait obtenu le marché public controversé dans des conditions régulières.

« Plusieurs entreprises ont été mises en compétition dans le marché de gré à gré, et la SEDEG a été la moins disante », a précisé l'arrêt de la chambre d'accusation. La juridiction a ajouté qu'il n'y a pas eu *« de pacte frauduleux caractéristique d'une corruption »* et que *« la régularité du processus de l'attribution des marchés publics a été vérifiée »*. En outre, la chambre d'accusation a relevé le fait que M. Léotard avait finalement pris le soin de régler sa dette à la SEDEG par deux versements de 125 000 francs.

« C'est une longue épreuve qui se trouve terminée et beaucoup de temps passé pour rien. Trois ans, c'est long », a déclaré l'avocat parisien de M. Léotard, Me Jean-Marc Varaut.

A l'Assemblée nationale

Mme Veil devait confirmer son hostilité au dépistage obligatoire du sida

Au cours du débat organisé, mardi 31 mai, à l'Assemblée nationale sur le sida, Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, devait rappeler son hostilité à la notion de dépistage obligatoire et à la levée du secret médical, même dans des *« circonstances exceptionnelles »*. *« Il n'est, en effet, de dépistage efficace que dans le cadre d'une démarche médicale d'information et d'éducation, tendant à modifier les comportements. Cette démarche passe par un accord des personnes dans un climat de confiance, de confidentialité et même parfois d'anonymat »*, devait affirmer Mme Veil.

En octobre dernier, les sénateurs avaient soulevé une vive controverse en adoptant à une large majorité, à l'occasion de la discussion d'un projet de loi relatif à la santé publique, un amendement instituant le dépistage obligatoire du sida pour les personnes atteintes de tuberculose. Conformément au souhait de Mme Veil et de Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, les députés avaient rejeté à l'unanimité cette disposition. Ils avaient obtenu, en revanche, du gouvernement, à l'initiative de leur commission des affaires sociales, présidée par Michel Péricard (RPR, Yvelines), l'engagement qu'un débat sur la lutte contre le sida serait organisé. Ce débat, avait alors souhaité M. Douste-Blazy, devait permettre de *« conjoindre éthique, liberté et responsabilité »*.

C. Ch.

EN BREF

CANADA : le gouvernement du Québec autorise la police à prendre des mesures contre des Indiens dans la banlieue de Montréal. – Le gouvernement québécois a autorisé lundi 30 mai la police provinciale à prendre les mesures qu'elle jugera *« appropriées »* pour faire cesser la coupe d'arbres par des Indiens Mohawks sur un terrain appartenant à la municipalité d'Oka, dans la grande banlieue de Montréal. Il y a quatre ans, un projet d'agrandissement du golf municipal avait été à l'origine de « la crise d'Oka », qui avait débuté par la mort d'un policier au cours d'une fusillade entre la sûreté du Québec (SQ) et des Mohawks. La crise avait tenu le Canada en haleine pendant onze semaines et s'était terminée par la reddition des Mohawks. – *(AFP.)*

Elections européennes : trois listes en moins. – Le Conseil d'Etat a donné raison au ministre de l'intérieur en décidant, lundi 30 mai, que les candidatures de trois listes déposées pour les élections européennes ne pouvaient être acceptées. Il a constaté, en effet, que les listes conduites par Jean Caux (« Vote blanc comptabilisé »), Sophie Quénardel (« Liste jeune et ouvrière pour la montée en masse... »), et Olivier Lemaître (« Génération L 44 ») ne comportaient pas quatre-vingt-sept noms et que les 100 000 francs de caution obligatoire n'avaient pas été déposés.

Olivier Biffaud est élu président de la Société des rédacteurs du « Monde »

Le conseil d'administration de la Société des rédacteurs du *Monde* (SRM), dont la moitié des membres ont été renouvelés, a élu Olivier Biffaud, lundi 30 mai, à sa présidence, au premier tour de scrutin. Trésorier du précédent conseil de la SRM, il devient le neuvième président de cette instance, après Jean Schwœbel (1952-1973), président d'honneur, Jean-Marie Dupont (1973-1977), François Simon (1977-1981), Jean-Pierre Clerc (1981-1984), François Renard (1984-1985), Manuel Lucbert (1985-1990), Anne Chaussebourg (1990-1994) et Alain Giraudo, président depuis le 15 mars dernier, qui ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat.

Au terme de l'assemblée générale de la SRM, réunie jeudi 26 mai, qui avait adopté le rapport d'activité et le rapport financier pour 1993, six membres avaient été élus ou réélus au conseil d'administration. Il s'agit de Dominique Gallois, Serge Marti, Véronique Mortaigne, Martine Silber, Alain Giraudo et Alain Lebaube, ces deux derniers étant réélus. Ces administrateurs rejoignent Olivier Biffaud, Gérard Courtois, Yves-Marie Labé, Edwy Plenel, Josyane Savigneau et Marie-Pierre Subtil.

[Né le 25 octobre 1951 à Saint-Mandé (Val-de-Marne), Olivier Biffaud est diplômé (1975) du Centre universitaire d'enseignement du journalisme (CUEJ) de Strasbourg. Après avoir débuté au *Quotidien de Paris* (1977-1978), il a été pigiste à Radio-France et France 3, et il a collaboré au lancement du quotidien économique *Forum international*, aujourd'hui disparu, avant d'intégrer *Liaisons sociales* (1979-1982). Il entre successivement au *Matin de Paris* (1982-1983) et à *Libération* (1983-1985), dont il sera le chef du service social. Engagé au *Monde* en janvier 1986 pour s'occuper du Parti communiste et des écologistes, il est aujourd'hui chef adjoint du service politique, chargé du RPR et de l'extrême droite.]

INITIATIVES

Les dossiers en suspens de la formation professionnelle



Avec le dernier volet de la loi quinquennale sur l'emploi les craintes et les inquiétudes se manifestent

A mesure que l'échéance se rapproche, les raisons d'anxiété se multiplient à l'égard de la décentralisation de la formation professionnelle, dernier volet, et assurément l'un des plus délicats, de la loi quinquennale sur l'emploi de Michel Giraud. Ce transfert de compétences et de financement, qui doit s'étaler sur les cinq prochaines années, se prépare dans un contexte tel que les différentes parties prenantes, soit sont tétanisées par la réforme promise, soit s'arc-boutent pour défendre leurs prérogatives dans des batailles feutrées à l'issue encore incertaine, soit, et ce sont les plus nombreuses, ne cessent de découvrir des difficultés de mise en œuvre qui ajoutent à leurs angoisses.

Dernier exemple en date, significatif, le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais vient d'écrire au ministre du travail pour demander le report au 1er janvier 1995 de la première étape prévue pour le 1er juillet prochain. Il s'est également adressé en ce sens à Valéry Giscard d'Estaing, président de l'Association nationale des élus régionaux (ANER), avec l'espoir d'être rejoint dans sa démarche par d'autres régions, et Jean Le Garrec, ancien ministre et porte-parole des nordistes, a envoyé une lettre aux présidents de groupes socialistes de tous les conseils régionaux pour leur proposer une coordination. Les arguments ? Les décrets ne sont pas encore parus, l'état des lieux *« comporte encore de nombreuses zones d'ombre »*, l'enveloppe budgétaire transférée laisse *« une marge de manœuvre quasi nulle »* et la disparition du programme Paque (préparation active à la qualification et à l'emploi), qui permettait de lutter contre l'exclusion des jeunes, *« va diminuer de façon très sensible les moyens consacrés à la formation professionnelle des jeunes »*. Antérieurement, en date du 21 mars, la chambre régionale de commerce et d'industrie « Ile-de-France » avait adopté une motion pour manifester *« sa plus vive inquiétude »* parce que, *« exclues totalement de la collecte et de la gestion des fonds pour la formation (...), les chambres se voient donc privées de toute capacité à poursuivre leur effort en faveur de l'insertion des jeunes »*.

Supposées ou réelles, peu importe, ces craintes commencent à avoir des effets inquiétants, qui pourraient devenir dévastateurs si la situation se prolongeait. Compliqué à l'extrême, le dispositif s'est, à certains égards, mis en berne en l'attente de la suite. Des organismes de formation, déboussolés, éprouvent des difficultés à se mobiliser, tandis que, face à trop d'interrogations, des organismes collecteurs – qui sont particulièrement visés – en viennent à douter de leur avenir. Que cela ait un lien ou pas, le milieu bruit d'annonces de dépôts de bilan, effectives ou potentielles, et les rumeurs sur les licenciements de formateurs se multiplient. Tout cela, au plus mauvais moment, quand il faudrait que le système donne à plein, ne serait-ce que pour contenir le chômage, y compris dans la version contestée du traitement social. Le désarroi des jeunes et des équipes spécialisées des missions locales ou des permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO), synonyme d'un malaise profond, va dans le même sens, en dépit des propos ministériels qui se veulent rassurants.

De toute manière, il y a bien problème, que signifie sans conteste la multiplication des rapports, officiels ou officieux, au contenu de plus en plus critique sur l'ensemble du domaine, son efficacité et ses circuits financiers. Depuis le rapport Chambon, à l'été dernier, on ne compte plus les documents successifs : rapports Chamard, de l'IGAS et de l'IGF, du gouvernement au Parlement et, dernier de la série, rapport Goasguen (*le Monde* du 26 mai).

CELA prouve que, telle une boîte de Pandore, la formation professionnelle recouvre plusieurs dossiers, tout aussi explosifs les uns que les autres, et qui font l'objet de rivalités secrètes, d'autant plus pesantes que la somme des non-dits – *« la langue de bois »*, corrige le député Claude Goasguen (UDF-CDS) – se trouve amplifiée par l'extraordinaire opacité du système et par l'enchevêtrement des intérêts conjugués. Chaque sujet s'emboîte dans les autres, de façon tout à fait inextricable et la perspective de la décentralisation ne peut aboutir qu'à une extrême confusion.

Par exemple, la taxe d'apprentissage connaît de multiples usages qui aboutissent au fait que les apprentis ne sont destinataires que de 27,9 % des sommes collectées, alors qu'on parle de développer cette filière. Mais toute modification mettrait en péril les écoles de commerce qui tirent leurs ressources de cette manne (29,7 % de la taxe) et, donc, redoutent l'arrivée des régions dans le jeu. Pareillement, les chambres consulaires (de commerce et d'industrie, des métiers ou d'agriculture) détiennent une position dominante, si ce n'est un monopole, pour la formation en apprentissage et pour la taxe d'apprentissage qu'elles utilisent aussi pour leurs écoles de commerce. Mais elles sont positionnées sur des formations traditionnelles. Inquiètes d'une nouvelle concurrence, elles ont pu croire que, dans la répartition des pouvoirs futurs entre les régions et les partenaires sociaux, soucieux de préserver le paritarisme, elles allaient faire les frais de la réforme. Après avoir ignoré la loi quinquennale, en vieilles dames qu'elles sont, les chambres consulaires, qui comprennent tant de notables locaux, ont opéré un redressement en se rappelant au bon souvenir des députés de la majorité, pour la plupart nouveaux élus.

En gestation, tiraillé par les enjeux de pouvoirs, le futur équilibre n'en finit pas de se redéfinir au gré des luttes d'influence, le patronat et les syndicats n'étant pas les derniers à se mettre en ordre de bataille, y compris pour des motifs très prosaïques de financements, parfois occultes. D'ailleurs, ils tardent à achever la négociation sur la formation professionnelle, un accord étant promis pour le mois de juillet.

Cela explique aussi que M. Giraud ait décidé de présenter son projet de loi à la session d'automne, avec le souci d'arbitrer si des solutions ne se dégageaient pas d'ici là. Mais on comprendra également que la perplexité de tous ceux qui sont concernés par la décentralisation n'en soit pas diminuée.

Alain Lebaube

Le désarroi des jeunes

Les PAIO comme les missions locales peinent sur le terrain

AU chômage depuis un an, Christian, vingt et un ans, sent qu'il devient *« un être mort »*. Il a quitté l'école en quatrième, et son niveau CAP en menuiserie et maçonnerie n'intéresse pas les employeurs. Alors, début mai, il s'est rendu dans une permanence d'accueil d'information et d'orientation (PAIO) parisienne pour s'inscrire à une formation. Déception. *« On m'a dit que j'étais tombé au plus mauvais moment*, dit-il, *parce qu'il n'y aurait pas de stage avant deux ou trois mois. Attendre, toujours attendre... »*

C'est l'une des conséquences du transfert de compétences et du financement des formations qualifiantes de l'Etat vers les conseils généraux, qui devrait intervenir au 1er juillet. En prévision, les budgets d'Etat qui concernent tous les stages – qualifiants ou non – englobés dans le crédit formation individualisé (CFI) n'ont été débloqués que pour le premier semestre 1994. Mais une fois cette première enveloppe dépensée au cours des premières semaines de l'année, il ne reste plus rien pour des milliers de jeunes.

Réduction des crédits

De plus ces crédits sont en diminution de 30 % par rapport au premier semestre de 1993, déplore Myra Labarca, de la mission locale de Meaux et présidente de l'Association nationale des personnels des missions locales et des PAIO. Mais, à supposer que les décrets d'application soient publiés à temps, que se passera-t-il concrètement à la rentrée ? Nul ne le sait encore.

Les personnels des PAIO et des missions locales sont en première ligne face aux jeunes en plein désarroi. *« Les services de l'Etat nous avaient demandé de ne pas leur dire qu'il n'y avait pas d'entrée en qualification*, indique un responsable de mission locale. *Il fallait leur faire croire que les programmes allaient démarrer. »* Au risque de briser la relation de confiance avec les jeunes. Mais ceux-ci font preuve de résignation. *« Quand on leur dit qu'il faut patienter, beaucoup nous répondent qu'ils s'y attendaient »*, se désole une correspondante d'une PAIO à Paris. Comme si au fond de leur désespoir plus rien ne pouvait les atteindre.

Dans les quartiers chauds on frôle l'explosion

De toute manière, lorsque la situation sera clarifiée, toute une partie de la jeunesse, celle qui est en très grande difficulté, a peu de chances de trouver une solution. En effet, les stages PAQUE (préparation active à la qualification et à l'emploi, 1 600 heures de formation), qui leur étaient destinés, ont été remplacés par une formule appelée mobilisation qui ne correspond pas vraiment à leur profil. *« Pour eux, c'est une exclusion de plus »*, se tourmente une correspondante PAIO. La mise en place de ce nouveau dispositif a connu des dérapages, certains jeunes voyant leur stage PAQUE brutalement interrompu faute de crédits. Les jeunes garderont-ils longtemps leur calme ? *« Nous savons que dans certains quartiers nous sommes sur une poudrière*, souligne Myra Labarca. *L'étincelle peut venir de n'importe quoi. Ça peut être le problème de la formation parce que, au bout du compte, c'est l'emploi qui est en jeu. »*

A Pertuis (Vaucluse), en tout cas, on a frôlé l'explosion, au point d'inquiéter les renseignements généraux. Début février, les trente-sept stagiaires PAQUE accueillis par l'organisme Formation entreprise depuis fin 1992, qui ont appris que leur stage allait être interrompu, interrogent leur formateur sur leur devenir. *« Je leur ai dit qu'on ne savait pas quand arriveraient les crédits et qu'en attendant ils devraient retourner à la mission locale ou à l'ANPE »*, indique Sophie Simonpoli, responsable du centre de formation. La nouvelle est ressentie comme une *« injustice »*. *« On répète sans cesse aux jeunes qu'ils doivent se former, mais quand ils sont motivés, on les laisse tomber »*, s'indigne une stagiaire. *« Ils étaient dépités*, raconte Sophie Simonpoli. *Certains disaient : « On va tout casser. » Je leur ai répondu qu'il y avait peut-être autre chose à faire. Mon rôle a consisté à canaliser la violence. »*

Quatre cents stages en attente

C'est dans les expériences qu'ils ont vécues en stage, et pour lesquelles ils ont été félicités, qu'ils vont trouver la force de réagir intelligemment. *« Nous avions organisé une exposition sur les Gitans et un couscous dont les bénéfices nous ont permis de faire un voyage en Camargue*, raconte une stagiaire. *Nos formateurs avaient tenté de nous redonner confiance. Nous avons retenu la leçon. »* Première étape : ils élisent quatre délégués parmi eux. Puis ils créent une coordination avec les stagiaires d'Avignon et d'Apt et écrivent à l'ensemble de la classe politique locale. Tout le monde les soutient. Le 11 février, ils convoquent une assemblée générale ; le 14, ils sont reçus par le sous-préfet, qui leur demande de dresser la liste de leurs projets professionnels ; le 18, ils rencontrent la direction départementale du travail et, finalement, le 28, des solutions provisoires leur sont proposées. Notamment onze stages de mobilisation, dix contrats emploi-solidarité assortis de quatre cents heures de formation et trois places dérogatoires en CAP jusqu'à fin juin. Mais contre toute attente, les jeunes claquent la porte, occupent pacifiquement la mairie, puis la mission locale dès le lendemain. *« Il y avait tous les autres jeunes du Vaucluse pour lesquels rien n'était prévu*, précise un stagiaire. *Il ne fallait pas se battre que pour nous. »*

Quatre cents jeunes du Lubéron attendent un stage depuis décembre 1993. Finalement, le 2 mars, tout rentre dans l'ordre. La plupart des jeunes ayant accepté les propositions. *« C'est un miracle qu'il n'y ait pas eu de casse*, souligne Dominique Davy, directeur de la mission locale de Pertuis. *Leur tranquillité a été remarquable, mais aussi leur capacité à porter certaines valeurs comme la qualification, l'accès à un métier, à un travail stable, malgré la situation qu'ils connaissent, faite de petits boulots, d'interruptions et parfois de paroles non tenues, notamment de la part de l'Etat. »* Aujourd'hui, les jeunes affichent leur fierté et préviennent : *« Si en juin un problème se pose à nouveau, on réagira de la même manière. C'est tout simple. »*

Francine Aizicovici

Lente progression des régions

La mise en cohérence du transfert de compétences s'avère complexe

LES fonctionnaires territoriaux spécialisés dans les questions de l'emploi et de la formation professionnelle ont du pain sur la planche. Il leur reste, en effet, un mois – la date butoir étant fixée au 1er juillet 1994 – pour éclairer les élus des vingt-six conseils régionaux de la France métropolitaine et d'outre-mer.

C'est de la décentralisation de la formation professionnelle des jeunes, de seize à moins de vingt-six ans, dont il s'agit. Un transfert de compétences, et de ressources correspondantes, de l'Etat aux régions, qui prendra effet dès la fin 1998, à l'issue d'une phase transitoire de cinq ans. A cette date, les régions exerceront de plein droit une responsabilité majeure – et non plus théorique – en matière de formation et d'insertion des publics jeunes (lycéens, apprentis, stagiaires).

Dans le même temps, dans un souci de cohérence, la loi quinquennale fait obligation aux conseils régionaux d'élaborer un plan régional de développement de formation professionnelle des jeunes couvrant l'ensemble des filières de formation. Ce plan doit être en concertation avec l'Etat après avis des instances régionales consultatives, des partenaires sociaux, des chambres consulaires et des recteurs.

Le premier transfert concerne le public jeune relevant du dispositif CFI (crédit de formation individualisé) instauré en 1989 et géré depuis 1993 localement par l'Etat. D'une complexité que certains qualifient d'*« impressionnante »* tant il mobilise une pléthore d'acteurs, le CFI s'applique aux jeunes issus du système scolaire sans aucun diplôme, inscrits dans une agence locale pour l'emploi et dans une structure d'accueil.

A un mois donc de ce premier transfert de compétences, qui lui-même se fera en deux étapes, les régions mettent les bouchées doubles. A elles d'analyser les incidences globales de la décentralisation. Comme le dit un directeur de la formation régionale, *« l'enjeu est à la fois institutionnel et de société »*. Certaines, comme la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), ont anticipé en votant des budgets ou en lançant des appels d'offres auprès des organismes de formation. Chacune s'applique naturellement à orienter la formation des jeunes selon les besoins qui lui sont propres. Il reste que bien des interrogations sont communes.

Un nouveau métier

Le préalable à tout transfert de compétences étant un transfert de moyens, qu'en sera-t-il en matière de dotations ? A ce titre, les régions savent qu'elles ont déjà doublé sur leur fiscalité propre les sommes transférées par l'Etat (3 milliards de francs sur un budget de 45 milliards). A titre d'exemple, la région PACA a reçu 190 millions de francs en 1993. Elle a « rajouté » 500 millions. *« Pour l'heure*, déclare un fonctionnaire territorial, *nous sommes dans la position de la ménagère qui irait faire son marché sans savoir de combien d'argent elle dispose dans son porte-monnaie. »*

Autre question : qu'en sera-t-il en matière de cohérence ? Certains élus avaient souhaité l'extension de leurs compétences à la formation des adultes, comme le prévoyait la loi de décentralisation de 1993. Or, l'AFPA, le plus grand organisme de formation français, sous tutelle de l'Etat, reste centralisé. Quelques régions estiment devoir mixer les deux publics.

Comment vont se mettre en place les plans régionaux de développement qui devraient éviter la dispersion et les cloisonnements entre les acteurs des différentes filières de formation existantes ? Chacun s'attend à un travail de concertation et de négociations très important tant avec l'Etat qu'avec les partenaires sociaux. L'enjeu est bien de clarifier et d'harmoniser, mais aussi de fixer un lieu unique de décisions.

Les régions ne connaîtront-elles pas de difficultés d'adaptation face au « nouveau métier » qu'on leur demande d'exercer ? Il est important, en effet, qu'une continuité territoriale se poursuive et que les régions à fort PIB ne restent pas les seules à être mieux loties. A ce titre, le comité national de coordination des programmes régionaux, seul lieu de concertation tripartite, exerce un travail remarquable. Il sera chargé bientôt de l'évaluation. Son action ne mériterait-elle pas d'être renforcée ? Rude tâche qu'un transfert de compétences !

Jean Menanteau

Un impôt aux ramifications inextricables

Avec un recouvrement compliqué et des finalités multiples, la taxe d'apprentissage est difficile à réformer

QUEL étrange impôt que la taxe d'apprentissage ! Elle présente une particularité aux limites du droit : les entreprises qui la paient peuvent en verser directement le montant à des bénéficiaires qu'elles choisissent librement parmi l'ensemble des établissements de formation professionnelle initiale. Au passage, sans doute n'est-il pas superflu d'écarter un malentendu : ce n'est pas détourner cette taxe que s'en servir pour autre chose que la formation des apprentis : le mot « apprentissage » est ici pris en son sens large d'initiation à un métier, quel que soit le niveau.

Ce mode d'attribution amène les établissements à se comporter en solliciteurs ou en groupes de pression vis-à-vis des entreprises et à jouer de leurs relations pour obtenir un maximum de la précieuse manne. Avec, pour résultat, selon les plus récentes données collectées par le ministère de l'éducation nationale, une recette moyenne par élève très variable selon les cas : quelque 600 francs en lycée d'enseignement professionnels (LEP) publics, le double en LEP privé, un peu plus de 5 000 francs en centre de formation d'apprentis (CFA), 4 000 francs en université (mais moins de 1500 francs en IUT), près de 11 000 francs en grande école privée...

L'enseignement privé est, on le voit, nettement plus gâté que son homologue public, les grandes écoles le sont plus que les CFA. Tout le monde convient que cette répartition émiettée, inégalitaire et sans ligne directrice pose problème à l'heure où l'on veut relancer l'apprentissage, d'autant que de plus en plus d'entreprises (72 % à l'heure actuelle), surtout parmi les petites, n'effectuent pas un véritable choix. Peu intéressées par l'apprentissage, rebutées par cette taxe aux modalités compliquées, elles renoncent à la distribuer elles-mêmes et en confient la gestion à des organismes collecteurs, principalement les chambres consulaires. Ceux-ci, souvent laissés libres de distribuer l'argent comme bon leur semble, se tournent tout naturellement en priorité vers leurs propres établissements – écoles de commerce, CFA ... – avec l'inconvénient que rien ne les empêche de faire durer de cette façon des structures peu efficaces ou peu fréquentées.

Parle-t-on dans ces conditions de mettre un peu d'ordre, de rationaliser la situation ? Eh bien, non ! La manne de la taxe d'apprentissage s'est si bien incrustée dans la société française qu'en modifier la répartition mettrait en difficulté un grand nombre d'établissements. Dans un récent rapport, le député RPR Jean-Yves Chamard proposait de « geler » les sommes distribuées aux établissements autres que les CFA (environ la moitié de la taxe) et que l'on en fasse une bonne fois son deuil pour le financement de l'apprentissage proprement dit. Et force est de constater que Christiane Bressaud, responsable CFDT de l'alternance, ne dit rien de vraiment différent, malgré les réticences que l'on peut imaginer. Elle se borne à demander que *« les choses soient claires »* et que l'argent restant à l'apprentissage soit collecté et distribué par les organismes paritaires qui gèrent les fonds de l'alternance.

Pour combler ce vide, beaucoup d'idées sont agitées dans les milieux patronaux et gouvernementaux : augmenter la taxe, au moins pour les entreprises qui ne prennent pas d'apprentis ; éventuellement, compenser cette augmentation par une réduction des allocations familiales payées dans le cadre des charges patronales (ce qui revient à faire payer l'Etat) ; transmettre à ce dernier la charge de l'équipement et du fonctionnement des CFA.

La deuxième surprise que réservent les actuels débats sur la taxe d'apprentissage est qu'il s'y joue avant tout une rude bataille pour le contrôle de ces milliards. L'énorme dispositif de formation finit par servir de mère nourricière à une pléiade de structures professionnelles qui peuvent aussi difficilement se passer d'argent que les partis politiques et que les cotisations volontaires ne suffisent plus à faire vivre. *« Un sujet chaud ! »*, reconnaît Alain Dumont, directeur de la formation au CNPF. *« Le dispositif de financement de l'apprentissage*, assure-t-il, *est en train d'éclater ; les CFA ont de plus en plus de mal à équilibrer leur budget. Il va bien falloir se décider à remettre en place l'ensemble du financement de la formation professionnelle initiale. »* Un discours assez mal reçu dans une part non négligeable du monde patronal qui décèle le signe d'une volonté de mainmise sur l'argent et l'ensemble du dispositif de formation par alternance, des risques de rigidification du système, la tentation du monolithisme. *« L'apprentissage ne peut progresser que lentement. Le seul fait d'avoir appelé à doubler les effectifs ne justifie que l'on réclame la maîtrise des financements »*, dit ainsi Louis Puthaud, directeur de la délégation à la formation continue à la CCI de Paris, qui s'étonne d'assister à la mise à l'écart des chambres consulaires, *« alors qu'elles représentent 60 % des apprentis formés »*. *« Je voudrais bien l'argent manquant*, s'exclame de son côté Pierre Gilson, l'un des dirigeants de la CGPME, *car ce serait un signe de relance, mais nous n'en sommes pas là. »* S'il « félicite » l'UIMM (Union des industries métallurgiques et minières) d'avoir lancé une formation d'ingénieur par apprentissage, *« parce que c'est une bonne façon de redorer le blason »* de ce dernier, il juge que ce serait du gaspillage que de multiplier de telles expériences. Bref si l'on veille à ne pas « assécher les ressources », elles sont encore tout à fait suffisantes.

Pour l'un comme pour l'autre, il ne s'agit pas de refuser les réformes mais les démarches qui excluent. Non sans quelques raisons, Louis Puthaud fait remarquer que discuter seulement entre « partenaires sociaux » n'est pas une formule satisfaisante dans un pays où toutes les structures patronales comme syndicales ne représentent que peu de monde ; et il appelle à des débats plus larges au sein desquels les chambres consulaires notamment puissent trouver place.

Quant à Pierre Gilson, il invite à la prudence dans la transformation : *« Il est difficile de changer les habitudes des entreprises, notamment des petites et moyennes. Le faire de manière trop rapide ou systématique risque d'avoir plus d'inconvénients que d'avantages. Nous le disons à nos collègues du CNPF, et nos syndicalistes ne sont pas loin de penser comme nous ! »*

Marie-Claude Betbeder

DOSSIER • Les dossiers en suspens de la formation professionnelle

Privilèges consulaires

Le rôle des chambres de commerce et d'industrie reste prépondérant

LES organismes consulaires sont fortement engagés dans la formation professionnelle, et même dans la formation tout court. Les chambres de commerce et d'industrie (CCI) sont le deuxième formateur en France après l'éducation nationale, avec 450 000 élèves et stagiaires formés par an (110 000 en formation initiale et 340 000 en formation professionnelle continue). *« On doit même être au premier rang de la future filière harmonisée de la formation professionnelle en alternance (apprentissage, contrats de qualification...), avec les chambres de métiers et les chambres d'agriculture »*, indique Yves Robin, directeur de la formation à l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie.

Dans ce domaine, en effet, les organismes consulaires sont imbattables. Sur les quelque 220 000 apprentis, 111 450 sont formés dans les centres de formation d'apprentis (CFA) des chambres de métiers, 40 000 dans les CFA des CCI et environ 10 000 dans les CFA des chambres d'agriculture. On pourrait presque parler d'un quasi-monopole de l'apprentissage. Ces chiffres, toutefois, cachent des disparités dans le poids financier des organismes consulaires. Si les chambres de métiers forment un grand nombre d'apprentis, elles sont moins imposantes que les CCI. En effet, les quelque 104 chambres de métiers ont un budget global de 2,142 milliards de francs (1991), chiffre dont il ne semble pas aisé de faire sortir la part consacrée à la formation.

Seules soixante chambres de métiers ont un CFA en propre. Certains centres sont gérés en association avec d'autres organismes consulaires ou des organismes professionnels.

Toutefois, signale Daniel Perrin, directeur de l'artisanat au ministère des entreprises et du développement économique, une étude réalisée auprès de vingt-huit chambres de métiers permet de penser que, lorsque les chambres de métiers ont un CFA, elles leur consacrent un peu plus de la moitié de leur budget. Un budget qui doit beaucoup aux subventions.

Tensions sur les financements

Les ressources des chambres de métiers sont constituées pour un tiers de la taxe pour frais de chambre de métiers ainsi que de la taxe additionnelle et de la redevance du répertoire des métiers. Les subventions en représentent les deux tiers, ce qui signifie que, dans leur fonctionnement, les chambres de métiers, sont soumises au bon vouloir des conseils généraux et régionaux. Cela explique peut-être l'inquiétude des chambres de métiers, qui craignent que l'ouverture éventuelle de sections d'apprentissage dans les établissements scolaires publics ne vienne concurrencer leurs propres structures de formation. *« Nos CFA pourraient difficilement supporter des baisses d'effectifs »*, estime l'Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM).

Avec les cent quatre-vingt-trois CCI, qui gèrent un budget global de 20 milliards de francs, dont 5 milliards sont consacrés à la formation, on passe à une dimension supérieure. Les ressources des chambres de commerce proviennent pour un tiers de la taxe d'apprentissage et de l'IATP (imposition additionnelle à la taxe d'apprentissage), pour un tiers de ressources propres, et pour un tiers de subventions de l'Union européenne, de l'Etat et des régions.

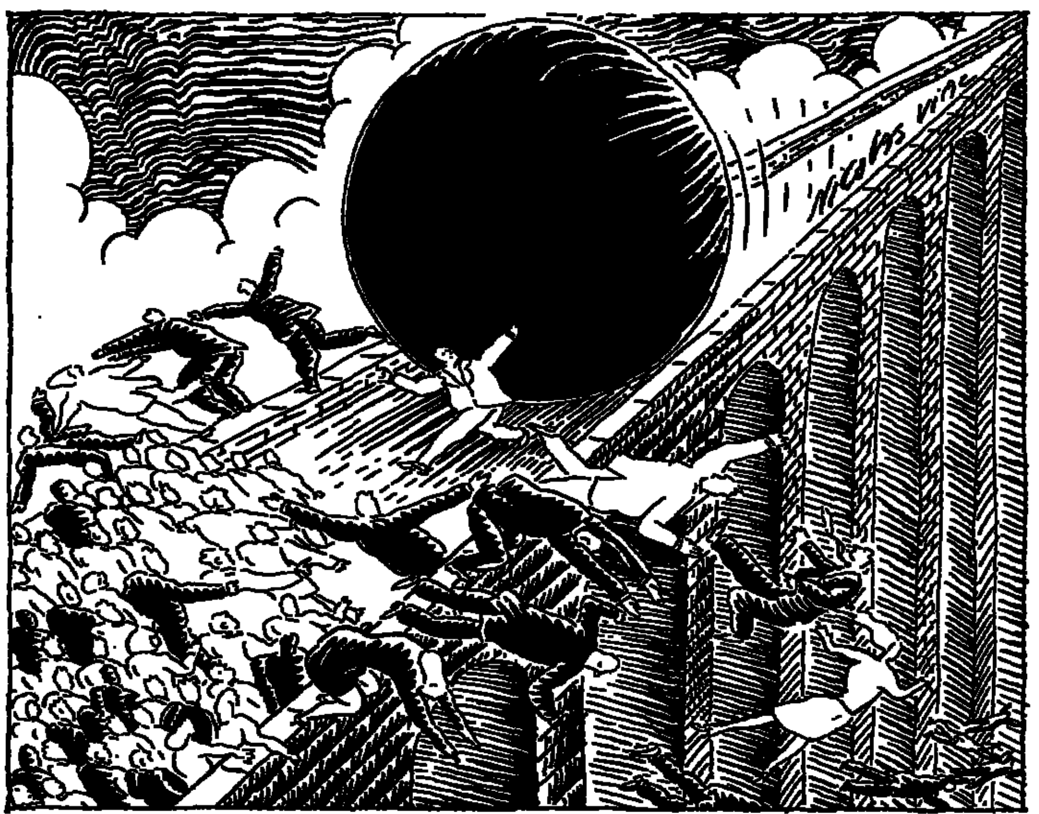
Le rapport du gouvernement au Parlement relatif à l'apprentissage et aux formations en alternance sous contrat de travail, daté de mars 1994, souligne, quant à lui, le poids des CCI dans la collecte de la taxe d'apprentissage. En 1991, *« elles ont collecté 2,38 milliards de francs, dont 1,3 milliard pour les seules CCI d'Ile-de-France. Cette somme représente 37 % du total de la taxe d'apprentissage théorique de 1991 »*. Le rapport ajoute que *« les collecteurs jouent un rôle de diffraction de la taxe vers leurs propres structures qui conduit à relativiser la « liberté d'affectation » de la taxe d'apprentissage par les entreprises, qui serait la caractéristique de ce système »*.

Alors qu'Yves Robin souligne les tensions qui règnent actuellement sur les financements de la formation professionnelle, *« tensions en raison de la diminution de la taxe d'apprentissage, tensions sur les ressources propres du fait de la crise économique et point d'interrogation sur les subventions européennes, qui sont en redéploiement »*, des voix s'élèvent pour protester contre le statut *« privilégié »* des chambres consulaires. Ainsi, Dominique de Calan, secrétaire général adjoint de l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), se demande s'il est bien normal que les chambres continuent à bénéficier du *« quasi-impôt »* que constituent l'IATP et la taxe pour frais de chambre de métiers. Pour lui, il serait temps que les organismes consulaires regagnent le marché concurrentiel.

Catherine Leroy

Ecoles de commerce en alerte

Certaines dispositions contenues dans la loi quinquennale menacent leur équilibre financier



LE ton est grave. Les écoles de commerce sont *« très inquiètes »*. Bruno Dufour, le directeur de l'ESC Lyon, prophétise même *« que la catastrophe est proche »*. La taxe d'apprentissage qui représente, selon les cas, de 5 % à 35 % des recettes budgétaires d'une école de gestion risque de manquer à l'appel en 1995. En effet, des dispositions de la loi quinquennale devraient permettre aux entreprises qui versent habituellement la taxe d'apprentissage à des organismes collecteurs (chambres de commerce...) de la conserver, en direct, si elles mettent elles-mêmes en place, en interne, une filière d'apprentissage.

« Certaines entreprises qui avaient depuis des années l'habitude de soutenir l'école en nous affectant leur taxe d'apprentissage, raconte Bruno Dufour, *m'ont annoncé qu'elles étudiaient la possibilité de l'utiliser pour leur propre compte. Je sais que beaucoup de groupes industriels, qui avaient mis l'apprentissage en sommeil, y réfléchissent également »*.

Rien d'étonnant à voir les écoles de commerce réagir les premières car ce sont elles qui seront les plus touchées par ce manque à gagner, en raison de leur statut privé ou consulaire et d'absence de toute subvention ministérielle.

« L'Ecole des mines, confirme Jean-Claude Schietere, directeur de l'ESC Rouen, *dépend par exemple du ministère de l'industrie, les Ponts du ministère de l'équipement, Centrale de l'éducation nationale, ce qui n'est pas le cas des écoles de gestion. Nous n'avons pas de tutelle. »*

Les craintes de voir la taxe d'apprentissage *« autoconsommée »* remet clairement sur la table la question des règles qui régissent son attribution. *« C'est vrai que la manière dont la taxe d'apprentissage est répartie conduit aujourd'hui à des absurdités*, analyse Hubert Bonal, directeur de l'ESC Dijon. *Les écoles se font entre elles une concurrence féroce au niveau national afin d'obtenir le versement de la taxe de tel ou tel groupe industriel : mailings, étudiants envoyés en émissaires... Nous dépensons beaucoup pour chaque franc récolté. Il serait bon de mettre de l'ordre dans les combines qui permettent à tel ou tel organisme de collecter la taxe d'apprentissage, alors que cela ne se justifie pas. Enfin, veillons à ce que la taxe ne devienne pas la chasse gardée de branches professionnelles qui offriraient des cursus très spécialisés alors que l'avenir est aux formations transversales »*.

Mission publique financement privé

Rationaliser, mettre de l'ordre dans des mécanismes dont on sait qu'ils conduisent à des financements occultes, ces chantiers-là agréent les directeurs d'école, sans aucun doute.

Mais le débat va plus loin. L'autre ressource majeure des écoles de commerce repose sur les frais de scolarité qui ne couvrent, à en croire les témoignages, que la moitié des frais réels engagés. *« Un élève qui paie 30 000 francs pour une année coûte en réalité 70 000 francs*, annonce le responsable d'une ESC. *Nous sommes en fait dans une logique de management public alors que notre financement ne l'est pas. Nous essayons bien sûr d'augmenter nos fonds propres en instaurant des partenariats privés ou en développant des activités marchandes, ce qui est plutôt difficile en période de récession, mais quoi qu'il en soit ces postes restent marginaux. »*

« Une tutelle ministérielle »

L'argumentaire développé actuellement est là. Les écoles de commerce estiment remplir une mission de service public, non seulement en formant des jeunes qui, par la suite, trouveront un emploi plutôt facilement, mais aussi en développant des réseaux internationaux, en contribuant à la recherche ou en élaborant un matériel pédagogique prisé. *« Tirons les conclusions de tout cela*, reprend Bruno Dufour.

Si la taxe d'apprentissage devait nous échapper, il convient de trouver d'autres sources de financement. La voie la plus logique se serait de bénéficier d'une tutelle ministérielle avec versement de subventions. Pourquoi, par exemple, les écoles de commerce privées, appartenant à la Fédération des enseignements supérieurs des instituts catholiques (FESIC) obtiennent-elles de l'Etat environ 6 000 francs par an et par élève... et nous rien ? »

Avis aux ministères intéressés. S'il en est, en cette période de restrictions budgétaires.

Marie-Béatrice Baudet

ÉCHOS

Aide familiale à domicile

■ La FNAFAD (Fédération nationale de l'aide familiale à domicile) va fêter le 50e anniversaire de l'aide familiale à domicile, lors de son congrès qui se tiendra à Angers les 4 et 5 juin 1994. Pour célébrer cet événement, il sera fait appel aux archives et à des témoignages. Des reportages sur les actions collectives menées concrètement sur le terrain seront présentés. Au nombre des participants, on comptera des représentants du conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, de la CNAM, de l'APPCG, du FAS, de l'UNAF, d'ATD Quart-Monde, etc.

▶ FNAFAD, 13, rue des Envierges, 75020 Paris, tél. : 47-97-20-25.

L'avenir incertain des professionnels de la formation continue

■ A l'occasion du 25e anniversaire de l'Institut de formation d'animateurs, conseillers d'entreprises (IFACE), un colloque se tiendra mardi 21 juin 1994 à Paris au centre consulaire Champerret, 6-8, avenue de la Porte-de-Champerret sur le thème : « Quel avenir pour les professionnels de la formation continue ? » Sept ateliers qui se dérouleront en deux temps (exposé d'experts, puis réflexion commune en petit groupe de travail), sur les demandes de formation, l'environnement institutionnel politique et syndical et les systèmes de formation de formateurs donneront lieu à des comptes rendus et à l'élaboration d'hypothèses sur les possibles évolutions à moyen terme. Le colloque se terminera par une synthèse générale des ateliers.

▶ IFACE, 79, avenue de la République, 75011 Paris, tél. : (1) 49-23-22-26.

MANAGEMENT

Tenir sa réputation

Les firmes redoutent comme la peste la perte d'image...

« *LA réputation est la carte de visite de l'entreprise vis-à-vis de tous ses partenaires, qu'il s'agisse de ses clients ou de ses fournisseurs* », souligne Jean-Bertrand Drummen, directeur général de Sandoz France. En effet, une bonne réputation installe la confiance qui est la base de tous les liens durables. Le consommateur achète les produits appréciés les yeux fermés sans même lever le sourcil vers la concurrence. Tranquillisés, les actionnaires laissent le capitaine du bateau naviguer paisiblement. Les fournisseurs déploient un zèle extrême pour satisfaire le client honoré. Ayant le sentiment d'appartenir à une communauté de travail, les collaborateurs ont des ailes. Et les jeunes frais émoulus des écoles tapent à la porte de l'entreprise. *A contrario*, une mauvaise réputation est traînée comme un boulet. Le scepticisme s'empare des différends publics et l'entreprise est conduite sur la voie du déclin. Les clients font faux bond, les salariés deviennent des francs-tireurs et les actionnaires des émules de Dallas...

Avoir une bonne réputation est donc le rêve de toutes les sociétés. Mais, cet Eldorado n'est pas facile à conquérir. Liée à la perception intérieure comme extérieure de l'entreprise, la réputation repose sur deux éléments forts : la compétence et la loyauté. Un message apparemment simple, mais qui se décline dans toute sa complexité. Qualité des produits, qualité du management, santé financière, qualité du personnel, engagement envers la communauté, capacité à innover, tels sont ainsi pour Marcel Alain, psychologue de la société de conseil canadienne Serviqual (1), les cinq valeurs de base qui fondent la renommée. Le consultant suggère aux entreprises d'évaluer leurs *« performances dans différents domaines sur une échelle de 0 à 5 et de prendre les mesures de redressement dans les zones faibles »*.

La discipline est pour le moins rigoureuse car il n'est guère aisé de faire le grand chelem. Fort heureusement, on demande moins à une entreprise d'être parfaite que d'agir en cohérence avec elle-même et de jouer un jeu clair et précis. Pas si simple pourtant. Ainsi, certaines firmes, qui veulent se vendre aux yeux de leurs clients, cherchent à s'acheter une réputation à coups de campagnes de publicité peu conformes à leur identité ou se prévalent d'attributs fictifs. Le résultat est opposé à celui recherché. Elles ne sont guère prises au sérieux par leurs clients comme par leurs salariés exaspérés par ces opérations de bluff. Les salariés sont particulièrement critiques envers cette dichotomie d'image, surtout lorsque les managers se valorisent sur la scène médiatique, sans prendre aucune pincette à l'intérieur. Au final, ces dérapages ternissent davantage leur réputation.

La rumeur ennemi numéro

Evidemment, se construire une réputation solide et sincère exige de nombreuses années de labeur. Au moins dix ans, disent des spécialistes. Certains répugnent donc à cet exercice de long terme et préfèrent assurer leur survie à court terme par des « coups » qu'ils évitent toutefois de mettre sur la place publique. Exemple : fort de sa puissance, un gros mastodonde exerce un chantage sur un client pour gagner un marché au détriment d'un Petit Poucet. Cependant, on tait la « manip », car sa sortie de l'ombre aurait un effet déplorable. Dans tous les discours officiels, la morale est en effet toujours sanctifiée. Les champions du double langage retombent sur leurs pieds... jusqu'à l'inévitable retour de manivelle.

Même blanc comme neige ou presque, garder son image intacte est toujours un exercice difficile. Il n'y a pas vraiment de morale. Car, aussi longue est la réputation à construire, aussi rapide est la descente aux enfers. Surtout pour les stars. L'ennemi numéro un est la rumeur qui instaure le doute et ébranle la confiance. Rien de tel que de s'attaquer à la réputation de l'ennemi, pour le déstabiliser. Campagnes de calomnie savamment orchestrées par la concurrence à partir d'un secret éventé, faux bruits, exploitation exagérée d'un point faible d'un individu, déballage médiatique de la vie privée, cette panoplie du parfait « égratignent » prouve chaque jour son efficacité dans toutes les sphères de la vie publique. Dans son ouvrage *Rumeurs* (2), Jean-Noël Kapferer a parfaitement démonté les mécanismes de cette sape organisée.

En marge des rumeurs, les entreprises redoutent fortement la perte d'image et le déficit de confiance liés à des événements graves comme les accidents technologiques, le dépôt de bilan, les plans sociaux qui, mal gérés, se transforment en crise majeure. Perte de clientèle, démotivation en interne, le tribut à payer est parfois très lourd. Toutes les entreprises qui ont eu, à un moment ou à un autre, leur réputation en jeu, ont donné des consignes strictes à leur service de communication pour essayer d'empêcher la détérioration de leur capital-image lors de ces fâcheux moments. Elles prennent également toute une série de mesures concrètes pour redorer leur blason et éviter que les mêmes problèmes ne se reproduisent.

Catherine Lévi

(1) Se reporter à la lettre de PBRH Conseil, service News Action, septembre 1993 (42-67-55-22).

(2) *Rumeurs*, de Jean-Noël Kapferer, « Points actuels », 340 pages, Seuil, septembre 1990.

TRIBUNE

Vivre mieux et créer des emplois

par Pierre Héritier

PEUT-ON encore trouver dans notre économie des secteurs d'activité laissés en friche et susceptibles de créer des emplois ? La croissance industrielle prise aujourd'hui dans la tenaille des échanges internationaux n'a-t-elle pas exploré, voire épuisé, toutes les sources possibles de développement ? Peut-on stimuler de nouvelles consommations sans risque pour l'inflation et le déficit du commerce extérieur ?

La réponse ne fait plus de doute. Il existe un potentiel d'activités et d'emplois dans les secteurs non soumis directement à la concurrence internationale. Ce nouveau champ de développement pourrait être mis en valeur sans rompre les grands équilibres économiques : créer des emplois sans accroître les déficits ni les importations et sans affaiblir l'efficacité du secteur concurrentiel. Depuis près de dix ans, je me bats pour cette idée.

Aujourd'hui, cette idée refait surface, tel un serpent de mer, et le CNPF lui-même en a tiré un rapport intitulé « Développement des emplois de services ». Quelles que soient les divergences que l'on puisse avoir avec certains aspects de ce rapport, je considère cette prise de position comme un fait positif.

Trop souvent associée aux discours sur les « petits boulots », traitée comme un champ pour l'insertion, pour l'*« occupation »* des chômeurs, cette idée est devenue floue à force d'avoir été accommodée à toutes les nécessités sociales provoquées par le chômage. Cette confusion explique largement le retard pris dans ce domaine.

La récession et l'élargissement sociologique de l'impact du chômage ont relancé la réflexion et les débats. La problématique a fait un pas en avant, s'appuyant désormais sur des études et des chiffrages. Ainsi le travail de Gilbert Cette et Philippe Cuneo a confirmé la pertinence de l'hypothèse avancée, mieux, elle l'a évaluée en résultats et en coûts : d'ici à l'an 2000, plusieurs centaines de milliers d'emplois pourraient être créés, et le coût annuel de la création d'un emploi (autour de 50 000 francs par an) serait moitié moins élevé que celui de l'entretien d'un chômeur.

Une demande bien réelle

Il existe aujourd'hui une « demande » bien réelle : des besoins non satisfaits ou mal satisfaits, des exigences nouvelles liées aux grandes évolutions sociales et culturelles. L'accroissement de la population âgée comme le développement du travail féminin créent des besoins de services nouveaux, diversifiés et adaptés ; la situation des banlieues et la paupérisation d'une fraction de la population appellent des remodelages de la ville et de l'habitat et une autre animation des lieux de vie ; le développement du temps libre, les exigences d'écologie, et plus globalement l'aspiration à vivre mieux suscitent des besoins plus qualitatifs auxquels la consommation de biens matériels ne répond pas. Au total, c'est un vaste champ d'activités qui s'ouvre.

Pour le CNPF, c'est un marché. Peut-on considérer les activités relationnelles (aides ménagères, garde d'enfants) comme des activités marchandes banales ? Certes, non ! Cela pose des *questions d'éthique et de déontologie*. D'évaluations qualitatives aussi car la sanction du marché ne peut servir seule de « juge de touche » dans un domaine aussi « privé ».

Faut-il pour autant interdire aux entreprises « capitalistes » d'investir ce champ ? N'est-ce pas en définitive la qualité de réponses qui doit être le critère d'appréciation des solutions offertes au client ou à l'usager ? Plutôt que de faire barrage au privé, le monde associatif et de l'économie sociale doit relever le défi ! Plus proches du terrain et des préoccupations des publics concernés, les associations peuvent apporter des solutions construites avec les intéressés. Elles sont donc bien placées si elles savent s'organiser, se coordonner et professionnaliser leur démarche. Par contre, il ne fait pas de doute que la « professionnalisation » des activités susceptibles de répondre aux besoins que j'évoquais plus haut est le maître mot de la réussite sociale, mais aussi économique. Il ne fait pas de doute que le développement de ces activités exige une démarche à fondement économique, sans confusion avec le traitement social de l'exclusion ni même avec l'insertion : partant de la « demande » reconnue et explicitée, l'offre doit apporter une réponse adaptée et professionnelle nécessitant une reconnaissance du métier et des qualifications et donc une mise en place de formation qualifiante. Rien de commun avec les « petits boulots ».

Reste une question déterminante : comment solvabiliser la demande ?

Il existe un moyen simple et relativement peu coûteux. C'est l'idée du chèque-service, tirée de l'idée du chèque-restaurant ou du chèque-vacances : le consommateur paye 50 % du titre, l'autre moitié est payée par l'État ou un organisme intéressé. Mieux, l'effort de financement pourrait être partagé avec les collectivités territoriales, voire les comités d'entreprise. Les entreprises aussi pourraient être incitées à financer. Pour les catégories en difficulté (exclus sociaux, chômeurs, cas sociaux), les collectivités locales pourraient couvrir le chèque à 80 %, voire 100 %. Le système est extrêmement simple et pratique. Une fois remis à l'intéressé, il entre dans le circuit et peut fonctionner comme un chèque ordinaire pour payer des activités bien ciblées et des opérateurs habilités : il peut être encaissé par une PMI ou par une association.

Les besoins existent et sont clairement repérés. Le terrain est balisé. Aujourd'hui, les décideurs et les acteurs savent ce que coûte ce type de développement et savent aussi ce qu'il rapporterait en qualité de vie et en emplois. Qui va s'en emparer ? le gouvernement ? les grandes entreprises ? les élus territoriaux ? les associations et le monde de l'économie sociale ? les syndicats et les comités d'entreprise ? Chacun dans son domaine à son niveau a un rôle décisif à tenir et peut marquer de son empreinte le type de développement induit par cette démarche. C'est un défi formidable pour ceux qui se préoccupent de changement social !

▶ Pierre Héritier est directeur de Lasaire (Laboratoire social d'actions, d'innovations, de réflexions et d'échanges).

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.31F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. *Microfilms* : (1) 40-65-29-33



Le Monde
PUBLICITE
S.A.

Président-directeur général :
Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction :
Dominique Alduy
Isabelle Tsaïdi.
133, av. des Champs-Elysées
75409 PARIS CEDEX 08
Tél. : (1) 44-43-76-00
Téléfax : 44-43-77-30
Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

SECTEURS DE POINTE

Production - Informatique - Haute technologie

- Ingénieurs R & D
- Chefs de Projet



Leader européen de la Sécurité Habitacle, nous sommes actuellement dans une phase d'évolution technologique et de fort développement sur les marchés internationaux.

Afin de renforcer notre capacité de réaction et d'adaptation, nous recherchons des **Ingénieurs R & D et des Chefs de Projet.**

Sous l'autorité du Directeur R & D de la Branche, vous travaillez sur les produits avancés au sein d'équipes de projets multidisciplinaires. Créatif et rigoureux, vous vous impliquez dans l'utilisation des moyens d'IAO et de CAO.

Ingénieur Grande Ecole, **expérimenté** (minimum 2 ans), vous avez une formation de base en Mécanique et possédez une compétence dans l'un des domaines suivants : matériaux plastiques, matériaux métalliques, automatique, électronique.

Ces postes, basés à **CRETEIL (94)**, impliquent une bonne maîtrise de l'anglais (la connaissance de l'allemand serait un plus).

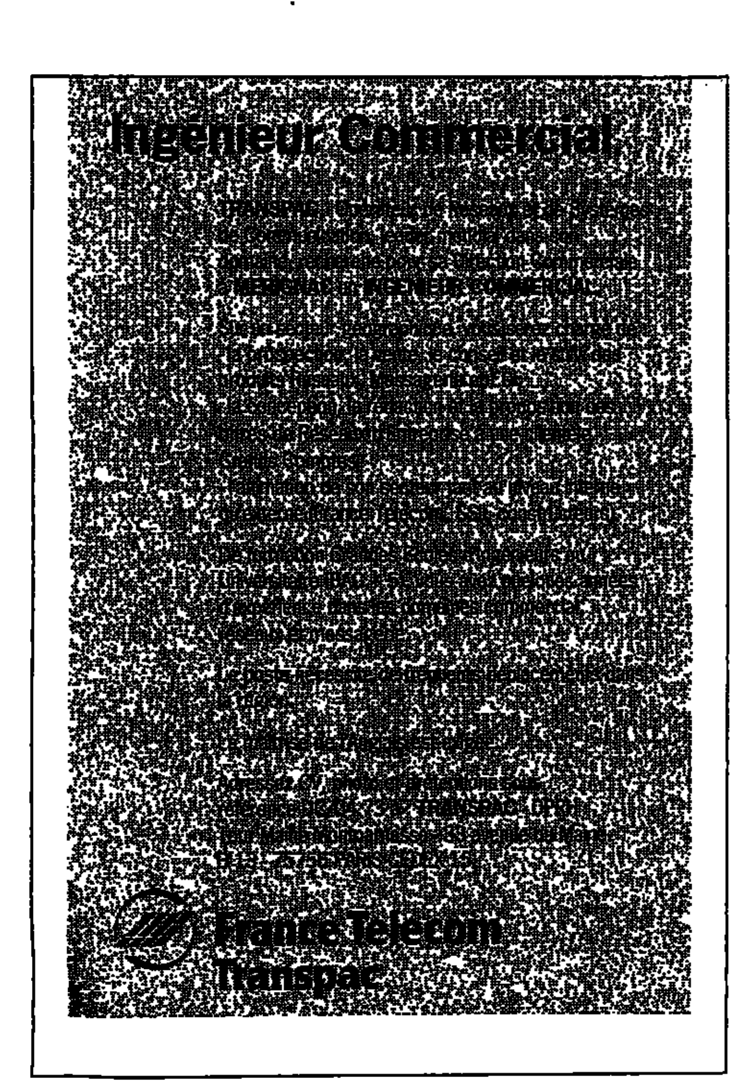
Merci d'adresser CV et lettre manuscrite à Nathalie LE RAY - **VALEO SECURITE HABITACLE** - 25, rue Auguste Perret - Europarc - 94042 CRETEIL Cedex.

Le Groupe Valeo, par ses réalisations, son potentiel technologique, son implantation internationale, est l'un des principaux partenaires des constructeurs automobiles et de véhicules industriels dans le monde.

Valeo
L'EQUIPEMENT AUTOMOBILE

OBC





Dans le monde des systèmes d'information, certains pensent que compétences de haut niveau et technologies d'avant-garde suffisent à faire la différence. Ils oublient les Hommes. C'est en cela qu'Olivetti est différent.

Olivetti Services : une nouvelle philosophie du Traitement de l'Information.

Spécialiste des différentes prestations informatiques (hardware, software et services), Olivetti est aujourd'hui un acteur majeur sur les principaux marchés : Banque, Distribution, Service Public,... C'est pour anticiper les besoins toujours croissants des entreprises en matière de gestion de systèmes qu'Olivetti s'engage et étend son offre dans le domaine des services, en particulier dans celui du **Facilities Management.**

C'est pourquoi, dans l'Europe entière, Olivetti est à la recherche de nouveaux talents. Pour ses clients, pour une meilleure écoute, pour encore plus de disponibilité...

Ambitieux et doté d'une réelle force de proposition, vous allez de l'avant en toutes circonstances. Vous aimez progresser en équipe et participer à l'évolution d'une offre technologique. Olivetti saura vous démontrer qu'il est possible de s'affirmer professionnellement au sein d'un groupe international sans renoncer pour autant à sa créativité personnelle.

ngénieurs d' ffaire

Vous maîtrisez les techniques de vente de services et de Facilities Management en environnement grand compte. Nous vous proposons de contribuer au développement de nos marchés auprès d'une clientèle exigeante et de qualité.

ngénieurs echnico- ommerciaux

Vous alliez de solides compétences commerciales à une spécialité technique dans les domaines UNIX, Novell ou Microsoft. Vous participez à la définition et à l'évolution de notre offre en qualité d'interface privilégiée auprès de notre force de vente.

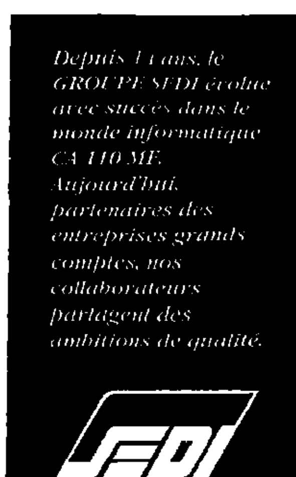
hefs de rojet

Vous maîtrisez les méthodes de conception et de conduite de projet (Merise, SADT, SDM/S...) et êtes familier des démarches qualité (ISO 9000). Votre expérience reconnue dans la coordination d'équipe s'appuie sur de bonnes facultés d'analyse, une aptitude à la résolution de problèmes et une rigueur professionnelle. Nous vous confions la gestion de projets ambitieux.

Si les challenges vous intéressent, faites parvenir votre résumé de carrière à Olivetti France - DRH - Cx 69 - 92047 Paris La Défense, en précisant le poste choisi et sous réf. LM.

olivetti

Et l'informatique vous accompagne



Ingénieurs

INFORMATIQUE INDUSTRIELLE
SYSTEMES & RESEAUX

Nous souhaitons accueillir de nouveaux collaborateurs possédant une première expérience dans les domaines tels que Génie Logiciel, Télécom, Temps réel, Contrôle de Process, CAO, systèmes, réseaux, etc... Rémunération attractive et évolution de carrière.

Adressez votre dossier de candidature, CV et prétentions à SEDI s/réf. MPD/06 164 avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY

OBC

Un problème technique, survenu en cours d'impression, sur un nombre limité d'exemplaires, a entravé la bonne lisibilité de l'insertion OLIVETTI parue la semaine dernière en rubrique « Secteurs de Pointe »

Nous prions nos lecteurs et la Société OLIVETTI d'accepter toutes nos excuses.

LE MONDE PUBLICITÉ

SECTEURS DE POINTE



GE Medical Systems

Responsable des études technologiques

GRACE À SA PASSION POUR L'EXCELLENCE : GE EST UN DES GROUPES LES PLUS PERFORMANTS AU MONDE, DONT L'OBJECTIF EST D'ÊTRE PREMIER DANS CHACUNE DE SES BRANCHES D'ACTIVITÉS - DE L'ÉCLAIRAGE AUX MOTEURS D'AVION, DES SERVICES FINANCIERS À L'IMAGERIE MÉDICALE. LA DIVISION GE MEDICAL SYSTEMS, LEADER MONDIAL DE L'IMAGERIE MÉDICALE, OFFRE UNE GAMME COMPLETE DE PRODUITS ET SERVICES DÉVELOPPÉS DANS LE MONDE ENTIER. SA FILIALE GE MEDICAL SYSTEMS EUROPE PRÉSENTE EN EUROPE, AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE (4 300 PERSONNES, CA DE PLUS DE UN MILLIARD DE DOLLARS), RECHERCHE POUR SA NOUVELLE USINE TUBES SITUÉE À BUC (78), UN(E) RESPONSABLE DES ÉTUDES TECNOLOGIQUES.

L'équipe Engineering Tubes à rayons X de la Direction Global Tubes & Detectors développe à Milwaukee (U.S.A.) et à Buc (78), de nouvelles sources à rayons X pour l'imagerie médicale en recherchant l'amélioration constante des performances et de la qualité pour satisfaire ses clients. Au sein de cette équipe, vous aurez la responsabilité des développements technologiques du département. Vous rechercherez et évaluerez de nouveaux matériaux (composés réfractaires, céramiques, etc) ou procédés de fabrication (traitement de surface, technique du vide...) puis validerez votre programme selon les critères de performance, de coût et de productivité. L'introduction en production de ces nouvelles technologies dans nos unités de fabrication (Milwaukee ou Buc) vous incombera également.

Senior technologist, diplômé de l'enseignement supérieur, vous avez une solide expérience réussie (minimum 10 ans) en matériaux, métallurgie, traitement de surface, technique du vide,... ainsi que des qualités de leadership reconnues. Vous maîtrisez l'anglais et communiquez aisément avec toutes les fonctions de l'entreprise.

Si l'opportunité de rejoindre une entreprise de haute technologie et multiculturelle, offrant des possibilités de développement professionnel importantes vous motive, envoyez dès aujourd'hui votre CV à GE Medical Systems Europe, Direction des Ressources Humaines, Jacqueline Wajcman, 283 rue de la Minière, 78533 BUC cedex.

OUVERTURE AU CHANGEMENT, ÉNERGIE, RAPIDITÉ, GOÛT DES DÉFIS, SONT LES VALEURS DE NOTRE ENTREPRISE.



Jonction



Filiale informatique (300 personnes) du n°1 de la distribution alimentaire, nous assurons l'intégralité de la production informatique et des prestations de services aux entrepôts, usines et points de vente.

Pour renforcer nos actions Qualité, nous créons le poste d' :

ADMINISTRATEUR PACBASE

Responsable de la qualité de l'AGL et de son utilisation, vous devrez maintenir les différents outils spécifiques de l'AGL PACBASE et en développer de nouveaux, assister et conseiller les Etudes dans l'utilisation de l'AGL et des outils spécifiques et assurer le suivi de leur utilisation.

- De formation BAC + 4 ou + 5, vous avez une première expérience d'au moins 2 ans et avez acquis, par la pratique, une très bonne expertise de PACBASE.
- La connaissance d'environnements IBM est un plus.
- Motivé par la méthodologie et par la technique, vous souhaitez mettre à profit vos qualités relationnelles et votre sens du service.
- Ce poste est basé en Région Parisienne.

Adresser lettre manuscrite, CV, prétentions, sous référence AGL à
QUALISYS, 59 bis avenue Foch, 94100 SAINT-MAUR

MANDELIEU

Société des Autoroutes Estérel, Côte d'Azur, Provence, Alpes, recherche pour Mandelieu (06) un



Responsable H/F du système d'aide à l'exploitation de l'autoroute

Après vous être familiarisé avec le projet MIGRAZUR (Moyens d'Information et de Gestion du Réseau Autoroutier d'Escota en Zone Urbanisée), vous appliquerez les règles d'exploitation du système grâce à ses logiciels experts. Durant une première période, de l'ordre de 2 ans, vous participerez activement à la validation et à l'administration dudit système, afin de donner satisfaction aux utilisateurs et exploitants internes d'Escota, puis dans une deuxième phase, vous deviendrez responsable de la section Equipements de la route (Etudes, travaux neufs, maintenance).

Ingénieur, option informatique et réseaux, vous devez **impérativement pouvoir vous prévaloir d'une première expérience significative dans le domaine de l'informatique industrielle.**

En particulier, vous devez connaître le système d'exploitation UNIX, la gestion de base de données et les réseaux. Intervenant sur le terrain, et en permanence, à l'écoute des besoins des clients internes d'Escota, vous possédez le potentiel d'un futur manager et **des qualités affirmées de rédacteur.**

MEDIA SYSTEM



Adresser votre dossier de candidature, C.V., lettre manuscrite, photo, prétentions, en précisant la réf. 8306 et un numéro de tél. à Guy Postel Conseil, BP 19, 06480 La Colle-sur-Loup. Confidentialité garantie.

Guy Postel



Dans le cadre de son développement l'ESIEE Amiens (Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Electrotechnique et Electronique) RECRUTE :

- **Un technicien supérieur (Bac + 2) en Electronique et Informatique industrielle.** Première expérience souhaitée — Réf: TI
- **Des professeurs associés (à la vacation) en Informatique, Electronique, Mathématiques, Physique, Traitement du Signal, Electrotechnique et Informatique.** — Réf: PA
- **Un enseignant permanent en Physique.** De préférence agrégé, docteur ou ingénieur. Expérience de l'enseignement souhaitée. — Réf: PH
- **Un enseignant permanent en Electrotechnique** (contrôle et asservissement de systèmes) — Réf: ET
- **Un enseignant permanent en Automatique.** — Réf: AU
- **Un enseignant permanent en Electronique.** — Réf: EN

Pour ces trois derniers postes ouverts à des ingénieurs ou équivalent, une première expérience de l'enseignement est souhaitée. Une expérience industrielle serait un plus.

La rémunération sera fonction de l'expérience et de la qualification.

Adressez votre dossier de candidature complet, avec la référence choisie à :

ESIEE. AMIENS, 14, Quai de la Somme B.P. 100 80083 AMIENS CEDEX 2

. Ingénieurs Confirmés



Nous sommes leader européen et à la pointe de la technologie dans le chauffage et le conditionnement d'air destinés aux véhicules automobiles. Pour satisfaire nos clients constructeurs européens, américains, japonais, nous avons conçu un système de production et une stratégie d'implication, d'innovation, de partenariat, qui visent à atteindre la Qualité Totale.
Pour notre Centre de Recherche au sein de la Direction innovation et technologie de **La Verrière (78)**, nous recherchons :

Ingénieur Leader Etude Projet — **Réf. RDB 30**

Rattaché au Chef de Projet, vous serez chargé : des activités de conception et développement d'une nouvelle technologie de pulseur, en assurant la coordination des études des projets associés ; de la prise en compte, dès la conception, des exigences clients et système, ainsi que des objectifs coût-délai-qualité.
De formation Ingénieur, vous possédez de préférence une connaissance des outils qualité (AMDEC, Analyses fonctionnelles,...), CAO, CATIA, et vous avez une expérience réussie dans une fonction études ou méthodes en grande série.
Le poste sera basé à LA VERRIERE (78).

Ingénieur Méthodes — **Réf. RDB 40**

Rattaché au Chef de Projet, vous serez responsable du couple produit/process d'une nouvelle technologie de pulseur, de la définition du process, du lancement de la production en série. Le candidat idéal est Ingénieur Mécanique de grande série ; il connaît les outils de qualité et de contrôle statistique de process.
Le poste sera basé à LA SUZE SUR SARTHE (72).

Prêt à travailler dans un domaine compétitif, mobile, vous êtes ouvert à des expériences professionnelles internationales.

Si vous êtes intéressé, adressez votre candidature en indiquant la référence choisie à **VALEO THERMIQUE HABITACLE** - 8, rue Louis Lormand - BP 13 - 78321 LA VERRIERE Cedex

ORC

Le Groupe Valeo, par ses réalisations, son potentiel technologique, son implantation internationale, est l'un des principaux partenaires des constructeurs automobiles et de véhicules industriels dans le monde. Valeo compte près de 25 000 personnes réparties en dix branches d'activité. Le Groupe dispose de plus de 80 usines ou centres de recherche et réalise un chiffre d'affaires de 20 milliards de francs, dont plus de la moitié hors de France.



Un Ingénieur des Mines



Important Groupe d'Ingénierie recherche un Ingénieur des Mines, *destiné à prendre un poste en exploitation dans une mine à ciel ouvert en Afrique anglophone.*

Intégré dans une équipe d'expatriés intervenant dans un complexe minier (mine, usine de traitement, installations industrielles, etc...), en liaison avec le Chef de mission d'une part, et, avec les ingénieurs, cadres et du personnel d'exécution locaux d'autre part, il aura à :

- *adapter et réaliser un nouveau projet d'exploitation,*
- améliorer les méthodes et l'organisation des travaux actuellement en cours afin d'en optimiser la productivité, le rendement et la qualité.

Ce poste s'adresse à des ingénieurs, 30 ans maximum, ayant une première expérience en exploitation minière (ou en carrière), et, de préférence en expatriation. Anglais courant exigé.

Merci d'adresser lettre manuscrite + CV sous réf. M21 à SOFRESID - Direction des Relations Sociales - 59 rue de la République - 93513 MONTREUIL CEDEX

ORC



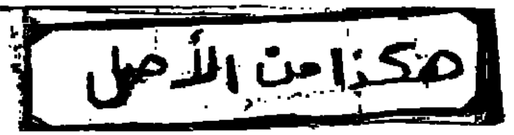
SECTEURS DE POINTE

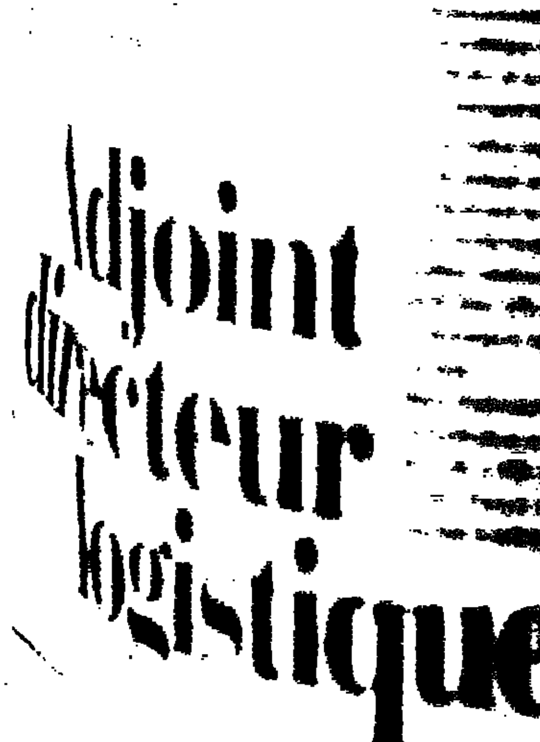
Production
Informatique
Haute Technologie

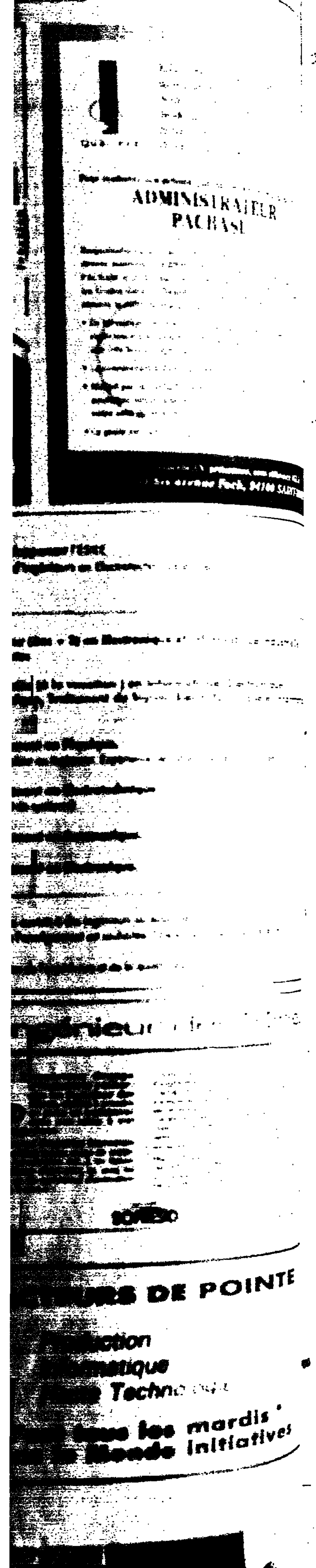
C'est tous les mardis * dans le Monde initiatives

* daté mercredi









SECTEURS DE POINTE

ÉCOLE POLYTECHNIQUE
FÉDÉRALE DE LAUSANNE

met au concours un poste de

PROFESSEUR EN INFORMATIQUE TECHNIQUE AU DÉPARTEMENT D'INFORMATIQUE

Ce professeur aura pour mission de développer des activités d'enseignement et de recherche dans les domaines suivants :

- conception de l'architecture matérielle et logicielle des systèmes industriels
- interfaces et procédures de dialogue entre processeurs et applications
- réseaux locaux industriels
- développement de logiciels industriels répartis.

Outre les compétences susmentionnées, l'EPFL attend de ce nouveau professeur une grande expérience pratique de développement de logiciel, une large ouverture d'esprit, des talents pédagogiques confirmés et d'excellentes aptitudes à la recherche personnelle.

Les candidats doivent avoir des résultats académiques et industriels reconnus sur le plan international.

Dans le but de promouvoir les carrières féminines, la direction de l'EPFL encourage les femmes à faire acte de candidature.

Délai d'inscription : 31 juillet 1994.
Entrée en fonction : été 1996 ou à convenir.

Les personnes intéressées voudront bien demander le dossier relatif à ce poste à la présidence de l'EPFL, CE-Ecublens, 1015 Lausanne.

Une filiale française d'un Groupe US de tout premier plan ayant une activité de production, d'installations et de maintenance d'ensembles électriques et électroniques de haute fiabilité renforce son équipe de direction et recherche

DIRECTEUR DES ACHATS

Rattaché au PDG, il élaborera, proposera, mettra en oeuvre une politique d'achats répondant aux impératifs de coûts, qualité, délais de deux activités complémentaires : études et productions industrielles d'une part, chantiers extérieurs d'autre part. Il animera une équipe et gérera un budget actuel de 160 MF.

La réussite dans ce poste implique une formation d'ingénieur, une expérience des achats industriels et des qualités de management, de dynamisme, de gestionnaire permettant d'assurer à cette fonction un rôle clé dans les performances de l'entreprise. réf. 22A 2699 4M

Poste basé grande ville Ouest de la France.

CHEF DE SERVICE INFORMATIQUE

Dans le cadre de la refonte du système d'information, il définira un plan directeur, développera les applications, gérera un budget en étroite liaison avec l'ensemble des utilisateurs ainsi qu'avec le groupe.

Ce poste conviendrait à un candidat de formation supérieure (ingénieur ou école de gestion) ayant au minimum 5 ans d'expérience informatique de gestion et ayant déjà assuré des responsabilités soit de projets importants, soit d'une équipe d'études ou d'un service. Il aura de solides qualités de contact, d'organisation, de pragmatisme lui permettant de développer un système d'information cohérent et de pointe. réf. 22A 2700 4M

Poste basé à Paris.

Ces deux postes impliquent la maîtrise de l'anglais.



Ecrire en précisant la réf.
Discrétion absolue

71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel

Chef de Produit

Secteur de la connectique - Nous sommes une compagnie internationale, leader dans les composants passifs, employant 6 300 personnes. Nos activités se situent en Europe, Amérique et Asie. L'unité implantée dans le Jura conçoit et fabrique des produits destinés à la téléphonie, l'informatique et l'industrie. Le directeur du site (environ 300 personnes) renforce l'équipe marketing avec un nouveau **chef de produit**. Rapportant directement au chef de groupe, ce collaborateur aura pour mission de redynamiser et de rentabiliser les produits existants, de définir une stratégie de développement pour les nouveaux produits ou concepts en tenant compte des données du marché, de son évolution et de l'état de la concurrence. Il travaillera en étroite collaboration avec le service technique (études, industrialisation et méthodes). Il définira et proposera une politique de prix visant l'amélioration des marges. Il aura un rôle de soutien commercial et promotionnel auprès des différentes organisations commerciales du groupe (françaises et internationales). Ce poste s'adresse à un ingénieur ayant une première expérience de chef de produit acquise dans l'univers des produits industriels de grande série (de préférence dans la connectique). **Réf. 1596.94 M**

Le poste de **Chef de Groupe** est également à pourvoir. Le profil est identique avec un cursus professionnel plus confirmé et l'expérience d'encadrement d'équipes. **Réf. 1597.94 M**

Ces postes sont à pourvoir dans le **Jura**. L'anglais est indispensable dans les deux cas.

Si l'une de ces propositions vous intéresse, merci d'envoyer votre dossier de candidature sous la référence choisie (à préciser sur l'enveloppe) à notre conseil, Chantal Baudron s.a. 61, boulevard Haussmann - 75008 Paris.

SOURCES



Chantal Baudron. s.a.

Membre de Syntec

■ *CPC FRANCE : 2 MILLIARDS DE FRANCS DE CA, 5 UNITÉS DE PRODUCTION, FILIALE D'UN GROUPE INTERNATIONAL, RECHERCHE POUR LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION :* ■

CHEF DE GROUPE ETUDES INFORMATIQUES DOMAINE INDUSTRIEL

■ VOUS ÊTES L'INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ DES DIRECTEURS D'USINE ET DE L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT INDUSTRIEL. RESPONSABLE DE LA MISE EN PLACE DE NOTRE NOUVELLE GPAO DANS CHACUN DE NOS SITES, VOUS PARTICIPEZ ACTIVEMENT À LA DÉFINITION DES BESOINS POUR LES DIFFÉRENTS DOMAINES : PLANIFICATION, ACHATS, PRODUCTION, MÉTHODES, CONTRÔLE QUALITÉ, MAINTENANCE, R&D... VOUS COORDONNEZ L'ACTIVITÉ DES ÉQUIPES DE DÉVELOPPEMENT ET DE MAINTENANCE DES APPLICATIONS ET ANIMEZ UN GROUPE D'UNE DIZAINE D'INFORMATICIENS. ■

■ A 35-40 ANS, DIPLÔMÉ D'UNE GRANDE ÉCOLE D'INGÉNIEURS, VOUS AVEZ OBLIGATOIREMENT PARTICIPÉ À LA MISE EN PLACE DE PROJETS GPAO DANS LE SECTEUR DES BIENS DE GRANDE CONSOMMATION. VOTRE EXPÉRIENCE VOUS A PERMIS DE TRÈS BIEN CONNAÎTRE L'UNIVERS DES USINES ET DE LA PRODUCTION ET DE DÉVELOPPER DE FORTES CAPACITÉS D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION. LA PARTICIPATION À DES GROUPES DE TRAVAIL EUROPÉENS IMPLIQUE UN NIVEAU D'ANGLAIS COURANT. LE POSTE BASÉ À CLAMART NÉCESSITE DE FRÉQUENTS DÉPLACEMENTS SUR NOS SITES EN PROVINCE. ■

■ MERCI D'ADRESSER VOTRE LETTRE MANUSCRITE, CV COMPLET ET RÉMUNÉRATION ACTUELLE, S/RÉF. 313/LM À CPC FRANCE - ANDRÉE BOSSET 379 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - 92142 CLAMART CEDEX. ■

alsa
BANANIA
Benco
Knorr
MAIZENA
Pôti



MEDIAPA

CPC /France

DES MARQUES QUI DONNENT DU GOÛT À LA VIE

[illegible] FINANCIER DE [illegible] NOUS RECHERCHONS UN [illegible] POUR CONTRIBUER À [illegible] OPTIMISATION DE LA [illegible] LOGISTIQUE DE DIFFÉRENTS SERVICES (TROIS CENTS PERSONNES POUR UN BUDGET DE 700 MILLIONS DE FRANCS).

Adjoint directeur logistique

Après une période d'adaptation à notre entreprise, vous exercerez progressivement les responsabilités de trois départements (achats/magasins/archives, imprimerie intégrée, courriers/liaisons) et veillerez notamment :

- à l'optimisation des structures de flux et au développement de l'informatisation.
- à la politique des achats, au suivi des contrats et à la gestion budgétaire.
- au management des équipes.

De formation ingénieur, votre goût de la mécanique vous permettra de gérer efficacement la croissance technologique et la modernisation de nos ressources. Vos qualités relationnelles vous permettront de gérer avec efficacité vos équipes et d'avoir d'harmonieux rapports avec les partenaires sociaux.

Merci d'adresser lettre, CV photo et rémunération actuelle, sous la référence ADL/LM, à BSA Conseil, 2 place André Malraux, 75001 Paris à qui nous avons confié cette mission (confidentialité assurée).

Management de la qualité totale

DEVENIR UN EXPERT INTERNATIONAL

Développer un centre de profit en Europe

Un groupe industriel américain de tout premier plan agissant dans plusieurs domaines de haute fiabilité a *développé une activité de conseil en management de la qualité totale.* Une équipe de très haut niveau intervient au sein du Groupe ainsi que pour de grands clients extérieurs.

Pour intégrer cette équipe, nous recherchons un ingénieur qui sera solidement formé aux USA et interviendra ensuite pour les unités du groupe en Europe tout en développant un centre de profit et une clientèle extérieure.

Pour réussir dans ce poste ambitieux, nous recherchons un candidat :

- diplômé d'une grande école généraliste : X, Mines, ECP...
- ayant 5 à 8 ans d'expérience professionnelle comprenant idéalement une expérience de conseil ou de réalisation de projets techniques doublée d'une expérience opérationnelle : production, travaux neufs... Un atout supplémentaire serait la connaissance d'un des domaines suivants : énergie, nucléaire, électronique de défense, process-control...
- très motivé, autonome, ayant des qualités marquées d'animateur, de promoteur, de négociateur
- maîtrisant l'anglais.

Après formation aux USA, ce poste sera basé à Paris.

Ecrire sous réf.
22A 2698 4M
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel

SECTEURS DE POINTE

Chef de projet

SAGEM participe tous les jours à la création d'un monde nouveau par ses activités et la capacité d'évolution de ses technologies. Une dimension internationale et un chiffre d'affaires de 5648 millions de francs HT témoignent de sa maitrise technologique dans chacune de ses divisions :

NAVIGATION & DÉFENSE,
TERMINAUX & TÉLÉCOMMUNICATIONS,
ÉLECTRONIQUE & INDUSTRIE

Nous recherchons pour notre département MORPHO SYSTEMES, leader mondial de la reconnaissance informatique des empreintes digitales (AFIS), un

CHEF DE PROJET
GRANDES APPLICATIONS INFORMATIQUES.

Vous prendrez en charge la totalité d'un projet informatique complexe, de la réponse à l'appel d'offres, à la conception et au suivi de la réalisation dans un environnement international. Professionnel confirmé, vous avez appris, au travers de 5 ans d'expérience minimum dans un poste similaire, à maîtriser des projets internationaux et le développement sous UNIX et MS-DOS/WINDOWS. Totalement indispensable, votre anglais courant s'allie si possible à la pratique d'une seconde langue. Ce poste basé à Fontainebleau s'adresse à un Ingénieur sorti d'une Grande Ecole , ENSMP, ECP, ENST, ESE.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV, photo et prétentions) à



Gestion des Ressources Humaines - "Le Ponant de Paris"
27 rue Leblanc - 75512 PARIS Cedex 15

UN MONDE NOUVEAU SE CREE TOUS LES JOURS.

MEDIAPA — OEC

Notre société, leader sur son marché, conçoit et développe des produits destinés au monde de l'enfance. Notre évolution vers de nouveaux environnements nous conduit à renforcer nos équipes marketing.

Chef de Produit PC

Rattaché au Directeur Marketing, vous aurez en charge le développement de nouveaux produits à base de technologie de logiciel. Vous proposerez une stratégie produit permettant à la société de s'implanter sur le secteur PC.

A 30 ans environ, de formation Ingénieur Informatique ou Miage + 3ème cycle Marketing, vous possédez une réelle connaissance des systèmes d'exploitation du monde PC, monde graphique WINDOWS, Assembleur C ou C++, tableur, traitement de texte, PAO. Vous avez acquis une expérience de 2/3 ans dans la conception de logiciel et vous maîtrisez les techniques du marketing. (réf. 141.05)

Ingénieur Electronique PC

Au sein du marketing, vous serez chargé, à partir d'un cahier des charges, de concevoir un compatible PC, *d'en définir le prix et de suivre en permanence son* développement avec une orientation multimédia (CD Rom - CDI - CDV - EAO ...).Cette responsabilité implique la veille technologique et l'analyse des produits concurrents.

A 26/28 ans environ, de formation Ingénieur Electronicien, option micro-informatique, vous avez une connaissance approfondie des composants, de la structure interne des micro-ordinateurs et de leurs systèmes d'exploitation. Vous possédez une expérience de 1 à 2 ans acquise chez un grand constructeur ou assembleur. (réf. 141.06)

Pour ces deux postes, l'anglais est indispensable et des déplacements sont à prévoir en France et à l'étranger.Nous recherchons des candidats à fort potentiel pour un vrai challenge : concevoir des produits porteurs d'avenir, à base d'une technologie particulièrement novatrice. Merci d'adresser lettre, CV, photo en précisant la rémunération actuelle et la référence à ARPE - 43 rue Laffitte - 75009 PARIS

CONSEIL arpe EN RECRUTEMENT

LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Nielsen

Présent dans 34 pays, avec 12 000 personnes, 1,2 milliard de dollars de CA, dont 70 % réalisés hors des Etats-Unis, nous sommes le leader mondial des services d'information et d'outils d'aide à la décision marketing.
Afin de répondre à l'évolution des besoins de nos clients en matière de qualité de nouveaux outils liés à l'introduction des données scanning, nous étoffons nos équipes pour consolider notre expansion.

A.C. Nielsen
a company of The Dun & Bradstreet Corporation

CONSEILS

Vous connaissez le monde de la grande consommation et de la distribution, vous avez une grande capacité d'analyse des données de marché, le sens de la communication et de la négociation commerciale. Vous fidéliserez votre portefeuille de clients par votre proximité, par la pertinence de vos recommandations et par un esprit dynamique et innovateur de tous les jours.

Une formation supérieure commerciale, la maîtrise de l'anglais, la parfaite connaissance de l'outil informatique ainsi que le goût du travail en équipe sont indispensables.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et rémunération actuelle, sous réf. LM à Nielsen, Direction des Ressources Humaines, 9 avenue des Trois-Fontaines, 95007 Cergy-Pontoise Cedex.

Etre compétent en matière de conseil. Vendre des produits de qualité. Saisir le marché. Etre prêt à avoir des responsabilités. Vendre des produits intelligents et proposer des solutions adaptées aux problèmes. Voilà l'avenir. Surtout lorsque l'aide qui vous est apportée par votre cadre de travail est de qualité.

Une organisation internationale dont le siège est aux USA ; un marché qui n'a pas encore reçu l'attention qu'il mérite et des produits qui ont prouvé depuis longtemps leur qualité sur le marché international.

Ceci est une opportunité et un défi pour un

Ingénieur des ventes

qui peut nous aider à construire le marché français: Un enthousiasme pour la vente, combiné avec une expérience des machines-outils (machines polisseuses, machines à roder et fraiseuses), est essentiel. Le candidat retenu devra être prêt à voyager fréquemment à travers toute la France. Une bonne connaissance de l'anglais est nécessaire. Grâce à une excellente période de formation, vous connaîtrez rapidement les produits et procédés, le marché et ses clients, et vous serez capable de travailler de façon indépendante. **Poste basé à Paris,** d'où vous coordonnerez toutes vos activités.

En échange, nous vous offrons un salaire attractif, plus commission, lorsque vous aurez terminé votre période de formation avec succès. Une voiture de société vous sera fournie.

Ce poste vous permettra d'utiliser votre sens de l'initiative et offre de solides possibilités de développement de carrière.

Si vous êtes intéressé, veuillez nous écrire en précisant votre salaire actuel ainsi que les dates auxquelles vous serez disponible.

Merci d'adresser votre candidature sous référence P.J. au French Publishing Group, 4, Wendle Court, 131-137 Wandsworth Road, Londres SW8 2LL (Angleterre).

Nous sommes un important organisme de formation, *réputé pour ses compétences dans les domaines* techniques et managériaux. Pour poursuivre notre développement nous recherchons notre

RESPONSABLE COMMERCIAL

chargé de l'ensemble de la fonction :
- marketing amont des activités
- gestion commerciale et fichiers
- actions de promotion et de catalogue
- contacts directs et élargissement de la clientèle
- animation de l'action commerciale des chefs de projets techniques

Ingénieur de formation, le candidat idéal peut justifier d'une expérience commerciale réussie, alliant dynamisme, talent de vendeur, organisation et capacité d'animation transversale d'une équipe.

La rémunération, stimulante, est liée aux résultats.

Merci d'envoyer votre lettre de candidature manuscrite, C.V. et prétentions à notre conseil :
C.C., 135, route de la Reine - 92100 BOULOGNE

HILTI

Leader incontesté du marché professionnel des systèmes de fixation, notre société (650 personnes, 650 MF de CA) est filiale d'un groupe de dimension internationale (12 000 personnes). Nous recherchons un

Futur directeur des ventes

Nous vous proposons d'intégrer notre force de vente à un poste de chef des ventes (encadrement de 10 commerciaux), d'évoluer, dans un à deux ans, vers une fonction de direction des ventes et, ultérieurement, vers une mission internationale.

Nous souhaitons rencontrer des candidats de formation supérieure (HEC, ESSEC, ESC...) ayant une expérience de direction commerciale significative (5 ans minimum) dans le secteur du bâtiment, de l'industrie ou des collectivités.

Vos qualités de manager, votre implication, vos capacités d'adaptation et votre force de propositions seront les bases de votre réussite dans notre société.

La maîtrise de l'anglais et une mobilité internationale sont deux conditions indispensables.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, CV et prétentions) sous réf. FDV/LM/94 à **HILTI FRANCE** Service Recrutement - 1, rue Jean Mermoz - Rond Point Mérantais - 78778 Magny-les-Hameaux.

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Gestion - Finance - Ressources humaines - Juridique

Animer le contrôle de gestion d'un site industriel en mutation

Jeune animateur de gestion

SEGMA
LIEBIG MAILLE

1,2 MdF de CA, 3 unités de production, des marques régulièrement au palmarès de l'innovation : Maille, Pursoup et Surfines de Liebig, ...

Le site d'Appoigny (près d'Auxerre) a doublé sa production en 1993, du fait de la fusion avec une autre unité. Son activité très saisonnière (fabrication de cornichons et de hors-d'œuvre en bocaux) le conduit à atteindre un effectif de 400 personnes entre juin et septembre.

Dans le cadre de cette création de poste, c'est donc avec une grande réactivité que doit intervenir l'animateur de gestion.

Chargé, en priorité, de refondre les outils et les méthodes afin de fiabiliser l'ensemble du système d'information de gestion, vous animez également le contrôle budgétaire du site, en étroite relation avec l'ensemble des chefs de service. Véritable force de proposition auprès du directeur d'usine dont vous dépendez directement, vous approfondissez la réflexion sur la productivité globale de l'établissement.

De formation supérieure, école de commerce ou d'ingénieurs, vous avez acquis environ 3 ans d'expérience du contrôle de gestion industriel. Autonome et rigoureux, vous souhaitez vous investir dans une nouvelle mission où vous pourrez imprimer votre marque.

Merci d'adresser votre candidature sous réf. 195 M2 à HM Partenaire 39 Champs Elysées, 75008 Paris.

GROUPE BSN
PREMIER GROUPE ALIMENTAIRE FRANÇAIS ET TROISIEME EUROPEEN

Conseiller et assister nos filiales de distribution

Responsable comptabilité et assistance filiales



BRASSERIES Kronenbourg

Les Brasseries KRONENBOURG, situées à Strasbourg, numéro 1 français sur le marché de la bière, réalisent un CA de 5,7 MdF avec des marques solidement implantées : Kronenbourg, 1664, Kanterbrau, Gold, Tourtel, Chopp, Force 4, Obernai Village.

Au sein de la Direction Administrative et Financière, ce poste est rattaché au chef du service suivi et reporting filiales, dont le nombre est actuellement supérieur à vingt. Le responsable comptabilité et assistance filiales est chargé de les contrôler, les conseiller et les assister dans l'ensemble de leurs missions administratives et financières. Il veille au respect des procédures, assure des missions d'audit au sein des filiales ou dans le cadre de nouvelles acquisitions, il leur fournit une assistance comptable et fiscale complète. Les solutions qu'il propose s'adaptent à des interlocuteurs et à des situations très divers.
Avec une formation école supérieure de commerce et/ou DESCF, vos premières années d'expérience en cabinet d'audit ou en entreprise vous ont permis de maîtriser l'analyse et l'établissement des documents comptables et fiscaux. Votre professionnalisme et votre crédibilité seront garants du respect des procédures propres aux Brasseries Kronenbourg.
Ce poste, basé à Strasbourg, offre d'intéressantes possibilités de carrière au sein de Kronenbourg ou du groupe BSN.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence DL17M à BSN, Service recrutement des cadres, 7 rue de Téhéran, 75381 Paris Cedex 08.

GROUPE BSN
PREMIER GROUPE ALIMENTAIRE FRANÇAIS ET TROISIEME EUROPEEN



Commercialiser nos services de back office...



GESTITRES

Filiale de la Caisse des Dépôts et des Caisses d'Epargne, intervenant de premier plan auprès des réseaux bancaires, nous offrons à notre clientèle une prestation de sous-traitance de back-office et gérons actuellement plus d'un million de comptes-titres. Le développement croissant des besoins de nos clients nous conduit à recruter le **responsable commercial** en charge du réseau national des Caisses d'Epargne. Rattaché au directeur commercial et à la tête d'une petite équipe, il anime des contacts permanents avec ses clients et développe la promotion de nos produits et services. Véritable coordinateur, il assure et contrôle l'interface avec nos différentes entités en veillant à la qualité du service rendu. Le candidat recherché, âgé de 35 ans environ, doit posséder d'une part, *d'excellentes connaissances des activités d'un back-office Titres et des règles comptables acquises au sein d'une structure bancaire importante* ; d'autre part, une expérience commerciale de 5 ans environ avec le management d'une petite équipe. La complexité de notre environnement et le niveau des interlocuteurs impliquent d'excellentes qualités de diplomatie et de communication pour entretenir des relations de confiance. Le poste est basé à **Arcueil** et nécessite une grande disponibilité.

Si cette proposition vous intéresse, merci d'adresser votre candidature sous la référence 1599.94 M (à préciser sur l'enveloppe) à notre conseil, Chantal Baudron s.a 61, boulevard Haussmann - 75008 Paris.



Chantal Baudron. s.a.

Membre de Syntec

GÉRANT FRANC ET INTERNATIONAL

Société de Gestion d'OPCVM de premier plan (140 milliards d'actifs gérés) recherche un

Vous contribuerez au développement de notre département de gestion obligataire et rejoindrez pour ce faire une équipe dynamique de taille humaine dans un contexte de large autonomie.
Pour ce poste, nous souhaitons rencontrer des professionnels de formation supérieure scientifique (ENSAE, ISUP, Ecoles d'Ingénieurs...) justifiant d'une expérience significative de la gestion de portefeuille de taux.
Nous vous remercions de bien vouloir adresser votre candidature (lettre, curriculum vitæ, photo et prétentions) en précisant sur l'enveloppe la référence 559 à COMMUNIQUÉ, 50/54, rue de Silly 92513 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex, qui transmettra.

Eurogiciel sélection s'agrandit et change de nom.

Danielle Jambert, Christine Locatelli, maintenant associées, ont le plaisir de vous communiquer leurs nouvelles coordonnées :

Eurhomme Conseil
Organisation, formation et recrutement,
rue Magellan, B.P. 411, 31314 Labège Cedex.
Téléphone 61 39 21 48 - Fax 61 39 01 15



EURHOMME CONSEIL

FONDS D'ASSURANCE FORMATION PROFESSIONNEL, PARIS 17è

RESPONSABLE DU DEPARTEMENT GESTION DES DOSSIERS-FORMATION

Homme ou Femme de dialogue et de bon sens, vous avez une expérience de 10 à 15 ans dans le domaine de la formation et de la gestion du personnel dans un service comptable.

De formation compta/gestion, vous aurez pour mission :

- de coordonner une équipe féminine (15 personnes) spécialisée dans le traitement et le paiement de dossiers de formation,
- d'être un interlocuteur représentatif de la politique et de l'esprit de l'organisme auprès des entreprises.

Adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions à Catherine PELETIER
79, rue du Fbg St Martin - 75010 PARIS.







ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

CONTROLEUR DE GESTION

Nous sommes un groupe de services important et dynamique, à l'actionnariat de renom, gérant de nombreux centres de profit en France et à l'étranger, et ayant un CA de l'ordre de 900 millions de francs.

Nous poursuivons notre développement par croissance externe et souhaitons nous adjoindre un nouveau contrôleur de gestion.

Situé dans la structure de tête, nous vous confierons le contrôle de gestion de plusieurs établissements. Vous aurez comme interlocuteurs le Directeur et le Responsable Comptable et Administratif des centres de profit.

Ce poste, situé en proche banlieue Ouest, s'adresse à un candidat de formation Grande Ecole de gestion ayant 3 à 5 ans d'expérience idéalement acquise en partie en cabinet d'audit et en partie en entreprise. L'esprit d'équipe, de bonnes capacités de dialogue et le goût des responsabilités seront nécessaires pour la réussite dans ce poste.

Merci d'adresser lettre manuscrite de candidature + CV + rémunération actuelle sous référence 22A 2703 4M à ETAP.



Discrétion absolue

71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publipanel



CRÉDIT NATIONAL

ANALYSTE SECTORIEL

L'Ingénierie Financière à long terme est depuis toujours notre spécialité. Volontaires et solides, nous avons progressivement diversifié nos produits vers les interventions en fonds propres, les opérations de marchés de capitaux et l'immobilier.

Au sein de la DIRECTION DES ETUDES ET DU CONSEIL, vous aurez la charge d'analyses approfondies de notes ponctuelles et de tableaux de bord sur le comportement financier des entreprises.

Vos connaissances d'économie générale, l'actualisation de vos informations sur l'évolution des stratégies des entreprises vous permettront d'intervenir en qualité de conseil auprès [illegible] directions opérationnelles du groupe mais également [illegible] représenter notre établissement lors de colloques professionnels.

[illegible] formation supérieure (Ecole d'Ingénieurs ou de [illegible]merce), vous justifiez d'une expérience professionnelle [illegible] 5 ans, acquise dans les secteurs du bois, papier, [illegible]tile, habillement ou environnement.

Vous avez le [illegible] l'analyse et de la synthèse, une bonne maîtrise de la mi[illegible]formatique ainsi que de l'anglais.

La pratique de l'alleman[illegible]ait un atout supplémentaire.

Merci d'adresser votre dossier de candidature : lettre manuscrite, CV, photo en précisant la rémunération actuelle sous la référence DS294 au CREDIT NATIONAL - Direction des Ressources Humaines - 45, rue Saint-Dominique 75700 PARIS.

Carré Turenne

Banque d'affaires et de gestion prestigieuse recherche un

Fiscaliste

Le Poste :
Coordonner, en collaboration avec les gestionnaires de la Banque et les cabinets de conseil externes (français et anglo-saxons), les conseils juridiques et fiscaux requis par sa clientèle française et étrangère de très haut niveau.

Le Profil :
- Intelligence, rigueur et esprit d'équipe sont les qualités personnelles indispensables
- Agé de 27-30 ans, de formation supérieure, suivie d'une expérience d'au moins trois ans en fiscalité au sein d'une banque ou d'un cabinet et doté d'une bonne maîtrise de l'anglais.

Merci d'adresser CV et photo à Publipanel 13 rue Rosenwald - 75015 Paris qui transmettra. Indiquer la référence 10200 sur l'enveloppe.

Publipanel



L'ILL est un institut de recherche fondamentale financé par six pays européens. Il met en oeuvre un réacteur de recherche à haut flux de neutrons, où sont effectuées des expériences dans plusieurs disciplines (structure et dynamique de la matière condensée avec des applications en physique, chimie, biologie et science des matériaux, et également en physique nucléaire et physique des particules élémentaires). Les instruments de l'ILL sont à la disposition des chercheurs invités, qui sont assistés par les scientifiques de l'Institut.

La Division Administration recherche pour une durée déterminée

l'Assistant du Chef de la division administration (H/F)

Son rôle sera d'assister le Chef de Division dans toutes les affaires courantes de l'Administration ; en particulier il :
- participera aux questions de collaboration avec l'Installation Européenne de Rayonnement Synchrotron (ESRF),
- élaborera des documents et des prises de position concernant des questions importantes ou de fond, le cas échéant en collaboration avec les services compétents,
- exécutera des tâches particulières sur les directives du Chef de Division,
- préparera des réunions, rédigera des comptes-rendus, sera chargé du suivi des décisions,
- collaborera au Secrétariat du Comité de Direction.

Un diplôme d'études supérieures dans le domaine gestion d'entreprises, économie ou droit est requis.

Une très bonne maîtrise d'au moins deux des trois langues de l'ILL (allemand, anglais, français) est indispensable. La connaissance de traitement de textes et tableur est également nécessaire. Une expérience de l'administration dans le domaine de la recherche est souhaitable, mais non obligatoire.

Sens des relations humaines, tact et bon investissement personnel dans ses fonctions sont attendus.

La rémunération pour ce poste cadre interviendra à partir de 250 KF/an suivant qualification et expérience.

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet (CV, lettre, photo), sous réf. 94/15, avant le 24 juin 1994 à : Institut Laue Langevin - H.-M. Spilker B.P. 156 - F - 38042 GRENOBLE CEDEX 9

OBC

JEUNE CADRE DE BACK-OFFICE DE MARCHÉ

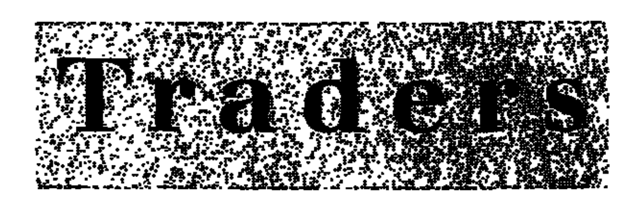
Le grand groupe financier que nous vous proposons de rejoindre jouit d'une forte notoriété dans le monde. Celle-ci est liée à l'importance de son développement et de son implantation internationale, à son professionnalisme. Intégré à l'équipe des marchés de « taux » des filiales du groupe à Paris, vous prenez en charge le contrôle, le suivi des risques et le reporting d'opérations en relation avec la salle des marchés et les services de la direction financière. A moyen terme, des possibilités d'évolution peuvent vous êtes offertes au sein du back-office ou dans d'autres secteurs d'activité, en France ou à l'étranger.

Vous êtes diplômé d'une grande Ecole de Commerce ou équivalent et vous avez acquis environ deux ans d'expérience de la gestion de back-office. Des compétences complémentaires en informatique seraient appréciées : participation à la conception de projets, développement d'applications sur tableur... Une bonne connaissance de l'anglais est indispensable.

Nous vous remercions d'écrire, sous réf. M 948, à notre conseil, Hélène REFREGIER, qui étudiera votre candidature de façon confidentielle.

HRC HELENE REFREGIER CONSEIL
8, rue Saint-Philippe-du-Roule, 75008 Paris.

Jonction





Union Européenne de CIC

Une salle de marchés qui se développe c'est l'opportunité de faire évoluer sa carrière; filiale du Gan, l'Union Européenne de CIC est à la fois holding du groupe CIC et banque d'affaires de référence. Nos activités de marché, en fort développement, nous amènent à renforcer notre équipe de traders.

De formation supérieure, ESC, école d'ingénieurs complétée par un master Eco-Fi, Dauphine, vous maîtrisez les mathématiques financières et possédez une bonne approche des marchés financiers. Vous pouvez être débutant si vous avez un stage de 6 mois minimum en salle de marchés à votre actif. Solide, pragmatique, vous opérez sur les différents marchés pour notre compte et notre clientèle composée de grandes entreprises et institutions. Vous mettez toute votre énergie et votre sens de l'initiative pour saisir les opportunités des marchés et transformer les risques en résultats.

La pratique de l'anglais est impérative pour ces postes basés en majorité à Paris. Les candidats les plus confirmés pourront se voir proposer des opportunités notamment à Londres et à Singapour.

Si vous souhaitez ne pas être seulement un numéro dans une salle de marchés, si vous voulez rejoindre des équipes performantes, spécialistes des marchés de taux, change et actions, ne perdez pas de temps, adressez CV + photo sous réf. SALES à Frédéric Delattre, DRH, U.E. CIC, 4 rue Gaillon, 75017 Paris Cedex 02.

MEDIA SYSTEM

RISC International France
groupe de conseil en marketing stratégique et de recherche en sciences sociales
recherche

deux jeunes sociologues

ayant :
– une solide formation sociologique;
– de bonnes connaissances en statistiques et analyse de données;
– un sens de l'observation et de l'anslyse qualitative;
– une expérience de marketing stratégique;

pour assurer :
– la rédaction en anglais de rapports d'analyse sur le changement socioculturel en Europe, sur la base d'enquêtes quantitatives;
– l'organisation de la prise d'information quantitative par enquêtes nationales en Europe et aux Etats-Unis, la préparation des questionnaires;
– des interventions de conseil marketing auprès des clients de RISC.

Les candidat(e)s doivent parler couramment anglais, être disposés à voyager, et être âgé(e)s de vingt-huit ans environ.

Envoyer CV et prétentions à :
RISC International France
22-24, rue du Président-Wilson
92300 Levallois-Perret

ECONOMISTE DE MARCHE

PARIS · LONDRES

Notre Banque d'envergure internationale recherche un **Economiste de marché (marchés de taux et de change).**

Intégré à l'une de nos équipes de "Market Research", en salle des Marchés à Paris ou à Londres, votre activité est fondée sur l'analyse du marché : diagnostics, stratégies mais aussi commentaires en temps réel sur les événements. Vous assurez également un soutien technique aux équipes de vendeurs et de traders.

Pour réussir cette mission, une excellente formation économique est requise : DESS "Economie Mathématique". Magistère "Banque Finances", ENSAE.

Outre vos compétences techniques, il vous faudra faire preuve de :
- rapidité d'analyse et de synthèse,
- qualité d'expression orale et rédactionnelle,
- sens des initiatives et esprit d'équipe,
- souplesse et capacité de dialogue avec de multiples intervenants de marché (opérateurs + clientèle française et internationale).

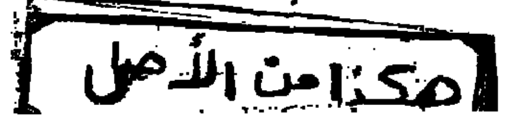
Ce poste s'adresse à un candidat évolutif de 25/30 ans, bilingue anglais, ayant une expérience de 2 à 3 ans dans une fonction similaire et maîtrisant la micro-informatique.

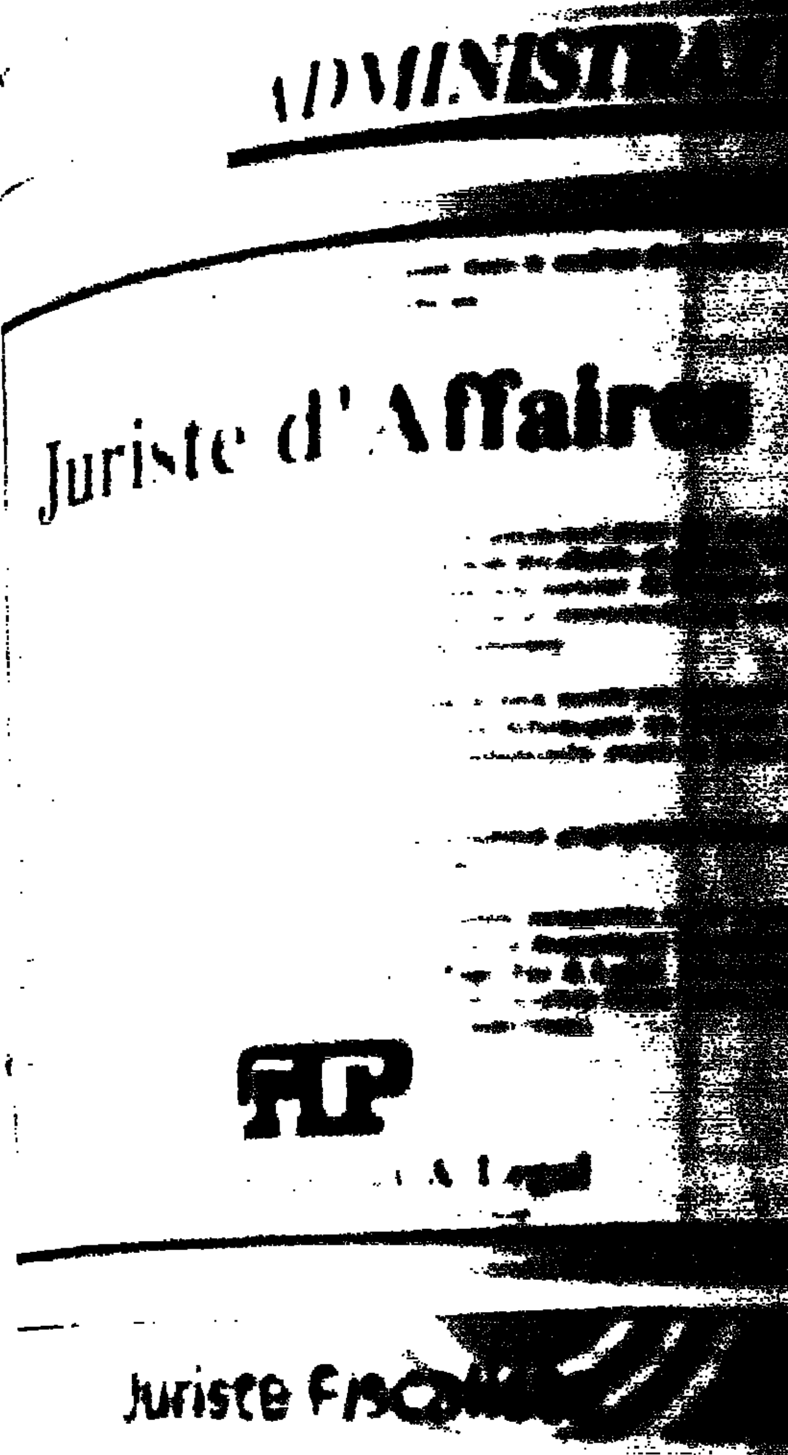
Vous souhaitez mettre votre potentiel et vos compétences au service d'une équipe : adressez votre candidature sous référence 2417 à EUROMESSAGES - BP 80 - 92105 BOULOGNE Cedex qui fera suivre votre dossier.

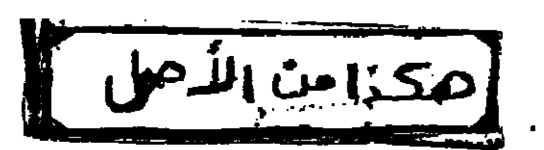
OBC

EUROMESSAGES









ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Groupe international allemand de premier plan dans le secteur des hautes technologies recherche un

Juriste d'Affaires

Sous la responsabilité du Directeur Juridique France, le candidat se verra confier la responsabilité du suivi juridique de l'ensemble des dossiers d'une filiale du groupe située à Toulouse (droit des sociétés, droit commercial, etc...). Il sera plus particulièrement chargé des problèmes de propriété industrielle (contrats d'étude et de développement, contrats de licence, etc...) dont il sera le spécialiste pour le Groupe en France en relation avec les juristes spécialisés de la maison-mère

Agé de 30/35 ans, de formation juridique supérieure (DESS, DEA, DJCE, 3ème cycle propriété industrielle, etc...), vous justifiez d'une expérience d'au moins 5 ans en entreprise ou cabinet type ancien conseil vous ayant permis d'acquérir, adaptabilité, fléxibilité et autonomie dans des dossiers relevant du droit des affaires en général. Vous avez une parfaite maîtrise de l'anglais tant écrite qu'orale et idéalement une bonne pratique de l'allemand.

Le candidat se verra assurer une formation en France et en Allemagne en matière de propriété industrielle avant sa prise de fonction.

Une grande mobilité géographique est requise pour ce poste.

Adressez lettre manuscrite + CV + rém. actuelle + tél. à **Dominique Montabrie, Michael Page Tax & Legal**, 3 boulevard Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex, sous réf.DM9775MO.



Michael Page Tax & Legal

Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

La filiale française d'une société informatique américaine de tout premier plan recherche son

Directeur Juridique Europe du Sud

Vélizy

Rattaché au Directeur Juridique de la société-mère aux Etats-Unis, vous créez et animez la fonction juridique pour l'Europe du Sud.

Vous prenez en charge l'ensemble de l'activité contractuelle (rédaction et négociation des contrats, distribution, prestation de services, licences, ...) pour une clientèle internationale en veillant au respect des conventions passées.

Vous intervenez, par ailleurs, en droit communautaire, en droit des marques et de la propriété intellectuelle en collaboration avec les conseils extérieurs.

Les missions d'assistance et de conseil juridique sont exercées en synergie avec les opérationnels (équipes commerciales, financiers, ...) du siège américain et des filiales européennes.

Agé de 35 ans environ, de formation juridique supérieure (*DEA, DESS*, ...) *complétée* par une formation anglo-saxonne, vous justifiez impérativement d'une expérience de 8 ans en droit des affaires au sein d'un groupe informatique multinational.

Votre expérience opérationnelle internationale et vos aptitudes personnelles vous permettront de créer et valoriser la fonction juridique de cette société en Europe.

Une excellente maîtrise de l'anglais est exigée ainsi que celle d'une deuxième langue, l'italien ou l'espagnol.

Contactez **Antoine Rusconi** au (1) 47.57.24.24 ou adressez lettre manuscrite + CV + photo + n° de tél + rém. actuelle à **Michael Page Tax & Legal**, 3 bd Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex sous réf. : AR10095MO.

Michael Page Tax & Legal

Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

Juriste Fiscaliste

Association de gestion agréée en pleine expansion, notre vocation est de conseiller nos adhérents en matière de fiscalité.

Rapportant au Président, vous prendrez en charge de façon autonome des dossiers diversifiés de droit fiscal, et vous serez l'interlocuteur privilégié de nos adhérents.

Titulaire d'une maîtrise de droit option fiscalité, vous avez une première expérience de 3 à 5 ans en tant que fiscaliste.

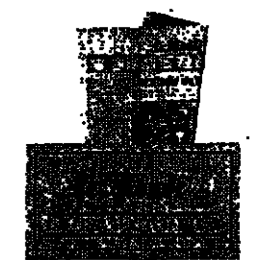
Pour une première rencontre, merci d'envoyer votre dossier, sous référence 2195 à Claude Jacquemain - CURSUS CONSEIL - 21, rue Vivienne 75002 PARIS.

CURSUS CONSEIL
PARIS NEW YORK

Carré Turenne

C'est pour trouver, c'est aussi pour proposer un emploi, c'est tous les mardis*, c'est le Monde Initiatives.





Pour agir et pour réfléchir

Cabinet d'avocats français recherche un :

Collaborateur en Droit Immobilier

Paris

Au sein de l'équipe droit immobilier du Cabinet, vous interviendrez auprès d'une clientèle de sociétés françaises ou étrangères (Banques, Promoteurs, Constructeurs, Compagnies d'Assurances,...) en matière de conseil ou de contentieux.

Agé d'environ 35 ans, de formation juridique supérieure (DEA, DESS, ...), vous avez une expérience d'au moins 8 ans en droit immobilier acquise au sein d'un cabinet d'affaires en entreprise du secteur immobilier ou chez un Notaire.

Une très bonne maîtrise de l'anglais est indispensable.

Contactez **Christophe Duchatellier** au 47. 57. 24. 24 ou adressez lettre manuscrite + CV + rém. actuelle à **Michael Page Tax & Legal** 3 bd Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex, sous réf. : CD10214 MO.

Michael Page Tax & Legal

Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

Cette importante société de distribution spécialisée, basée en métropole Lilloise souhaite s'adjoindre les compétences d'un

Juriste d'entreprise

A 30 ans environ, de formation maîtrise **droit des affaires**, DESS juriste d'entreprise et IEP, vous avez pour référence 3 à 5 ans d'expérience acquise en entreprise de préférence dans le secteur commerce/distribution.

Vous mettez votre savoir faire au service d'une stratégie d'entreprise dynamique et prenez en charge l'organisation juridique de son expansion (fusion, acquisition, rachat...) et le suivi des structures existantes.

Autonome et diplomate, vous êtes autant un homme de contact qu'un homme de dossier et vous intégrez bien dans votre réflexion la culture de l'entreprise.

Merci d'adresser votre dossier (CV, lettre, photo) sous réf. 938M à notre Conseil



andrée ruyffelaere et associés
Ressources Humaines
6, rue J. Roisin - 59800 LILLE

MEDIAPA

Société financière, filiale d'un puissant Groupe, spécialisée dans la gestion de mandats de portefeuilles d'investisseurs institutionnels et de grandes entreprises, nous recherchons

Jeune Juriste OPCVM

De *formation juridique, vous avez une expérience de 2 ans* environ des OPCVM (tenue administrative et comptable, montage et fonctionnement juridique, réglementation) et la maîtrise du droit des sociétés, acquise au sein d'un Groupe Financier.

Intégré à notre département "*Affaires Juridiques et Fiscales*", vous assurez le respect des contraintes législatives et réglementaires relatives à la vie sociale des OPCVM, (projets de notice d'information, de statut ou règlements et de conventions, préparation et l'envoi des dossiers de demande d'agrément à la COB, au RCS et appel public à l'épargne). Vous assurez également les demandes d'ouverture de compte, les publicités afférentes à la création, les déclarations au Centre des Impôts.

Enfin, vous garantissez l'adéquation de la vie juridique des OPCVM aux contraintes légales, réglementaires et conventionnelles (gestion des conseils d'administration et assemblées, mandats des actionnaires, fusion, scission, liquidation, transfert de gestion, ...).

Bien sûr, vous maîtrisez la micro-informatique.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier complet (lettre manuscrite, CV, photo, **prétentions**) sous réf. JF à Bruno TUMA SECOR - 6, rue d'Antin - 75002 PARIS (Discrétion assurée).

SECOR
RESSOURCES HUMAINES

ORGANISATION PROFESSIONNELLE du BTP

Seine et Marne - Melun - Fontainebleau

RESPONSABLE des AFFAIRES JURIDIQUES et IMMOBILIERES

De formation **Droit des Affaires**, vous avez acquis votre expérience dans le milieu du Bâtiment. Vous y avez occupé, au fil des années, des fonctions polyvalentes qui vous ont sensibilisé aux aspects commerciaux, *juridiques et de gestion*.

Vous aurez comme mission de conseiller les adhérents dans le domaine du droit des marchés, de la sous-traitance, des révisions de prix, de la fiscalité... Rigoureux, doté d'une grande pugnacité, mais aussi *imaginatif et pragmatique*, vous saurez vous appuyer sur votre formation et votre expérience de l'entreprise et du terrain, pour les aider à résoudre leurs problèmes d'ordre juridique et/ou contentieux.

Vous aurez, par ailleurs, la responsabilité de gérer les affaires immobilières de votre Organisation, ce qui implique de suivre l'entretien du parc immobilier, les problèmes de contrats, de baux, d'assurances...

Vous avez le goût de la communication, une bonne aisance relationnelle et l'expérience de l'animation de groupes et du travail en équipe.

Vous avez également un bon esprit de synthèse et de solides qualités rédactionnelles qui vous permettront d'être à l'aise dans les travaux de rédaction qu'implique cette fonction.

Ce poste est à pourvoir **immédiatement**.

Pour nous rejoindre, merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) **sous référence 346 à Chantal Kenvyn 7, rue Robert Le Coin 75016 PARIS**



Chantal Kenvyn

LE MONDE DES CADRES



Nous faisons partie des premiers groupes français de conseil en management (110 MF de CA, 150 consultants). Professionnalisme, sens humain, indépendance d'esprit sont les valeurs qui conditionnent notre démarche.
Pour accompagner notre développement dans le domaine de l'organisation et des systèmes d'information, nous recherchons des consultants ayant une expérience réussie de 2 à 3 ans dans un cabinet d'audit, de conseil ou en entreprise.

C O N S U L T A N T S

HEC, ESSEC, ESCP, X, Centrale, Télécom

Organisation et systèmes d'information (Banque - Industrie)

Votre formation initiale ou votre première expérience dans un cabinet d'audit ou de conseil vous a permis d'acquérir des compétences en organisation et en systèmes d'information. Auprès de notre clientèle, vous serez responsable de missions de diagnostic et de mise en place de nouvelles organisations et/ou de nouveaux systèmes d'information, dans des environnements complexes.

Stratégie informatique

Vous participerez à des missions de stratégie informatique et apporterez un support technique pointu sur des interventions dans les domaines suivants :
▪ élaboration des schémas directeurs et management de projet ▪ analyse et recommandation d'architecture fonctionnelle et technique ▪ évaluation des performances des fonctions et des équipements informatiques ▪ réseaux/bases de données ▪ sécurité informatique.

Merci de nous adresser votre dossier de candidature, en précisant le domaine choisi, à Joseph Florentin, Eurogroup Consultants, 17 rue Louis-Rouquier, 92300 Levallois.

Eurogroup : Vocation conseil

Le Pôle Universitaire Européen de Strasbourg recherche en vue de l'implantation à Strasbourg de
L'ISU "INTERNATIONAL SPACE UNIVERSITY",
centre de formation à caractère international et pluridisciplinaire, voué à l'enseignement et à la recherche un :

CHEF DE PROJET

HEC, Sciences Po, Droit, Ingénieur..., bilingue anglais-français, il a 35 ans minimum, possède une forte culture nord américaine et une ouverture d'esprit internationale. Il a dans l'idéal la connaissance des procédures de la formation supérieure et du domaine spatial.

Il sera le coordinateur du lancement du projet et sa mission recouvre les aspects juridiques, administratifs, en partie financiers et marketing de l'opération (mise en place des contrats du corps enseignant, recherche et montage des subventions, communication auprès du public, promotion auprès des étudiants...).

Merci d'adresser votre lettre de motivation, CV complet sous réf. 5017 à notre Conseil : MANAGING 18, rue Auguste Lamey - 67000 STRASBOURG.

MULHOUSE
FRANCFORT - BERLIN



MEDIAPA

Importante entreprise du secteur tertiaire recherche pour sa direction des Ressources Humaines un

Chargé de communication interne H/F

Vous prendrez en charge la rédaction et la réalisation de l'ensemble des supports de communication interne, en particulier le journal d'entreprise.

Vous participerez également à la conception et l'animation d'actions de communication.

Diplômé d'études supérieures (CELSA, IEP,...), vous justifiez d'une expérience réussie de 2 ans dans un domaine similaire.

Qualités rédactionnelles, rigueur et sens du travail en équipe sont les qualités qui vous permettront de réussir.

La connaissance de Pagemaker est un plus.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV) sous la référence 64059 à EURO RSCG Carrières - 2 rue Marengo, 75001 PARIS qui transmettra. Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.

Structure interne à l'un des plus grands groupes français, nous avons pour mission de conseiller et assister les responsables de notre entreprise dans les domaines de l'Organisation et du Management des Ressources Humaines. Nous souhaitons intégrer à notre équipe basée à **Bordeaux** deux nouveaux

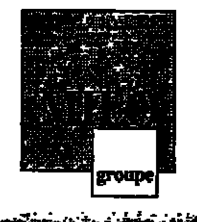
CONSULTANTS SENIORS
Organisation et Management des Ressources Humaines

Vous ferez partie d'une équipe en rapide développement (actuellement, une dizaine de Consultants). Vous y prendrez en charge des missions et des responsabilités diversifiées qui vous amèneront notamment à

- réaliser, seul ou en encadrant des Consultants Juniors, des interventions de Conseil dans le cadre de projets de changement au sein des différentes unités de l'entreprise.
- établir, développer et entretenir des contacts au sein de l'entreprise pour promouvoir les activités de l'équipe
- gérer avec autonomie votre activité (de la constitution des équipes au suivi financier des contrats)
- participer à l'ensemble des réflexions et des actions communes à la structure (organisation, gestion, "commercial", communication, développement de nouveaux services...).

Vous avez une formation supérieure (grande école d'Ingénieurs ou de Commerce, Science Po., DESS ou DEA en Sociologie ou Psychologie...) et vous possédez une expérience d'au moins 5 ans du Conseil en Organisation et Management, acquise en Cabinet ou dans une grande entreprise publique ou privée.
A 30-35 ans, vous souhaitez rejoindre une grande entreprise offrant de réelles possibilités d'évolution de carrière.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, C.V. et rémunération actuelle), sous la référence M 266 / LO, à notre Conseil, qui vous garantit une absolue discrétion.



MILO R.H.
3, avenue des Ternes
75017 PARIS

AD'COM

SECTEUR PUBLIC

Collectivités Territoriales - Ministères

Organisme reconnu pour la qualité de ses prestations dans les domaines de l'aménagement et du développement régional, situé à 150 Km de PARIS, recherche pour sa division "Etudes"

CHEF DE DEPARTEMENT
URBANISTE et ARCHITECTE

Sa fonction recouvre l'animation d'équipes pluridisciplinaires, et le suivi personnel d'études complexes touchant à tous les aspects de l'urbanisme, ainsi que la représentation de l'organisme auprès des Administrations locales, régionales ou d'Etat. Par sa présence effective à tous les niveaux, et son rôle de conseil auprès des Elus, il permet l'aboutissement des projets de développement à moyen et long terme.

Le candidat, de formation Urbaniste et Architecte, devra posséder une expérience significative du management, des connaissances sérieuses en urbanisme réglementaire, et une pratique éprouvée des dossiers y afférents (S.D.A.U., P.O.S.).

Merci d'adresser votre candidature avec CV, photo, motivations et prétentions sous réf. 516 à notre conseil qui garantit réponse et discrétion

J.D SELECTION *- BP 51 - 10302 SAINTE SAVINE Cedex.*

SÉLECTION

Membre de A.I.C.O.D. - POME - MILAN

OIC

L'Agence Centrale des Organismes d'Intervention dans le Secteur Agricole (ACOFA) recrute par Sélection sur dossier et par entretien, un



★ JURISTE EN DROIT COMMUNAUTAIRE

Outre une spécialisation ou du moins des connaissances concernant les mécanismes et les procédures communautaires de préférence dans le secteur agricole, ce poste suppose :
• des capacités d'organisation et de méthode,
• des facultés d'initiative et d'adaptation,
• une aptitude à l'utilisation d'outils informatiques et bureautiques,
• un sens des contacts,
• des qualités rédactionnelles.

Traitement brut de départ : 127 800 F + primes.

Possibilité de prendre en compte l'expérience professionnelle des candidats.

Conditions d'accès au concours :
- posséder la nationalité française,
- être agé de 35 ans au plus.

Renseignements et demande de dossier d'information au 40 58 70 10 (répondeur) ou le 3614 code ACOFA.

Adressez votre candidature sous la référence ASAC à ACOFA 2 rue Saint Charles 75740 PARIS Cedex 15.
Avant le mardi 14 juin 1994.

OIC

LES DIRIGEANTS

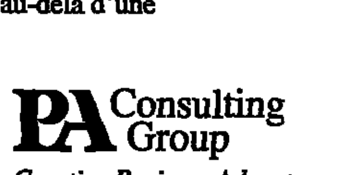
Direction générale - Direction générale adjointe - Secrétariat général

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

CARRIÈRES INTERNATIONALES

DIRECTEUR GENERAL

Afrique - Nous sommes une société internationale française. Nous recherchons pour deux de nos filiales africaines un directeur général. Bénéficiant d'une très large autonomie, ces directeurs auront pour mission de développer l'activité d'entreprises bien restructurées, possédant des bases solides pour jouer un rôle de premier plan dans leur secteur sur le continent africain. Nous recherchons des candidats âgés d'au moins 30 ans, dotés d'un très fort potentiel professionnel, et pouvant faire état d'une expérience leur ayant conféré les qualités nécessaires pour réussir dans ce genre de poste : au-delà d'une technicité comptable et financière éprouvée, ils devront avoir un esprit de gestionnaire, le sens commercial, l'aptitude à organiser et à motiver une équipe, le tout dans une très grande autonomie. Les conditions de rémunération sont des plus confortables en rapport avec les exigences des postes. Il y a de belles perspectives de carrière dans le groupe pour des éléments de valeur. Confidentialité assurée. Ecrire ou téléphoner à G. MASSON en précisant la référence D/2200M - **PA Consulting Group - 3, rue des Graviers - 92521 NEUILLY Cedex - Tél. 40.88.79.50.**



Sortez des sentiers battus...

[illegible]

INGÉNIEUR MÉCANIQUE/ HYDRAULIQUE CONFIRMÉ
EXPATRIÉ

[illegible]

HayManagers

HAY GROUP 1er CONSULTANT MONDIAL EN RESSOURCES HUMAINES



vrije Universiteit *amsterdam*

Professeur de littérature

La Faculté des Lettres de la Vrije Universiteit à Amsterdam recherche pour la chaire de littérature française moderne (XVIème-XXème siècle)un professeur de littérature.

Tâches
- enseignement: la littérature française de 1500 à nos jours;
- recherche: elle portera sur la littérature française d'après 1500. Le(la) candidat(e) devra en outre diriger et coordonner la recherche littéraire en cours. Celle-ci se caractérise par une orientation théorique et fait partie du réseau de recherche de la faculté portant sur la communication littéraire. Ce réseau lui-même est intégré dans un Programme de Recherche national, soit celui de la Théorie de la littérature (en fondation), soit l'Institut Huizinga (orientation historique);
- tâches administratives: direction de la section de littérature du département de Français, responsabilités administratives au sein de ce département, du département de Littérature et de la Faculté des Lettres.

Profil du(de la) candidat(e)
1. excellentes qualités scientifiques et une ample expérience de recherche, attestées par une thèse et des publications sur la littérature française, dans des revues nationales et internationales;
2. excellentes qualités didactiques et une grande expérience de l'enseignement;
3. qualités d'administration et une grande expérience de la gestion d'un département universitaire;
4. être disposé à collaborer aux réseaux interdisciplinaires au sein de la faculté, tels que les Etudes Comparées des Arts: Texte et Image et Lettres Générales;
5. réseau étendu de relations au niveau national et international;
6. excellentes qualités contactuelles;
7. la préférence ira vers un(e) candidat(e) néerlandophone, bien informé(e) de la situation universitaire aux Pays-Bas. Il sera exigé des candidats non-néerlandophones qu'ils acquièrent dans les deux ans les connaissances requises au niveau de la langue et de l'administration. Le contrat pour ces derniers candidats sera établi sous cette réserve.

Salaire
max. 11.580 florins par mois (professeur catégorie A).

Particularités
La Vrije Universiteit cherche à accroître le nombre de femmes au niveau du personnel scientifique; elle vise par ailleurs la nomination de candidats qui souscrivent aux principes fondamentaux de la Vrije Universiteit en tant qu'institution chrétienne.

Pour plus d'informations, contacter le doyen de la faculté,
Madame le Professeur E. Ibsch,
tél. +3120-548 3059 (univ.) ou tél. +3120-643 1518 (privé). NB. A partir du 2 juillet 1994, nouveau numéro de l'université: tél. +3120-444 6485.Envoyer les dossiers de candidature dans les trois semaines après parution de cette annonce, sous réf. vacature no. 438-4287 à

Vrije Universiteit,
Secrétaire-général de la Faculté des Lettres,
De Boelelaan 1105,
1081 HV Amsterdam, Pays Bas.



LA COMMISSION
DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

organise une sélection de candidatures en vue de la constitution d'une liste de réserve pour un emploi dans la carrière A8/A5 pour des activités relevant de la politique scientifique et technique de la Communauté et du programme-cadre.

AGENT SCIENTIFIQUE
Traitement de l'Image par Calculateur Parallèle
COM/R/A/135

FONCTIONS : mise en oeuvre et maintenance de matériels et de logiciels dans le domaine des supercalculateurs parallèles européens. Activité centrée sur les techniques de compression de l'image, les systèmes de traitement séquentiel et parallèle du signal en temps réel, la maintenance des matériels permettant les connexions internationales et des logiciels associés, et la maintenance des logithèques.
QUALIFICATIONS : formation universitaire de préférence en informatique ou en électronique.
PROFIL : Expérience professionnelle de dix ans au minimum dans les domaines suivants : systèmes d'exploitation (UNIX), raccordement au réseau (ETHERNET), norme OSI, langages informatiques (DOS, FORTRAN, C, C++). Des connaissances de base dans le domaine des configurations parallèles seraient un atout.

CONDITIONS GENERALES

Contrats : temporaires de durée déterminée (renouvelables).
Nationalité : être ressortissant de l'un des Etats membres de la Communauté.
Lieu d'affectation : tous les lieux de travail de la Commission, donc souvent hors du pays d'origine du candidat.
Age : né après le 15/07/1948. Des dérogations à la limite d'âge sont prévues pour : les agents temporaires des institutions des Communautés européennes, les services obligatoires (militaires ou autres), l'éducation d'enfant(s) ou un handicap physique. Les conditions d'octroi de ces dérogations sont précisées dans la documentation fournie au candidat.
Connaissances linguistiques : connaissance approfondie d'une des langues officielles des Communautés européennes (allemand, anglais, danois, espagnol, français, grec, italien, néerlandais ou portugais) et connaissance satisfaisante d'une deuxième de ces langues.

Délai d'introduction : Les formulaires de candidature doivent être demandés par écrit à l'adresse suivante : **C.C.E., Secrétariat des Comités de Sélection Recherche, SDME R2/51, rue Montoyer 75, B-1049 Bruxelles, Belgique (télécopieur : 32/2/296 22 39) avec indication de la référence COM/R/A/135. Ils doivent être renvoyés, dûment remplis et signés, à l'adresse précitée, avant le 15/07/1994, le cachet de la poste faisant foi.**

La candidature des fonctionnaires auprès des institutions européennes n'est pas recevable. La Commission met en oeuvre en faveur de son personnel, une politique d'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

LA COMMISSION
DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

organise une sélection de candidatures en vue de constituer une réserve de recrutement destinée à pourvoir à un emploi de la carrière B2/B1 pour des activités relevant de la politique scientifique et technique de la Communauté, ainsi que du programme-cadre.

TECHNICIEN
Traitement de l'Image par Calculateur Parallèle
COM/R/B/25

FONCTIONS : Participation et contribution à la mise au point, à la mise en oeuvre et à la maintenance de matériels et de logiciels dans le domaine des supercalculateurs parallèles européens, plus particulièrement appliqués à la synthèse et au traitement de l'image.
QUALIFICATIONS : Etudes secondaires supérieures de préférence en informatique ou en électronique.
PROFIL : Expérience professionnelle de dix ans au minimum en informatique : système d'exploitation UNIX, langages informatiques scientifiques C et C++, synthèse et traitement d'images, logiciels pour ordinateurs parallèles et raccordement au réseau.

CONDITIONS GENERALES

Contrats : temporaires de durée déterminée (renouvelables).
Nationalité : être ressortissant de l'un des Etats membres de la CE.
Lieu d'affectation : tous les lieux de travail de la Commission Européenne, donc souvent hors du pays d'origine des candidats.
Age : né après le 15/07/1948. Des dérogations à la limite d'âge sont prévues pour : les agents temporaires des institutions des CE, les services obligatoires (militaires ou autres), l'éducation d'enfant(s) ou un handicap physique. Les conditions d'octroi de ces dérogations sont spécifiées dans la documentation fournie aux candidats.
Connaissances linguistiques : connaissance approfondie d'une des langues officielles des Communautés Européennes (allemand, anglais, danois, espagnol, français, grec, italien, néerlandais ou portugais) et connaissance satisfaisante d'une deuxième de ces langues.

Délai d'introduction : Les formulaires de candidature doivent être demandés par écrit à l'adresse suivante : **C.C.E., Secrétariat des Comités de Sélection Recherche, SDME R2/51, rue Montoyer 75, B-1049 Bruxelles, Belgique (télécopieur : 32/2/296 22 39) avec indication de la référence COM/R/B/25. Ils doivent être renvoyés, dûment remplis et signés, à l'adresse précitée, avant le 15/07/1994, le cachet de la poste faisant foi.**

La candidature des fonctionnaires auprès des institutions européennes n'est pas recevable. La Commission met en oeuvre en faveur de son personnel, une politique d'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

RECRUTEMENTS INTERNATIONAUX



1er quotidien français à l'étranger